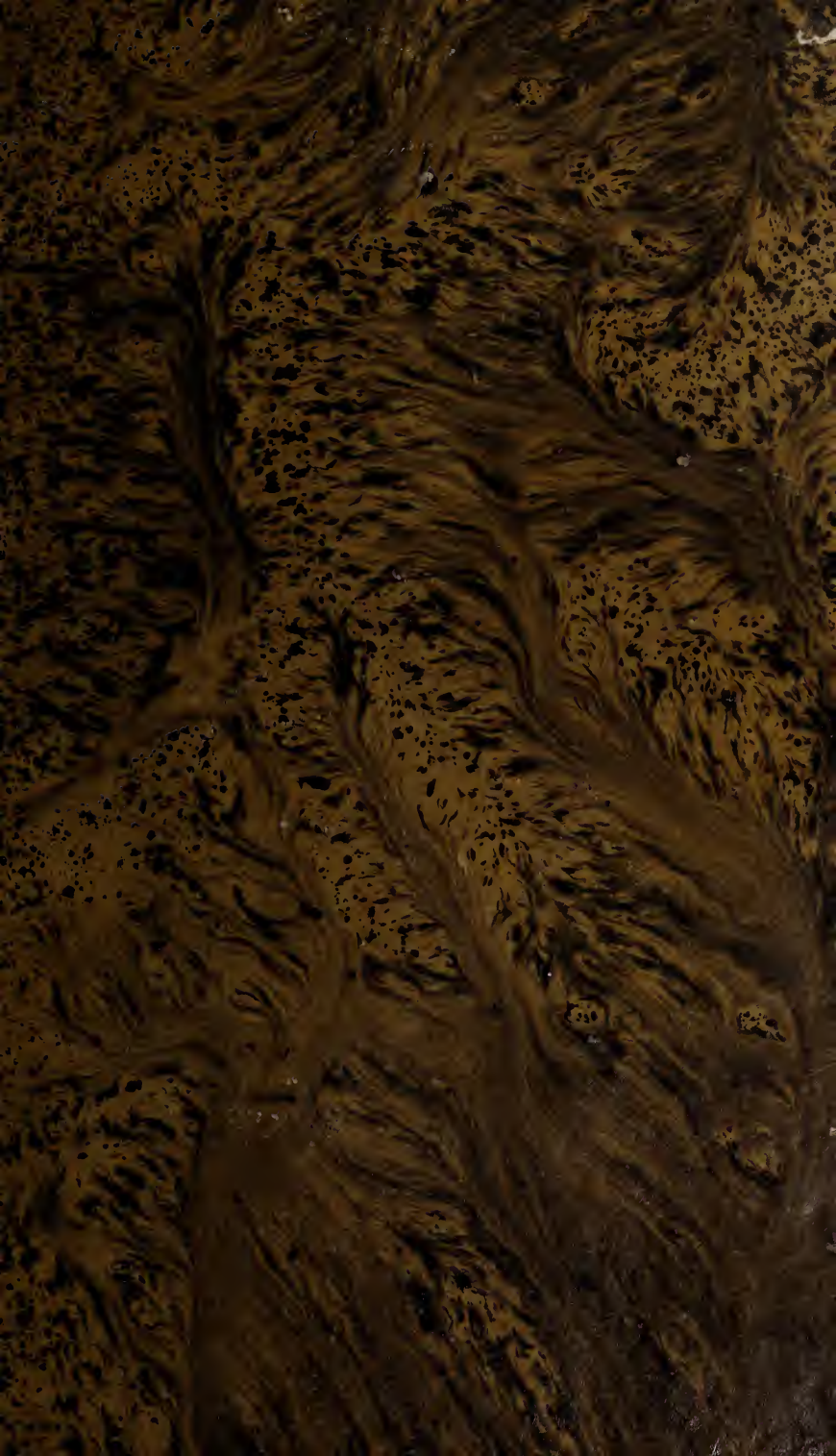

2 ouvrages en un vol

Lafont-Pouloti (Hyac.-Paul de)
officier de cavalerie, mort à Strasbourg,
vers 1793.

Ce volume contient :

1° Nouveau régime pour les Haras ---
(Ed. Orig.) Turin et Paris, 1788, in-8 de 342 pages.

2° Mémoires sur les couvertes de chevaux
et de chars en Prusse ----
Paris, Imprimerie Prussienne, 1791
(éd. orig.) de XII pages préliminaires
et 32 p.

Rare.

LIBRAIRIE
H. Culhenz
BRUXELLES

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/nouveauregimepou00lafo

NOUVEAU RÉGIME
POUR
LES HARAS.

NOUVEAU RÉGIME

TOUR

LES NARAS.

NOUVEAU RÉGIME
POUR
LES HARAS,
OU

Exposé des moyens propres à propager & à améliorer les Races de Chevaux;

Avec la Notice de tous les Ouvrages écrits ou traduits en françois, relatifs à cet objet,

Par Esprit-Paul DE LAFONT-POULOTI.

Non quærens quod mihi utile, sed quod multis.
1 Cor. 10.

L'objet que je me propose n'est pas mon avantage particulier, mais le bien général.

A TURIN,
Et se trouve à Paris,
Chez la Veuve Valat-la-Chapelle, Libraire, Grand'Salle du Palais.

M. DCC. LXXXVII.

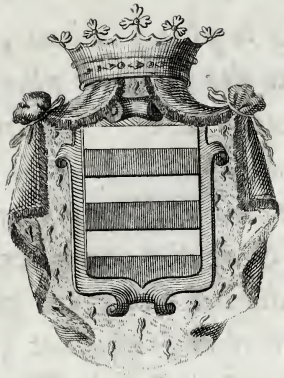

A MONSIEUR,

Monſieur ARMAND-JULES-FRANÇOIS DUC DE POLIGNAC, Marquis de Mancini, Brigadier des Armées du Roi, premier Écuyer en ſurvivance de la Reine, Directeur-Général des Haras, & Directeur-Général des Poſtes aux Chevaux, Relais & Meſſageries de France, &c. &c.

MONSIEUR LE DUC,

UN Ouvrage qui a pour but la multiplication & la perfection de l'animal le

plus utile & le plus précieux, ne pouvoit paroître sous des auspices plus favorables que sous celles d'un Ministre auquel le Monarque a confié le soin de rendre à la France une branche importante de son agriculture & de son commerce. Le Traité à la tête duquel vous me permettez de mettre votre nom, ne peut qu'y gagner infiniment, muni d'une telle approbation, & n'eût-il d'autres avantages que ceux de retracer quelques vérités, de rappeler quelques sources oubliées, je me croirai bien récompensé s'il peut coopérer à l'opération importante dont vous daignez vous occuper pour le rétablissement de nos Haras, & s'il peut me procurer l'occasion de vour donner des preuves du respect, de l'attachement & de la reconnoissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR LE DUC,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

Le C.er DE LAFONT-POULOTI.

PLAN ET DIVISION DE L'OUVRAGE.

J'AI vu le dépériſſement de nos *haras*, l'inefficacité des moyens pris juſqu'à ce jour pour les relever; j'ai cru en entrevoir quelques-uns propres à les rétablir, & j'ai publié cet ouvrage. Tout citoyen doit à ſa patrie le tribut de ſes travaux, & ne fût-il que médiocre, il n'en eſt pas moins eſtimable d'avoir cherché à bien faire. Je prie donc le lecteur d'examiner, ſans prévention, & avec un eſprit attentif & impartial, le plan que je propoſe; & s'il peut en faire naître un meilleur, plus certain, plus actif, & moins diſpendieux encore, pour multiplier l'eſpèce & la maintenir dans le plus haut degré de perfection

possible, j'aurai obtenu la récompense que je desire.

J'ai divisé mon ouvrage en quatre parties : après avoir montré dans la première, que notre climat & notre sol ont toutes les qualités convenables à la production & l'éducation des meilleures espèces de chevaux, & que la France peut & doit non-seulement se passer de ses voisins, & se suffire à elle-même pour cette branche de commerce, mais encore en faire un objet d'exportation très-avantageux pour elle, je décris les vices du régime actuel de nos haras, & je propose d'y en substituer un, que j'ose regarder comme le plus applicable aux circonstances présentes, & le plus propre à concilier les vues du gouvernement avec l'intérêt des particuliers. Cette première partie est terminée par le choix du lieu le plus convenable à un haras, la division & la distribution du terrein, l'énumération des plantes qui doivent former les paturages & les prairies, & un apperçu des frais que l'établissement d'un

haras fixe occaſionneroit, & des produits qui en réſulteroient.

Dans la ſeconde partie, j'indique les races dans leſquelles ſeules doivent être choiſis les étalons en France, & les jumens qui ſont à préférer pour être poulinières. Des obſervations ſuivies pendant pluſieurs années, des expériences réitérées, une étude réfléchie des différentes eſpèces de chevaux, qu'un goût décidé pour ces animaux, ſecondé par des circonſtances particulières, m'a mis à portée de faire, me font croire que j'offre des détails neufs, & qui ont échappé à tous mes prédéceſſeurs; je donne enſuite la méthode à ſuivre pour bien choiſir un cheval, méthode que je n'ai garde d'annoncer comme infaillible, mais que je conſeille comme celle dont je me ſuis toujours ſervi avec ſuccès, & en attendant qu'on en faſſe connoître une meilleure.

La troiſième partie renferme tout ce qui eſt relatif à la manutention des haras; tels que les ſoins que l'étalon & la jument exi-

gent; les règles à obſerver dans les alliances; l'âge auquel on doit faire ſaillir; le temps où il faut réformer les étalons & les jumens; les ſoins qu'on doit aux poulains depuis leur naiſſance juſqu'au moment où ils ſont livrés au ſervice de l'homme, &c. &c. Cette troiſième partie contient des obſervations & des détails, qu'on ne trouve dans aucun écrivain, & l'enſemble de mon ouvrage forme le traité le plus étendu qui ait encore paru juſqu'à préſent en France ſur les haras.

Enfin, la quatrième & dernière partie, eſt conſacrée à la notice chronologique de tous les ouvrages écrits ou traduits en françois, relatifs à cette partie. Cette notice manquoit à la bibliographie vétérinaire; & je crois qu'on me ſaura gré d'offrir, ſous un point de vue rapproché, le tableau des opinions différentes de ceux qui ont couru cette carrière, & qu'on ne me fera pas l'injuſtice de ſoupçonner que l'idée de diminuer leur réputation a pu me guider dans l'analyſe

de leurs ouvrages. Je n'offre mes réflexions, que comme propres à diſſiper les erreurs que j'ai cru y appercevoir. J'ai eu ſoin, pour les diſtinguer du texte, de les renfermer entre des parenthèſes : telle eſt la diviſion de mon ouvrage ; la table des matières, qui ſuit, ſervira davantage à le développer.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIERE PARTIE.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

La France peut donner des chevaux ſemblables aux meilleurs d'Europe, & pour toutes ſortes d'uſages. Pag. 1

CHAPITRE II.

Première ſection. *Inconvéniens des gardes étalons, & de la rétribution du ſaut; avantages d'avoir des étalons qui faſſent le ſervice gratuitement.* 11

Seconde Section. *Qualités recherchées dans les étalons & dans les jumens.* 20

Troiſième Section. *Néceſſité de ne pas viſer à trop d'économie dans l'achat des étalons deſtinés à faire ſouche.* 26

Quatrième Section. *Les étalons & les jumens doivent être parfaitement assortis, ainsi qu'à la nature du climat, sans quoi on peut augmenter le nombre des individus, mais jamais les perfectionner.* Pag. 27

Cinquième Section. *Choix des Inspecteurs.* 28

Sixième Section. *Précautions & observations indispensables pour le placement des étalons.* 30

CHAPITRE III.

Septième Section. *De la prohibition de tout cheval entier & âne dans les pâturages où sont les jumens.* 33

Huitième Section. *Prix & gratification à accorder aux nourriciers de jumens poulinières & de beaux poulains.* 34

Neuvième Section. *Création de foires, où ne seront admis que les chevaux d'élite, issus & élevés dans le royaume.* 36

CHAPITRE IV.

Dixième Section. *De la nécessité d'établir des haras fixes, pour avoir des chevaux de* sang, *c'est-à-dire, de race pure du côté paternel & maternel.* 38

Onzième Section. *Choix du terrein pour un haras;*

ſa diviſion, ſa diſtribution, & plantes qui doivent compoſer les prairies. Pag. 40

Douzième Section. *Importance de marquer les poulains qui proviendront des haras de chaque canton.* 50

Treizième Section. *Courſes de chevaux & de chars eſſentielles & même indiſpenſables pour la propagation de chevaux de ſelle, & de ceux de trait d'un ordre ſupérieur.* 51

CHAPITRE V.

Frais & dépenſes qu'occaſionneroit le nouveau régime, & moyens de s'en procurer les fonds d'une manière avantageuſe pour l'état & pour les particuliers. 61

SECONDE PARTIE.

Elite des étalons & des jumens.

CHAPITRE PREMIER.

Section première *Chevaux arabes.* 76

—— ſeconde. *Chevaux perſans.* 78

—— troiſième. *Chevaux tartares.* 79

—— quatrième. *Chevaux turcs.* 81

—— cinquième. *Chevaux barbes.* 82

Section sixième. *Chevaux espagnols.* Pag. 85
—— septième. *Chevaux napolitains.* 88
—— huitième. *Chevaux poléfinés.* 89
—— neuvième. *Chevaux cottentins.* *Ibid*
—— dixième. *Exclusion des chevaux du nord.* 90
—— onzième. *Motifs qui doivent également faire rejetter les étalons anglois.* 91
Section douzième. *Choix des jumens.* 94

CHAPITRE II.

Méthode de bien choisir un cheval, en le considérant dans son ensemble, dans le repos, & en l'examinant dans la totalité & dans la généralité de ses mouvemens. 96

TROISIÈME PARTIE.

Manutention des haras.

CHAPITRE PREMIER.

Première Section. *Attentions qu'on doit apporter dans l'assortiment des individus.* 120
Deuxième Section. *Assortiment des poils.* 124

CHAPITRE II.

Troisième Section *De l'âge auquel on doit faire étalonner ; réforme des étalons & des jumens.* Pag. 125

Quatrième Section. *Observation relative au pouvoir prolifique des étalons, & à l'infécondité des cavales.* 129

CHAPITRE III.

Cinquième Section. *Exercice de l'étalon, son régime avant, pendant & après la monte.* 131

Sixième Section. *Epoques de la chaleur des jumens, signes qui l'annoncent, sa durée.* 133

Septième Section. *La monte ; la monte en liberté ; ses inconvéniens ; temps qui lui est le plus propice ; signes qui annoncent que la jument a été fécondée.* 139

CHAPITRE IV.

Huitième Section. *Soins dus aux cavales qui sont pleines ; durée de la gestation ; accouchement ; précautions & remèdes qu'on doit employer pour l'accouchement laborieux ; celui qui est contre nature, ou hors de terme.* 144

CHAPITRE V.

Neuvième Section. *Précautions qu'exige le poulain depuis le moment de sa naissance jusqu'à celui du sevrage; ménagemens qu'il faut avoir pour la mère.* Pag. 151

Le sevrage. 153

CHAPITRE VI.

Dixième Section. *Le régime du poulain, depuis son sevrage jusqu'à sa deuxième année.* 155

Onzième Section. *Education du poulain, les troisième & quatrième années.* 158

De la castration, & raisons qui doivent la faire prohiber. 160

Douzième Section. *Du feu, & des motifs qui doivent le faire donner aux jambes; moyens qu'on peut y substituer; temps où l'on doit couper la queue aux poulains qu'on destine pour la chasse.* 167

Temps de mettre le cheval au verd. 169

QUATRIEME PARTIE.

Notice de tous les ouvrages écrits ou traduits en françois, relatifs aux haras, par ordre chronologique.

Auteurs Grecs.

Ariſtote, traduct. de M. le Camus. 1783. Pag. 171
Les agriculteurs grecs, traduction d'Antoine Pierre. 1550. 177
Apſirte. 178
Les vétérinaires grecs, traduction de J. Jourdain. 1647. 179
Anatolius. 180
Aphrodiſeus. *Ibid.*
Hippocrate. *Ibid.*
Hiéroclès. 181
Apſirte. *Ibid.*
Théomneſte. *Ibid.*

Auteurs Latins.

Les agriculteurs latins, traduction de M. Saboureux de la Bonnetrie. 1771. 182
Varron. 183

Columelle, traduction de C. Cottereau. 1555. Pag. 187
Pallade, traduct. de J. d'Arcès. 1554. 189
Virgile, traduction de M. de Lille. 1780. 191
Pline, traduction de Poinſinet de Sivri. 1771. 194
De Glanville, traduction de Corbichon. ſans date. 198
De Creſcens. 1486. 200
L. Raſé. 1533. 202

Auteurs Italiens, François, Anglois, Allemands, &c.

A. Gallo, traduction de Belle-Foreſt. 1571. 204
C. Eſtienne & J. Liebault. 1574. 208
De Serres. 1600. 211
H. de Francini Ruini. 1607. 213
J. Tacquet. 1614. 217
Mémoires pour l'établiſſement des haras en France. 1639. 219
De la Noue. 1643. 221
De Newcaſtle. 1658. 222
De Solleyſel. 1664. 228

Querbrat Calloët.	1666. Pag.	230
Markam, traduction de Foubert.	1666.	236
S. Winter.	1672.	238
L'Eſcuyer François.	1682.	242
L. Liger, Maiſon ruſtique.	1700.	*Ibid.*
—— *Connoiſſance des chevaux.*	1712.	245
—— *Nouv. théâtre d'agriculture.*	1713.	246
—— *Diction. du bon ménager.*	1715.	247
Réglement des haras.	1717.	248
A. Guerini.	1724.	248
De la Guerinière.	1736.	255
De Garſault.	1741.	258
De la Chenaie des Bois, dictionnaire d'agriculture.	1751.	261
De Buffon.	1752.	262
Chentner, extrait de M. Vitet.	1754.	264
L'Encyclopédie.	1755.	267
De Saunier.	1756.	271
Bartlet, traduction de Dupuy d'Emportes.	1757.	273
Alletz, l'Agronome.	1760.	275
Hall, traduction de Dupuy d'Emportes.	1761.	277

Dictionnaire domeſtique portatif. 1762. Pag. 279
De Chalette, médecine des chevaux. 1763. 280
Dictionnaire des arts & métiers. 1766. 281
Mémoire ſur les haras de Normandie. 1766. 283
Mémoire de la ſociété d'agriculture de Rouen. 1767. 287
Chomel, édition de De Lamarre. 1767. 288
De Brezé. 1769. 290
Mémoire ſur les haras de Franche-Comté. 1770. 294
Le Boucher du Croſco. 1770. 296
Buc'hoz, dictionnaire vétérinaire. 1770. 298
Projet pour rétablir les chevaux en France. 1771. 301
Vitet. 1771. 306
De Roſſet. 1774. 307
De Bomare. 1775. 310
Puech. 1775. 311
La Foſſe, dictionnaire d'hippiatrique. 1775. 313
Robinet, dictionnaire d'hippiatrique. 1777. 316
Buc'hoz, traité du bétail. 1778. 317

De Roſnay Lagny. 1778. Pag. 318
Obſervation ſur les haras de France. 1779. 321
Brugnone, extrait de M. Huzard. 1781. 324
L'Encyclopédie méthodique. 1782. 329
Thorel, dictionnaire d'agriculture. 1783. 331
Bourgelat, manuſcrit. 335
Indication de quelques autres ouvrages dont je n'ai pas donné la notice.
Concluſion.

Fin de la table des matières.

ERRATA.

Page 16, *ligne* 8, ſa diſpoſition, *liſez* la diſpoſition.
Idem, lig. 14, & durée, *liſ.* & leur durée.
Pag. 76, *lig.* 4, après le mot Poléſinés, *ajoutez*, les Cottentins.
Pag. 102, *lig.* 15, *ſupprimez* même.
Pag. 129, *lig.* 3, après obſervation, quantité, *liſ.* qualité.
Pag. 180, *lig.* 22 & 23, réduit en en forme, *liſ.* réduit en forme.
Idem, lig. 25, avec l'huile, *liſ.* avec huile.
Idem, lig. 27, oit pleine, *liſ.* ſoit pleine.
Pag. 189, *lig.* 18, Annilianus, *liſ.* Æmilianus.
Pag. 192, *vers* 10me, ſe gonfler, *liſ.* s'enfler.

DE

PACE ET BELLO EQUE UTILIS EQUUS

DE LA PROPAGATION

ET DE L'AMÉLIORATION

DES RACES DE CHEVAUX.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

IL n'eſt point de François qui ne voie avec douleur ſortir annuellement du royaume des ſommes immenſes pour tirer de l'Angleterre des chevaux de chaſſe & de ſelle; du Danemarck & de la Hollande, des chevaux de carroſſe, & remonter notre cavalerie dans les haras de nos voiſins.

Si les qualités productives des chevaux fins & légers, de ceux propres à la cavalerie & au tirage, ne pouvoient se trouver que hors de la France, il ne nous resteroit qu'à gémir sur l'ingratitude de notre climat; mais si la nature n'a rien accordé à cet égard à nos voisins qu'elle ne nous ait donné à nous-mêmes avec profusion; si nous pouvons aspirer à avoir d'aussi beaux chevaux, si nous pouvons même aller plus loin qu'eux dans cette carrière; pourquoi tarder d'entrer en lice? pourquoi au lieu d'acheter des chevaux chez l'étranger, ne tenterions-nous pas non-seulement de nous en passer, mais même encore de lui en vendre à notre tour?

Il est certain & généralement reconnu que le climat est, pour les animaux, la cause fondamentale, physique & universelle de leur forme & de leur naturel; or, celui de la France étant plus tempéré, moins humide & moins rempli de brouillards que celui du Danemarck, de la Hollande, de l'Angleterre, &c. les pâturages y étant aussi sains & aussi abondans, il est beaucoup plus favorable à la production des chevaux fins, & à la propagation de l'espèce en général. Aussi n'est-ce qu'en multipliant les soins, en forçant, pour ainsi dire, la nature à plier sous le joug d'une activité constamment soutenue & toujours réfléchie, que les

Anglois conſervent dans toute leur perfection leurs chevaux iſſus d'une race étrangère.

Les plus beaux & les meilleurs chevaux du monde ſont ſans contredit les arabes. Malgré la différence extrême du climat de l'Angleterre avec celui de l'Arabie, les Anglois formèrent le projet de tranſplanter chez eux la race des chevaux Arabes. Il provint de l'union de ces chevaux avec des jumens choiſies de leur île, des productions de la plus grande beauté. Elles ſe ſont multipliées ſans dégénérer, par l'attention exacte que l'on a eue à ſuivre la race des pouliches nées d'arabes, & par le moyen des procédés qu'ils emploient dans les accouplemens (1).

(1) Beaucoup de perſonnes ſoutiennent que les chevaux anglois, dits de *race*, ſont ceux qui proviennent en ligne directe d'étalons & de jumens arabes. Mais a-t-on réfléchi à la promptitude & à la rapidité des dégénérations dans les productions nées de mâles & de femelles d'un même pays, tranſplantées & accouplées dans un climat nouveau ; ce qui cauſe la néceſſité de croiſer les races ? C'eſt au contraire en éloignant le même ſang, en évitant de le rejoindre, c'eſt en faiſant couvrir des jumens étrangères ou des jumens choiſies du pays par des étalons arabes, que les Anglois ſont parvenus à aſſurer & perpétuer l'exiſtence de tous leurs chevaux de prix.

Nous pourrions mieux qu'eux approcher de la perfection en ce genre, & nous ceſſerions de répandre inutilement de l'or à pleines mains, ſi nous voulions donner une attention continuelle à cet objet; & loin d'abandonner à l'ignorance & à l'avidité des tiges d'un prix ineſtimable, ne les perdre jamais de vue, en ſuivre exactement les races même dans les dégénérations, pour étudier la nature & en ſaiſir la marche; comme eux établir des courſes & donner des prix; car la France eſt de toute l'Europe la région la plus propre à l'éducation des chevaux. Il eſt peu de provinces dans ce ſuperbe empire, où l'on ne puiſſe établir avec ſuccès des haras, dont les productions ne le céderoient en rien aux races ſi célèbres aujourd'hui; & peut-être même en réſulteroit-il une nouvelle eſpèce qui réuniroit en elle les qualités utiles & brillantes éparſes dans les autres. Les provinces méridionales ſont celles où l'on a le plus négligé la propagation des chevaux, & celle où l'on pourroit en élever une très-grande quantité. Le climat & le terrein approchent de celui de l'Afrique & de l'Eſpagne. Les Romains avoient établi des haras ſur les bords du Rhône, & faiſoient le plus grand cas de ces chevaux; ils s'en ſervoient dans les combats, & les eſtimoient autant que ceux de Numidie; ils réuniſſoient la force à la légèreté.

Sans remonter au temps où Jules Céſar conquit les Gaules, & où l'eſpèce de ces animaux y paſſoit pour la meilleure de toute l'Europe, on peut ſe rappeller que ſous le miniſtère de Colbert, la Normandie, le Limouſin & l'Auvergne, où l'on avoit envoyé des étalons qui étoient beaux ſans être de la première qualité, fournirent preſque ſeuls & pendant long-temps aux beſoins du royaume, qu'il en ſortit même une très-grande quantité de chevaux pour l'étranger (1). Il n'y a qu'à ſe reſſouvenir de l'eſſai qui fut fait par ordre du roi, en 1756, dans le canton appelé *la Camargue*, d'où il provint des chevaux auſſi diſtingués par leur forme que par leur vélocité (2). Malgré l'état de

(1) Les Savoyards, de qui on en achetoit auparavant, en élevèrent moins, & furent obligés de venir en acheter dans le royaume, de même que les Piémontois. Ce qui arrivera encore non-ſeulement à ces deux nations, mais à pluſieurs autres, lorſque nos haras dans leſquels on aura introduit un meilleur régime, donneront des chevaux nationaux.

(2) Ce fut le ſieur Deſportes, capitaine des carabiniers, qui fonda le haras. Le roi donna, outre les fonds néceſſaires pour cet établiſſement, dix jumens & quatre étalons ; la communauté d'Arles fournit les emplacemens & les écuries. Le ſuccès répondit parfaitement à l'eſpérance. Sa Majeſté, ſatisfaite des chevaux qui provinrent

langueur dans lequel la guerre qui ſurvint, fit tomber cet établiſſement, qui depuis n'a point été ſurveillé & n'a fait que dépérir; la Camargue n'a ceſſé de

---

de cet eſſai, les fit mettre dans ſes écuries, & nomma le ſieur Deſportes commiſſaire-inſpecteur des haras de Provence & du Bas-Languedoc. Cet inſpecteur avoit formé le projet de faire un établiſſement beaucoup plus conſidérable dans l'île de Saint-Bertrand (formée par le Rhône), qui réunit toutes les qualités propres à la production des beaux chevaux; il ſe propoſoit d'y entretenir cent cinquante jumens, mais la guerre fit échouer ſon projet. Il ſeroit facile de le reprendre. Les logemens & les écuries exiſtent encore; on pourroit l'étendre dans les autres cantons de cette province, qui ſont également propres à y former des haras, & où l'on a préféré la production des mulets, parce qu'elle coûte moins au propriétaire, qui eſt ſouvent dans l'impoſſibilité de ſe procurer de beaux étalons, & que d'ailleurs le débit des mulets eſt plus prompt. On vend un mulet dès qu'il a acquis quinze mois, on vend rarement un poulain avant trois ans; ainſi on donne la préférence à l'animal dont on peut ſe défaire en moins de temps, & on ne s'occupe pas à calculer que le trafic du poulain procureroit un gain plus conſidérable, parce que le profit le moins éloigné eſt toujours celui qui ſemble le plus avantageux. Mais cette production de mulets ne ſe fait qu'aux dépens de celle des chevaux, & il réſulte néceſſairement la dépopulation de l'une & de l'autre eſpèce.

donner de jolies productions par la ſeule nature de ſon climat & l'excellence de ſes paturages.

On pourroit donc tirer du ſein du royaume des chevaux pour tous les uſages, ſans recourir à l'étranger, qui nous les vend très-cher & ſouvent très-mauvais. La propagation des chevaux une fois établie, la nobleſſe, qui eſt aujourd'hui hors d'état de s'en procurer à cauſe de leur cherté, en trouveroit à acquérir à un prix raiſonnable ; elle s'exerceroit de bonne heure dans l'art de les monter, art qui ne peut s'entretenir que par le goût qu'on aura pour ces animaux, & ce goût ne peut être rappelé & maintenu que par le perfectionnement des races. Perſonne n'aime à monter une roſſe, & chacun ſe plaît ſur un cheval noble & brillant. Parmi le peuple il ſe formeroit naturellement une pépinière de gens qui acquerroient l'uſage & l'adreſſe de manier les chevaux, & ſeroient plus ſuſceptibles des principes d'équitation qu'on voudroit leur donner ; notre cavalerie acquerroit une ſupériorité étonnante. Les ſommes immenſes qui ſortent du royaume pour les remontes, celles qui paſſent chez l'étranger pour les chevaux de chaſſe, pour les chevaux de monture & pour ceux de carroſſe, y demeureroient, s'il ſe trouvoit peuplé de chevaux, & par une circulation néceſſaire ſe répandroient en une infinité de mains, & en maintenant

le peuple dans l'abondance lui faciliteroit les charges de l'état (1).

L'abondance des beaux chevaux eſt une richeſſe nationale, territoriale & précieuſe, qui importe eſſentiellement à la culture des terres & aux forces de l'état. Faire naitre cette abondance, embellir & perfectionner les races, c'eſt rendre ſervice à la nation entière; c'eſt aſſurer un commerce qui entraine une amélioration proportionnée dans l'agriculture; c'eſt nous ſouſtraire à l'égard de nos voiſins au tribut le plus onéreux & le plus conſidérable; c'eſt leur ôter les moyens d'avoir à nos dépens la meilleure cavalerie, &c. On ſait cela, perſonne ne l'ignore, & je n'ai que le mérite de l'écrire.

---

(1) La cavalerie, les nobles, les citoyens riches ou aiſés & preſque la plupart des cultivateurs, tirent leurs chevaux du dehors. Leur prix, devenu plus conſidérable, ne ſe trouve plus en proportion avec les facultés d'une infinité de fermiers; d'où il réſulte une augmentation de prix ou un ralentiſſement dans les ouvrages qui exigent le ſervice du cheval. Dans les guerres de 1688 & de 1700, l'on fit pour plus de cent millions d'achat de chevaux étrangers, & ſur la fin des guerres de Flandres l'on vit des provinces où les cultivateurs, dans quelques endroits, furent obligés, par la rareté de l'argent & des chevaux, de s'atteler à la charrue.

Mais comment acquérir ces avantages? comment reſſuſciter le commerce des chevaux? Comment éviter les inconvéniens qui rendent les dépenſes inutiles, & aſſurer le ſuccès qu'elles doivent produire? Comment parer à la multiplication des mauvaiſes eſpèces? Comment produire l'embelliſſement, la perfection des races?

1°. Les ſeuls moyens d'obtenir les réſultats & les ſuccès que l'on cherche, & d'éviter que les dépenſes ne ſoient infructueuſes, c'eſt d'avoir dans chaque province un certain nombre d'étalons convenables, & appropriés au climat & aux cavales auxquelles on veut les accoupler; de mettre la plus ſcrupuleuſe attention dans leur choix & dans celui des mères; de ne pas viſer à une économie toujours préjudiciable à leur achat; d'avoir des inſpecteurs actifs, vigilans, remplis de connoiſſances relatives à leur état; de faire faire aux étalons le ſervice *gratis* pendant dix ans au moins, à dater de l'époque de leur placement.

2°. Prohiber tout cheval entier ou âne mêlés & confondus indiſtinctement dans les pâturages communaux avec les cavales, & en éloigner les poulains à dix-huit mois; établir des prix, des gratifications pour ceux qui auront élevé les plus beaux poulains (1).

(1) MM. *Bourgelat*, *la Foſſe*, *&c.* & preſque tous ceux qui ont récemment écrit avec quelque connoiſſance

Créer des foires où ne ſeroient vendus que les chevaux reconnus dignes d'y être admis.

3°. Enfin, il eſt de toute néceſſité, ſi l'on veut avoir des chevaux de *ſang*, c'eſt-à-dire de race pure du côté paternel & maternel, d'établir des

---

de cauſe ſur les haras ; le marquis de *Mirabeau*, & autres écrivains économiſtes, ſe ſont élevés contre les réglemens de l'adminiſtration actuelle, auſſi onéreux au tréſor public qu'au bien des particuliers : ils enchaînent la liberté, ils découragent l'agriculteur, ils font naître des abus que les ſoins vigilans ne peuvent jamais réparer ; encouragez, diſent-ils, par des récompenſes les poſſeſſeurs des haras à ſe pourvoir de belles jumens & d'excellens étalons, offrez les mêmes avantages aux laboureurs, vous les verrez à l'envi rechercher les jumens les mieux conformées ; alors les bonnes races ſe multiplieront, & l'étranger s'empreſſera de venir choiſir chez nous les chevaux qu'ils nous font payer cher.

Les prix font tant d'impreſſion ſur les habitans de la campagne, qu'à *Caſtère*, en Angleterre, où il y a des prix pour le fermier qui apporte au marché les agneaux les plus peſans, on en a vu qui alloient au-delà de cinquante livres. En Normandie, où l'on a excité l'envie naturelle que chaque particulier peut avoir d'élever de beaux chevaux par un prix délivré par ordre du roi à celui qui a le plus beau poulain provenu d'un étalon des haras de Sa Majeſté, la race s'y eſt améliorée. L'empereur connoît ſi bien l'efficacité d'un tel moyen, qu'aux

haras fixes en chaque province, dans un ſite convenable ; de marquer tous les chevaux qui en ſortiront, & d'établir des courſes de chevaux & de chars à certaines époques de l'année.

Ces moyens vont faire l'objet des chapitres ſuivans.

CHAPITRE SECOND.

PREMIÈRE SECTION.

D'ABORD il y a impoſſibilité phyſique qu'un étalon qui ſert indiſtinctement des jumens de toute taille & de toute eſpèce, qui lui ſont annexées dans ſon arrondiſſement, leur ſoit appatroné ; de vingt-cinq ou trente qu'il faillit, à peine y en a-t-il huit qui lui ſoient bien aſſorties : il ne peut donc donner que des productions découſues & de peu d'utilité ; auſſi eſt-ce ce dont on ſe plaint tous les

différentes diſpoſitions qui ont été faites pour perfectionner les races de chevaux dans les Etats-Héréditaires, Sa Majeſté a ajouté, en 1785 & en 1786, la diſtribution des prix de cinquante ducats à ceux qui préſenteroient les plus beaux chevaux entiers, âgés de cinq ans, nés d'étalons du pays.

jours. Souvent un nourricier, au lieu d'aller à l'étalon mis par l'adminiſtration, ſe ſert, pour épargner la rétribution du ſaut, ou par choix & par goût, d'un poulain provenant de ſes cavales ou de celles d'un voiſin. Comme c'eſt avant de l'hongrer, c'eſt-à-dire avant ſa troiſième année, qu'on le fait étalonner, on étrangle ſon accroiſſement, on évapore ſes forces, ſon courage, & n'ayant pas à beaucoup près tout ſon être, il ne peut donner que des productions manquées, foibles & chétives. Souvent comme ces poulains ont des qualités que le payſan priſe, on les excède; au lieu de vingt jumens, on leur en donne quarante, cinquante, il faut néceſſairement qu'il les abuſe ou qu'il périſſe; ce qui, dans tous les cas, eſt une perte réelle pour l'eſpèce, & un obſtacle à la propagation. Loin d'éloigner les conſanguinités qui hatent toujours la dépravation & l'abatardiſſement, on y coopère en faiſant couvrir la jument par ſon père ou ſon fils, ſon frère, ſon couſin germain, &c. dès-lors nulle compenſation, nulle poſſibilité, nulle eſpérance de réparer, de diminuer les vices de l'empreinte originaire.

Les étalons ſont mal tenus, mal ſoignés, mal nourris. Les gardes étalons, qui ne le ſont ordinairement que pour jouir des priviléges attachés à leur place, ſans égard pour la conſervation de leurs

chevaux & au but de leurs placemens pour le ſervice des cavales, en font ſaillir, en pure perte pour ceux qui en ſont les propriétaires, une quantité énorme, pour avoir un plus grand bénéfice en multipliant les rétributions. Les réglemens ne peuvent rien contre ce vice, parce qu'il tient à la cupidité. Il s'en trouve même qui, jaloux de leur étalon, ou envieux contre quelque propriétaire, font, la veille du jour où la jument de ce particulier doit être étalonnée, couvrir une des leurs, pour que celle de la perſonne qu'ils jalouſent, ſoit trompée. Les revues de l'inſpecteur étant annoncées d'avance, & à une époque toujours fixe, les gardes étalons ont alors ſoin de préparer leurs chevaux, de les bourrer d'une nourriture échauffante, pour qu'ils paroiſſent brillans dans la revue, & leur donnent les apparences trompeuſes du feu & de la vigueur ; mais dès l'inſtant que la revue eſt finie, les ſoins diſparoiſſent, l'animal perd ſon embonpoint factice, & rentre dans l'état de dépériſſement d'où on l'avoit tiré momentanément. J'en ai vu qui étoient dénués de force, & par conſéquent de déſirs pour la monte, au point qu'ils la refuſoient quoiqu'ils y fuſſent excités par des breuvages & des alimens chauds, par des frictions aux nazeaux & au membre, faites avec les chaleurs de la jument, & par d'autres ſtimulans. Les gardes qui

n'ont pas des étalons au roi ou à la province, mais qui doivent en avoir à eux, n'en ſont généralement pourvus qu'au moment de la revue, quelquefois n'en ont point du tout. Comme ils n'en achètent que pour jouir des exemptions, ils ſont toujours communs, dépourvus des qualités qu'ils devroient avoir, ſur-tout trop jeunes, ou atteints d'une caducité prématurée dans un âge où ils montrent encore les marques de la jeuneſſe.

A tous ces vices ſe réuniſſent ceux de mauvaiſe nourriture ou d'excès de travail pour les élèves & ſur-tout pour les jumens. Le payſan s'attachant plutôt à ſe dédommager de leur nourriture journalière qu'au bénéfice du poulain, dont il ne jouira que dans trois ou quatre ans, & que l'éloignement fait évanouir, néglige les ſoins convenables, le vend de bonne heure, ou l'aſſujétit à un travail pénible dans le temps où le plus petit effort ne manque jamais d'être funeſte : il dépérit & finit par être auſſi défectueux que les moindres du pays. L'étalon toujours ſédentaire dans le même canton, cède néceſſairement à l'influence combinée du travail & du climat, & ſervant dans le même département pour l'ordinaire pendant dix ans & quelquefois au-delà ; étant ſouvent plein de vices & de tares, qu'on dérobe à l'œil de l'inſpecteur, ou qu'il ne ſauroit apperçevoir, faute de connoiſſances néceſſaires, ne

peut d'une part que s'allier avec ſa poſtérité qui, en ſuppoſant même la perfection de la ſouche, ſe détériorera; d'une autre part, il perpétue les mêmes défauts; ainſi l'eſpèce eſt toujours viciée, retombe dans ſon premier état d'imperfection, & conſerve des défectuoſités qu'il faudroit éteindre.

Les ſeuls moyens d'arrêter ces vices, c'eſt de rendre l'intérêt particulier dépendant de l'intérêt public; c'eſt de diſtribuer dans différens cantons de chaque province, ainſi que cela eſt ſuivi avec ſuccès dans quelques-unes, des étalons appartenans à la province, deſtinés à ſaillir gratuitement les jumens de l'arrondiſſement que l'inſpecteur aura paſſées en revue & jugées propres à lui être appareillées & à donner de bonnes productions, ſe montrant très-difficile ſur le choix des mères: car il eſt queſtion d'améliorer, d'agrandir l'eſpèce & ſur-tout l'eſpèce femelle.

Ces étalons ſeront réunis tous dans un même entrepôt & ſous la direction d'une perſonne intelligente & inſtruite, qui puiſſe veiller à leur conſervation, être plus à portée de juger des accidens qui peuvent les mettre hors de ſervice, être exercés & ſoignés comme ils doivent l'être. Les écuyers tenant les académies dans les villes capitales, ſont toujours des perſonnes très au fait du gouvernement des chevaux, &c. &c. ce ſera donc entre

leurs mains qu'on les dépoſera ; il eſt hors de doute qu'en les employant au manège hors du temps de la monte, ils en ſeront plus dociles, plus amis de l'homme ; leurs membres ſe conſerveront ſouples, leurs mouvemens en ſeront toujours lians ; par conſéquent leurs productions en ſeront plus parfaites ; le cheval communiquant à ſes échappés ſa diſpoſition à ſes qualités acquiſes avec ſes qualités naturelles.

Dans le temps de la monte ils ſeront diſtribués dans les chefs-lieux des divers arrondiſſemens, ſous la conduite de leurs palefreniers accoutumés, où ils ne ſauteront que le nombre de jumens requis: ce qui conſervera leur vigueur & durée, & en rendra l'emploi efficace. Un autre avantage que produira cet arrangement, c'eſt que chaque année, ſans augmentation de dépenſes ni de ſoins, l'on fourniroit chaque arrondiſſement d'étalons nouveaux, ce qui rafraîchiroit les races, objet très-eſſentiel à leur amélioration, & qui n'a pas lieu dans le régime actuel. Les défauts dont les générations peuvent être attaquées, diminueront par le changement de l'individu qui y coopère le plus, & l'on parviendra inſenſiblement à les détruire. Cette nouvelle forme d'adminiſtration faciliteroit à un inſpecteur tous les moyens d'interroger la nature, & le mettroit en état, après pluſieurs expériences

riences réitérées, de fixer dans l'étendue de son département la place & le véritable canton qui conviendroient à tels & tels chevaux. (Voyez l'observat. du chap. 2me de la 3me Partie).

Les privilèges & exemptions des gardes-étalons sont très-onéreux aux communautés, parce qu'étant presque toujours de grands propriétaires, le rejet de leurs impositions sur les autres contribuables cause une augmentation considérable. Les étalons étant dans un entrepôt, ces inconvéniens qui détruisent les haras, disparoissent; tout devient égal dans les communautés, chacun participe aux charges publiques & à l'avantage de la rétribution du droit de monte; les étalons sont sans cesse sous les yeux de l'administration; ils sont tenus & conservés comme ils doivent l'être.

La seconde année, les jumens qui auront pouliné, se reposeront, & celles qui n'auront pas été fécondées, ou dont le poulain seroit mort en naissant, & d'autres du même département, seront saillies, & ainsi de suite pendant dix ans, toujours *gratis* (1).

---

(1) Au bout de dix ans, si on le juge à propos, on peut mettre un droit de rétribution pour le saut des étalons; mais ce droit ne doit être que de gré à gré, & nullement forcé. Ce droit est très-ancien chez toutes les nations. De tout temps on a permis, pour ainsi dire, de

Il eſt néceſſaire qu'outre l'écuyer chez lequel ſeront les étalons, il y ait un ou pluſieurs inſpecteurs particuliers, ſuivant le nombre des haras, qui faſſe chaque année des tournées pour claſſer les jumens, afin d'approprier & faire le changement des étalons. Il y aura encore un inſpecteur général de quatre en quatre provinces, plus ou moins, pour éclairer la conduite des inſpecteurs particuliers, punir leurs négligences, vérifier leur travail, enfin ſe faire rendre compte de tout ce qui eſt relatif à la régie, ordonner les achats, les réformes, &c.

Les propriétaires des jumens annexées à l'étalon, aſſurés dès-lors d'avoir des productions d'un beau cheval, les laiſſeront jouir du repos qui leur convient, & donneront tous leurs ſoins à élever les poulains. Chacun voyant un avantage dans les jumens de taille, & que les réſultats deviennent meilleurs

---

trafiquer du ſaut des étalons. Dans pluſieurs pays, & notamment en Angleterre, on vend ce ſaut à ſon gré & même vingt, trente guinées, & au-delà, ſuivant la beauté & la race du cheval. Il eſt à deſirer que cette branche de commerce en vienne là parmi nous, & qu'on puiſſe mettre ainſi l'enchère ſur les accouplemens; ce ſera une preuve de perfection dans la propagation des chevaux, de l'eſtime qu'on en fait, de l'émulation qui règne dans le déſir de perfectionner & d'embellir encore, ou tout au moins de conſerver ce qui eſt acquis.

insensiblement & à mesure des ménagemens qu'on a pour elles, s'y refusera moins, se déterminera bien vite à s'en procurer qui lui donnent la rétribution du saut, & préférera dès-lors d'élever les plus belles pouliches; ce qui haussera la race promptement; de manière qu'au bout de dix ans chaque province sera fournie de beaux & bons chevaux, & de belles cavales qu'elle aura vu naître. Ainsi, dans peu, la production en deviendra plus parfaite: ce commerce se fortifiera, & cette amélioration ne cessant d'accroître, augmentera le prix de la vente par les bonnes qualités de la chose à vendre; ce qui est le plus grand point, sur-tout dans les productions territoriales.

Qu'on n'objecte point l'insuffisance de ce moyen, parce que le vœu d'avoir des chevaux nationaux étant général, il n'est nulle part plus grand que chez les particuliers qui ont des fourrages; qu'il y en a déjà beaucoup qui vont acheter non-seulement dans les provinces voisines, mais chez l'étranger, des poulains ou des jumens pleines, pour être assurés d'élever des chevaux au-dessus du commun; que les cultivateurs de la Champagne, Bourgogne, Franche-Comté, &c. achettent chaque année en Suisse (1) une quantité

(1) Il n'y a pas long-temps que la Suisse ne produisoit que de gros chevaux mal faits; à présent, graces

prodigieuſe de poulains qu'ils répandent enſuite dans le reſte du royaume. Les jumens de diſtinction ſont chères & rares, parce qu'on monte les fines & qu'on fait des attelages des autres. Si l'on ſuit la méthode que je préſente, le ſuccès ne peut être douteux, puiſque les belles jumens qui en viendront, ſeront néceſſairement conſervées pour être poulinières ; ce qui rendra conſidérable le prix de leurs fruits, & par conſéquent leur multiplication certaine par les avantages qu'il y aura à les élever.

DEUXIÈME SECTION.

Qualités recherchées dans les étalons & les jumens.

D'après tous les faits recueillis & les expériences faites, il réſulte que le mâle eſt le vrai modèle de ſon eſpèce ; & que la femelle contribue

---

à l'émulation qui s'eſt introduite dans leurs haras, & à la recherche que notre indolence & notre peu de ſoin à élever des chevaux nous a fait faire des leurs, la Suiſſe en produit de la meilleure organiſation, pleins de force & d'haleine. Une bonne partie des chevaux vendus pour *normands* ſont nés & élevés en Suiſſe. Le canton de Berne en fournit en abondance & des meilleurs. Il dépend de nous de nous paſſer d'eux à cet égard.

plus que l'étalon au tempérament du poulain, à la forme & à la dimenſion du corps : que l'un & l'autre communique à leurs productions les défauts de conformation, les vices des humeurs, les tares, enfin les bonnes ou mauvaiſes qualités naturelles ou acquiſes, & même celles de leurs ayeux.

Quoiqu'un défaut naturel ou héréditaire, ſoit aux étalons, ſoit aux cavales, ne ſe produiſe pas d'abord, il paſſe cependant juſques à la troiſième & quatrième génération, & quelquefois tant que dure cette race. C'eſt donc un point de dernière importance, de ne pas avoir de tels chevaux & d'y remédier, s'il se gliſſe dans un haras. Ainſi le choix des étalons & des jumens ne ſauroit être fait avec trop d'intelligence & de ſoin.

Le climat dans lequel l'étalon a paſſé ſes premières années, ſa figure, ſa taille, ſont communément les ſeuls objets qui ſemblent intéreſſer ; cependant ſon âge, ſa vigueur, ſa robe & ſur-tout ſon origine, ſont pour le moins auſſi eſſentiels. Un étalon doit être non-ſeulement beau, bien fait, relevé du devant, mais plein d'action, de ſanté, de force, de courage, avoir de la liberté dans les épaules, de la ſoupleſſe dans les hanches, les jambes bien proportionnées & ſures, du reſſort dans toutes les articulations & ſur-tout aux jarrets ; le membre gros, les teſticules pareils & retrouſſés ; être

d'une conſtitution tempérée, ni trop chaude, ni trop humide, mais vive, ſouple & nerveuſe. Tout cheval qui eſt mou, indocile, timide, de mauvaiſe bouche, rétif, ombrageux, traître, ennemi de l'homme, eſt à rejeter, quelque ſuperbe qu'il ſoit; il produit des poulains qui ont le même naturel.

Le noir-jais, le gris mélangé de noir, toutes les nuances du bai, à l'exception du bai-brun feſſes lavées, tous les alzans, à l'exception de l'alzan poil de vache, l'iſabelle-doré, le fauve, l'un & l'autre avec la raie, les crins, la queue, les jambes noires, ſont les plus belles couleurs & celles à préférer; mais tous ces poils ſeront bien teints & bien luiſans; car les mal teints, lavés, &c. non-ſeulement ſont ignobles, mais ſemblent être un ſigne de dégradation de l'eſpèce, du moins ſont-ils preſque toujours la livrée de la pareſſe, indolence, peſanteur, lâcheté. Toute grande balzane, tout chamfrein blanc ſeront proſcrits. L'étoile ou la pelote au front peu étendue & deſſinée par la nature & non par artifice, des balzanes aux pieds de derrière, pourvu qu'elles ne s'élèvent pas au-deſſus du boulet, ſeront ſeules admiſes.

Il y a une infinité de préjugés relativement aux *balzanes*. Lorſqu'elles ſont *tachetées*, on les regarde comme des marques de chevaux capricieux. Si au contraire elles ſont *dentelées*, on en fait cas. La

balzane qui se trouve à la jambe de derrière, près du montoir, passe pour une marque incomparable; mais si elle est au pied droit, alors le cheval qu'on nomme *arzel* est regardé comme portant malheur, & sur-tout dans les combats. Les espagnols en ont si mauvaise opinion qu'ils disent en proverbe : *Cavallo arzel, guardaze del.* Gardez-vous du cheval arzel (1).

L'étalon doit être de bonne race. L'expérience prouve qu'un cheval d'une figure médiocre, sorti

(1) Quoique je n'ajoute aucune foi au malheur prétendu qu'un cheval arzel peut causer à celui qui le monte, je ne peux m'empêcher de rapporter un fait consigné dans l'histoire, relativement au cheval de *Séjan*, consul romain & favori de Tibère. Ce malencontreux animal porta malheur à tous ceux dans les mains desquels il passa. 1°. Séjan, qui le premier l'acheta, eut la tête tranchée en Grèce par ordre de Marc-Antoine. 2°. Dolabella, qui l'eut ensuite, fut massacré en Syrie dans une émotion populaire. 3°. Caius-Cassius, à qui il appartint, mourut misérablement. 4°. Marc-Antoine, qui le montoit lorsqu'il fut vaincu par Octave, se fit tuer par un de ses affranchis. 5°. Nigidius, le dernier qui osa l'acheter, se trouvant forcé de traverser le fleuve Marathon, le cheval trébucha de façon que le maître & le cheval périrent. De là est venu cet ancien dictum appliqué à ceux qui sembloient menacés d'une fin malheureuse : *il a le cheval de Séjan.*

d'un noble étalon, donne avec une belle jument un poulain qui remonte au premier pour la beauté; au lieu qu'un cheval d'une belle conformation, mais iſſu d'un ſang vil, donne rarement des productions médiocres & ſouvent des chétives. La taille d'un étalon pour la ſelle ſera de quatre pieds huit à dix pouces, & cinq pieds pour le carroſſe; l'un & l'autre meſurés à la potence, qui donne rigoureuſement le degré le plus juſte de l'élévation.

Il eſt eſſentiel qu'avec les mêmes perfections recherchées dans le cheval, les jumens que l'on deſtine à être mères, aient une taille avantageuſe (au moins quatre pieds ſept à huit pouces pour la ſelle, & quatre pieds dix pouces ou cinq pieds pour le carroſſe), le flanc large, le coffre vaſte, pour que le poulain ſoit logé à ſon aiſe, & puiſſe profiter, croître & s'étoffer; & ſur-tout qu'elles ſoient bonnes nourrices; une petite, laide & méchante jument produira, il eſt vrai, avec un bel étalon, un poulain meilleur & plus beau qu'elle, & que ſi elle avoit été ſaillie d'une roſſe, mais point auſſi beau que s'il venoit d'une jument grande & belle, telle que le mâle. Il eſt très-important qu'elle ſoit de bonne race; celles engendrées d'un mauvais cheval produiſent des poulains, quoiqu'avec un bel étalon, qui ſont ſouvent & preſque toujours eux-mêmes de mauvais chevaux. La ſanté des cavales

eſt de la plus grande conſéquence ; leurs indiſpoſitions préjudicient à leur fruit ; car l'on ne ſauroit douter que les mauvaiſes diſpoſitions du corps des pères & mères ne ſoient le principal agent de la foibleſſe & du mauvais tempérament des poulains qui en naiſſent, & l'on ne peut attendre qu'un rejeton maladif d'un étalon & d'une cavale chez l'un deſquels il ſe trouve un vice marqué dans quelques-uns des organes précieux dont les fonctions influent viſiblement ſur l'harmonie qui doit régner dans l'écononie animale. Des cavales pouſſives font éprouver au fœtus des ſecouſſes qui ſont ſouvent ſuivies de l'avortement ; & dans la préſuppoſition que la production vienne à terme, elle eſt toujours chétive & ne proſpère jamais. Des jumens farcineuſes, galeuſes, &c. mettent bas des poulains attaqués des maux qu'ils ont puiſés dans le ſein de leurs mères. Le poil ou robe des jumens doit être conforme à celui que j'ai demandé pour les étalons. Trop de maigreur où d'embonpoint eſt nuiſible à leur fécondité. Il importe qu'elles ne pèchent par aucun de ces déſavantages. On n'agréera encore que des cavales qui ont tous leurs crins. L'abondance & la quantité du lait dépendent beaucoup du repos & de la tranquillité dans les pâturages ; l'agitation continuelle que leur occaſionneroient les inſultes des mouches, ſi elles ne pouvoient s'en défendre, en

diminueroit visiblement l'abondance. Si elles ont été dressées avant d'être présentées à l'étalon, elles en seront plus faciles à la saillie & moins farouches. (Au reste, voyez la 2me Partie, chapitre 2me, des moyens de bien choisir les étalons & les jumens).

TROISIÈME SECTION.

Achat.

Il ne faut pas viser à trop d'économie dans les achats des étalons, parce qu'il faut tendre à la plus haute perfection; que jamais on ne la paiera trop dans les chevaux destinés à faire souche, à former une race nouvelle, & à donner des chevaux de la première espèce. *Le but des haras doit être moins d'avoir des chevaux, que de beaux & bons chevaux*, ainsi qu'on l'a déjà dit; & c'est ce qu'on ne sauroit assez répéter aux personnes qui s'attachent trop à chercher la modicité du prix. Imitons les Anglois qui, connoissant toute la valeur des beaux étalons, ne regardent point aux frais, lorsqu'il s'agit d'en acquérir. On a vu des propriétaires s'unir pour fréter ensemble un bâtiment destiné à recevoir un esclave du roi de Maroc, qu'on avoit gagné pour enlever un cheval des haras du prince;

le voleur & l'étalon firent cinquante lieues en une courſe, & arrivèrent à bon port; l'étalon revenoit aux poſſeſſeurs à 80000 livres, & il en coûtoit vingt-cinq guinées pour obtenir de lui faire ſaillir une jument. Je conviens que la ſomme eſt un peu forte; mais par le moyen de la rétribution des ſauts, elle a rentré à ceux qui l'avoient avancée, & a tourné ainſi au profit public & particulier.

QUATRIÈME SECTION.

Aſſortiment.

L'aſſortiment eſt un des points fondamentaux, l'opération la plus délicate du haras, & ſans laquelle on peut bien augmenter le nombre des individus, mais jamais les perfectionner: envain l'étalon & la jument ſeront accomplis, ſi l'un eſt grand & l'autre petit, trop ou trop peu étoffé relativement l'un à l'autre, tous les deux trop ardens ou trop mous, on ne peut, ni on ne doit rien en eſpérer. C'eſt en corrigeant les défectuoſités de l'un par les qualités de l'autre, en oppoſant les humeurs, les caractères, les formes, les climats; c'eſt en combattant ſans ceſſe le vice dominant de la race du pays; c'eſt en ne perdant pas de vue, en ne confondant & n'uniſſant pas indifféremment les productions, que

les réſultats ſeront bons ; autrement les premiers caractères déjà altérés en eux ſeront bientôt effacés dans leurs fruits, & ceux-ci fouillés d'une multitude d'imperfections qu'ils communiqueront inévitablement, & qui, s'accumulant de plus en plus, ôteront juſques au ſouvenir le plus léger des ſouches précieuſes que l'on ſe ſeroit procurées. Il eſt donc important que les inſpecteurs des haras apportent de la conſidération dans les appareillemens, & qu'ils ſoient faits d'après de véritables lumières. (Voyez le chapitre 1er de la 3me Partie).

CINQUIÈME SECTION.

Choix des Inſpecteurs.

Il eſt de rigueur que les inſpecteurs des haras aient les connoiſſances non-ſeulement des parties extérieures du cheval, mais celles qui ſont néceſſaires pour en préjuger les mœurs & le tempérament; qu'ils ſoient capables d'obſerver avec juſteſſe, recueillir & répandre leurs obſervations ; qu'ils aient du goût, de l'amour & une ſorte de paſſion pour leur état ; parce que pour réuſſir, il faut connoître exactement & aimer beaucoup ce que l'on fait. Un inſpecteur doit encore être d'un caractère tout empreint de douceur & d'aménité pour manier

avec ſuccès celui des gens de la campagne, & leur inſinuer l'envie de donner tous leurs ſoins aux jumens & aux poulains. La perfection des haras dépend des inſpecteurs : tout homme qui a toujours vécu dans l'éloignement des chevaux, qui n'en a pas la moindre connoiſſance, ou qui n'en a qu'une ſuperficielle, qui court uniquement après l'honoraire de la place, doit être éloigné de la régie des haras. Non-ſeulement de telles gens y ſont inutiles, mais pernicieux ; il ne ſuffit pas de les choiſir dans les officiers de cavalerie ; il eſt important, ſans doute, que ces places ſoient la récompenſe des officiers ou des nobles ; mais ce doit être la récompenſe de ceux qui ſe ſont fait une étude particulière du cheval, & qui, à des connoiſſances hypiques, joignent l'intelligence & les qualités que j'ai exigées ci-deſſus. Mais comment n'être pas trompé dans le choix?... Par le concours ou par un examen rigoureux. Le corps des inſpecteurs une fois établi, on déſignera un lieu fixe où ils s'aſſembleront deux ou pluſieurs fois par an, pour ſe communiquer leurs obſervations réciproques, & aviſer au bien de l'adminiſtration ; & ce ſera dans ces aſſemblées, préſidées par le directeur général des haras, ou par le plus ancien des inſpecteurs, qu'on examinera les concurrens aux inſpections, &c. Le projet dont je ne donne ici qu'un léger apperçu, eſt le ſeul moyen de détruire

tous les inconvéniens; & cette aſſemblée d'hommes qui conſacrent leurs ſoins & leurs talens à un objet auſſi intéreſſant pour le bien public, ſeroit toute auſſi avantageuſe que celle des ſociétés d'agriculture. Si l'on réfléchit que les haras demandent une attention unique & ſuivie de la part de tous ceux qu'ils occuperont, afin de ſuppléer l'habitude & le goût général éteints dans les campagnes, & que la différence des génies dans les perſonnes qui en ſont chargées, fut & ſera toujours un obſtacle à ſon rétabliſſement & à ſes progrès; l'on demeurera fortement perſuadé que pour reſſuſciter les haras, les augmenter, les perfectionner & les ſoutenir, il eſt abſolument néceſſaire d'en confier l'adminiſtration à des inſpecteurs intelligens, dont l'eſprit, toujours tourné du même côté, ne verra jamais un bien ſans lui donner la forme d'exiſtence qui lui conviendra, ni un abus, ſans y porter le plus prompt remède.

SIXIÈME SECTION.

Placement des étalons.

Le placement des étalons, tant étrangers que nationaux, exige que l'on faſſe une exacte attention aux climats, aux terreins dans leſquels ils auront vécu, afin de ſe conformer, le plus qu'il eſt poſſible,

à des ſites analogues. Sans cette précaution trop négligée, & à laquelle on ne s'eſt pas même attaché comme cela auroit dû être, quoique ces animaux ſoient entièrement formés quand ils ſont tranſportés ſur notre ſol, le plus ou le moins de qualité des fourrages ſeroit toujours nuiſible en ce qui concerne la nutrition, & par conſéquent la vigueur; le plus ou le moins de pureté, de mobilité des eaux, dont les effets ſont de donner de la fluidité aux humeurs, d'ouvrir les vaiſſeaux, de diſſoudre les ſucs viſqueux, &c. influera ſur la machine: & ſi l'animal n'eſt pas parvenu au période de ſon accroiſſement, ce qui eſt ſouvent poſſible, car enfin on ne refuſe pas d'acheter un ſuperbe étalon, parce qu'il n'a que quatre ou cinq ans; l'influence du climat & les différentes ſubſtances dont il ſe ſeroit nourri, trop éloignés l'une de ſon climat natal, l'autre des alimens qu'il a pris, pourroient s'oppoſer au développement & même à la ſolidité des différentes parties de l'animal, ou cauſer en elles une trop grande extenſion, ſoit en longueur, ſoit en largeur, ſoit en épaiſſeur. Je m'explique..... Un poulain né dans un climat froid, accoutumé à des pâturages abondans en ſucs, & tranſporté dans un climat chaud, où des herbes contenant moins de particules nutritives que celles qu'il a pu paître dans le lieu de ſa naiſſance, deviennent ſon aliment quotidien, n'acquerra point ce

degré d'accroiſſement auquel il doit parvenir & ſeroit parvenu dans ſon pays. Les parties qui auront déjà pris un certain développement, ſe trouveront comme arrêtées & ſuſpendues : les autres dont la formation eſt plus lente, ne feront que de très-légers progrès, & *vice verſâ* pour des étalons des pays chauds placés dans des climats humides ; tellement qu'il ne conſervera que peu de choſe du père & de la mère, & du climat dans lequel il aura reçu l'être, & très-peu de choſe de celui dans lequel il aura fini d'être élevé. Ainſi, faute de ſoins & d'attentions de notre part, ce ſera un cheval abſolument manqué. Il eſt donc avantageux d'abord de n'amener pour étalons que des chevaux entièrement développés, pour que leurs formes en ſoient moins altérées ; de ne leur donner que des alimens, tant ſolides que liquides, analogues à ceux dont ils ont été nourris, & ſur-tout de les placer ſur un ſol & ſous un ciel le plus rapproché que faire ſe pourra de celui où ils ont pris naiſſance & ont été élevés.

CHAPITRE

CHAPITRE TROISIÈME.

Septième Section.

Tout cheval entier, autre que celui ou ceux mis par le roi ou par la province, doit être prohibé des pâturages communaux où ſont les cavales, parce qu'il eſt contraire à la perfection de l'eſpèce & aux bonnes loix, que chacun ne puiſſe pas être aſſuré de tenir ſa jument dans une prairie ſans s'expoſer à prendre un mauvais poulain. Il en ſera de même des ânes dans les pays à mulets. Les poulains de dix-huit mois doivent être éloignés des cavales, parce qu'elles en deviennent amoureuſes, qu'elles s'échauffent & ſe vuident, & qu'en même temps les poulains s'énervent auprès d'elles.

Dans les provinces qui comportent les deux genr de productions de mulets & de chevaux, il faut, pour qu'un commerce ne nuiſe pas à l'autre, claſſer les jumens, & annexer les plus mal conformées aux baudets.

Huitième Section.

Prix, gratifications.

C'eſt en employant tous les moyens qui ont de l'empire ſur l'eſprit & la cupidité des hommes, qu'on parvient à tirer d'eux ce qu'on en déſire; c'eſt en mettant en œuvre les reſſorts de la gloire & de l'honneur qu'on réuſſit à obtenir au-delà même de ce qu'on demande.

Qu'un fermier apperçoive le moindre avantage à élever des chevaux, & qu'à cet avantage ſe joigne l'eſpoir de gagner un prix décerné à la plus belle production de ſon canton; il mettra, ſans doute, tous ſes ſoins à nourrir une jument d'une conformation régulière, de préférence à cette lourde maſſe qui lui cauſe la même dépenſe, & qui n'a ni les facultés ni la volonté de lui faire plus de ſervice que celle dont les proportions ſont régulières; il eſt encore de ſon intérêt que cette cavale, objet de ſon bénéfice futur, ne ſoit étalonnée que par un beau cheval; il refuſera donc de la laiſſer devenir mère par celui qui ne peut lui donner qu'un extrait de la difformité dont il eſt pourvu; ſon profit alors ſeroit manqué & ſon eſpoir évanoui. Il cherchera pour étalon celui dont la réputation de beauté & de bonté eſt établie, veillera ſoigneuſement à l'éducation du

poulain, l'enviſagera comme un objet de commerce dont le produit augmentera chaque année, & recueillera, en le vendant, le fruit de ſes peines & de ſes dépenſes. S'il eſt aſſez heureux pour qu'il mérite le prix, la valeur de ſon cheval s'accroît ſur le champ du double ; la réputation de ſes élèves commence à s'établir, ſe fortifie annuellement, & finit par devenir auſſi invariable que leur belle configuration. Bientôt l'émulation s'emparera des eſprits ; les habitans de la campagne, à l'envi les uns des autres, ſe diſputeront à qui aura la jument la mieux faite, les beaux poulains deviendront nombreux, l'intérêt & l'exemple entraîneront les plus opiniâtres, & leur feront exécuter ce que les réglemens les plus ſages ne peuvent obtenir.

Le prix ſeroit en argent de la valeur de deux cents livres ; il y en auroit annuellement, dans chaque province, quatre qui ſeroient diſtribués, ſavoir, deux à ceux qui préſenteroient les plus beaux poulains, & deux à ceux qui offriroient les deux plus belles pouliches, les uns & les autres âgés de trois ou quatre ans, engendrés & élevés dans la province. On déſigneroit chaque année d'avance les lieux où les chevaux ſeroient amenés au concours. Les propriétaires recevroient le prix après le jugement, & pourroient diſpoſer des chevaux à leur gré, même les vendre pour étalons.

Les gratifications consisteroient à exempter du logement des gens de guerre ou de quelqu'autre équivalent, celui qui nourriroit trois ou quatre jumens poulinieres; & ces cavales pleines ou nourrices (de l'étalon de la province toutefois) & leurs poulains ne pourroient être saisis pour dettes : à plus forte raison les maîtres de poste ni les troupes ne pourroient les employer à leur usage. Le particulier qui, dans l'intervalle de dix ans, auroit présenté six poulains ou pouliches issus de ses cavales, qui auroient tous six remporté le prix, seroit dispensé de donner à la milice, & s'il étoit marié, & qu'il eût des enfans, deux de ses fils seroient exempts de tirer au sort, tant qu'ils habiteroient le toit paternel. Rien n'animeroit autant le cultivateur à concourir à la multiplication de l'espèce. L'espoir seul de parvenir un jour à ne pas mettre la main au chapeau, opéreroit la révolution.

NEUVIÈME SECTION.

Foires.

On créera ou on indiquera dans chaque province des foires qui s'y tiendront chaque année une ou deux fois, & dans lesquelles ne pourroient être admis que les chevaux issus & élevés dans le royaume,

qui auroient remporté le prix, ou qui ſeroient marqués par les juges du concours; laquelle marque ne ſeroit appoſée à la cuiſſe hors du montoir qu'aux chevaux ſans tare. L'on puniroit ſévèrement tous particuliers, maquignons, ou autres qui la contreferoient. La marque des chevaux couronnés ſeroit miſe ſur la cuiſſe du montoir, afin d'être diſtincte de l'autre.

Ces foires réuniroient pluſieurs avantages réels; celui de concourir à la propagation de l'eſpèce, même de l'accélérer; de fournir un débouché certain pour la vente, & un lieu fixe pour l'achat; de ſorte que les perſonnes qui déſireroient faire l'acquiſition de chevaux, joindroient à la certitude d'en trouver de beaux, l'aſſurance de les avoir provenans de bonne eſpèce, & ſur-tout exempts de ces défauts que les maquignons ſavent ſi bien cacher, qui même échappent quelquefois à l'œil du plus parfait connoiſſeur, & mettent l'animal hors d'état de rendre les ſervices qu'on s'en promettoit. La marque déſignant les eſpèces, on auroit au moins l'avantage d'acheter celui qu'on préfère, & on ne tomberoit pas dans le cas de prendre un cheval breton pour un normand, &c.

L'acheteur, n'ayant donc aucun riſque à courir, donneroit avec confiance ſon argent, emportant avec lui la ſatisfaction de n'avoir point été trompé

dans ſon emplette. Le nourricier ambitionnant de procurer à ſes élèves l'honneur de la foire, qui ſeroit pour eux un débouché ſûr (1), emploiroit ſes ſoins à s'en procurer de dignes d'y être admis, & rejetteroit tous ceux que des vices de conformation en excluroient. Ainſi petit à petit les chevaux défectueux diſparoîtroient, & ſeroient remplacés par ces beaux modèles qui ſont l'admiration & le plaiſir des connoiſſeurs.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Dixième Section.

Il eſt de toute néceſſité, ſi l'on veut avoir des chevaux de *ſang*, c'eſt-à-dire des chevaux de race pure du côté de père & de mère, d'établir un haras fixe dans chaque province; parce que parmi les jumens de tel canton, deſtinées à aller au même étalon, les rapports de taille, de ſtature, de con-

(1) Le défaut de conſommation en ce qui regarde nos chevaux François, jette inévitablement le poſſeſſeur qui fait des élèves dans un découragement total; ce qui contribue à la décadence & à la ruine des haras.

formation, ſont généraux & ſuffiſans pour avoir de beaux chevaux; mais comme il y a des nuances, des différences particulières, l'aſſortiment ne peut jamais, quelque attention qu'on y porte, être auſſi parfait que ſi l'on avoit des jumens de choix; d'ailleurs, l'aſſortiment des formes eût-il lieu, celui des naiſſances, qui eſt tout auſſi intéreſſant, celui des climats, qui n'eſt pas moins eſſentiel, manquant, les productions pêchent & ne rempliſſent point l'objet! C'eſt donc, convenons-en, dans les haras fixes où l'on ne négligera rien pour ſe pourvoir d'étalons & de jumens d'un ſang noble, d'une configuration parfaite, & de climats aſſez oppoſés, que les jumens bien ſoignées, bien panſées, jouiſſant de la nourriture & du repos qui leur conviennent, donneront des poulains précieux; & ce n'eſt que dans des haras fixes où ces mêmes poulains, ſoignés, nourris, élevés, comme ils le doivent, atteindront le degré de perfection qui leur étoit deſtiné par la nature, étant développé & conſervé par la main & les ſoins des hommes (1). C'eſt dans les haras fixes que les races toujours croiſées & jamais mélangées avec d'autres moins pures, ſe conſerveront dans

(1) Si on ajoute à la bonne qualité du ſang, les ſecours d'une nourriture étudiée, tant pour les étalons que pour les jumens & les poulains, on a lieu d'eſpérer que cette

toute leur ſplendeur. Cette vérité eſt ſi conſtante que ſi on la négligeoit long-tems, en ceſſant de renouveller les races par des étalons étrangers, les générations s'aviliroient plus ou moins promptement, ſelon le climat & la nourriture, & s'éteindroient même, parce qu'il vient un tems où la matière dominant entièrement ſur la forme, l'altère, la défigure & la vicie. Les hommes qui ſeront occupés dans les haras, & qui reporteront enſuite dans leurs cantons les connoiſſances qu'ils y auront acquiſes, y feront un bien infini en répandant les bons principes. Les beaux chevaux qu'on verra ſortir de ces haras, l'eſtime qu'on en fera, le gain qu'ils offriront, tout réveillera l'émulation aſſoupie, & multipliera l'accroiſſement & la perfection des races inférieures.

ONZIÈME SECTION.

Choix du terrein, & ſa diſtribution pour un haras.

Les chevaux élevés dans les montagnes, ſoit dans les climats chauds, tels que l'Afrique, la Barbarie,

---

attention préviendra l'altération ou dégénération cauſée par l'influence du climat; le cheval étant, comme l'on ſait, ſuſceptible d'y céder.

l'Eſpagne ; ſoit dans les climats froids, tels que la Hongrie, la Tranſilvanie, &c. ſont plus ſobres, plus légers, plus vigoureux, moins ſujets aux maladies cutanées, enfin meilleurs & plus recherchés que ceux des plaines, élevés dans la même région. Ainſi voilà le choix décidé, & les pays montueux préférables aux plaines pour l'aſſiette d'un haras. Et comment cela ne ſeroit-il pas ? L'herbe en eſt plus fine, plus sèche, contient plus de ſucs ſpiritueux, moins aqueux & plus abondans en ſels nourriciers que les plantes des terreins plats ; l'eau plus mobile, plus homogène, plus limpide ; l'air plus vif, plus léger ; les jeunes chevaux, contraints de monter & deſcendre, pour ainſi dire, continuellement, acquièrent de la force, de la liberté, de la ſoupleſſe dans les membres, de l'haleine ; les jambes ſont plus sèches ; la corne ferme & dure ; tandis que les productions des pays plats, où l'herbe eſt graſſe, l'air épais, & l'eau moins pure, ont le tiſſu de leurs muſcles plus lâche, plus mou, & pêchent par le volume exceſſif & par la peſanteur de la tête, par des épaules chargées, par les jambes qu'une énorme quantité de poil défigure, par la vue qui eſt foible, graſſe, mauvaiſe, &c. A défaut de montagnes, un terrein graveleux, pierreux ou ſabloneux, eſt à préférer ; il ne doit cependant pas être aride, mais qu'il produiſe une herbe

fine & tendre. Les chevaux qu'on élève dans les pâturages moyens, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni gras ni maigres, ont plus de taille que les premiers, & ſouvent autant de nerf & de vigueur, mais jamais autant de légèreté ni de beauté dans les formes. Ainſi pour concourir à la conſervation de chaque eſpèce, il eſt eſſentiel de placer les chevaux fins dans les pays montueux, & les plus grands dans ceux qui abondent en pâturages gras & en fourrages ſucculens; aucun peuple n'y manque, y étant porté par l'expérience de tous les tems.

Lorſqu'on connoîtra parfaitement la nature du ſol & du climat du canton dans lequel on ſe propoſe d'établir un haras; lorſqu'on aura bien examiné l'étendue & la fertilité des prairies, & qu'on aura déterminé le nombre & l'eſpèce des chevaux qu'on y deſtine; on le diviſera en pluſieurs enclos entourés de murs, paliſſades, foſſés ou haies, aſſez hauts pour que les poulains & les jumens ne puiſſent les franchir. Ces divers retranchemens ſeront pour ſéparer les jumens nourrices & les nouvellement pleines, de celles qui ſont dans l'état de viduité, parce que ces dernières étant plus légères, pourroient bleſſer les autres à coups de pieds: on ſéparera auſſi les poulains d'un an d'avec ceux de deux, & les pouliches de deux ans d'avec les mâles du même âge; car ceux-ci commençant à ſentir leur ſexe, les fatiguent &

s'énervent avec elles. Ces retranchemens ou parcs ſerviront encore pour changer ces différentes troupes d'un endroit déjà brouté dans un autre ; de ſorte qu'il y ait toujours un pareil nombre de retranchemens vuides à ceux occupés, afin de donner à l'herbe le tems de croître & de fournir ainſi un pâturage toujours frais & nouveau. En ſuppoſant chaque retranchement de dix journaux diviſés par clos d'un journal chacun, alors depuis le premier de mai, le pâturage d'un journal de pré ſuffira pour nourrir quarante jumens pendant deux jours, & en les faiſant paſſer ſucceſſivement de clos en clos, ils ne reviendroient au premier clos que dans l'eſpace de vingt jours, ce qui donne le temps à l'herbe de croître ; obſervant de mettre dans les plus gras les jumens pleines & les nourrices, pour qu'une nourriture plus nutritive fortifie les poulains à naître; & procure un lait plus abondant à celles qui alaitent. Une autre portion moins graſſe & moins ſucculente, ſera deſtinée aux jeunes pouliches, ainſi qu'aux cavales qui n'ont pas retenu, ou qui n'ont pas été couvertes. Dans le parquet le plus ſec & le plus inégal, on mettra les poulains de deux à trois ans.

Comme la fiente & l'urine de cheval amaigriſſent & brûlent le fonds des pâturages, que cet animal ne paît que l'herbe qui eſt tendre, & par conſéquent

celle qui eſt la plus près de terre ; au bout de quelques années, la prairie ſur laquelle il a vécu, n'eſt plus qu'un mauvais pré. Le bœuf, au contraire, ne mangeant que l'herbe qui eſt grande, coupe les groſſes tiges, & laiſſe à la plus fine le tems de repouſſer. Il eſt donc à propos, pour réparer les pâtures, de jeter des bœufs dans les portions d'où l'on tire les chevaux. *La Noue*, *Jean Tacquet*, & d'autres auteurs, interdiſent aux vaches l'entrée des pâturages deſtinés aux chevaux, ſous prétexte que la bave qu'elles dépoſent ſur l'herbe, eſt pernicieuſe aux poulains. Je n'en ai jamais fait l'obſervation ; mais *de Garſault*, à qui elle n'a pas du échapper, & qui preſcrit dans un fonds excellent un bon bœuf pour deux chevaux, conſeille de mettre quatre vaches ou deux bœufs par cheval dans un fonds maigre, & deux vaches ou un bon bœuf dans un fonds médiocre ; ainſi il ne croyoit pas à l'inconvénient de la bave. M. *Vitet* conſeille également d'y mettre des vaches ; mais comme ce docteur n'a jamais dirigé des haras que dans ſon cabinet, il n'a fait que copier ici ce qui avoit été dit avant lui. Une remarque importante, c'eſt que les chevaux non-ſeulement ne mangent pas l'herbe ſur laquelle ils ont fienté, mais encore ils ſont dégoûtés de manger celle qui avoiſine la fiente, tandis qu'ils ne refuſent point de ſe nourrir de l'herbe engraiſſée avec

les excrémens du bœuf ou de la vache, & que ceux-ci mangent volontiers l'herbe d'un pré nouvellement couverte du fumier de cheval.

Le ſuccès & la proſpérité d'un haras dépend principalement de l'abondance & des bonnes qualités des pâturages.

Ceux qui ont étudié les plantes des prairies naturelles, ont obſervé que ſur quarante-deux eſpèces de plantes que contenoient quelques prairies moyennes, il n'y en avoit que dix-ſept de convenables à la nature des animaux, & que les vingt-cinq autres étoient inutiles ou nuiſibles; que dans les hauts pâturages, ſur trente-huit, il ne s'en trouvoit que huit d'utiles, & enfin, que dans les prairies baſſes il n'en exiſtoit que quatre de ſalutaires ſur trente-neuf. Il ſeroit trop long d'énumérer ici les plantes pernicieuſes ou inutiles; il me ſuffira de dire que le *trefle*, la *luzerne*, le *ſainfoin*, & la *grande pimprenelle*, ſont les meilleures & celles qui doivent faire le fonds des prairies.

Le trefle eſt un fourage parfait pour tous les animaux herbivores, très-capable d'aider les eſpèces dégénérées à revenir à leur première conſtitution, ou du moins de les y maintenir. Il croît dans toute ſorte de terrein, même le plus aride, & rien n'eſt moins à charge que de le cultiver. Si l'on veut le faner ſoit dans la première, deuxième ou troiſième

récolte, pour le faire manger dans l'écurie & empêcher que l'humeur muſqueuſe de la tige ne cauſe aucune altération, parce qu'elle eſt encore dans un grand état d'humidité, lorſque les feuilles très-fines ſont sèches, il ſuffira d'y meler de la paille ſur le pré, à raiſon d'un tiers, ce qui facilitera la communication de l'air, entretiendra la déſunion des tiges, qui ſubiroient des degrés d'une fermentation d'autant plus corruptible qu'elles ſeroient plus rapprochées & plus entaſſées ſur elles-mêmes, & formera un fourage bien ſupérieur aux foins naturels.

La luzerne ſe plaît particulièrement dans les terres baſſes, ſablonneuſes & légères, & réuſſit très-bien dans les terres élevées, sèches & fortes, pourvu que la terre en ſoit parfaitement ameublie & bien amendée.

Bien des auteurs, qui ont donné des mémoires ſur la luzerne, ont tous, ſans expérience, mais ſur la foi les uns des autres, écrit que cette plante, le premier & le plus fécond de tous les fourages, ne convenoit, mangée en verd, qu'aux mères nourrices, & qu'elle étoit funeſte aux mâles. Il eſt vrai que les chevaux ſont très-avides de cette nourriture, la plus délicieuſe qu'on puiſſe leur offrir, & qu'elle leur ſeroit nuiſible s'ils en mangeoient une trop grande quantité en peu de temps, mais qu'ils n'en éprouvent rien de ſiniſtre, ſoit qu'ils travaillent ou

qu'ils reſtent dans l'inaction, pourvu qu'on les habitue peu-à-peu à ce fourage, & qu'on leur ſupprime l'aveine. La luzerne, en verd, convient à merveille aux vaches, & leur donne abondamment le meilleur lait poſſible. Il n'y a que les bœufs à qui elle n'eſt point auſſi ſalutaire, parce qu'elle opère ſur eux des effets aſtringens.

La grande pimprenelle eſt auſſi un excellent fourage; elle réunit toutes les qualités déſirables; & ſemée parmi les autres plantes, elle en relève le goût & les vertus. Cette plante, dont on fait des prairies artificielles, eſt non-ſeulement bonne pour les chevaux, mais elle donne auſſi de l'excellent lait aux vaches, aux brebis & aux chèvres; elle s'élève à la hauteur de deux pieds & demi, trois pieds dans les bons terreins; croît très-bien dans les lieux montagneux, (qui ſont le ſol natal de cette plante) & dans les terres légères, ſablonneuſes, pierreuſes; ſe ſoutient pendant ſept à huit ans en bon état, & conſerve ſon feuillage & ſa verdeur pendant l'hiver. On la ſême en mars, après un léger labour, avec de l'orge ou de l'aveine, qui lui ſert d'abri juſques à ce qu'elle ſoit un peu fortifiée, & on les fauche enſemble. On peut la couper deux fois la première année, trois fois la ſeconde, & quatre fois les ſuivantes, pour peu qu'on lui donne de l'engrais. Je ne ſaurois trop recommander la culture de cette

Le *ray-graſſ*, dont les Anglois ont compoſé depuis peu des prairies artificielles, ſi fort recommandé dans le dictionnaire de Valmont de Bomare, eſt une yvraie; c'eſt aſſez pour la rendre ſuſpecte à quiconque connoît les funeſtes propriétés de l'yvraie commune. J'ai obſervé que le *ray-graſſ* rend les chevaux qui en mangent, triſtes & mélancoliques; à plus forte raiſon doit-on rejeter le *faux ray-graſſ*, communément appelé *faux ſeigle*, *faux orge*, *fromental*, qu'on a introduit depuis quelques années dans l'agriculture, & qui eſt ſi vanté par de certains auteurs. Cette plante médicamenteuſe & diurétique, que les chevaux déteſtent, fait dépérir à vue d'œil ceux qui ſont forcés d'en vivre par l'excès de la faim.

La ſalubrité des fourages qui ne ſont garnis que d'une ſeule & même plante; les abondantes récoltes que les *trefles*, les *luzernes* & la *pimprenelle*, fourniſſent; l'avantage que ces plantes ont d'être moins ſujettes à la rouille, puiſque étant plus vigoureuſes & plus prématurées que les autres, elles ſont plus en état de réſiſter à la diſſolution de leurs principes, cauſée par la gelée, les frimats, &c.; la propriété d'être une nourriture ſuſceptible de donner aux chevaux une conſtitution ferme & vigoureuſe; la fertilité qu'elles donnent à la terre, doivent exciter à en ſuivre généralement la culture.

Il doit y avoir dans chaque enclos des pièces d'eau, pour que les élèves puiſſent s'y abreuver; elles auront quatre pieds de largeur, & pas plus de deux pieds de profondeur; les bords ſeront en pente très-douce & garnis de ſable ou de graviers. Les eaux dormantes ſont préférables aux eaux vives, ſelon preſque tous ceux qui ont écrit ſur les haras; elles le ſeroient auſſi ſelon moi, ſi elles n'avoient pas l'inconvénient de ſe remplir promptement d'une infinité d'ordures & d'inſectes, de rendre enſuite le cheval délicat ſur les autres eaux, & ſuſceptible de l'impreſſion de celles qui ſont plus vives; ainſi les eaux doivent être coulantes, nullement troubles, mais claires, limpides, & ſur-tout exemptes d'aucunes particules minérales dangereuſes, telles que celles de plomb, d'arſenic, &c. Il y aura auſſi des arbres & des hangards, pour mettre les jumens & les poulains à couvert dans un temps d'orage, & pendant la plus grande ardeur du ſoleil. Il eſt de la plus grande importance de ne laiſſer ni tronc, ni chicot, ni trou dans les parcs; ils pourroient bleſſer ou eſtropier les jumens & les poulains: il faut y tenir des valets entendus, vigilans & doux, qui prennent garde jour & nuit à ce qui ſe paſſe, afin de remédier aux déſordres.

DOUZIÈME SECTION.

Des marques du Haras.

Chaque province aura une marque particulière, & toutes les productions qui ſortiront de ſon haras, en ſeront marquées à la cuiſſe gauche; elles le ſeront auſſi à l'encolure d'un numéro qui répondra à celui de l'étalon dont elles ſeront iſſues. Il en réſultera qu'on évitera par ce moyen tout accouplement inceſtueux; qu'on acquerra l'habitude des nuances qui différencieront les chevaux de chaque province. Les inſpecteurs & autres perſonnes à la tête des haras, ſeront intéreſſés à veiller au bien de la choſe, parce que leurs talens ſeront mis au jour par le plus ou moins de perfection des élèves; l'émulation ſe gliſſera parmi eux, & généralement dans toutes les provinces; chacune voudra faire mieux que ſa voiſine, & acquérir ce degré de ſupériorité où celle-ci aura atteint. Il en ſeroit de cette branche de commerce comme de celle de nos manufactures, où chacune cherche à s'élever au-deſſus de ſa rivale, ou pour le moins à l'égaler.

Dans le tems où les haras d'Italie jouiſſoient de la plus grande conſidération dans toute l'Europe, non-ſeulement chacun d'eux, mais encore chaque étalon avoit ſa marque particulière. Pluſieurs écrits, en

faisant passer ces différentes marques à la postérité, prouvent le haut point de perfection où ils étoient alors (1).

TREIZIÈME SECTION.

Encouragemens, courses.

Je suis le premier à proposer l'établissement des courses de chars; mais je ne suis pas le premier à desirer que celles de chevaux deviennent en vogue parmi nous. L'éloquent auteur de la philosophie rurale, & nombre d'autres, font le même souhait. M. *le Boucher du Crosco* le propose dans son Mémoire sur les haras (voyez-en l'analyse), comme la voie qui peut conduire le plus sûrement à la perfection & à la conservation des races; il va même

(1) Nous connoissons les suivans : *Libro de marchi de Cavalli con li nomi de tutti li principi & privati Signori che anno razza di Cavalli, in Venetiâ*, 1569, *in*-8°; — 1588, *in*-12; — 1626, *in*-16. — *I veri disegni de marchi di tutti le piu famose razze de cavalle che sono in regno racolta de J. B. Capello, in Napoli*, 1588, *in*-8°. — *La Perfectione del cavallo de F. Liberati, in Roma*, 1639, *in*-4°; *idem*, 1669, *in*-4°.

plus loin, il le regarde comme ſuffiſant pour entraîner la révolution. En effet, comment ſe refuſer à l'évidence qui nous montre que ce moyen eſt celui qui ſoutient & perpétue les chevaux de *ſang* en Angleterre; que c'eſt par lui que l'eſpèce a été totalement changée, & que l'eſpèce vile & mépriſable qui avoit précédé celle-ci, s'eſt entièrement évanouie. Depuis que les Américains ont introduit les courſes dans leurs colonies, l'eſpèce de chevaux y eſt devenue meilleure, s'y perfectionne tous les jours; enfin la Virginie, le Maryland, &c. en fourniſſent qui ne le cèdent en rien aux chevaux de la grande Bretagne. Je n'héſite donc pas à regarder les courſes de chevaux, comme néceſſaires à la production & au maintien des bonnes races, des races pures de chevaux fins, & les courſes de chars pour la propagation & l'encouragement des chevaux de carroſſe.

Les courſes ſont avantageuſes pour le pays où elles ſeront en vogue, en lui donnant toujours une prépondérance réelle ſur ſes voiſins, ſoit pour le commerce des chevaux, ſoit pour avoir une cavalerie ſupérieure. Les courſes de chars forment le plus beau des ſpectacles, il eſt bien fait pour émouvoir ceux qui ſont ſuſceptibles des grandes choſes; il eſt très- intéreſſant pour les hommes qui aiment les chevaux & la gloire, & donnant aux particuliers

l'envie & le desir d'y briller, il les déterminera infailliblement à élever des chevaux d'un ordre supérieur. On sait que c'est par les courses que les Thessaliens, voisins de la Grèce & de la Macédoine, se formèrent insensiblement à l'exercice du cheval; & que les Lapithes, autre peuple de la Thessalie, se distinguèrent par leur habileté à manier ces animaux, & imaginèrent les premiers les mords; qu'enfin les haras d'Épire, de Mycene & d'Argos, dûrent à ces sortes de combats la perfection singulière à laquelle ils parvinrent; & c'est cette émulation qui a multiplié en Angleterre l'espèce au point où elle est. Pourquoi ne produiroit-elle pas parmi nous le même effet ? Disons plus, il n'y a pas de région où les particuliers s'intéressent davantage à la gloire & aux succès de la nation; il suffit de leur en indiquer les moyens, les courses les fourniront; elles auront encore l'avantage d'offrir une voie sure & infaillible d'apprécier un cheval, de s'assurer de sa vigueur & de sa bonne organisation, parce que celui qui remporte le prix est le meilleur, & mérite d'être préféré pour le service des cavales. Un cheval ne peut courir qu'à raison de la force de ses reins & de ses jarrets; sa viteſſe est toujours & nécessairement proportionnée au ressort, à l'élasticité de ces parties; il ne peut soutenir la célérité de sa course que par une bonne

haleine & une excellente organisation intérieure ; il a donc toutes les qualités recherchées dans un étalon : car il faut avouer que l'inspection seule ne sauvera jamais l'homme le plus profond & le plus connoisseur, du désagrément d'errer souvent en ce qui concerne le fonds du caractère & du tempérament de l'animal, & les différentes qualités intérieures qui en constituent la force & le courage. Ainsi, quoique chaque particulier n'ait pas besoin de chevaux de course, l'Etat a un besoin indispensable d'avoir des coursiers, afin de produire avec des jumens plus ou moins nobles, des chevaux de bonne qualité. Henri VIII avoit si bien connu la certitude de ce moyen, pour perpétuer, annoblir & fertiliser de tous les animaux l'espèce la plus utile, qu'il fit une loi qui ordonna la conservation des chevaux de race, c'est-à-dire, *de course*, en Angleterre ; & le premier prix accordé par le gouvernement, fit sur les esprits une impression & si forte & si vive, que depuis lors cet exercice a été porté au point de vigueur où on le voit (1). Les

(1) *Voyez* Relation abrégée de l'origine, des progrès & de l'état actuel de la Société établie à Londres en 1754, pour l'encouragement des arts, des manufactures, &c. Londres ; Paris, chez Demonville, 1764 ; in-8° ; page 3 & suivantes.

prix donnés par le roi ſont de cent guinées; ceux qui ſont accordés par les villes, ou conſéquemment à des ſouſcriptions particulières, ſont de cinquante guinées, & ne peuvent être moindres par acte du parlement.

» Mais pourquoi ces récompenſes données par » le gouvernement, ont-elles fait ſur les eſprits » une ſi vive impreſſion, & que l'augmentation » de ces récompenſes a porté les courſes au point » de vigueur où on les voit » ? C'eſt qu'elles réuniſſent des avantages qui intéreſſent le bien général & le bien perſonnel; c'eſt que ces ſommes & celles des paris, tournent à l'avantage des poſſeſſeurs de chevaux : or, comme il y a pluſieurs courſes dans une même année, le même cheval conduit dans différens lieux, peut gagner pluſieurs prix ; & il eſt des exemples où un en a gagné treize conſécutifs, montans à la ſomme de 5840 guinées (1). Quel appât ! quel bénéfice pour le maître ! lors même qu'on ſuppoſeroit que le cheval lui en auroit

(1) Le *Pantalon* appartenant à M. Vernon, gagna treize prix, dont le montant fut de 5840 guinées. La même année le *Treutham* à M. Solei en gagna neuf, dont le montant fut de 3960. Le *Pamphlim*, appartenant à M. Folei, en gagna ſix, dont le montant fut de 3400; & l'*Amphion*, appartenant au lord Bolingbroke,

coûté 1000 ! Les autres ſommes que peut rendre un cheval vainqueur ; & dont on publie l'origine & les victoires ; en l'annonçant comme étalon dans les papiers publics ; ſont un nouvel attrait. Le prix de ſes ſauts eſt toujours en raiſon des qualités continues de l'animal & de ſa progéniture. Les ſauts de l'*Eclips*, fameux cheval qui avoit gagné par-tout où il avoit couru, furent d'abord portés à 25 guinées pour chaque jument : ils reſtèrent à ce prix juſques à ce que ſes productions fuſſent en état de paroître ; pluſieurs de ſes poulains coururent & gagnèrent, le prix de ſes ſauts monta à 50 guinées. Il en a été de même de *Snap*, de *Chryſolite*, &c. Les ſauts de *Mask* & de *Chillaby*, furent mis, en 1776, à 100 guinées ; ils ſervirent chacun trente-deux jumens ; & valurent à chacun de leurs maîtres 3200 guinées.

N'étant pas mieux pourvus de chevaux de carroſſe que de ceux de ſelle, les uns étant auſſi néceſſaires que les autres, il eſt juſte d'accorder des prix à

---

gagna huit prix, dont le montant fut de 2440 guinées. En 1775, un particulier paria à Newmarket, avec différentes perſonnes, 23000 guinées. Le propriétaire du cheval qui gagna, après avoir défié les trois royaumes, en refuſa 12000 guinées. (Voyez Journal d'Agriculture, ſeptembre 1778 ; page 60).

ceux qui en élèveront, & d'établir des courſes de chars dans leſquelles on aſſurera la même impartialité que dans les courſes de chevaux, & où ſe trouvera le même avantage pour le particulier & le général.

Toute gêne, toute contrainte, toute prédilection, en ſeront bannies; le concours ſera abſolument libre à tout le monde; les perſonnes, les rangs, les qualités, ſeront oubliées. Les chevaux des uns & des autres pourront entrer en lice : on ne juge point les hommes, mais les chevaux, & on les juge ſur le ſeul élément qui puiſſe donner la meſure juſte de leur ſupériorité.

Les courſes auront lieu depuis le mois d'avril juſques au mois d'Octobre incluſivement. On prendra des jours de fête, ſi l'on craint la perte du tems pour le peuple des lieux où il y aura des courſes.

Aucun cheval étranger ne pourra courir, ceux d'origine & d'éducation françoiſe ſeront ſeuls reçus; & au moyen de la marque des haras d'où ils ſortent, ou de celle du prix qu'ils auront obtenu comme beaux poulains, ou de celle qu'on leur aura faite pour les admettre aux foires, on en ſera certain. Quant à l'objection, que c'eſt mettre des entraves aux productions particulières, en ne recevant que les chevaux *marqués*, & que le nombre de per-

ſonnes qui ont des haras, ou qui élèvent des poulains procréés d'étalons, qui, pour n'être pas à la province, n'en ſont pas moins de bonne race & de belle configuration, trouveroient de l'injuſtice à voir leurs nourriſſons exclus de la carrière ; voici ma réponſe. On connoît toujours, dans chaque province, les particuliers qui ont des haras diſtingués, on admettra donc tous chevaux qui en ſortiront. D'ailleurs, comme l'eſſentiel & l'objet principal eſt d'encourager la propagation & la perfection, & qu'au bout de quelques années, les courſes & les prix accordés par le gouvernement auront fait ſur les eſprits une impreſſion aſſez vive pour procurer l'embelliſſement des productions nationales ; alors il eſt peu important d'être ſévère ſur les races des chevaux ; il ſera même plus à propos de recevoir indiſtinctement tous ceux qui ſe préſenteront pour entrer en lice. La quantité & la qualité des concurrens ne peuvent qu'accroître & fortifier l'émulation. J'oubliois de dire qu'une des loix fondamentales ſera que les chevaux ne ſeront montés, dans les courſes, que par des François. Le prix de la courſe ſera au moins de 1200 livres.

Les Anglois ont réveillé, il eſt vrai, les premiers en Europe le goût des courſes de chevaux, longtems cultivé par les Grecs. En admettant parmi nous les courſes de chars, nous ſerons les premiers

en Europe qui les auront renouvellées, & les nations qui les établiront enſuite chez elles, les recevront de nous, comme nous recevrons des Anglois celles des chevaux. Ces courſes illuſtrèrent l'ancienne Grèce, elles furent chantées par ſes poëtes, elles faiſoient l'objet principal de ſes fêtes, & elles contribuèrent à y fixer cette ſupériorité de lumières, qui l'a ſi long-tems diſtinguée du reſte du monde. Ce goût ſubjugua auſſi les Romains, rehauſſa l'éclat de Rome, & ne ſe perdit qu'avec la ſplendeur de l'empire. Cet oubli dans lequel ces *courſes de chars* ſont tombées depuis ſi long-temps, tient, ſans doute, à ce qu'il faut plus d'art, plus de dextérité pour conduire ſur l'arêne un char attelé de pluſieurs chevaux, que pour en monter & manier un ſeul. Mais cette difficulté n'auroit-elle pas dû, au contraire, engager les gens riches, ceux qui aiment la gloire, à établir des courſes de chars? Quoi de plus noble! quoi de plus ſatisfaiſant, que de tenir ſous ſon obéiſſance quatre brillans & vigoureux courſiers, de leur inſpirer le deſir de vaincre, & les trouvant auſſi ardens que dociles à ſeconder la main qui les guide, les voir, par l'inquiétude de leurs mouvemens, témoigner leur impatience & leur ardeur, & au moindre ſignal déployer leurs reſſorts, précipiter leurs pas avec la rapidité de l'éclair, redoubler de célérité & d'adreſſe pour

devancer leurs rivaux ! Quoi de plus flatteur pour l'athlète qui les conduit, que de franchir, à l'aſpect du but, les difficultés ſans les appréhender ! Il efface, par ſon air d'aſſurance, la crainte du cœur des ſpectateurs qui s'animent, s'agitent, ſe paſſionnent comme s'ils conduiſoient eux-mêmes les chevaux; il y fait ſuccéder cette joie pure, ce plaiſir qu'inſpire la victoire. Eſt-il un inſtant plus délicieux que celui d'entendre les cris de joie & d'allégreſſe qui proclament le vainqueur, font voler ſon nom de bouche en bouche, & le gravent dans la mémoire des hommes?

Les courſes de chevaux ſont bien faites auſſi pour émouvoir & intéreſſer. Les chevaux & les cavaliers, enflammés par l'ardeur du ſpectacle, ſe précipitent & ſemblent ſe dérober à la vue. A peine apperçoivent-ils le but où ils tendent par une rapidité progreſſive, que cette rapidité augmente, accroit & s'accélère encore; dès-lors leurs forces différentes les partagent, & réuniſſent en groupes ceux qui ſont de la même vigueur; bientôt les efforts deviennent prodigieux; quelques élans les ſéparent & les épuiſent; en reſte-t-il deux ou trois à ſe diſputer le prix, l'adreſſe & la force des concurrens ſe confondent avec la fureur des chevaux qui s'animent, & les juges n'ont plus qu'un éclair pour décider quel eſt le vainqueur.

CHAPITRE CINQUIÈME.

AYANT montré l'avantage qui réſulteroit du plan que je propoſe, il me reſte à faire voir que les dépenſes ſeront peu onéreuſes. Ces dépenſes ſont l'achat des étalons, les frais d'entretien, ceux de leur placement durant la monte, les ſommes deſtinées pour les prix, & les frais de leur entrepôt.

1°. Les communautés paient annuellement 80 à 100 livres, plus ou moins par étalon, outre ce qui eſt à la charge de ceux qui ont des jumens. Que l'on ſupprime ces paiemens qui ſe font d'une manière inégale, que l'on faſſe une répartition annuelle à raiſon du rôle des impoſitions, par exemple, d'un ſou par livre. La répartition ſera moins onéreuſe que celle qui exiſte aujourd'hui. Le droit de monte étant anéanti, & avec lui les exemptions dont jouiſſent les gardes, il y aura une diminution dans chaque quote-part des impoſitions; ce qui rendra imperceptibles, ou du moins égales, les charges locales. Que l'on mette une taxe, tant ſur les chevaux de ville que ſur ceux de campagne, ainſi que cela ſe pratiquoit anciennement dans beaucoup de provinces, & comme cela ſe pratique encore au-

jourd'hui dans le Hainaut Autrichien, & ailleurs, avec cette différence que les gens vivant noblement paieront une fois autant que le cultivateur. L'augmentation & la perfection des chevaux formant un avantage universel, il n'y a pas d'inconvénient d'y faire concourir tout le royaume.

Si l'on fait attention que les chevaux nationaux coûteront moins que ceux qu'on fait venir du dehors, & auront autant de qualités ; l'on demeurera persuadé que cette taxe ne sera point onéreuse. Que l'on établisse ou que l'on augmente l'impôt sur tous les chevaux qui entrent de l'étranger dans le royaume, cela soutiendra la vente des chevaux nationaux, & empêchera la sortie de l'argent. Dans tous les états du nord, où les chevaux forment une des plus considérables branches du commerce avec l'étranger, cet impôt a lieu.

On peut encore mettre une taxe sur tous les mulets & mules, & il seroit à propos que cette taxe fut double, & même triple, de celle imposée sur les chevaux, afin d'engager les particuliers à préférer l'éducation des chevaux à celle des mulets.

Il y eut un tems où le commerce des chevaux étoit abandonné en Espagne, & on ne parvint à le revivifier qu'en défendant *de ne plus mettre housse sur des asnes ou mulets, ou bien en redimant ceste liberté avec argent ; car*, dit l'historien, *chascun*

aimoit ceſte commodité & monture ayſée par où les chevaux venoyent a meſpris & les homes a dégénerer de la chevalerie.

Voilà des moyens doux, convenables, & qui, ſans augmentation de charges pour l'Etat & pour le prince, & même, on peut le dire, avec une diminution pour l'un & pour l'autre, procureront un fonds annuel pour l'entretien des étalons, pour leur achât & pour les frais extraordinaires de régie.

Prenons pour exemple une province, celle du Dauphiné; & ſuppoſons que trente étalons lui ſuffiſent dans les commencemens.

Nourriture, ſoins, entretiens de trente étalons, à 600 livres par an chacun, y compris les gages des palefreniers, ſomme de. . . .	18,000 liv.
Frais de tranſport des étalons dans leurs placemens, dépenſe extraordinaire de leurs conducteurs, loyer des écuries, &c. pendant le tems de la monte, à raiſon de 100 livres par étalon, tout compris dans cette dépenſe, ci.	3,000
Quatre prix pour les plus beaux poulains, à 200 livres chacun, ſont, ci. . .	800
Deux prix pour les courſes, à 1,200 livres chacun, ci.	2,400
Total des dépenſes annuelles, ci. . .	24,200 liv.

Or, je le demande, cette ſomme eſt-elle trop forte répartie dans une province auſſi conſidérable ; la taxe ſeule ſur les chevaux la completteroit. Dans la Haute-Guienne, les fonds que fait la province pour l'entretien de ſes étalons, ſont de 18,000 liv, & dans beaucoup d'autres endroits cette ſomme ſurpaſſe ; aſſurément on n'y entretient pas trente chevaux entiers, & on ne donne aucun prix.

2°. Leur logement ne coûtera rien, puiſqu'ils ſeront dépoſés au manège (1). L'écuyer les y employant hors le tems de la ſaillie, aura par ce ſervice des honoraires proportionnés à ſes ſoins. Je ne parle point des appointemens des inſpecteurs, puiſque les fonds en ſont faits; & ſuppoſé que les écuyers des académies ne puiſſent pas ſe charger des étalons, ou qu'il y eut des inconvéniens à les dépoſer chez eux ; alors il faudroit les mettre ſous la direction de l'inſpecteur particulier, & conſtruire un lieu

(1) Dans les capitales où il n'y a point d'académie fondée, il eſt à deſirer qu'on y en établiſſe une. La nobleſſe ſeroit alors élevée ſous les yeux de ſes parens, & l'argent qu'elle porte hors de la province y reſteroit & tourneroit à ſon profit. Les particuliers qui ne ſont point aſſez riches pour faire la dépenſe d'une éducation étrangère, toujours fort diſpendieuſe, mais qui le ſont aſſez pour payer les frais d'académie, ne ſévreroient plus leurs enfans du précieux avantage d'aller au manège.

convenable.

convenable. C'eſt un objet peu diſpendieux; l'édifice conſiſtant en deux ou trois écuries, magaſin à foin, à paille, grenier pour l'avoine, logement pour l'inſpecteur, palefreniers & autres employés au ſervice. Je ne porte pas cette dépenſe en ligne de compte, parce que c'eſt un objet ſtable & fixe, & que tout ce qui eſt d'une utilité auſſi grande, doit être ſupporté par la capitale de la province; il en eſt de cet édifice comme d'une ſalle de ſpectacle, utile à tous les citoyens, & même plus avantageux, diſons-le; puiſque l'abondance des beaux chevaux donne de la facilité à s'en procurer, & qu'alors chacun peut jouir de l'exercice de l'équitation, exercice qui donne une nouvelle énergie à l'ame, fortifie le corps, & fourniſſant à la nature les moyens de vaincre les obſtacles qu'elle a à combattre, entretient la ſanté (1). Il n'eſt point d'exercice plus

(1) Le mouvement & l'exercice du cheval contribuent à la conſervation de la ſanté en excitant la digeſtion, ranimant les eſprits. Ses effets ſont merveilleux & preſque incroyables dans la cure des maladies chroniques qui affectent la poitrine & le bas ventre; ils produiſent le plus grand bien aux hypocondriaques; ſuffiſent même pour guérir les vapeurs: auſſi *Hypocrate*, *Galien*, *Plempius*, *Avicene*, *Celſe*, *Rivinus*, *Sthal*, *Jonſthon*, *Nenter*, *Baglivi*, *Boerrhave*, *Mercator*, *Hoffman*, *Sydhenham*, *Wans-vieten*, & autres célèbres médecins; *Socrate*, *Pla-*

propre à ranimer les plus foibles conſtitutions, tant de l'un que de l'autre ſexe; c'eſt le ſeul delaſſement ſans moleſſe, le ſeul qui donne un plaiſir agréable & même vif, ſans langueur & ſans ſatiété; & ſi c'eſt jouir de ſon exiſtence que de monter & exercer un cheval, c'eſt la doubler que d'en monter un noble & brillant, de le ſavoir bien conduire & de le ſoumettre à toutes ſes volontés en toutes circonſtances.

L'achat des étalons eſt une dépenſe auſſi utile, auſſi lucrative aux provinces que la confection d'une grande route, que la conſtruction d'un canal. Dut-on ſe procurer les fonds néceſſaires à la charge des taillables, ils en ſupporteront les frais avec

---

ton, *Pline*, *&c.* s'accordent tous à le regarder comme un des remèdes les plus efficaces de la médecine, dont les effets ſont les plus certains, & comme le moyen le plus aſſuré de parvenir à une vieilleſſe longue & heureuſe. Voyez encore *Mercurial artis Gymnaſticæ apud antiquos*, *&c. Venetiis*, *apud Juntas*, 1569, *in*-4. — *Fuller Medica Gymnaſtica*; *or*, *a treatiſe concerning the power of exerciſſe*, *with reſpect to the animal œconomy and the great neceſſity of in the cure of ſeveral diſtempers*; *the ſixth edit. London*, 1728; & ſur-tout *Saggio medico fiſico intorno ai favorelli effeti che l'eſercizio del cavalcare produce nel corpo umano*, *del dottor Filippo Baldini*, 2e *edit. in*-8°, *in Napoly*, 1780.

plaisir, & avec moins de gêne qu'ils ne supportoient les corvées pour les grands chemins; ce sont des avances que l'on fait pour en tirer dans la suite une valeur centuple ; c'est une amélioration, un agrandissement dans l'espèce des chevaux, conséquemment dans les productions territoriales.

L'achat de 30 étalons à 2,000 livres l'un dans l'autre, se monte à 60,000 livres. La répartition du sou pour livre, que j'ai demandé qu'on imposât sur les taillables, fournira aisément chaque année 20 ou 30,000 livres; ainsi, au bout de deux ou trois ans, la somme sera parfaite; & supposé qu'on ne voulût faire l'achat qu'en plusieurs années, pour que l'imposition fut encore plus modique, il suffiroit d'acheter, chaque année, 8 ou 10 étalons. Il reste encore le produit de l'impôt sur les chevaux étrangers, dont on pourroit s'aider pour cet achat ; mais comme il est à souhaiter que cet impôt devienne nul, je ne le porte point en recette annuelle, je le laisse pour les frais extraordinaires de régie.

Frais du Haras fixe.

Les dépenses pour le haras fixe, consistent dans l'achat des jumens, le loyer des pâturages, les gages des palefreniers, & gardiens des parcs où

ſont les jumens & les poulains, les frais des hangards, brouettes, charrettes néceſſaires au tranſport des fumiers; tous petits objets qu'il ſeroit facile d'évaluer en détail, mais qu'il ſeroit trop minutieux de faire. Ainſi, ſuppoſons 50 jumens ſervies par les 20 plus beaux étalons de la province, faiſons le calcul de la population en ſuivant exactement les races & les réſultats, & nous verrons qu'on trouvera, dans le produit même du haras, les fonds néceſſaires pour rembourſer le capital de l'achat des jumens & des autres frais, & ceux néceſſaires au remplacement des étalons & des jumens. Suppoſons un terme de dix ans, parce que dans tout calcul il faut un terme donné, & que c'eſt celui que j'ai demandé pour faire faire le ſervice *gratis* aux étalons; quoique court, il eſt ſuffiſant pour changer la race, pour garnir la province, & former même, s'il en étoit beſoin, un nouvel haras.

1788. Vingt étalons employés au ſervice des jumens, & leurs productions évaluées au plus bas; en conſéquence, on ſuppoſe que chacun en donne ſeulement 12 par an, avec les jumens publiques, & une avec les jumens du haras fixe.

En multipliant 20 par 12, on aura 240 productions; dans 240 la moitié ſera male, l'autre femelle. L'expérience ayant prouvé que le nombre

des ſexes étoit à-peu-près au pair dans les naiſſances (1), on aura donc 120 poulains & 120 pouliches.

Mais je ſuppoſe un tiers de perte de ces mêmes productions, il ne reſtera donc que 80 mâles & 80 femelles.

De ces 80 mâles, parvenus à l'âge de 5 ans, on n'en compte qu'un cinquième qui mérite de ſervir à titre d'étalons. Le cinquième de 80 eſt 16.

1793. Ce qui fera dès-lors 16 étalons de bonne race dans la province ; ainſi il y aura dans la ſixième année de ce travail un nombre de 80 étalons.

Diminuons-en 4 par an, attendu la perte des premiers chevaux donnés, & même encore de ceux qu'ils auront produits, il reſtera, pour total d'étalons qu'on aura pu choiſir dans les poulains iſſus des jumens appartenant aux particuliers, 60 étalons.

Si l'on pouſſe ce calcul juſques à la dixième année, en arbitrant la ſuppreſſion de 4 par année;

(1) Selon une obſervation faite dans le haras royal de Chivaſſo, appartenant au roi de Sardaigne, les accouplemens inceſtueux produiſent plus de femelles que de mâles. (Voyez *Trattato delle razze de cavalli di Gioanni Brugnone*, *in*-8°. *Torrino*, 1781, page 242 & 243.

des 20 premieres têtes achetées par la province, qui ont fait gratuitement le ſervice, on aura, la dixième année, 100 étalons.

Quant à la population des pouliches, chaque année en donnant 80, on en auroit 400 en 1793, & au bout de dix ans 800; reſte à calculer le commun des poulains.

En 1789, on avoit 80 mâles, 16 ont été pris pour étalons; il en reſte donc 64: or, 64 fois 5 font 320; ainſi, au bout de cinq années,

on aura.	60 étalons.
	320 poulains.
	400 pouliches.
Total.	780

Et ſi l'on arbitroit les productions à 18 au lieu de 12, comme je l'ai fait, on auroit, en communes productions, au bout de cinq ans, 1,200.

De plus, 60 étalons donneront chaque année, en leur ſuppoſant 12 productions, 720 poulains ou pouliches; ce qui produira, au bout de dix ans, un nombre de 7,200, qui ſera répandu dans la province; & ſi l'on arbitroit à 18, ils en produiroient par an 1,080, ce qui feroit, la dixième année, 10,800 productions, tant de l'une que de l'autre eſpèce. Or, je demande maintenant ſi cette quan-

tité de chevaux, que la province auroit acquis, & ſur-tout de chevaux de la bonne eſpèce, ne la dédommageroit pas de ſes avances faites pour ſe les procurer. Suppoſez ſeulement une augmentation de 50 livres dans le prix de chaque cheval, voilà un accroiſſement de 350 ou de 550,000 livres dans le produit de dix années.

Jetons un coup-d'œil à préſent ſur le réſultat des 50 jumens étrangères renfermées dans le haras, & couvertes par les 20 étalons.

Elles donneront 50 poulains, dont la moitié mâle & l'autre femelle. Mais je ſuppoſe un tiers de perte, il reſtera 34, dont 17 poulains & autant de pouliches. Comme elles ne porteront que tous les deux ans, au bout de la ſixième année il y aura 86 productions, dont 43 mâles & 43 femelles.

La ſixième année, les 17 pouliches, venues les premières au monde, donneront 17 poulains. En ôtant un tiers de perte, reſte 12. La huitième année, les 17 autres pouliches fourniront également leurs 12 poulains. Ainſi, l'on aura les 46 pouliches iſſues dans les premiers cinq ans, les 6 pouliches nées dans la ſeptième, & les 6 produites dans la huitième. Ce qui fera un total de 58 femelles, dont 34 déjà poulinières; & ſi l'on pouſſe le calcul juſqu'à dix ans, le haras ſe trouvera garni de

160 jumens (sans compter les 50 premières jumens) dont 96 seront en état de produire.

Au bout de cinq ans, il y aura 43 mâles ; la sixième année, il faut y ajouter 6, moitié des 12 poulains produits par les 17 jeunes pouliches ; la septième année, le même nombre est encore à ajouter ; ainsi l'on aura alors 55 mâles, dont 17 seront en état de servir d'étalons. La huitième année, on aura 78 mâles, dont 34 étalons ; enfin, la dixième année, le haras aura vu naître 160 chevaux, dont 50 pourront déjà être employés à saillir.

Ainsi, au bout de dix ans, il y aura en tout, provenus du haras, 320 têtes, dont

TOTAL 320.

17 mâles. 17 femelles.	âgés de 9 ans, nés en 1789.
17 mâles. 17 femelles.	âgés de 7 ans, nés en 1791.
17 mâles. 17 femelles.	âgés de 5 ans, nés en 1793.
6 poulains. 6 pouliches.	âgés de 4 ans, nés en 1794.
23 poulains. 23 pouliches.	âgés de 3 ans, nés en 1795.
12 poulains. 12 pouliches.	âgés de 2 ans, nés en 1796.
36 poulains. 36 pouliches.	âgés d'un an, nés en 1797.
32 poulains. 32 pouliches.	qui viennent de naître, en 1798.

Evaluons, au plus bas prix, ces productions, qui seront de la plus belle espèce.

Les 34 mâles & femelles, âgés de 9 ans, à 40 louis d'or l'un dans l'autre, fait, ci.	1,360 louis.
Les 34, âgés de 7 ans, à 50 louis, ci.	1,700
Les 34, âgés de 5 ans, à 40 louis, ci.	1,360
Les 12, âgés de 4 ans, à 30 louis, ci.	360
Les 46, âgés de 3 ans, à 20 louis, ci.	920
Les 24, âgés de 2 ans, à 15 louis, ci.	360
Les 72, âgés d'un an, à 10 louis, ci.	720
Les 64, qui tettent, ou qui sont au sevrage, cinq louis, ci.	320
Total.	6,100 louis,

Qui font la somme de 146,400 livres : or, supposons que les 50 jumens aient coûté chacune, l'une

dans l'autre, 800 livres, la somme d'achat monte à	40,000 livres.
Suppoſons le loyer du parc à raiſon de 6,000 livres par an; pour dix ans, fait.	60,000
Pour fourrages, & autres nourritures d'hiver, à 2,000 livres. . .	20,000
Pour autres menus frais, mettons la ſomme de	15,000
Le tout monte à.	135,000 livres.

Otons cette ſomme de celle de 146,400 livres, il reſtera la ſomme de 11,400 livres de bénéfice, outre celui de la valeur des 50 premières jumens, que je n'ai point compriſes dans le calcul; & comme je n'ai arbitré les productions qu'en ſuppoſant toujours un tiers de perte; qu'il eſt poſſible qu'elle ſoit moindre; on voit que le profit eſt bien plus conſidérable; mais j'ai voulu le fixer au plus bas, & porter les dépenſes au plus haut, pour rendre mon hypothèſe plus ſenſible. Dans mon évaluation, les chevaux ne ſont, l'un dans l'autre, qu'à raiſon de 307 liv. 5 ſ. Quelle modicité pour des productions de *races pures*! Et ne reſtat-il aucun bénéfice à la province; n'aura-t-elle pas fait une excel-

lente ſpéculation dans l'établiſſement de ce haras, en ſe fourniſſant d'eſpèces d'une qualité ſupérieure, & gardant dans ſes mains une ſomme qu'elle auroit du donner à l'étranger? L'on ranime le labourage, le commerce, la circulation dont le fonds s'accroit toujours à raiſon de ſon mouvement, & qui, facilitant le paiement des charges, entretient & augmente le bonheur des peuples. Dans dix ans, la France trouveroit dans ſes établiſſemens un fonds inépuiſable de chevaux, & le gouvernement, aſſuré de ces reſſources, ne ſeroit point embarraſſé pour réparer les pertes que la plus longue guerre cauſeroit, parce que, quelque longue qu'on la ſuppoſe, elle ne pourroit jamais épuiſer ces établiſſemens. Au lieu que, dans l'état actuel, tout eſt enlevé dans la première campagne, & par-là nos haras ſe détruiſent eux-mêmes.

Fin de la première Partie.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉLITE DES ÉTALONS.

CHAPITRE PREMIER.

LES chevaux du midi ſont, ſans conteſtation, ceux qu'on doit préférer pour étalons; les Arabes, les Perſans, les Tartares, les Turcs, les Barbes, les Eſpagnols, les Napolitains, les Poléſinés, ſont les meilleurs & les plus propres à notre climat.

PREMIÈRE SECTION.

Chevaux Arabes.

L'habileté avec laquelle les Arabes ont ſu politiquement fonder la nobleſſe & les titres de leurs chevaux ſur l'ancienneté des races, l'attention exacte qu'ils ont eue à la réciprocité des qualités & des formes dans les accouplemens, la ſévérité qu'ils

ont apportée dans la proſcription de toute méſalliance, la loi qu'ils ſe ſont rigoureuſement impoſée de ne permettre aucune copulation inceſtueuſe, & d'éloigner à l'infini les degrés de conſanguinité, pour ne pas accroître dans les générations ſubſéquentes d'une même famille, les vices & les défauts des premieres, ont conſervé dans toute ſa pureté une eſpèce qui, née ſous un ciel formé pour elle, a été & eſt encore la ſouche des chevaux les plus précieux que nous connoiſſions, & même le type de toutes les eſpèces (ce qui ſera prouvé dans un ouvrage dont je m'occupe, & qui aura pour titre, *Notions ſur les chevaux, &c.*). Mais comme il faudroit aller juſques à Bagdad pour s'en procurer de ceux qui ſont de race noble & pure des deux parts, & nommée *khaillan* par les Arabes; la longueur, les dangers de la marche, l'énormité des frais, ſont autant d'obſtacles qui arrêtent; d'ailleurs il eſt difficile de porter ces peuples, quelque appat qu'on leur offre, à vendre à l'étranger des chevaux de cette race véritablement noble & jamais ſouillée, & il eſt comme impoſſible d'obtenir d'eux des jumens de cette extraction, dont ils ſont encore plus de cas que des males; on eſt donc limité à s'en tenir aux chevaux arabes, qu'on trouve dans la Turquie d'Europe, & ces chevaux ne ſont que des *hatiks*, c'eſt-à-dire, des chevaux ſortis de race

noble, mais souillée par des mésalliances; heureux encore quand on trouve de ceux-là. Car il est certain qu'en apportant quelques connoissances dans le choix, on en rencontre de beaux & d'excellens; mais souvent aussi on n'a que des *kuédichs*, c'est-à-dire des chevaux communs qui, dégénérant toujours dans leur lieu natal, dégénéreroient davantage dans nos climats. Ainsi, d'une part, il y a mille difficultés, & de l'autre, beaucoup d'incertitude sur la pureté de l'origine. Il est tout aussi difficile & incertain de s'en procurer par la voie des Anglois, comme on le verra à l'article des chevaux de cette nation; ainsi je conclus qu'il faut renoncer à avoir des étalons arabes, à moins que le gouvernement, ou une souscription de particuliers, ne fassent pour cela les sacrifices nécessaires.

DEUXIÈME SECTION.

Chevaux de Perse.

Les chevaux persans sont, après les arabes, les plus beaux & les meilleurs de l'univers; ceux qui sont élevés dans les plaines de Médie, de Persepolis, de Derbent, de Bedacham, sont excellens. La taille en est médiocre, mais la figure agréable; la

tête en eſt légère, les oreilles bien faites & bien plantées; l'encolure fine, le poitrail étroit; la croupe en eſt belle; leurs jambes ont peu de canon, mais la force du tendon y ſupplée; la corne en eſt dure. Ces chevaux ſont dociles, vifs, pleins d'agilité & de courage & capables de ſupporter une grande fatigue, courant très-rapidement, & d'un pas très-ſur dans les mauvais terreins; enfin, cette race précieuſe tient beaucoup des qualités morales & phyſiques des chevaux arabes, dont elle vient. On tranſporte beaucoup de chevaux de Perſe en Turquie, & on pourroit en tirer de Conſtantinople avec aſſez de facilité & à un prix raiſonnable.

TROISIÈME SECTION.

Chevaux Tartares.

Il y a peut-être plus de chevaux en Tartarie qu'en aucun autre pays du monde. Ces peuples, comme les Arabes, ſe font une habitude de vivre avec leurs chevaux; ils s'en occupent continuellement, mettent de la gloire à en avoir de bons, & les dreſſent avec tant d'art, qu'il ſemble que ces animaux n'aient qu'un même eſprit avec ceux qui les manient.

Comme les Tartares ſont diviſés en pluſieurs hordes qui occupent un pays immenſe, leurs chevaux diffèrent entr'eux. Voici les nuances de ceux que j'ai connus.

Les chevaux des Tartares *Uſbeks*, ſont d'une taille ordinaire, ont l'ongle fort dur, mais trop étroit, l'encolure longue & roide, & les jambes trop hautes; ils n'ont ni croupe, ni ventre, ni poitrail, ont la queue implantée fort bas, ſont d'une maigreur effrayante, mais fiers, ardens, pleins de courage, de légèreté, infatigables, ſobres & capables de la plus longue abſtinence.

Les chevaux des *Calmouks* ſont plus grands que ceux des *Uſbeks*, mais auſſi forts, auſſi vigoureux, & d'auſſi bonne haleine. Ceux des *Nogaïs* ſont plus petits, mais excellens coureurs, capables du plus grand travail & de la plus longue traite. La plupart des chevaux tartares ſont marqués ſur la cuiſſe, ont les naſeaux fendus, ainſi que les oreilles. On leur fend les nazeaux dans l'intention de leur faciliter la reſpiration. Je ne puis deviner pourquoi on leur fend les oreilles : les Tartares, à qui j'en ai demandé la cauſe, m'ont répondu que c'étoit la coutume du pays.

Les *Calmouks* font avec Oremborrg un commerce de chevaux que l'on conduit annuellement de-là

delà au centre de l'Empire Ruſſe ; il ſeroit donc aiſé de s'en procurer par ce canal. Il ne ſeroit pas plus difficile d'avoir, par la voie de la Pologne, &c. des chevaux de la *Crimée* du *Kuban*, très-reſſemblans à ceux de la Grande Tartarie, & qui en ont toutes les bonnes qualités. Ces chevaux, tant des grands que des petits Tartares, ſont à ſi bon compte dans le pays, que les frais de voyage & de tranſport ſe récupéreroient ſur ceux d'achat.

QUATRIÈME SECTION.

Chevaux de Turquie.

Le cheval turc eſt originaire arabe, perſan, tartare, & tient en général de la tournure des races dont il eſt iſſu. En apportant des connoiſſances & des lumières dans le choix, on diſtingue le tronc dont il eſt ſorti. Communément le cheval turc a l'encolure effilée, le corps trop long, les reins trop élevés, la jambe un peu menue, & il manque de croupe. Les chevaux turcs ont preſque tous des crinières longues & pendantes au-deſſous du genou, la queue bien fournie & fort longue ; ſont vifs, fringans, courageux, intrépides, de bonne haleine, forts, vigoureux, ſains & nets dans tous leurs membres. Ils vivent long-tems, & c'eſt

d'eux que l'on peut dire qu'*ils meurent ſans vieillir.*

CINQUIÈME SECTION.

Chevaux Barbes.

Les chevaux barbes ont l'encolure longue, fine, peu chargée de crins, & bien ſortie du garot; la tête belle, petite; les yeux vifs, bien ouverts; l'oreille bien faite & bien ſituée; les épaules légères & plattes, mais trop ſerrées; les reins courts & droits; les côtes bien tournées, la croupe un peu longue & la queue attachée un peu haut; la cuiſſe bien formée; les jambes admirables & le tendon bien détaché; ils ont preſque tous le défaut d'avoir le paturon trop long. Ils ſont pleins de nerf, d'haleine, de courage, d'agilité, de bonne mémoire & de docilité; mais ils demandent patience & douceur, ſans quoi ils deviennent d'une humeur bruſque & rebutante. Ces chevaux ſont ſi courageux à la guerre, que, quoique grièvement bleſſés, ils agiſſent tant qu'ils ont une goutte de ſang dans les veines, & juſques à ce qu'ils expirent ſous leur cavalier; il faut avoir attention de les choiſir de la grande taille, point trop haut montés ſur jambes, ni long-jointés, & les tirer,

s'il eſt poſſible, des royaumes de Maroc ou de Fez; ce ſont les meilleurs (1).

Il eſt rare de trouver en France des barbes de la belle eſpèce, parce qu'ils ſont amenés par des perſonnes qui ont mis peu ou point de connoiſſances dans le choix, & que ces chevaux n'ont d'autre qualité que celle de venir de Barbarie; ils ſont tous fluets & minces; à ces défauts on y joint celui de leur donner des jumens trop étoffées; enſuite on s'écrie qu'ils ne ſont rien qui vaille; on eſt étonné de trouver dans leurs productions de grands

(1) Dans le *Dictionnaire vétérinaire & des animaux domeſtiques*, on lit, au mot *barbe*, (cheval) : « Par » barbe on entend au manège un cheval qui a la taille menue & les jambes déchargées » : de façon que ſelon cette définition tout cheval fluet & lévreté eſt un cheval barbe. Falloit-il ſe donner la peine de ranger des mots par ordre alphabétique pour multiplier les erreurs? » Les étalons de ces eſpèces de chevaux, ajoute-t-il, » conſervent leur vigueur juſques à la fin de leur vie.... » Les chevaux qui en proviennent ne ſont pas de bons » chevaux de manège, ils ſont pour l'ordinaire longs & » lâches ». Quand on n'eſt pas plus inſtruit ſur tous ces points que ne l'eſt M. *Buc'hoz*, on doit au moins citer ceux qu'on copie à tort & à travers. Si ce docteur agrégé de douze académies l'eût été d'une ſeule d'équitation, il n'eût pas écrit que des étalons qui ſont

chevaux montés sur des fuseaux, qui ne tiennent de leur père qu'une petite tête & des jambes trop minces, qui ne cadrent nullement avec leur corpulence; c'est dans l'ordre de la nature.

Le duc de Newcastle, qui a eu de son tems les plus beaux haras de l'Angleterre, qui a étudié, écouté la nature, qui l'a suivie à la piste pour chercher à la surprendre, à la deviner, qui n'a épargné ni or ni soins pour y réussir; M. de Garsault, qui a dirigé des haras; MM. de Saunier, de la Guérinière, qui ont été savans & instruits; M. de Buffon, ce judicieux & savant naturaliste, ont tous rendu justice aux chevaux barbes, en les regardant comme chevaux de la première qualité, dont on doit se

---

vigoureux toute leur vie, engendrent des chevaux lâches; puisque le cheval transmet à sa postérité ses qualités naturelles. Il n'eût pas encore confondu les chevaux arabes avec les chevaux barbes, & prononcé que les premiers étoient issus des seconds; tandis qu'il est notoire que ceux-ci tirent leur origine des chevaux arabes, qui sont la souche primitive, la souche mère de toutes les autres races. Il seroit trop long & trop ennuyeux de relever les erreurs qui sont dans ce dictionnaire, aux articles qui sont relatifs aux chevaux. (Voyez-en l'analyse). Combien le public avide de s'instruire est trompé par ces docteurs dévorés du besoin d'être auteurs!

ſervir pour étalons (1). Quant à moi, j'en ai vu des merveilles. Il eſt vrai qu'ils étoient grands & bien conformés, & ſur-tout accouplés avec des jumens qui leur étoient parfaitement appropriées. Je le répète, ſi les chevaux turcs & les barbes ont fait plus de mal que de bien dans nos haras, c'eſt qu'ils étoient mal choiſis & encore plus mal appatronés. Le cheval barbe tire ſon origine du cheval arabe. Il eſt confirmé par l'expérience, qu'en France il procrée des individus plus grands que lui.

SIXIÈME SECTION.

Chevaux Eſpagnols.

Le cheval d'Eſpagne ſemble avoir été formé par la nature pour être le modèle de la force jointe à l'agilité. Ordinairement la tête pèche par trop de

(1) La plupart des coureurs qui ont couru en Angleterre, dit M. de Newcaſtle, étoient iſſus de race barbe & ſortis des haras du chevalier *Fennick*, qui avoit plus d'expérience touchant les coureurs que toute l'Angleterre enſemble, & il a oui dire à ce chevalier qu'un barbe, ne fût-il qu'une roſſe, fera de meilleurs poulains pour la courſe qu'aucun cheval anglois, pour excellent qu'il ſoit. (Voyez *Nouvelle méthode de dreſſer les chevaux, &c. Bruxelles*, 1694, *in*-8, pag. 57 *bis*).

groſſeur, & ſouvent trop de longueur ; il en eſt de même de ſes oreilles, dont la difformité ſeroit d'ailleurs plus ſenſible, ſi elles n'étoient auſſi-bien plantées; l'encolure eſt un peu trop épaiſſe & chargée de crins, les reins bas & la croupe communément pointue ; le paturon un peu long, le ſabot allongé & ſemblable à celui du mulet; du reſte, ſes jambes ſont élaſtiques comme des reſſorts, ſa queue belle, bien garnie, & bien plantée. Il marche fièrement, trotte de même; eſt ſuperbe en ſon galop, & d'une viteſſe admirable; il eſt ſage, docile, ſincère, noble & plein de courage. Aucun animal de cette eſpèce ne comprend avec autant de facilité, & n'exécute avec plus de juſteſſe. L'Andalouſie eſt la contrée qui fournit les plus beaux & les meilleurs; ce ſont auſſi ceux qu'on recherche pour étalons dans les autres provinces d'Eſpagne, & qu'on doit également préférer dans tous les haras. Il en eſt encore de fort renommés dans la Murcie & dans l'Eſtramadure. A l'égard de ceux qui naiſſent dans le Cordouan, c'eſt une eſpèce de montagnards à encolure très-épaiſſe, à corps court, à membres bien fournis, à pieds très-beaux & très-ſolides, d'une petite taille & abſolument infaillibles & infatigables.

Les chevaux d'Eſpagne, comparaiſon faite avec d'autres chevaux, ont les teſticules plus gros & plus

pendans. Le ſentiment général eſt que leurs poulains dégénèrent en taille, au lieu qu'un barbe fait plus grand que lui. J'ai vu cependant pluſieurs poulains, ſortis de chevaux d'Eſpagne, être plus grands que leur père. M. de Newcaſtle regardoit le cheval d'Eſpagne comme excellent étalon pour toute ſorte d'uſage, ſoit pour le manège, la courſe ou la chaſſe. Le *conquéreur*, *ſcholten-hering* & *butler*, étoient, dit-il, venus de chevaux d'Eſpagne, & *peacock* d'une jument eſpagnole, ils furent ſi fameux qu'ils gagnèrent toutes les courſes de leur tems, ſans qu'aucun autre cheval les pût égaler en viteſſe.

L'étalon eſpagnol doit être grand, étoffé, mais point trop haut ſur jambes; comme ſon encolure, ainſi que celle du barbe, diminue de groſſeur à meſure qu'il prend de l'âge, j'eſtime qu'on doit préférer dans l'un & l'autre celui qui a l'encolure un peu épaiſſe & charnue. En accouplant les chevaux d'Eſpagne de la grande taille avec nos jumens françoiſes, d'une conſtruction forte & diſtinguée, on formeroit une race plus parfaite que la race danoiſe, parce que notre ſol & notre climat nous donnent autant d'avantage ſur le Danemarck, que le cheval d'Eſpagne a de ſupériorité ſur celui de France.

SEPTIÈME SECTION.

Chevaux de Naples.

Les chevaux Napolitains tiennent beaucoup des chevaux d'Eſpagne, par leurs mouvemens & leur air, mais nullement par leur bonté naturelle; car ils ſont extrêmement capricieux, opiniatres, ſouvent vicieux. Il faut prendre garde que l'étalon napolitain n'ait pas la tete longue ou groſſe, l'oreille grande ou pendante, l'encolure épaiſſe & la côte plate, défauts ordinaires de ces chevaux. Ils ne ſont dans leur force qu'à ſix ou ſept ans, réuſſiſſent à merveille pour en tirer race, ont le double avantage de produire des chevaux de légère taille, lorſqu'on leur donne des jumens fines, & de beaux chevaux de carroſſe avec des jumens étoffées & de bonne taille; leurs productions excellent en force, en vigueur, en fermeté ou groſſeur de nerfs, en ſéchereſſe & largeur de jambes & de jarrets, en agrémens, en élévation de mouvemens, réſiſtent mieux à la fatigue, & vivent plus long-temps que les meilleurs chevaux du Nord.

HUITIÈME SECTION.

Chevaux Poléſinés.

Les chevaux Poléſinés (nés dans un pays formant partie des états de Veniſe) ſont de la plus grande beauté; l'encolure en eſt ſuperbe, la tête parfaitement bien attachée & de la plus belle coupe, le garot admirable, les épaules & toutes les parties de leur corps extrêmement proportionnées, la taille très-élevée; mais preſque tous ont les yeux petits, la côte légérement ſerrée; leurs mouvemens ſont naturellement auſſi libres, auſſi ſouples que ceux du cheval d'Eſpagne; ils en ont la cadence, & leurs hanches en ont le tride. Ces chevaux, joints à de belles jumens françoiſes ou danoiſes, donneroient les productions les plus rares pour le carroſſe.

NEUVIÈME SECTION.

Chevaux Cotentins.

Les chevaux du Cotentin ſont ſi excellens pour le trait, qu'il ne s'en trouve point d'auſſi parfaits dans tous les autres endroits du monde; ils ſont plus forts & plus nerveux que ceux des pays

étrangers, ils ont un avantage ſur tous les autres chevaux de l'Europe, celui de ne jamais ſe déformer quand ils ſont de vraie race ; il en reſte encore quelques germes précieux qu'il ſeroit poſſible de ſe procurer, & qui donneroient les meilleures & les plus riches productions pour le carroſſe, ſi on les accouploit avec de belles cavales bretones, francs-comtoiſes, &c. C'eſt le cheval danois qui eſt, à ce que l'on croit, le premier principe des races cotentines. Quant à moi, je ſuis perſuadé que c'eſt plutôt à des étalons eſpagnols qu'on en eſt redevable.

Dixième Section.

Voilà les ſeuls chevaux dont je deſirerois qu'on ſe ſervît pour étalons en France ; rejetant totalement tous ceux des pays du nord, tels que danois, holſtenois, hollandois, friſons, &c. parce que lorſqu'on joint enſemble des animaux pour en tirer une belle race, il faut qu'il y ait entr'eux compenſation de défauts, de nourriture, d'influence de climat, &c. ; qu'elle n'eſt point aſſez marquée dans des étalons venus du nord où les végétaux & le climat ſont, à peu de choſe près, égaux à ceux de notre ſol ; où les défauts, les vices ſont ſemblables à ceux dont nos chevaux ſont infectés, & qui ne peuvent conſéquemment que ſouiller nos haras,

& perpétuer ce qu'il faut détruire. Je donne également l'exclusion aux chevaux Anglois, parce qu'il n'est pas vraisemblable que ces insulaires nous en livreront d'une race & d'un sang véritablement purs ; & qu'ils ne nous donneront que des chevaux dégénérés qui ne vaudront rien pour la propagation. Ceci a l'air d'un paradoxe ; mais ce n'en est pas moins une vérité vivement sentie par feu M. Bourgelat, & bien faite d'après les lumières & les réflexions de ce grand homme, pour nous éclairer sur cet objet & pour nous faire désister de la manie que nous avons des étalons Anglois.

ONZIEME SECTION.

Chevaux Anglois.

» Il n'est pas vraisemblable que les Anglois » nous livreront des étalons de race pure, lorsqu'ils sont certains que des Arabes qui leur » coûtent mille louis, leur en rendront quelquefois vingt-quatre ou vingt-cinq mille comme » courfiers, dix ou douze mille comme étalons, » sur-tout si leurs productions emportent quelques » victoires.

» Se flatteroit-on encore que ces productions » victorieuses nous seroient vendues & cédées,

» & qu'il eſt des Anglois aſſez dupes pour préfé-
» rer douze, vingt-quatre & même quarante-huit
» mille livres de notre monnoie à cinq ou ſix
» mille guinées, que ces productions leur procu-
» reront quand elles ſeront deſtinées au ſervice
» des jumens ? C'eſt aſſurément ce qu'il n'eſt pas
» poſſible d'attendre d'une nation née pour tous
» les genres de ſpéculations poſſibles ; d'ailleurs,
» plus elle eſt capable de réfléchir, plus ſon inté-
» rêt à ſe ménager des acheteurs & des conſom-
» mateurs doit lui interdire, de la maniere la plus
» abſolue, l'exportation de ſes chevaux de race.
» Autrement, elle auroit à craindre de ſe priver
» elle-même de ſes avantages ſur des voiſins, à la
» vérité bien moins ſolidement actifs qu'elle, mais
» qui, malgré leur légéreté naturelle, pourroient
» enfin ouvrir les yeux, & profiter d'une facilité
» qui les mettroit à portée de ne plus recourir à
» elle pour ſubvenir à leurs beſoins.

» .... Suppoſons à préſent que le même Arabe qui
» a donné des chevaux en Angleterre fut conduit en
» France, & deſtiné à y ſervir des cavales : il n'eſt
» pas douteux que cette nouvelle tranſplantation lui
» ſera encore plus ſenſiblement nuiſible que la
» premiere, & que ſes réſultats pourront ſe ſentir
» fortement de la double épreuve par laquelle on
» l'aura fait paſſer. L'Arabe tranſporté en droiture

» chez nous, participeroit inévitablement auſſi » d'une impreſſion ; mais cette impreſſion ſeroit » de notre climat & moins defavorable que celle » d'Angleterre.

» Suppoſons encore que les premières productions Angloiſes qu'il a données nous ſoient tranſmiſes : certainement elles ſeront ſoumiſes aux » mêmes effets, à leur arrivée en France, que le » père lors de ſon arrivée en Angleterre ; & ſi » l'on ajoute aux altérations viſibles & marquées, » apperçues en elles dès leur naiſſance, celles » qu'elles éprouveront inconteſtablement de leur » tranſport ſous un ciel nouveau ; comment ſe » perſuader que la dégénération des animaux » qu'elles produiront ne ſera pas d'une promptitude extrême? Ainſi quand après en avoir tiré » quelques fruits, les Anglois nous céderoient un » cheval Arabe, déjà frappé d'un changement chez » eux, quand même ils nous en remettroient les » premières productions, ce qu'ils ne font & ne » feront jamais, à moins qu'ils ne ſoient indignes » de leurs origines, nous n'en recevrions qu'un » foible ſecours. C'eſt donc une folie de chercher » à ſe procurer des étalons de race pure en Angleterre & un aveuglement volontaire d'eſpérer » d'en avoir ». (*Journal d'Agriculture*, *Septembre* 1778).

Douzième Section.

Elite des jumens.

Il n'en eſt pas des cavales comme des étalons : dans le cas où l'on n'en trouveroit pas en France d'aſſez fines & d'aſſez bien tournées pour atteindre la perfection que l'on ſe propoſe, il ſeroit avantageux d'en tirer d'Angleterre, parce qu'elles ſont de bonne race & très-propres à donner de bonnes productions. Les jumens Danoiſes, Allemandes, Hollandoiſes, &c. bien choiſies, donneront auſſi d'excellens réſultats & d'autant meilleurs qu'elles ſeront jointes avec de beaux chevaux Napolitains, Poléſinés, &c. ſous un climat étranger, plus doux, plus tempéré que celui qui les aura vu naître. Les cavales Barbes, Turques, celles d'Eſpagne, d'Italie ne conviennent nullement pour en tirer race en France. J'en parle par expérience ; il faudroit les accoupler avec des étalons nationaux, & on n'en a pas de propres à les appareiller ; unies avec des chevaux de leur climat, les produits dégénéreront infailliblement, & l'altération des formes dans la ſucceſſion des individus, ſera telle que bientôt il ne reſtera aucun veſtige de la première, & les défauts d'origine, même les plus légers, ſeront, dès la ſeconde génération, convertis en défauts monſtrueux.

CHAPITRE SECOND.

Méthode pour bien choisir les Etalons & les Jumens.

IL ne suffit pas, pour acheter un étalon ou des jumens, de savoir distinguer les defauts dont ils peuvent être tachés; il faut, pour bien y réussir, avoir étudié l'histoire naturelle du cheval, & connoitre s'il a reçu en partage les qualités qui lui sont nécessaires pour l'emploi auquel on le destine. Quoique l'étalon & la jument classés pour produire des chevaux de selle, & ceux annexés pour donner des chevaux de trait, doivent l'un & l'autre être aussi parfaits qu'il est possible; cependant comme leur usage, leurs mouvemens, ne sont pas les mêmes, leur conformation extérieure exige des différences appropriées à cet usage. Dans la règle générale que je vais donner pour les choisir, je marquerai ces différences.

1°. Faites ensorte de voir dans l'écurie le cheval que vous desirez acheter, parce que là, n'écoutant que sa possibilité physique, il abjure toute dissimulation enseignée; il avance tantôt un pied tantôt

Douzième Section.

Elite des jumens.

Il n'en eſt pas des cavales comme des étalons : dans le cas où l'on n'en trouveroit pas en France d'aſſez fines & d'aſſez bien tournées pour atteindre la perfection que l'on ſe propoſe, il ſeroit avantageux d'en tirer d'Angleterre, parce qu'elles ſont de bonne race & très-propres à donner de bonnes productions. Les jumens Danoiſes, Allemandes, Hollandoiſes, &c. bien choiſies, donneront auſſi d'excellens réſultats & d'autant meilleurs qu'elles ſeront jointes avec de beaux chevaux Napolitains, Poléſinés, &c. ſous un climat étranger, plus doux, plus tempéré que celui qui les aura vu naître. Les cavales Barbes, Turques, celles d'Eſpagne, d'Italie ne conviennent nullement pour en tirer race en France. J'en parle par expérience ; il faudroit les accoupler avec des étalons nationaux, & on n'en a pas de propres à les appareiller ; unies avec des chevaux de leur climat, les produits dégénéreront infailliblement, & l'altération des formes dans la ſucceſſion des individus, ſera telle que bientôt il ne reſtera aucun veſtige de la première, & les défauts d'origine, même les plus légers, ſeront, dès la ſeconde génération, convertis en défauts monſtrueux.

CHAPITRE SECOND.

Méthode pour bien choisir les Etalons & les Jumens.

IL ne suffit pas, pour acheter un étalon ou des jumens, de savoir distinguer les defauts dont ils peuvent être tachés; il faut, pour bien y réussir, avoir étudié l'histoire naturelle du cheval, & connoitre s'il a reçu en partage les qualités qui lui sont nécessaires pour l'emploi auquel on le destine. Quoique l'étalon & la jument classés pour produire des chevaux de selle, & ceux annexés pour donner des chevaux de trait, doivent l'un & l'autre être aussi parfaits qu'il est possible; cependant comme leur usage, leurs mouvemens, ne sont pas les mêmes, leur conformation extérieure exige des différences appropriées à cet usage. Dans la règle générale que je vais donner pour les choisir, je marquerai ces différences.

1°. Faites ensorte de voir dans l'écurie le cheval que vous desirez acheter, parce que là, n'écoutant que sa possibilité physique, il abjure toute dissimulation enseignée; il avance tantôt un pied tantôt

l'autre, ou seulement une jambe de devant, s'il les a fatiguées, foibles, à moitié ruinées; si c'est des hanches, des jarrets dont il souffre, il avance alternativement une jambe de derrière en s'appuyant sur l'autre; aussi les marchands ont-ils la précaution de faire claquer le fouet en entrant dans l'écurie, d'en frapper même les chevaux pour dérober ces défauts. Vous vous appercevrez encore si le cheval n'a pas la mauvaise habitude de se bercer continuellement, ou une action fréquente & reitérée de ronger la mangeoire, le ratelier, ou s'il n'appuie pas les dents sur sa longe, sur la crêche, & qu'ensuite il rote pour s'emplir de vents; ce qui lui donne des tranchées, & souvent le jette dans l'amaigrissement. Il y a des chevaux qui *ticquent* sur l'aveine, il faut leur en donner une poignée & la leur voir manger. Quelques-uns prétendent que l'exemple du *tic* devient contagieux.

2°. Faites sortir le cheval nud avec un seul bridon & à la porte de l'écurie, afin qu'une lumière égale ne l'environne pas des deux côtés, mais que le plus grand jour le frappe dans les yeux & que l'obscurité soit derrière; (& si c'est en pleine campagne, mettez la main au dessus de l'œil pour rabattre le grand jour, observant que ce soit à l'ombre & non au soleil), observez les yeux

yeux, en vous attachant à l'examen des mouvemens des prunelles, en faiſant avancer & reculer inſenſiblement le cheval ; la prunelle doit être ſans tache, ſe reſſerrer toutes les fois qu'elle paſſe de l'obſcurité à la lumière, & ſe dilater quand elle paſſe de la lumière à l'obſcurité ; cette méthode eſt d'autant plus ſure que les mouvemens de l'iris, ceux de dilatation & de conſtriction ſont parfaitement ſenſibles, & qu'on peut par ce moyen obſerver en même temps les divers états de la prunelle, & décider s'ils ſont égaux dans les deux yeux. Rien n'eſt ſi aiſé que d'appercevoir les défauts de l'œil, quand on en connoit bien la ſtructure ; autrement rien n'eſt plus difficile ; & bien des gens qui ſe croient habiles dans cet art, y ſont ſouvent trompés. Les yeux doivent être ſphériques, brillans & prompts dans leurs mouvemens, aſſez gros, à fleur de tete. Rien ne ſied mieux au cheval que lorſqu'il vous regarde fixement & avec fierté ; c'eſt toujours un ſigne aſſuré de courage & de vivacité ; la vitre doit être claire & nette, ſans quoi l'animal n'aura jamais la vue bonne ; dès que la prunelle eſt totalement dénuée de mouvement, le ſens eſt irrévocablement aboli : il faut faire attention que les paupières ſe joignent, ſi elles ſont fermées ; des intervalles entre elles ou des rides ſont de mauvais ſignes ; il eſt bon auſſi

Chaque partie doit néceſſairement correſpondre à celles avec leſquelles elles forment un tout, & leur être exactement proportionnée. Lorſque les jambes ſont trop longues ou trop courtes, trop épaiſſes ou trop grêles ; lorſque la brièveté, la longueur ou le poids de la tête déforment l'encolure ; lorſque l'encolure ne tombe pas au milieu des épaules, lorſque celles-ci ſont trop volumineuſes, que le poitrail eſt très-ſaillant ou trop renfoncé ; que le corps a trop ou trop peu d'étoffe & de longueur ; les forces étant trop inégalement réparties, forceront le cheval de démentir à chaque pas ſa bonne volonté.

(*Voyez la fig.*). Un cheval de *carroſſe* bien proportionné doit former un quarré parfait, c'eſt-à-dire, que la ligne *EE*, qui s'étend depuis le garot juſques au ſol, laquelle vient ſe terminer à la pointe du talon, doit être égale à la ligne *FF*, que l'on tire de la pointe de l'épaule à celle de la feſſe. Un cheval de *ſelle* bien conſtruit formera un rectangle dont la baſe ſeroit d'un dixième plus long que la hauteur ; conſtruction néceſſaire tant pour la liberté des épaules que pour la douceur des mouvemens. La *tête* de l'un & de l'autre doit être placée obliquement, ſemblable à la diagonale d'un rectangle dont la hauteur ſeroit une fois & demie plus grande que la baſe. L'un des grands côtés du rec-

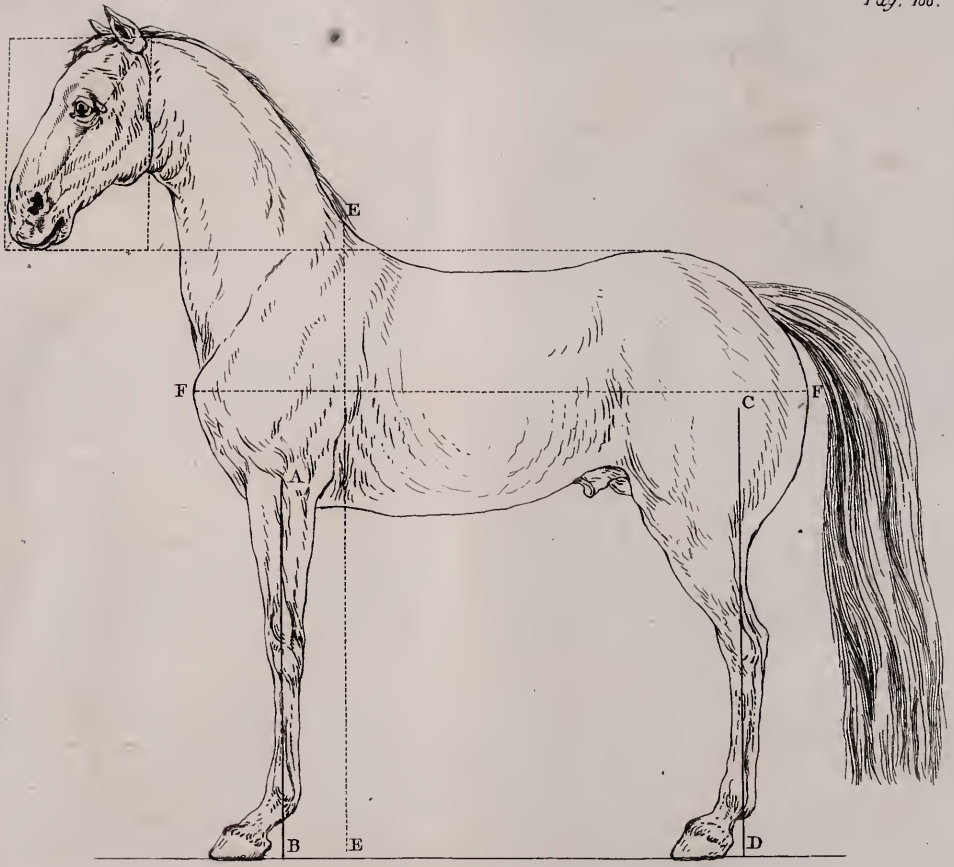
E
F
F
C
A
B
E
D

tangle ſera dans la direction d'une verticale tirée du ſommet du toupet pris derrière les oreilles & paſſant derrière la ganache, & l'autre grand côté ſera tangent au bout du nez. L'un des petits côtés ſera dans la direction d'une ligne partant de l'extrémité de la lèvre antérieure, & paſſant par le ſommet du garot & de la croupe, & l'autre côté ſera dans la direction d'une horiſontale tangente au ſommet de la tête.

Voilà le cheval en bloc, tel qu'il ſort des mains de la belle nature, & les règles de proportion qui peuvent être appliquées à tous les chevaux de quelque pays qu'ils ſoient, parce que, quoiqu'ils tiennent toujours des caractères particuliers des contrées où ils ſont nés, leur eſpèce ne fait que varier dans ſes nuances, mais elle ne change pas. Procédons à quelques détails.

La tête du cheval de trait doit être plus forte que celle du cheval de ſelle, attendu que par ſon poids, elle augmente la maſſe qui détermine pour la plus grande partie, les colonnes du cheval à ſe mouvoir, & produit une plus grande quantité de mouvement. Qu'on examine le cheval en action de tirer, il ſe baiſſe le plus qu'il peut, tant pour augmenter le bras du lévier de ſa maſſe, que pour diminuer celui de la réſiſtance. Quant à la force des muſcles, elle ne ſert qu'à pouſſer la maſſe en

avant, plus ou moins vigoureuſement. Ainſi c'eſt la peſanteur ou partie de la peſanteur de la maſſe du cheval qui fait la traction. Le jeu & la force des muſcles en font la continuité. Mais dans un cheval de ſelle, le volume de la tête, bien loin de devenir eſſentiel, devient, pour ainſi dire, nuiſible, vu qu'il oppoſeroit de la réſiſtance aux muſcles du dos, qui agiſſent les premiers dans le galop. Ainſi toute groſſe tête fait, par ſon propre poids, peſer le cheval à la main, le rend lourd dans ſa démarche & fatigue les jambes de devant; ceux qui l'ont graſſe, chargée de chair, ſont de plus ſujets aux fluxions. On doit donc déſirer que, dans le cheval de trait, comme dans celui de monture, la tête ſoit ſèche, même ſans être trop longue ni décharnée; que les *oreilles* ſoient petites & bien placées; la *nuque* un peu élevée & arrondie, afin que la tête du cheval partant immédiatement du ſommet de l'encolure, n'ait pas l'air d'en dépendre & faire partie, en ait plus de grace, & ſoit ce qu'on appelle *bien attachée*. Le *front* ſera proportionné au volume de la tête, nullement concave, mais au moins plat, s'il n'eſt pas un peu convexe. Cette dernière conformation eſt agréable, & peut être regardée comme celle de la nature. Les *naſeaux* doivent être bien ouverts & leur intérieur tapiſſé d'une couleur vive & ver-

meille, ſans ulcère ni excroiſſance qu'on nomme *polype*. Appercevez-vous dans l'animal une reſpiration difficile ? portez la main à l'orifice des cavités naſales, & ſelon l'amplitude du polype, vous ſentirez ſi l'une d'elles ne laiſſe échapper qu'une petite portion d'air ou n'en fournit point du tout. Le *bout du nez* ſera bien conformé s'il eſt petit. La *bouche* doit être médiocrement fendue : les *lèvres* menues, ſans largeur ni moleſſe ; la ſupérieure placée en avant & un peu arrondie ; l'inférieure trouſſée & non pendante, défaut qui ſe communique ; la *ganache* ne ſera pas chargée de chair.

L'*encolure* donne à l'animal, dans ſon avant-main, de la nobleſſe & de l'agrément ; ſa bonne ou mauvaiſe conformation décide auſſi en partie des qualités qu'on recherche en lui ; il eſt important qu'elle ne ſoit ni trop longue ni trop courte, ni trop grêle, ni trop charnue, mais proportionnée à la taille du cheval. La partie ſupérieure, d'où ſort la crinière, doit s'élever d'abord en ligne droite en ſortant du garot, & aller en diminuant peu-à-peu d'épaiſſeur juſqu'à la tête, ſe contournant à-peu-près comme le cou du cigne. La partie inférieure vulgairement appelée le *goſier*, ne doit former aucune courbure, il faut que ſa direction ſoit en ligne droite depuis le poitrail juſques à la ganache & un peu en talus. Dans le cheval de

trait, il eſt à déſirer que l'encolure ſoit un peu plus fournie & un peu plus allongée, afin de former le centre de gravité dans les mouvemens en avant.

Quand un cheval eſt vraiment bien proportionné dans ſon extérieur, ſes membres ſont parfaitement d'*aplomb*. L'*aplomb* eſt d'autant plus important dans les membres du cheval, que l'animal ne ſauroit avoir ni toute la ſtabilité ni toute la force dont il doit être pourvu, ni la facilité ni la ſûreté néceſſaires dans l'action, ſi cet aplomb n'exiſtoit pas. Pour le vérifier, on doit voir le cheval de profil ſur un terrein plat & bien uni, tel qu'il eſt repréſenté dans la planche.

Le cheval étant élevé ſur quatre jambes iſolées à quatre aplombs. La première perpendiculaire *A B*, tirée de la ſommité de l'avant-bras à terre, doit paſſer au coude, partager également la largeur du canon, & ſortir au bas du fanon pour s'arrêter au milieu du talon de devant. La ſeconde verticale *C D*, celle de l'arrière-main, doit partir de l'articulation de la cuiſſe, couper en deux le plat du jarret, toucher l'extrémité du fanon, en aboutiſſant au niveau du talon de derrière.

Voilà les vraies lignes d'aplomb qui nous aſſurent de la ſtabilité certaine de l'animal, parce que dès-lors les pièces de chaque colonne portant exacte-

ment les unes sur les autres, le poids qu'elles soutiennent, se trouve également réparti sur la base ou le pied. L'obliquité des jambes de devant met toujours le cheval sur le penchant de sa chûte, elle accroit le fardeau dont elles sont chargées & les privent de la force dont elles auroient besoin pour le supporter. Si l'inclinaison est en avant, le pied porte plus sur le talon, & la jambe embrassant moins de terrein à chaque foulée, la marche en est plus raccourcie; si l'inclinaison est en arrière, elle oblige le cheval à une flexion plus grande, plus laborieuse du genou pour la levée de la jambe.

Si le cheval gauchit dans les perpendiculaires de l'arrière-main, le fardeau écrasera les jarrets sur lesquels il portera plus sensiblement & les ruinera bientôt. La ligne est-elle trop en avant! les jarrets sont dans un état de flexion constante qui leur ôte toute liberté, & la corde tendineuse qui est dans une extension continue devient la proie d'une multitude de maux. Les pieds postérieurs étant trop en avant & trop près par conséquent de la ligne de direction du centre de gravité, leur percussion très-limitée à raison des détentes, opère plutôt l'élévation de la masse que sa progression qui se trouve très-raccourcie. Si la pince est trop en arrière de la verticale, les extrémités ne pouvant s'approcher assez de la ligne du centre de gravité,

& ne s'effectuant que de la perpendiculaire en arrière, l'animal ne pourra marcher ni courir dans la même force, ni dans la même vîteſſe qu'il feroit s'il étoit dans ſon juſte aplomb.

La vérité des aplombs ne ſuffit pas encore. Conſidérez ſucceſſivement d'un coup d'œil toutes les parties des extrêmités, revenez au total de chacune, examinez enſuite celles de l'avant-main, du corps, de l'arrière-main, comparez encore le tout enſemble : telle eſt la route que vos yeux doivent ſuivre. S'ils ſont attentifs & non prévenus, rien ne leur fera illuſion : ils découvriront les défauts de la correſpondance des parties entr'elles & avec le tout ; c'eſt à la main à dévoiler ceux qui ſont cachés ſous la peau.

4°. On paſſe la main au deſſus de la tête entre les deux oreilles pour ſentir s'il n'y a pas de couture qui dénote qu'on les a rapprochées. Le deſſous de la ganache doit être bien évidé, uni dans toute ſon étendue, & dégagé de tout corps ou glandes tuméfiées. On parcourt les épaules, les jambes, afin de découvrir les tares qui peuvent y exiſter. La perfection des épaules eſt très-eſſentielle & de la plus grande importance, on ne ſauroit trop la rechercher ; elles doivent être plates & déchargées de chair. L'*épaule* eſt toujours telle lorſque

ſon bord extérieur ſe confond & ſe perd avec l'épaiſſeur de l'encolure. Sa partie ſupérieure doit auſſi ſe perdre inſenſiblement avec le garot; elles ſeront un peu plus rondes & charnues dans le cheval de trait; le *poitrail* ſera proportionné, mais plus ouvert aux jumens qu'aux chevaux; un beau poitrail eſt celui qui eſt bien à ſon aiſe entre les deux épaules & quand les jambes de devant ſont éloignées d'une diſtance raiſonnable par en haut. Le *bras* doit être à proportion de l'épaule, fourni de muſcles conſidérables & bien prononcés. L'*avant-bras* ſera charnu, nerveux, d'une longueur proportionnée. Le *coude* ſera bien conformé s'il ſe détache de la poitrine, n'eſt point court, ni trop ſerré, ni trop en dehors. L'une & l'autre de ces imperfections met le cheval hors du degré & du point de force dans lequel il doit être. Le *genou* large & ſec, de façon qu'on y diſtingue, pour ainſi dire, les os qui le compoſent. Quand il eſt gras, ſes mouvemens ſont durs & peu élevés. Les *jambes* ſeront larges, plates, ſèches & dépourvues de longs poils, ſans molettes, ſuros (1), &c. Le *tendon*

(1) M. Buc'hoz dit, au mot *cheval*, dans ſon Dictionnaire vétérinaire, qu'on ne doit pas faire attention aux *ſuros*. Peu d'accord avec ce médecin écuyer, je dis qu'on

gros & ferme, bien détaché & égal dans toute ſon étendue; un tendon mince & collé à l'os, eſt preuve de foibleſſe, il eſt bientôt ruiné; tout l'effort de la jambe ſe fait ſur le tendon. L'articulation des boulets doit d'autant plus attirer les regards, que ſes défauts portent directement ſur la sureté de l'animal. Le *boulet* doit être ſec, tous les tendons forts & bien apparens. Le *paturon*, d'un volume proportionné à la jambe, bien évidé & ſec; trop court, il eſt plus ſolide, mais il eſt plus lourd; la brièveté de cette partie ne permettant pas qu'elle ſoit flexible, la réaction des mouvemens eſt toujours dure pour le cavalier; trop longs, ils ne réſiſtent pas au travail, ſont bien vite ruinés. Les *pieds* exigent une attention particulière. Les qualités que le pied doit préſenter & que l'on y recherche, ſont une forme régulière, une conſiſtance ſolide, & néanmoins douée de ſoupleſſe,

---

doit rejeter tout cheval qui a des défectuoſités aux jambes, & ſur-tout des ſuros, parce que ſouvent ils gênent les mouvemens des tendons fléchiſſeurs du pied, & font boiter l'animal. M. Buc'hoz, au ſurplus, eſt trop accoutumé à écrire ſur la foi d'autrui, pour que ſes écrits puiſſent jamais être de quelque poids en hipiatrique.

un tiſſu liſſe & uni, un volume juſtement proportionné aux parties dont elle eſt la ſuite & qu'elle termine. Une amplitude plus ou moins vaſte, mais toujours commune dans les chevaux mous, pareſſeux & foibles, eſt une marque de ſa delicateſſe & de ſa propenſion à s'échauffer bientôt ſur le ſol; d'ailleurs, cette partie rend pénible, par ſon propre poids, la marche de l'animal, il ſe laſſe aiſement, & la ruine de ſes membres ne peut etre que prochaine. Tout pied trop petit annonce un animal vif, ardent; l'ongle en eſt aride, ſec & caſſant; ſon appui n'ayant lieu que ſur une très-légère portion du ſol, la machine elevée ſur quatre colonnes, dont la baſe alors eſt trop étroite, n'a que très-peu de ſtabilité. Les pieds ſeront tels qu'on le deſire, lorſque la couronne peu volumineuſe ſera en proportion avec le paturon, & que ces deux parties n'auront entr'elles ni ſaillie, ni depreſſion; & qu'elles ſeront rondes. Lorſque la corne eſt ouverte ou éclatée, les maquignons rempliſſent la rupture avec du maſtic pour cacher la fente. Le pied plat eſt héréditaire parce que ce défaut eſt naturel, & toujours la ſuite de la conformation de l'os du pied. Le ſigne extérieur qui le fait connoitre, c'eſt qu'il eſt toujours large & que l'inclinaiſon de la muraille s'approche infiniment de la ligne horiſontale, au lieu de tenir le milieu entre

elle & la perpendiculaire. Viſitez le pied en deſſous, pour voir s'il n'y a point d'oignons, de bleymes, de poireaux ou fics, &c.; ſi la fourchette n'eſt pas trop graſſe & la ſole trop mince, &c.

Le *dos* du cheval ne ſera ni bas ni élevé, mais uni, égal & relevé des deux côtés de l'épine, qui doit paroître enfoncée. Lorſque les jumens ont le dos élevé comme les mulets, ce défaut eſt ſuivi de l'applatiſſement des côtes, & gêne la capacité du coffre, qui doit être ample & large. Les *côtes* ſeront bien relevées & arrondies; lorſqu'elles paroiſſent comme droites, l'animal eſt moins vigoureux & il a moins d'haleine, parce que les poumons étant reſſerrés dans la cavité du thorax, éprouvent un obſtacle à leur dilatation. Le *ventre* médiocre aux chevaux de ſelle, mais d'une plus grande étendue à ceux de carroſſe, & ſur-tout aux jumens, ſoit fines ou de trait. Les chevaux qui ont le ventre de lévrier ſont pleins d'ardeur, trop fougueux, mangent peu, & par-là ſont bientôt ruinés; ceux qui ſont trop ventrus ſont pareſſeux & laches. On regarde ſi les *flancs* battent réguliérement & ne ſont pas altérés; ils doivent être courts & pleins; s'ils rentrent en dedans, cette imperfection rend les chevaux impropres au grand travail. Les *reins* doivent être plats & larges; ce n'eſt jamais un défaut dans un cheval que d'avoir trop

de reins. Bien des gens confondent les reins du cheval avec le dos : les reins ſont la ſuite du dos, s'étendent juſqu'au point où celui-ci paroît baiſſer en arrière, ce qui eſt le commencement de la croupe; on ne ſauroit trop les choiſir bien faits & bien proportionnés. Il faut que la *croupe* ſoit arrondie, & qu'elle ne pèche pas par un excès de hauteur, qu'elle ne ſoit ni coupée, ni avalée; plus elle eſt large, vue de profil, plus l'animal a de reſſorts; la croupe eſt dans la hauteur convenable lorſqu'elle eſt de niveau avec le bas du garot. On paſſe la main entre les cuiſſes pour ſavoir s'il n'y a pas de hernies; ſi, dans les chevaux, les parties de la génération ſont bien conformées, ſans fiſtules & autres maux; & ſi dans les jumens les mamelles ſont grandes, indice d'abondance de lait. Le *fourreau* doit être large : lorſqu'il eſt trop étroit, l'humeur ſebacée s'y amaſſe & produit des maladies; d'ailleurs le membre ne ſortant pas aiſément, le cheval piſſe dans ſon fourreau; les parties ſalines de l'urine s'y accumulent, corrodent la verge, & donnent lieu à des chancres, à des poireaux quelquefois très-difficiles à guérir (1). Les *bourſes* ſeront bien trouſſées,

(1) Voyez une obſervation relative à ce que nous avançons ici, & dans laquelle M. *Huzard*, qui en eſt

c'eſt-à-dire, peu pendantes; on déſire que les parties naturelles ſoient noires; l'expérience fait connoître que celles qui ſont blanches ou tachetées de noir, dans tout cheval qui n'eſt pas blanc ou pie, ſont peu propres à la génération, ou engendrent des chevaux avec beaucoup de blanc à la tête. Il eſt des perſonnes qui apprécient, dans l'animal qu'ils deſtinent à étalonner, un grand volume dans les teſticules; pour moi, je n'en fais pas un cas plus conſidérable. Le *tronçon* de la queue ſera épais & ferme, point attaché trop bas ou trop haut, parce que ces ſortes de chevaux n'ont jamais une belle croupe; la *queue* ſera bien garnie de crins; car j'ai eu occaſion de reconnoître qu'un étalon qui avoit une queue de *rat*, avoit produit des poulains avec le même défaut, & que le poulain d'une jument dont la queue & la crinière étoient rongées, avoit tranſmis ces défauts à ſes échappés, quoiqu'ils ne les eût pas en apparence hérités de ſa mère. On aura la précaution de relever la queue pour voir ſi l'anus n'eſt pas attaqué de poireaux, fiſtule, &c. Lorſque la croupe eſt bien faite, les *hanches* le ſont auſſi; dans la belle conformation, elles doivent à peine

---

l'auteur, a été obligé de faire l'amputation du membre. *Journal de Médecine de juin* 1784, *tome* 61, *page* 611 *& ſuivantes.*

être

être ſenſibles. Les *feſſes* ſeront charnues & convexes, tant pour la grace que pour le mouvement. Les *cuiſſes* doivent être larges & charnues poſtérieurement, & un peu plattes en dedans, pour en faciliter les mouvemens vers le bas-ventre ; les muſcles en doivent être forts & très-élaſtiques. Le *graſſet* doit être ſec, & cette jointure doit être apparente ſous la peau.

Les jarrets jouent un ſi grand rôle dans le méchaniſme de la progreſſion de l'animal, qu'il eſt de la plus grande importance d'exclure du haras tout cheval ou jument qui péchera par le moindre défaut de conformation dans ces parties, qui ſont le fondement & la baſe de la bonté de l'arrière-main.

Les *jarrets* ſeront donc larges, bien coupés, point droits, point trop coudés, ſecs, nerveux & ſouples : en dedans, il faut qu'il ſe préſente deux groſſeurs, une à la partie moyenne de la jointure, & l'autre dans la partie inférieure, avec étranglement au bas. Ces ſortes de groſſeurs en impoſent à bien des gens qui, les voyant détachées les unes des autres, les prennent pour des éparvins. Des jarrets charnus, gras ou pleins, c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas évidés entre l'os & le tendon, ſont ſujets à une multitude d'accidens. On doit en général ſe méfier des articulations trop groſſes par le volume

exceſſif des os ou des chairs; c'eſt une preuve décidée de foibleſſe, & une preuve infaillible de la dégénération de l'eſpèce. Les autres parties de cette extrémité de l'arrière-main, ſeront dans le degré de pureté que nous avons exigé dans les extrémités antérieures; le *canon* doit être plus mince, plus arrondi & plus long que celui de devant. Je répète qu'il faut être très-ſcrupuleux ſur toutes les parties de l'étalon, mais principalement ſur la tête & les jambes; parce que c'eſt de ce côté que les poulains reſſemblent généralement à leur père, comme ils ſe rapprochent davantage de leur mère, par la groſſeur de l'encolure, la forme & la dimenſion du corps, de la croupe & des hanches.

5°. (Examinez le cheval dans la totalité & la généralité de ſes mouvemens).

Malgré la conſidération de ce que le cheval enviſagé dans le repos, offre & préſage, il ne conduit encore à rien d'infaillible: il faut de plus l'examiner dans l'action, pour lever le rideau qui cache les détails eſſentiels des jeux divers de ſes membres.

Faites-le trotter à la main. Le trot eſt l'allure où les mouvemens ſe développent le mieux, où les muſcles ſont le plus en action, étant obligés de jouer tous enſemble, & preſque tous dans la plus

grande extenſion. Placez-vous d'abord devant le cheval, voyez s'il trotte ferme & promptement, la tête haute naturellement & ſans le ſecours du palefrenier, ſi le maniement des membres eſt libre; ſi le cheval ne ſe coupe point, s'il ne croiſe pas ſes jambes l'une ſur l'autre, ce qu'on nomme *tricoter*, ou s'il ne les trouſſe pas trop haut, ce qui lui fait perdre un temps qu'il emploieroit à parcourir un plus grand eſpace de terrein, ou s'il les rejette en dehors, ce qu'on appelle *billarder*; tous défauts importans.

On ſe place enſuite derrière le cheval; on obſerve ſi les reins ſont droits; s'il ſe berce ou ſe dandine, c'eſt-à-dire, ſi la croupe ſe balance alternativement de droite à gauche, & de gauche à droite, à chaque temps de trot; & ſi le derrière chaſſe le devant avec franchiſe & ſans pareſſe; quand il en eſt autrement, cette allure lâche provient d'une contraction plus ou moins violente des muſcles; ſouvent auſſi elle eſt occaſionnée par un ſervice prématuré, ou pour avoir été employé de trop bonne heure à celui des cavales. Il faut auſſi que les jambes de derrière dérobent à l'œil celles de devant; car ſi elles paroiſſent au delà de la ligne du corps, le cheval trotte mal. Faites encore attention s'il ne s'entre-taille pas; s'il *forge*, c'eſt-à-dire, ſi les pieds de derrière touchent ceux du devant, ce qui s'annonce par le bruit

que produit le choc des fers; ce défaut exiſte lorſque l'animal eſt long jointé, qu'il eſt court de corps; il eſt encore un indice de foibleſſe dans les reins. Si les jarrets ſont trop éloignés l'un de l'autre, le cheval manquera de reins & de hanches: s'ils ſont trop près, qu'ils ſe touchent par la pointe, ils ne peuvent pas repouſſer perpendiculairement le poids & ont l'inconvénient de s'embarraſſer dans la marche. Y a-t-il débilité dans les jarrets & dans les autres parties des extrêmités poſtérieures? Leur action ſera exécutée mollement, ſans ſoutien, & à chaque foulée qu'elles feront, elles tourneront de côté & d'autre, fléchiſſant en quelque ſorte ſous le poids. J'obſerverai que c'eſt un bon ſigne quand le cheval porte en marchant, la queue naturellement en *trompe*, c'eſt-à-dire, horiſontalement.

Pour finir de juger du véritable accord des membres entr'eux, voyez de profil cheminer l'animal au pas; pour rechercher s'il y a égalité dans l'action de chaque jambe, en en comparant l'élévation, la progreſſion & la viteſſe; ſi dans la foulée ſon appui eſt ferme, & ſi le pied reçoit & ſupporte tout le fardeau en même temps; car ſi la pince ſeule opéroit la percuſſion, l'animal auroit les jambes bien vite ruinées par les efforts des muſcles fléchiſſeurs, pour réſiſter à l'appui de la portion poſtérieure du pied, & par l'emploi de la

plus grande partie des forces, des muſcles extenſeurs, pour empêcher l'animal de s'appuyer & de porter ſur ſes boulets. Si le quartier de dehors eſt la première portion du pied qui atteigne le terrein, ou que le quartier de dedans porte ſeul; la marche de l'un & de l'autre ne ſauroit être sûre; cette inégalité d'appui occaſionnant infailliblement dans les articulations une tortion plus ou moins forte.

Veut-on rectifier tous les eſſais qu'on vient de faire? il faut monter le cheval, l'obſerver au moment du départ, examiner ſi le premier mouvement eſt opéré librement & de bonne volonté. On l'éloigne du lieu où il vient d'être monté; s'il témoigne de l'ardeur, on l'appaiſe, on le laiſſe marcher quelque temps à ſa fantaiſie, & on voit, en le renfermant & même en l'attaquant par degrés, s'il a de la franchiſe, s'il n'eſt point rétif, fantaſque, &c. On le promène au ſoleil, de façon que ſon ombre ſe préſente en avant des yeux; on agite le fouet, le chapeau, le mouchoir, pour voir s'il n'eſt point ombrageux & ne s'effraie point des geſtes qu'on répète. De telles épreuves ſont les ſeules au moyen deſquelles on peut aſſeoir un jugement non équivoque de ſa nature. Il y a des chevaux qui braillent ſans ceſſe. J'ai eu occaſion d'obſerver que ces grands criards ne valent pas grand choſe.

Lorſque le cheval a fini ſa courſe, examinez bien

s'il reſte en belle ſituation, c'eſt-à-dire, la tête haute & les jambes égales; ſi les flancs ne ſont point trop agités & s'ils battent régulièrement; s'il eſt plein de deſir & de feu pour recommencer, ſon courage ſe dépeindra dans ſes yeux & dans ſes mouvemens; conſultez-les, car la bonne volonté n'eſt point à rejeter, elle ſupplée à bien des choſes. La douceur & la ſageſſe ſont auſſi les plus belles qualités. Les jumens qui ſont molles, engourdies, pareſſeuſes; celles qui ſont méchantes, vicieuſes, ſont à rejeter. Outre que ces vices ſe propagent, on doit encore craindre qu'elles ne ſoient mauvaiſes nourrices, qu'elles ne heurtent & frappent leurs poulains lorſqu'ils ſe préſenteront pour téter.

Si celui qui monte le cheval lui prodigue des careſſes affectées, on a droit de ſoupçonnner le cheval bouillant, colérique, mais à coup ſûr plein d'ardeur; ſi on le menace, ſi on l'accable du fouet, c'eſt un préſage de ſon indolence & de ſa moleſſe.

Le cheval fait-il de lui-même, & ſans y être excité, quelques ſauts, ne les enviſagez pas comme des ſignes certains de force; car ſouvent un cheval ne ſaute que de malice ou de colère pour ſe défendre; quelquefois auſſi il ſaute de légèreté & de gaîté. La légèreté réſulte de la juſteſſe des proportions des membres, elle accompagne preſque toujours la force. Dans les ſauts du cheval léger, la

maſſe eſt portée à un dégré d'élévation conſidérable, ſa chûte ſemble ne pas faire la moindre impreſſion ſur le terrein ; au lieu que dans les chevaux peſans les ſauts ſont bas, la maſſe heurte & ébranle, pour ainſi dire, le ſol ſur lequel elle retombe. L'on peut obſerver que les défenſes de ces ſortes de chevaux ont lieu conſtamment par des ruades gauchement & lourdement fournies, au lieu que les chevaux légers ſe défendent plutôt par la levée du devant que par celle de derrière. Il faut encore prendre garde de confondre la force, la célérité & la vigueur qu'on exige, avec ce qu'on appelle ardeur, inquiétude. Les allures du cheval vif & de bon tempérament ne ſont jamais qu'au dégré de célérité auquel on veut les porter; celles du cheval inquiet & ardent, ne peuvent être que très-difficilement tempérées; ſon ardeur lui eſt auſſi nuiſible qu'elle eſt fatigante pour l'homme.

Fin de la deuxième Partie.

TROISIÈME PARTIE.

MANUTENTION DES HARAS.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIÈRE SECTION.

De l'assortiment des individus & des poils.

SI tel est l'ordre de la nature que les dégénérations du cheval & de ses productions sont inévitables, quoique l'empreinte en soit pure, & qu'il n'y ait aucun vice de souche au moment de la naissance; il faut venir de toute nécessité au secours de cette même nature qui se dégrade à l'infini, donner à nos cavales des mâles étrangers, à nos chevaux, s'il est possible, des jumens étrangères, & cela constamment. Telle est la marche qui doit être suivie, & qui a été suggérée par le raisonnement, & confirmée par l'expérience.

Plus la température des climats où les étalons & les jumens ont pris naissance sera éloignée, plus les

réſultats ſeront parfaits ; les défauts ſe compenſant en quelque ſorte par cette oppoſition de régions. Plus on apportera d'attention à la différence ou à la réciprocité des formes, à l'effet de réparer par la beauté & l'élégance des unes, les défectuoſités des autres ; plus on proportionnera les tailles, les âges, les tempéramens, plus on donnera lieu à des productions bien ordonnées ; & pour que le compoſé qui en réſulte ſoit d'autant plus parfait, il faut oppoſer les excès ou les défauts d'habitude du père aux excès ou défauts d'habitude de la mère ; ſaiſir le vice commun affecté au pays, au canton, au climat, au ſol. Dans telle province le vice dominant de la race eſt la tête groſſe & la croupe avalée ; dans telle autre, les jarrêts clos & l'encolure grele ; dans ce canton, la croupe trop étroite pour l'épaiſſeur du devant ; dans celui-ci, les jambes hautes, les pieds plats, & ainſi du reſte. Donner à une jument un peu trop épaiſſe un étalon qui, ayant un peu plus de fineſſe, compaſſera cet excès ; à une petite jument, un cheval d'une taille plus avantageuſe, ſans qu'il y ait excès de proportion. Si une jument pèche par l'avant-main, on choiſira un étalon qui ait de la nobleſſe & de la beauté dans cette partie ; & ainſi réciproquement des autres défauts, en s'attachant, pour s'approcher de la belle nature, à ſuivre & à obſerver les grada-

tions & les nuances qui font la beauté de ſes ouvrages.

Si l'étalon eſt moins vieux ou d'un tempérament plus chaud, plus robuſte que la jument, le poulain participera plus du père que de la mère. Au contraire, ſi la cavale eſt de plus forte conſtitution & d'un âge moins avancé que l'étalon, ce ſera d'elle que le poulain tiendra davantage; c'eſt pourquoi il faut étudier le tempérament des mâles & des femelles qu'on doit conjoindre, être aſſuré de leur âge pour donner à une jument jeune un cheval qui ſoit plus âgé ſans être vieux; à une jument déjà chargée d'années, un mâle plus jeune; à une femelle fougueuſe, un cheval plus froid & réciproquement, en ſuivant le plus de proportions qu'il eſt poſſible.

Par exemple, le cheval turc a ordinairement l'encolure effilée, péche par la croupe, &c.; il exige donc des jumens d'une encolure un peu courte & d'une belle croupe: les chevaux barbes péchent par les épaules trop ſerrées, la croupe un peu longue & la queue attachée trop haut. Non-ſeulement on évitera ſoigneuſement de leur donner des jumens qui aient les mêmes défauts; mais il eſt bon qu'elles puiſſent l'effacer par une ſurabondance dans les parties, c'eſt-à-dire, qu'elles auront les épaules épaiſſes, la croupe courte, &c. Les chevaux eſpagnols ont la tête un peu groſſe, ſouvent trop longue;

ils demandent des jumens dont l'avant-main ſoit peu formé, la tête petite, décharnée, &c. Les jumens d'Allemagne, qui ſont en général aſſez bien proportionnées dans toutes les parties de leur corps, manquent de vivacité; accouplez-les avec des étalons italiens qui ſont vifs, légers, &c.; aux cavales qui ont les mouvemens lents, telles que nos normandes, donnez-leur des chevaux eſpagnols qui les ont vifs, relevés, &c. Les chevaux turcs, les barbes, les eſpagnols ſont d'un pays chaud, ils réuſſiront donc bien dans nos provinces ſeptentrionales.

Remarque.

Le premier poulain d'une cavale n'eſt jamais auſſi étoffé que celui qu'elle donnera dans la ſuite; ainſi on obſervera de lui donner la première fois un étalon plus gros, afin de compenſer le défaut de l'accroiſſement par la grandeur même de la taille. En général, l'étalon ne ſera jamais plus petit que la jument, parce que, pour l'ordinaire, la production eſt d'une taille moins avantageuſe que la ſienne. On ne connoit que les barbes qui, dans notre climat, faſſent plus grand qu'eux, comme je l'ai déjà dit.

DEUXIÈME SECTION.

Aſſortiment des poils.

Il ne faut pas donner des étalons qui ont le chamfrein blanc ou des balzanes à des jumens qui auroient la même marque, parce que leur fruit participera ſouvent au double de la blancheur de la ſouche; le chamfrein s'étendra de père en fils, ſur preſque toute la tête, & la balzane juſques au haut de la jambe; excès qui ne produit rien de beau à la vue, & ne promet que des caprices, & des défectuoſités aux jambes du cheval.

Pour empêcher la dégénéreſcence des poils, il eſt bon, par exemple, de mettre un cheval gris bien teint, ou bien mélangé de noir, avec une jument de poil noir; ou l'étalon de poil bai doré, ou bai brun, ou noir, tous poils bien teints & bien luiſans, ſans ou avec l'étoile au front, ou quelque balzane fort petite, pour l'aſſortir avec des jumens de poil gris bien mêlé; ou on fera enſorte que le père & la mère aient la même robe, afin qu'elle ſoit plus ſûrement tranſmiſe au poulain.

Un étalon de poil gris produit quelquefois un poulain de poil noir ou bai, quoiqu'avec une jument de poil gris. Cela vient de ce qu'il tient ſa

robe de ſa mère & non de ſon père, auquel cas le poil ne ſera point continué dans ſa génération ; au lieu que s'il la tient de ſon père, la communication aura lieu ; & ainſi pour les autres poils.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Troisième Section.

De l'âge auquel on peut faire étalonner..... Réforme des Etalons & des Jumens.

Quoique le cheval puiſſe engendrer dès l'âge de trois ans, il n'eſt pas cependant à cet âge parvenu à ſon degré d'accroiſſement & de force, il ne peut alors donner que des productions foibles & chétives. Il eſt des chevaux formés à cinq ans ; il n'en eſt point qui le ſoient avant ce temps ; mais d'autres ne le ſont que lorſqu'ils ont acquis ſept années, ſuivant l'eſpèce & le pays d'où ils viennent. L'âge que j'exige pour faire faire le ſervice à l'étalon, eſt, quant au cheval de carroſſe, celui de cinq ans faits, & quant aux chevaux de légère taille, celui de ſept.

Les étalons durent plus ou moins, ſelon la diverſité de leur complexion, le pays de leur naiſ-

ſance, la race dont ils ſortent, & le plus ou moins d'attention que l'on a apporté dans la monte. Ainſi ce n'eſt que lorſqu'ils ſont viciés & caducs qu'on doit les réformer ; c'eſt-à-dire, que tant que l'étalon ſaillit allégrement & légèrement, il ne doit point être rejeté quelque âgé qu'il ſoit ; il eſt même à préférer à un plus jeune qui ſaillit avec peu de fougue, beaucoup de moleſſe & d'indolence. Tout cheval qui ſe montre pareſſeux à la monte, fait perdre du temps aux cavales, ne procrée que des individus foibles & mal conſtitués, il faut s'en défaire. Celui qui eſt d'humeur farouche, vicieuſe, violente, ennemi de l'homme, hargneux, doit être éloigné du haras, ſi on ne veut le ſouiller de mauvais poulains.

Dès qu'un étalon eſt réformé, il doit être hongré, ou lorſque le temps de la monte arrive, il faut le faire ſaigner, ſans quoi, d'ordinaire, il devient aveugle; ce qu'il avoit coutume de conſommer dans le coït, reflue preſque toujours ſur les yeux.

Ceux qui ont plus d'égard à la quantité qu'à la qualité des poulains qu'on peut tirer des cavales, leur donnent l'étalon à l'âge de deux ou trois ans, ſans conſidérer que, n'ayant pas encore acquis la force & l'accroiſſement qui leur étoit deſtiné par la nature, elles ne produiſent que des fruits impar-

faits, les mères elles-mêmes reſtent toujours en arrière du degré de développement qu'elles auroient atteint ſans cette jouiſſance prématurée. J'ai même eu occaſion d'obſerver que des jumens qu'on faiſoit porter trop jeunes n'avoient aucun attachement pour leurs petits, refuſoient ſouvent de les allaiter & même les haïſſoient, par le ſouvenir, ſans doute, de l'état de foibleſſe & de douleur où elles avoient été réduites, ne s'occupant qu'à ſe refaire & à réparer les pertes que leur avoit cauſé le fardeau qu'elles avoient porté. Un fait qui vient à l'appui de ce que j'avance à cet égard, c'eſt que les mêmes mères, l'ayant été une ſeconde fois, quelques années après, chériſſoient & allaitoient leurs nourriſſons avec cette tendre affection que la nature a donnée à toutes les femelles pour leur progéniture.

Les perſonnes qui, courant d'une extrêmité à l'autre, attendent que les jumens aient ſept, huit, dix ans pour les faire faillir, ſous eſpoir que les productions doivent être plus fortes, plus accomplies que ſi elles venoient de mères plus jeunes, ſe trompent. Les jumens de cet âge retiennent difficilement, ſur-tout ſi elles ont été nourries au ſec, & ſi leur jeuneſſe a été employée à des travaux pénibles. La nature, ſage en tout, donne à la jument, ainſi qu'à la femelle des autres quadrupèdes, ſon

accroiſſement en moins de temps que le mâle. Ordinairement les jumens fines & légères ſont formées à cinq ans; les autres ſont plus précoces d'un an. C'eſt à ces âges qu'elles peuvent être préſentées à l'étalon, & jamais avant.

Tant que les jumens ſont en bon état, qu'elles apportent de grands & beaux poulains, qu'elles nourriſſent bien, il faut les conſerver, quelque vieilles qu'elles ſoient; mais auſſi-tôt qu'une cavale dépérit, que ſon lait diminue, qu'elle fait un poulain maigre, ou qu'elle eſt deux années de ſuite ſans retenir, on doit l'éloigner du haras, quelque jeune qu'elle puiſſe être. On en exclura également celles qui ne portent jamais leur fruit à terme, parce que, quelques précautions qu'on prenne, on ne réuſſira point à les empêcher d'avorter; cela dépendant d'un défaut d'organiſation dans la matrice, ou d'un vice de la maſſe des humeurs. Celles qui convertiſſent en leur entretien toute la nourriture qu'elles prennent, & dont rien ou très-peu ſe change en lait, ſont à réformer auſſi; plus elles vieilliſſent, moins elles ſont bonnes nourrices. On doit rejeter encore toutes celles qui ont autrefois porté des mulets. On a obſervé en France, en Italie, en Eſpagne, &c. que dès qu'une cavale a produit un ſeul mulet, elle ne fait après rien qui vaille en chevaux, quelque bon & beau que ſoit l'étalon; le

poulain

poulain tient toujours quelque choſe, ſoit au moral, ſoit au phyſique, de l'âne ou du mulet, parce que la ſemence du baudet fait une impreſſion ſi forte ſur les organes de la jument, qu'elle ne peut être entièrement détruite par la ſemence des chevaux qui la ſautent enſuite.

QUATRIÈME SECTION.

Obſervation.

Le pouvoir prolifique des étalons, l'infécondité des cavales, ſont ſouvent relatifs & dépendans de l'influence du climat & de la quantité des alimens. Feu M. Bourgelat rapporte dans ſa lettre à Milord Pembrock, inſérée dans le Journal d'agriculture d'Octobre 1778, une obſervation bien propre à confirmer ce fait : » Un étalon placé en plaine, & » un autre à mi-côteau, diſtans ſeulement de trois » lieues, ſe trouvèrent tous les deux inféconds pen- » dant deux années de ſuite, au bout deſquelles » M. Bourgelat changea leur placement, mettant » celui de la plaine à mi-côteau, & conduiſant » celui de mi-côteau dans la plaine. L'année ſui- » vante l'un produiſit dix poulains & ſept pou- » liches, & l'autre donna onze pouliches & huit » poulains ». Ainſi de tout étalon qui d'abord ne produira rien, mais qui d'ailleurs ſera bien ſain,

bien conſtitué, parfaitement organiſé, il faut bien ſe garder d'en conclure que la faculté de ſe reproduire eſt éteinte en lui. Il en eſt de même pour les jumens; avant de prononcer ſur leur ſtérilité & de les proſcrire, on doit être certain qu'elle provient d'elles-mêmes & non de l'étalon ou des étalons qui les ont ſervies, puiſque j'ai vu maintes fois une cavale être inféconde avec un, deux, trois étalons, & devenir pleine d'un quatrième, cela dépendant des rapports phyſiques qui ſont entre les individus. Dans tous les cas il eſt à propos de ne point perdre de vue l'obſervation de M. Bourgelat & la mienne.

J'ai encore obſervé, & aſſurément je ne ſuis pas le ſeul, que des jumens & des étalons qui ne produiſoient pas de beaux poulains dans un lieu, en donnoient de fort beaux dans un autre. Les mêmes variations ſe remarquent encore quant à la faculté d'engendrer en elle-même. Des étalons & des jumens qui n'avoient pu procréer pendant leur jeuneſſe, ont été féconds lorſqu'ils ſont devenus plus âgés; d'autres qui ont produit d'abord, ne peuvent plus procréer : il y a des étalons qui ne produiſent qu'avec de jeunes jumens, &c. Il eſt donc néceſſaire d'interroger la nature, de la forcer, pour ainſi dire, à nous faire trouver ce qui peut entrer dans ſes arrangemens; elle aime quelquefois qu'on déchire le voile qui nous le couvre.

CHAPITRE TROISIÈME.

CINQUIÈME SECTION.

De l'exercice de l'Etalon..... Son régime avant, pendant & après la monte.

J'AI dit, & je répète, que le cheval entier doit, avant d'être consacré au service des jumens, avoir été exercé au manége pour acquérir la souplesse des membres, la docilité & la sagesse dont il est susceptible; enfin, pour embellir par l'art toutes les qualités dont la nature l'a gratifié. Ensuite, dès qu'il devient étalon, il ne doit pas être voué à un repos pernicieux, mais être entretenu dans un exercice modéré qu'il ne faut pas confondre avec ce qui pourroit être appelé travail : l'un est nuisible à l'animal, l'autre lui est extrêmement salutaire; l'exercice facilite la transpiration, dépure le sang, réveille l'appétit, augmente le fluide nerveux nécessaire aux mouvemens ; dans un trop grand repos, le mouvement d'impulsion étant très-foible, le fluide qu'il chasse coule & chemine très-lentement; il est alors disposé aux stagnations, l'harmonie est troublée, on n'apperçoit que dérangemens

dans l'ordonnance des facultés vitales, on n'obſerve que déſordre dans l'exercice de leurs fonctions, les jambes s'enflent, &c. Ainſi l'étalon doit être exercé en le faiſant monter au moins deux heures par jour, ou trotter à la longe avec ménagement & ſageſſe.

Les étalons doivent être tenus dans l'écurie toute l'année, & être toujours nourris au ſec; une nourriture molle les affoibliroit. Du foin recueilli dans des prés plutôt ſecs qu'humides, compoſé de plantes mucilagineuſes & aromatiques, ni trop nouveau, ni trop vieux; de la bonne paille de froment bien blanche, & de l'aveine ou de l'orge de la meilleure qualité, tels ſont les alimens qui leur conviennent. Un mois avant la monte, on mettra une poignée de farine de froment dans l'eau que l'étalon boit. Pendant la monte, on le nourrira avec ſa nourriture accoutumée, on en augmentera ſeulement un peu la doſe pour réparer les pertes qu'il fait; & pour prévenir le dégoût qui pourroit lui ſurvenir, on fera fondre un peu de ſel dans l'eau blanche qui lui ſervira de boiſſon; ou bien on lui lavera la bouche avec du vinaigre & du ſel, & on le tiendra à l'écurie, bien ſoigné & bien panſé. Je n'approuve pas la méthode indiquée par preſque tous les auteurs anciens & modernes de donner des fèves, de la graine d'ortie, du ſatirion

& autres, aux étalons pour les échauffer & les exciter plus fortement à l'œuvre de génération, parce que tous les remèdes *aphrodiſiaques* en donnant du ton aux fibres, en augmentant la circulation du ſang, &c. affoibliſſent dans la ſuite l'animal, & finiſſent par rendre ſa ſemence improliſique. La quantité & la qualité de la liqueur ſpermatique dépendent du chile, & ce ſont les alimens d'une bonne nature, tels que le foin, la paille, l'aveine, qui le rendent parfait. La monte étant finie, il eſt néceſſaire de le laiſſer huit jours en repos, nourri avec de l'orge au lieu d'aveine, & pour boiſſon de l'eau blanche, pour lui rafraîchir le ſang appauvri. Au bout de la huitaine, on le promènera dans des lieux frais, gais, agréables; on le tiendra dans une écurie non-ſeulement écartée de celles des jumens, mais même de celles des chevaux hongres, qui ſont preſque toujours un objet d'antipathie pour lui.

SIXIÈME SECTION.

Epoque de la chaleur des jumens.... Symptômes qui l'annoncent.... Sa durée.

C'eſt depuis le mois d'Avril juſques à la mi-Juin, aux unes plutôt, aux autres plus tard, que la nature donne aux jumens le deſir d'être fécondées. Ce deſir

eſt ſi véhément qu'il abſorbe preſque tous les autres; il eſt ſi néceſſaire à l'œuvre de génération que les jumens qui en ſont exemptes refuſent abſolument les approches de l'étalon ; & ce ſeroit en vain que celui-ci s'acquitteroit de toutes ſes fonctions avec ardeur ; ſi la jument n'eſt point dans l'état ordonné par la nature, elle ne ſera jamais fécondée.

La jument en chaleur mange peu, trépigne & bat ſans ceſſe la terre des pieds, hauſſe la queue & la remue vivement, urine plus & plus ſouvent que de coutume; ſa nature ſe gonfle, & il en jaillit une humeur viſqueuſe ſemblable à la ſemence ; humeur qu'on appelle des *chaleurs*, & que les anciens ont nommée *hipomanés* (1). Elle hennit fréquem-

(1) C'étoit-là l'*Hipomanés* par excellence ; celui des poulains qui a tant été cité par les auteurs anciens & modernes, ſur la foi les uns des autres, ne venoit qu'après celui-ci. Il conſiſtoit, ſelon eux, en un morceau de chair de la couleur & de la figure d'une figue sèche, qui étoit placé ſur le front ou ſur la langue du poulain, & qui, tombant comme il voyoit le jour, étoit ſur le champ dévoré par la jument, ſans quoi elle ne vouloit pas nourrir ſon poulain ; & ſi l'on étoit aſſez adroit pour s'en ſaiſir, il avoit la propriété, donné en boiſſon, de faire aimer la perſonne qui l'avoit préparé ou donné. Ariſtote, Pline, Virgile, Pauſanias, ont fait mention des deux *hipomanés*, & y ont mêlé pluſieurs fables. L'autre *hipo-*

ment, d'une voix plus groſſe & plus enrouée, ſur-tout lorſqu'elle voit ou ſent un cheval; ces indices ſont les plus certains. Si les cavales ſont en liberté, elles jouent entr'elles, courent la tête levée, ſautent l'une ſur l'autre. Il y a quelques jumens qui n'entrent en chaleur qu'à l'automne; d'autres qui le ſont pendant une bonne partie de l'année, mais non pas toujours au même degré. On a obſervé aſſez

---

manés étoit auſſi regardé comme un filtre puiſſant à faire naître d'amoureux déſirs; il avoit tant de vertu, ſelon les anciens, que la ſtatue d'un cheval, dans l'airain duquel on en avoit mêlé, mettoit les chevaux dans une telle fureur que les coups ne pouvoient les empêcher de s'en approcher amoureuſement. (Voyez à ce ſujet la diſſertation de *Bayle*, à la fin de ſon dictionnaire).

L'*hipomanés* eſt un corps d'une conſiſtance aſſez ſolide, qui ſe trouve dans une liqueur épaiſſe & de couleur rouſſe, contenue dans la cavité que l'on obſerve entre l'amnios & l'allantoïde ou le chorion. La grandeur ni le nombre des hipomanés ne ſont point fixes; on en trouve pluſieurs dans le même ſujet, les uns gros comme des pois, d'autres peſans cinq ou ſix onces, de conſiſtance viſqueuſe, ſans apparence de vaiſſeaux ni d'aucune organiſation, de couleur d'olive brune. Il eſt faux que le poulain l'apporte en naiſſant au front; cette adhérence eſt phyſiquement impoſſible. (Voyez Hiſtoire de l'académie royale des ſciences de Paris, année 1751, page 59; Mémoires, page 293).

conſtamment que ces dernières avoient les viſcères de la poitrine en mauvais état, & ce doit être pour elles un motif d'excluſion des haras.

Chaque jument ne reſte pas plus de quinze jours ou trois ſemaines dans un degré de diſpoſition convenable : ainſi il faut y être attentif pour profiter de ſon véritable période, qui aura plus de vertu pour la génération que n'en auroient ſon commencement ou ſon déclin. Si l'on veut aider la nature, l'exciter même, on donnera aux jumens, huit ou dix jours avant de les préſenter à l'étalon, une jointée de froment, ou bien une écuellée de chénevis, à midi ; cela les diſpoſera mieux à une forte génération ; quant à celles qui ſont dépourvues de tempérament, elles ne ſouffrent jamais le mâle, & tous les moyens employés pour exciter leurs deſirs ont été inutilement, & ridiculement mis en uſage. L'expérience a prouvé que les jumens qui mangent l'herbe dans le temps qu'elles ſont admiſes à l'étalon, retiennent plus facilement que celles qui ſont nourries au foin & à l'aveine dans une écurie ; elle démontre encore que celle qui a toujours été nourrie au ſec, & que l'on tient aux mêmes alimens après la copulation, ne peut, en général, fournir un poulain d'une certaine étoffe, & n'a d'ailleurs jamais une grande quantité de lait. Les jumens qui donnent les meilleures productions,

ſont celles qui ſont le moins long-temps établées ; auſſi ne doit-on les renfermer que lorſqu'il n'y a plus d'herbes & que les pluies ſont ſurvenues.

SEPTIÈME SECTION.

De la monte,.... De la monte en liberté.... Ses inconvéniens.... Des ſignes qui annoncent que la jument a été fécondée.

Il eſt hors de doute que, dans l'état de domeſticité, la monte à la main eſt préférable à celle qui ſe fait en liberté. 1°. L'étalon libre & abandonné à lui-même & à ſes deſirs, dans un enclos où ſont pluſieurs jumens, s'énervera bientôt, s'il trouve en elles des facilités, par des jouiſſances réitérées, qui ne lui donnent point de repos ſuffiſant pour récupérer ſes pertes ; & s'il trouve peu de diſpoſitions parmi les jumens, & qu'il en ſoit rebuté & battu ; il craindra de les approcher, s'en dégoûtera, s'ammourachera d'une ſeule, comme cela arrive, ou perdra ſes forces en continuant de pourſuivre les ingrates. D'ailleurs les étalons nourris d'herbes ſont moins vigoureux que ceux nourris au ſec, &c.

La monte à la main n'a pas ces inconvéniens ; l'étalon eſt mieux ſoigné, mieux nourri, nullement maltraité des jumens, on ne lui en offre que de

disposées à le recevoir & qu'autant que ses forces le comportent, & il peut les fournir successivement avec une égalité de force & de substance.

La saillie du printems est plus avantageuse que celle de l'automne, & de toute autre saison de l'année. Les cavales en retiennent mieux, & le poulain naissant au printems suivant acquiert une constitution bien plus ferme, & se forme un tempérament bien plus robuste que celui qui, venu au monde dans toute autre saison, végète avec peine dans l'étable pendant l'hiver, par le secours d'une chaleur artificielle chargée de vapeurs mal saines. La chaleur de l'été opère bénignement sur les poulains; les cavales, tant celles qui viennent d'acquérir un poulain, que celles qui en ont produit un, trouvent assez d'herbes pour se nourrir lorsqu'on les met aux prés, & peuvent par conséquent fournir suffisamment de la nourriture à leurs petits; avantage que n'ont pas les jumens qui sont pleines ou qui mettent bas dans l'arrière-saison.

Avant de donner l'étalon à la jument, il faut, pour ne pas l'exposer aux accidens d'un violent refus, faire intervenir un *essayeur* ou *bout-en-train*, que l'on fait approcher d'elle, pour voir si elle est en état de le recevoir; si elle se montre disposée à le souffrir, on retire le bout-en-train, on substitue le véritable étalon; on le promène,

ainſi que la jument, éloignés l'un de l'autre, mais de façon qu'ils puiſſent s'entrevoir, afin que l'objet de ſes plaiſirs augmente ſa paſſion, & la mette à même de devenir plutôt féconde; cela ſe fait toujours avant que l'un & l'autre ait bu ou mangé, & lorſqu'ils ont été bien panſés (1). Après quoi on place la jument, qui eſt deferrée des pieds de derrière, & que l'on enchevêtre ſi elle eſt chatouilleuſe, ou ſi l'on craint qu'elle ne rue ou ſe defende, ſa queue étant faite avec un ruban large de trois doigts, attachée à la crinière, pour qu'elle ne ſoit pas un obſtacle à l'intromiſſion, & qu'il ne ſe

(1) L'anatomie & la phyſiologie démontrent que dans le mâle, l'éjaculation ſpermatique ſe fait difficilement lorſque la veſſie eſt pleine; & que les jumens qui ont bu avant la copulation urinent tout de ſuite après la faillie, & rejettent en même-temps la ſemence que le mâle leur avoit donné. Je ſais bien que l'urine paſſe par un canal différent de celui qui reçoit la liqueur ſéminale, & que peut-être cette raiſon fera douter de la poſſibilité de ce que j'avance, mais on ſe refuſera moins à le croire lorſqu'on aura réfléchi que ſi la femelle vient à piſſer tout de ſuite après le coït, cette action procure à la matrice, qui eſt contigüe à la veſſie, une compreſſion aſſez conſidérable pour lui faire rejeter en même-temps la ſemence qu'elle a reçue; ce que j'ai vu arriver maintes fois.

trouve pas un ſeul crin qui pourroit bleſſer l'étalon ; on la place ſur un terrein éloigné d'environ cent pas de l'écurie, uni, ſec & ſolide, & entouré d'arbres & de verdure ; on l'attache entre deux piliers plantés là exprès, ou bien on la fait ſimplement tenir par le licou par un homme adroit qui la careſſe & lui donne des friandiſes pour chercher à la tranquiliſer, tandis que deux autres conduiſent l'étalon avec deux longes attachées à un caveçon de corde ou de cuir; & dans le cas où il s'élèveroit ſur les pieds de derrière pour aller à la cavale dès qu'il l'apperçoit, ou qu'il s'éléveroit du devant faiſant une pointe de manière à ſe renverſer, ils le tireroient avec aſſez de force pour ramener le devant à terre. Dès que le cheval a fauté ſur la jument, on l'aide à remplir ſon devoir en dirigeant, s'il en eſt beſoin, le membre dans la vulve. Le mouvement de balancier de la queue vers la croupe, les efforts qu'il fera pour s'introduire plus avant, annoncent qu'il a conſommé l'œuvre de génération. Il ne faut pas lui laiſſer réitérer l'accouplement, il faut au contraire l'emmener tout de ſuite ; mais on ne doit jamais le rejeter de force en arrière, on obligeroit les jarrets, déjà fortement travaillés dans le coït, à de nouveaux efforts, ſous leſquels il ſuccomberoit bientôt ; il faut faire marcher la jument deux pas en avant, enſuite la laiſſer en repos. La méthode

de la faire promener, & sur-tout celle de lui jeter sur la croupe une quantité d'eau froide m'a toujours paru inutile & souvent nuisible; il en est de même de l'expédient conseillé par *de Garsault*, & malheureusement trop en usage, de mettre un torche-nez à la jument qui est inquiète, & dérange le cheval par son agitation. On fait repasser l'étalon devant la jument, afin qu'elle le voie & s'en frappe les organes.

Si l'étalon descend de dessus la jument sans l'avoir rendu prolifique, remenez-le à l'écurie & laissez-le reposer quelques jours. Il n'a refusé de féconder la cavale que parce qu'il est épuisé des sauts précédens; & si vous le laissez remettre en érection & recommencer la monte, il ne fera que s'échauffer, s'épuiser de nouveau sans qu'il verse sa semence, & si l'éjaculation enfin avoit lieu, elle seroit inutile étant alors presque toujours inféconde, ou si elle produisoit, ce ne seroit qu'un fruit foible & chétif.

L'étalon reconduit à l'écurie sera bien bouchoné, pansé, couvert d'une couverture, les bourses & le fourreau seront lavés de vin tiéde, puis au bout de deux heures on lui donnera à boire de l'eau blanche presque tiéde, ensuite son aveine, &c. & on le laissera reposer jusques au lendemain, de façon qu'il ait toute la journée & la nuit pour se refaire.

Au bout de dix ou douze jours, on repréſente à l'étalon la jument déjà faillie ; ſi elle eſt en chaleur, elle ſera couverte de nouveau comme auparavant ; ſi elle refuſe l'étalon, ſi elle rue, on ne la fera point couvrir, le refus étant une preuve qu'elle a retenu. Preuve cependant équivoque ; car il arrive quelquefois que des jumens pleines ſe montrent encore en chaleur & ſouffrent même l'accouplement, ſans qu'il en réſulte de ſuperfétation ; car elles ne conçoivent point en divers temps, & elles ne portent point de fœtus d'inégale groſſeur, & qui naiſſent à des intervales eloignés l'un de l'autre. Il arrive quelquefois que la cavale accouche de deux poulains, mais alors ils ont été conçus dans un ſeul & même coït, & il faut regarder comme très-faux le fait rapporté dans l'Hiſt. de l'Acad. royale des Sciences de Paris, année 1753, page 131, qu'aux environs de Mauléon, à préſent Châtillon-ſur-Sévres, une jument avoit produit, d'une même portée, un poulain & une mule. Les cavales doivent être faillies dans le plus frais de la journée ; le matin à l'aurore, ou au moins avant dix heures, eſt le temps le plus favorable. On aura l'attention de donner toujours, autant que faire ſe pourra, le même étalon aux mêmes jumens, parce qu'elles l'admettent plutôt que celui qu'elles ne connoiſſent pas, & qu'elles en conçoivent plus vîte.

Il eſt des étalons qui ſe fatiguent & ſe haraſſent en montant inutilement pluſieurs fois ſur les cavales ; mettez-leur des lunettes, ils ſe tourmenteront moins ; on doit en uſer de même pour ceux qui ſe jettent avec fureur ſur elles. A l'égard de ceux qui ont trop de feu, de vivacité, qui ſe mettent tout en ſueur ſans pouvoir couvrir, ce qui arrive ordinairement aux jeunes étalons qui n'ont pas encore failli, il eſt bon de les remettre à l'écurie, & quelques momens après, on fera une nouvelle tentative.

Les facultés d'un étalon paroiſſent ſouvent inépuiſables, parce que, en quelque temps qu'on le conſidère, il marque toujours de la bonne volonté à multiplier ſon eſpèce ; mais s'il ſait en cela nous tromper, il arrive auſſi qu'il abuſe les jumens qu'il approche ; je ſuis d'avis que la première année de la monte d'un étalon, on lui faſſe couvrir dix, douze & au plus quinze jumens douces, faciles & qui aient déjà porté ; & s'il produiſoit, ainſi qu'on a lieu de s'y attendre, on augmentera la deuxième, troiſième, quatrième & cinquième année le nombre des cavales à raiſon progreſſive de deux chaque année, au bout duquel temps on lui en retrancheroit deux auſſi gradativement, juſques à ce qu'il ſoit réformé ; par cette méthode, les jumens en ſeroient mieux ſervies. D'une part, l'étalon ſe conſerveroit plus long-temps ſain & diſpos, & de l'autre,

on auroit de belles & bonnes productions : car il eſt hors de doute que l'uſage trop fréquent du ſaut énerve l'étalon & produit des poulains foibles, parce que la ſemence n'a pas eu le temps de ſe bien préparer & de s'aſſocier les eſprits néceſſaires à ſa perfection.

CHAPITRE QUATRIÈME.

HUITIÈME SECTION.

Du ſoin des Cavales pendant la geſtation..... Durée de la geſtation..... Accouchement.

DÈS que les cavales ont donné des ſignes qu'elles ont été fécondées ; c'eſt-à-dire, dès que les chaleurs ceſſent & qu'elles refuſent le mâle, il faut les ſéparer de tous chevaux, & même des cavales vuides, écarter avec ſoin tout ce qui pourroit les bleſſer ou leur occaſionner une commotion forte, & tout ce qui peut les frapper trop vivement, & porter le trouble dans leur imagination, qui eſt alors très-vibratile, car le poulain dans la matrice participe toujours aux maux que la mère endure ; les tenir, l'été, en des lieux frais & ombragés, &, l'automne, en des endroits abrités. Les vents leur ſont

ſi

ſi contraires qu'ils les font quelquefois avorter, & influent toujours ſur leurs fruits, qui deviennent foibles & énervés; au mois d'Octobre on les retirera la nuit à l'écurie, & on ne les laiſſera ſortir le matin que lorſque les gelées ſeront fondues & diſſipées. On leur donnera, une fois tous les deux jours, une pincée de ſel, pour les remettre en appétit, empêcher les déſordres que produiſent les alimens mal choiſis, & donner à ceux qui ne ſont pas de facile digeſtion & qui en général nourriſſent peu, l'avantage de ſuppléer à une nourriture plus ſubſtancielle; prévenir la multiplication ſouvent prodigieuſe de vers que l'herbe engendre dans le corps de l'animal, & s'oppoſer à l'effet nuiſible de ceux qui s'y engendreront, malgré l'uſage du ſel; & dès que la neige ou le froid rigoureux arrivent, les tenir à l'écurie, qui doit être propre & ſaine. J'ai déja dit que de les faire travailler c'étoit s'expoſer à de grands inconvéniens & à n'en avoir que de mauvaiſes productions.

On n'a des indices certains de la plénitude des cavales qu'au ſeptième & huitième mois, tems où le poulain commence à remuer; en poſant la main ſur le côté gauche du ventre au bas du flanc, lorſque la jument mange ou boit, après avoir fait quelques tours au trot, on éprouve les ſecouſſes du fœtus.

Le tems prescrit par la nature pour la sortie du fœtus est de onze mois & quelques jours. Ce nombre de jours anticipés sur le douzième mois, n'est point fixe. On a cru qu'il étoit en raison des années de la jument; mais l'expérience, ce creuset des chimères humaines, a trop fréquemment dementi cette idée : le terme est avancé ou retardé selon que la mère & le poulain sont forts. On a vu des jumens mettre bas au douzième mois, quelquefois les premiers jours du treizième, & rarement à la fin. Selon les registres de la monte faite, en 1775 & 1776, au haras royal de *Chivasso*, appartenant à Sa Majesté Sarde, sur cinquante cinq jumens une seule accoucha au bout de dix mois & sept jours; mais son poulain ne vécut que sept mois. Une porta onze mois moins un jour, & le poulain mourut au bout de trois semaines : deux portèrent onze mois juste, & leurs fruits devinrent agiles & robustes. Il y eut des cavales qui portèrent onze mois trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept jours; une seule garda son fœtus onze mois & dix-huit jours; d'autres portèrent onze mois & dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois jours; une onze mois & vingt-sept jours; une seule porta une année & quatre jours; une autre un an & dix-sept jours; enfin, il

y en eut une qui porta un an, un mois, & quatre jours (1). On peut donc regarder comme loi générale, que le tems où le fœtus éprouve un mal-aise & irrite les parois de la matrice pour sortir de sa captivité, arrive ordinairement entre le onzième & le douzième mois après la fécondation.

Quand le terme de pouliner approche, & que la délivrance de la jument s'annonce par le grand affaissement du ventre, par sa pesanteur, par sa difficulté à marcher, par le rétrécissement des flancs, par le gonflement des mamelles, &c., on la met seule, s'il est possible, dans une écurie sans y être attachée; on lui fait bonne litière, & une personne intelligente la surveille pour la seconder en cas de besoin. Différente de la plupart des autres femelles, la jument accouche presque toujours debout. Lorsque le part est naturel, & que le poulain se présente la tête la première, la nature n'a besoin d'aucun secours étranger : toutes les tentatives qu'on fait alors pour l'accélérer sont inutiles & pernicieuses; mais il peut arriver que la jument ait de

(1) D'après de pareilles observations, quelle foi peut-on ajouter à ces écrivains qui assurent d'un ton décisif que *les jumens accouchent rarement les premiers jours du treizième mois, & jamais à la fin.* (Voyez Méd. vétérin. de M. Vitet, tome prem., page 700).

la peine à mettre bas, soit par le volume excessif du poulain & l'étroitesse du passage, soit qu'il se présente de travers, soit à cause d'accidens survenus à la mère, ou de sa foible constitution.

La personne qui surveille la jument doit, dans le cas du volume disproportionné du poulain, lui faciliter le passage par des onctions d'huile faites au vagin & à l'orifice utérin, & par des lavemens émoliens qui dégagent le rectum des excrémens grossiers qui pourroient gêner; &, s'il en est besoin, huiler sa main & son bras, l'introduire dans le vagin jusques à l'orifice interne de la matrice, & parvenu à cet orifice, on insère les doigts insensiblement, & peu-à-peu l'on augmente la dilatation avec ménagement & par degrés, jusques à l'introduction de la main entière, & on saisit le fœtus: mais ce n'est qu'après avoir attendu les efforts inutiles de la nature, qu'on doit se permettre ces manœuvres; car elle est presque toujours capable de se suffire à elle-même par ses propres forces, d'abord en moulant & ajustant le fœtus au bassin, ensuite en l'expulsant.

Dans le cas du part prématuré, c'est-à-dire, de l'avortement, qui s'annonce par le gonflement de la nature & du fondement de la cavale, l'inquiétude avec laquelle elle se couche & se lève sans cesse, la position de la tête qui est basse & penchée,

la langue blanche & retirée, l'haleine puante, la triſteſſe, la fièvre, le friſſon, le ventre immobile & extrêmement froid, une évacuation ſéreuſe par les mamelles, l'écoulement d'une humeur glaireuſe par la vulve, &c., ſymptômes qui acquièrent plus ou moins d'intenſité ſelon l'âge qu'a le fœtus, & les cauſes qui produiſent l'avortement : on doit mettre la jument dans une écurie expoſée à une chaleur douce, & tenter la ſaignée, ſi l'on ſoupçonne les coups, un exercice violent, la fièvre, & ſi l'on apperçoit quelque ſymptôme inflammatoire : s'il peut être regardé comme l'effet de quelque ſubſtance vénéneuſe, on emploira les médicamens délayans & mucilagineux, qu'on continuera, s'ils appaiſent & tranquiliſent la jument ; mais ſi ſon agitation & les ſymptômes augmentent, il faut avoir recours à la thériaque ; & employer les aſtringens dans le cas où l'avortement peut être imputé à la foibleſſe du tempérament : enfin, en venir à l'extraction du fœtus, s'il étoit mort & ne pouvoit ſortir. Du reſte, je ne fais qu'indiquer ici des préceptes généraux : les perſonnes à la tête des haras, connoiſſent & ſe ſervent de remèdes propres à conforter les jumens foibles, à favoriſer les efforts de la nature ; & ce n'eſt qu'après avoir ſollicité & invité la mère par des moyens divers à des efforts qui peuvent donner lieu à l'expulſion, qu'on doit employer l'opération

de la main, opération difficile & dangereuſe, ſi elle n'eſt faite par quelqu'un de l'art. Heureuſement que les Ecoles royales vétérinaires, en multipliant les connoiſſances hippiatriques, ne nous laiſſent que peu à deſirer ſur cet objet dans beaucoup de provinces; nous regrettons ſeulement qu'elles ne ſoient pas plus multipliées, & les inſtructions mieux ſuivies; la mort de M. *Bourgelat*, leur inſtituteur, a été pour elles une perte irréparable.

On doit toujours attendre la monte de l'année ſuivante pour faire couvrir les jumens. Les nourriſſons en ſeront plus forts, plus vigoureux, plus grands, étant mieux alimentés, d'un lait plus abondant & plus nourriſſant que ne l'ont les cavales que l'on fait couvrir neuf jours après qu'elles ont mis bas, & dont les forces ſont partagées pour nourrir le poulain né & le poulain à naître; le tempérament de la mère en ſera auſſi plus fortifié & mieux conſervé : la fatigue de porter & de nourrir en même temps, affoiblit néceſſairement ſes organes, la rend vieille avant le temps, & elle ne produit plus que des poulains d'une complexion débile & délicate, d'une ſtructure mince & peu propre à réſiſter au travail.

CHAPITRE CINQUIÈME.

NEUVIÈME SECTION.

Précautions qu'exige le poulain pendant les premiers jours... Ménagemens qu'exigent la mère & le poulain jusqu'au sevrage..... Du sevrage.

LORSQUE le poulain est né, la mère le lèche pour enlever l'humeur visqueuse qui est restée sur son corps au sortir de l'amnios, & peu de temps après il fait des tentatives pour se mettre sur ses jambes; mais souvent il chancèle & retombe; ses articulations encore molles & mal assurées ne le peuvent porter. Dans ce cas il est bon de le soutenir de temps en temps pour l'aider à teter. Si la mère refusoit de le lècher, on pourroit le saupoudrer de quelques pincées de sel de cuisine ou de son, afin de l'y exciter : on la veillera attentivement jusqu'à ce qu'elle ait délivré, ce qui arrive un quart-d'heure ou une demi-heure après le part, afin de lui empêcher de manger son délivre. Si elle paroit fatiguée, abattue, on la soutiendra avec une bouteille de vin & d'eau dans laquelle on trempera du pain qu'on lui fera manger. Le poulain doit sucer le premier lait de sa mère (*le coloſtrum*); c'est un petit lait

clair, ſereux, un peu aigre, qui le purge, & lui fait rendre le *meconium*, quand il n'eſt pas entièrement ſorti de lui-même. Le *coloſtrum* eſt une nourriture que la nature a deſtinée au poulain pour lui nettoyer les premières voies, lui éviter des tranchées & pluſieurs autres accidens. C'eſt un grand mal pour lui que de le priver de cette liqueur bienfaiſante, en l'éloignant de ſa mère pendant une douzaine d'heures pour l'empêcher de teter, comme nombre d'auteurs le conſeillent.

Ainſi, depuis le premier jour de ſa naiſſance, le poulain trouve au ſein de ſa mère la proportion toute établie, qui convient le mieux à ſa conſervation. Il faut les garder l'un & l'autre ſept à huit jours dans l'écurie, nourrir la jument d'excellent foin, de ſon de froment, d'orge groſſièrement moulue, & lui faire boire de l'eau blanche légérement tiède, afin qu'elle puiſſe ſe rétablir & avoir du lait en abondance pour fortifier le nouveau né, & lui donner le moyen d'endurer le grand air; enſuite les mettre à la pâture qui ne ſera pas éloignée de l'écurie; une diſtance trop conſidérable fatigueroit le poulain, qu'il faut avoir l'attention de ne pas expoſer au vent ni à la pluie.

Si le poulain dépérit en tetant, ſoit à cauſe que ſon eſtomac a de la peine à digérer, ſoit à

cauſe que le lait de ſa mère n'a pas les conditions ni la conſiſtance requiſes; l'on emploira quelques légers purgatifs, & l'on préviendra enſuite la coagulation qui n'eſt que trop ordinaire en pareil cas, en donnant de temps en temps à jeun une poudre faite de deux dragmes de craie de Briançon, de pareille doſe de bol d'Arménie, & d'une même quantité d'os de mouton calcinés. L'on peut incorporer cette poudre dans du miel. S'il eſt queſtion de rendre au lait de la jument une fluidité convenable, & d'adoucir en elle le ſang & les humeurs, on donnera tous les matins à jeun une once de poudre de racine de vipérine, de réglisſe & de ſemence de fenouil dans une jointée de ſon légérement humectée. Ces remèdes ont été preſcrits par de bons écuyers, parmi leſquels je me ferai toujours un devoir de citer feu M. *Bourgelat*, auquel je dois le peu de connoiſſances que j'ai en hippiatrique. En s'égayant, en courant & en bondiſſant dans la prairie, les poulains ſe fortifieront, l'extenſion de leurs membres en ſera plus précoce, & leur accroiſſement plus parfait. Ils mangeront de temps à autre de l'herbe, teteront moins fréquemment, & par-là ſupporteront plus aiſément la privation du lait quand on les ſevrera.

C'eſt au bout de ſix ou ſept mois, tems où l'on remet les poulains à l'écurie, qu'il faut les ſevrer de

la mamelle. Leur eſtomac encore foible, eſt pourtant aſſez fort pour digérer des alimens plus ſolides que le lait. On les ſèvre en leur donnant chaque jour un peu de bonne herbe, ou foin fin, & à boire de l'eau blanche, & trois fois la ſemaine une petite portion de farine d'orge, qu'on augmente ainſi avec diſcrétion pendant douze à quinze jours, pour les accoutumer petit à petit à cette nouvelle nourriture; après quoi on les ſépare vingt-quatre heures de la mère; on les laiſſe reteter une ſeconde fois, enſuite on les éloigne pour toujours.

C'eſt une erreur de laiſſer teter un poulain bien conſtitué juſqu'à dix à douze mois; la nourriture sèche que prendra celui ſevré à 6 ou 7 mois, lui formera un tempérament plus ferme & plus vigoureux, un ſang plus vif, une taille plus dégagée qu'à celui qui n'aura abandonné le mamelon que dix ou douze mois après ſa naiſſance.

On traitera la mère avec de l'eau blanche, en lui diminuant plus ou moins ſa nourriture, ſelon la quantité de lait qu'il faut lui faire paſſer, obſervant de la tenir chaudement.

CHAPITRE SIXIEME.

Dixième Section.

Régime du Poulain pendant les deux premières années..... Son éducation les deux années ſuivantes.

Les poulains étant ſevrés, on les met enſemble dans la même écurie, ſans diſtinction de ſexes, on les laiſſe jouer entr'eux, veillant à ce que les forts ne gourmandent point les foibles, & ne les expulſent du manger; les nourriſſant alors de paille concaſſée, & un peu arroſée d'eau tiède, de façon qu'elle ne ſoit ni trop sèche ni trop humide, ou de foin tendre & doux; & trois fois la ſemaine, à midi, la même quantité d'orge broyée & de ſon qu'on leur donnoit, & on les fait boire deux fois par jour. Les écuries ſeront ſituées au midi & à l'abri des vents du nord, élevées, & non humides, bien claires, & ſurtout bien aérées; ſans quoi les poulains reſpirent un air fétide & impur, qui a perdu ſon reſſort, & qui peut affecter leur poitrine. Les écuries reſſemblent aux hôpitaux, plus elles contiennent de chevaux, plus l'air eſt ſujet à prendre de mauvaiſes qualités, &

à déranger la santé des animaux bien portans. Pourvues d'une cheminée conique où l'air auroit un libre cours, & se renouvelleroit souvent, elles contribueroient bien mieux à conserver la santé des animaux qu'on y renfermeroit. M. l'Abbé *Tessier* propose, dans ses *observations sur plusieurs maladies des bestiaux*, *Paris*, *in-8°*, *1782*, des moyens aussi simples que peu dispendieux, pour corriger les vices des écuries qui sont construites, & pour guider dans la construction de celles qu'on voudroit bâtir. J'engage les cultivateurs à voir à la fin de l'ouvrage le plan d'une écurie que donne cet auteur; plan qui réunit tous les avantages qu'on peut desirer... On a observé que le froid incommodoit moins les poulains que le chaud. Ainsi il vaut mieux qu'ils éprouvent à l'écurie le froid, pourvu qu'il ne soit point excessif, que d'éprouver une chaleur qui leur cause une transpiration trop abondante, qui les épuise & les énerve, leur cause des maux d'yeux, &c. On doit les tenir très-proprement; le fumier leur gâte les pieds, & les émanations en sont pernicieuses, & laissent dans le poumon des impressions facheuses, qui disposent ce viscère aux maladies vives & chroniques, dont il est si souvent attaqué. Le ratelier & la mangeoire ne seront pas trop exhaussés; la nécessité de lever la tête trop haut leur feroit l'encolure; il est même plus à propos de n'en faire aucun usage.

On les laiſſera courir, de tems à autre, & s'égayer dans la cour de l'écurie, où il n'y aura rien qui puiſſe les bleſſer, pour tenir leurs membres dans la ſoupleſſe néceſſaire aux fonctions vitales; & s'il fait beau, & qu'on les conduiſe aux pâturages, il faut leur donner le ſon, & les faire boire une heure avant; jamais ne les expoſer à la pluie, ni les faire ſortir trop matin & rentrer trop tard.

C'eſt dans les premières années de la vie, où le tiſſu des fibres eſt très-délicat, où les organes ſont les plus tendres, que la bonne qualité des ſubſtances alimentaires, l'exercice & le repos combinés à propos, la reſpiration d'un air libre & pur, influent d'une manière plus marquée ſur le développement des parties du poulain, & ſur ſa conſtitution future, qui ne pourra qu'être vigoureuſe, ſi tous ces agens, dirigés avec diſcernement, n'ont point eu chez lui de défaut d'organiſation primitive à combattre.

Lorſque le printems arrive, les poulains ont alors un an; menez-les aux pâturages avec ceux de leur âge, mais non avec des plus vieux, qui les monteroient & s'énerveroient; mettez-leur de temps à autre, dans les auges placées ſous les hangards, quelque peu de grain moulu pour les fortifier de plus en plus; l'expérience faiſant voir que les poulains ainſi nourris deviennent plus beaux, plus forts, plus nerveux que ceux qui n'ont que de

l'herbe ou du foin. On les laiſſe coucher à l'air pendant tout l'été, ce qui les rend plus vigoureux & plus durs au travail & à la peine; on évite de leur laiſſer paître le regain, qui les rendroit trop friands.

Aux approches de l'hiver, on les retire d'ordinaire dans l'écurie, ſéparément des autres d'un âge & d'un ſexe différens, en continuant de les nourrir avec de la paille concaſſée, du bon foin & du grain moulu, ou du ſon de froment, proportionnément à leur âge; on leur fait bonne litière, les laiſſant en liberté, ſans être attachés, & ſans les panſer de la main, leur peau étant encore trop délicate pour le ſouffrir; on ſe contente de les bouchonner légèrement de temps en temps.

ONZIEME SECTION.

Au printems ſuivant, les poulains atteignent leur deuxième année. Alors ils iront aux herbes avec ceux de leur âge & de leur ſexe; ils dépériroient & s'échaufferoient auprès des femelles qu'ils fatigueroient inutilement. A leur retour, on commence à les attacher avec le licol; on les ſépare des pouliches & des jumens auſſi-bien à l'écurie qu'aux pâturages; on leur tond la queue afin que les crins en deviennent plus beaux, plus longs, plus touffus; mais

je n'approuve pas qu'on leur coupe la crinière, parce qu'en revenant plus épaisse, elle surcharge l'encolure, & devient un refuge pour la crasse. Je préfère que cette tonte se fasse à l'entrée de l'hiver, afin que les crins aient le temps de repousser suffisamment pour chasser les mouches l'été suivant. On s'approche souvent d'eux pour les accoutumer à l'homme, on les panse, on les étrille, on leur donne, une fois par semaine, du sel à manger; ce qui fortifiera l'action des organes de la digestion, & favorisera le mélange des alimens avec les sucs qui doivent les dissoudre. Il ne faut pas couvrir de fer ni d'aucun métal, le bord de la mangeoire, pour le préserver d'être rongé par les chevaux; ils apprennent à en lécher la rouillure qui provient de l'humidité de leur bouche, & peu-à-peu tirent & regorgent l'avoine, ou ticquent; défaut qui se gagne, un cheval l'apprenant à l'autre.

A l'âge de trois ans, ils ont acquis assez de fermeté & de souplesse pour aller aux montagnes. C'est le bon temps pour les y envoyer; en montant, en descendant, ils gagneront de la force, de l'haleine, de la liberté dans les mouvemens, &c. Il n'y a presque pas de province en France, où il n'y ait des montagnes propres à servir de pâturages, & celles qui en manquent, pourroient envoyer leurs chevaux dans les montagnes voisines; cette émigra-

tion ne peut que leur être salutaire, elle est même très-favorable alors à l'espèce. Les provinces limitrophes devroient s'entendre ensemble, pour faire chaque année échange de troupeaux; par exemple, un habitant de Provence enverroit ses poulains dans les pâturages d'un nourricier du Dauphiné ou du Vivarais, & ceux-ci feroient passer les leurs dans les pâtures du Provençal. Il en seroit de même des poulains des haras appartenans aux provinces.

C'est à cet âge ou l'on doit marquer les poulains; c'est à cet âge aussi où ils ont acquis la force nécessaire pour supporter l'opération de la castration, amputation cruelle que je rejette, que je blame, & que je desirerois voir prohibée: il est honteux que le cheval lâche, foible, insensible, soit préféré au cheval ardent, vigoureux & superbe. N'ouvrira-t-on jamais les yeux sur le mal que produit la castration, & ne reviendrons-nous point de cette ancienne & bizarre méthode européenne, de détruire ainsi la moitié de leur force & de leur courage? Les muscles ne prennent point les formes dessinées, qui annoncent la vigueur du mâle; sa robe n'a point cet éclat qui distingue le cheval d'une existence intacte; les poils sont plus longs; les crins, au lieu de devenir lisses, brillans & ondulés, ressemblent à des étoupes. La fierté du regard, l'action des oreilles, la noblesse des mouvemens, tout a disparu avec les marques

de

de ſa virilité. Mais, dit-on, quels accidens il arriveroit, ſi tous les chevaux étoient entiers? Vaine terreur! En Arabie, en Perſe, dans tout l'Orient où ce barbare uſage eſt inuſité, & plus près de nous encore, la cavalerie Eſpagnole, comment fait-elle? Ses chevaux ſont-ils d'une autre nature que les nôtres, ſont-ils moins propres à la génération; cependant on les maîtriſe, on les contient. Dans les écuries des ſouverains, dans les académies, ne voit-on pas des chevaux entiers être tranquilles; n'en voit-on pas au carroſſe être auſſi ſages & auſſi dociles que des chevaux hongres, & reſter dans la tranquillité la plus parfaite à côté d'une voiture attelée de jumens; & ſouvent n'en trouve-t-on pas d'attelés avec des cavales? Qu'on gagne le cheval avec de bons traitemens, de la douceur, & ſur-tout avec de bons principes, prudemment employés, alors on aura l'avantage de poſſéder des chevaux ardens, ſuperbes, dociles à la voix de leurs maîtres, obéiſſans au mors & à l'éperon; alors on aura des chevaux qui rendront des ſervices doubles & triples de ceux que nous en recevons; alors on rendra juſtice à la noble franchiſe de leurs actions; alors enfin on éprouvera la jouiſſance réelle & agréable de monter à cheval; jouiſſance dont les chevaux hongres ne donnent qu'une idée imparfaite.

Au reſte ceux qui ſont partiſans de la caſtration,

obſerveront que le poulain qui a la croupe aſſez fournie, mais l'encolure effilée, doit être hongré plus tard que celui dont l'encolure ſera forte, & la croupe mince; le corps s'épaiſſiſſant toujours de plus en plus dans les poulains qui n'ont point été opérés. On obſervera de choiſir le printemps & l'automne pour faire cette opération. Le froid & la grande chaleur y ſont contraires.

En revenant des montagnes ou des pâturages, les poulains ont trois ans & demi; alors on les tient conſtamment à une nourriture sèche; & pour que cette mutation d'alimens ne cauſe aucune révolution, on a la précaution de leur donner un breuvage contre les vers. M. *Lafoſſe* preſcrit la ſuie de cheminée dans du lait. Ce vermifuge eſt très-efficace & peu coûteux. La doſe eſt d'une poignée dans une chopine de lait : il n'a point cette odeur déſagréable & tenace de l'huile empyreumatique animale, tant vantée par M. *Chabert* dans *ſon traité des maladies vermineuſes des animaux.* Pendant quelque temps, on ne leur donne que de la paille de froment très-fine & du ſon; enſuite on les met inſenſiblement au foin, c'eſt-à-dire, qu'on les nourrit avec égale portion de foin & de paille; & ils ont alternativement du grain moulu & du grain entier; il eſt bon que celui-ci ait été mouillé avant de leur être préſenté; ce n'eſt qu'à cet âge que je leur

permets de manger du grain entier; avant cette époque, les efforts qu'ils auroient a faire pour le broyer, fatiguant trop les muſcles de la tête, relâcheroient les vaiſſeaux de cette partie, la rendroit graſſe, chargée de chair, &c.

C'eſt dans ce même temps qu'on les aborde ſouvent en leur parlant, en les flattant; qu'on leur manie fréquemment les jambes, qu'on leur lève les pieds, en frappant légèrement ſur la ſole, pour les accoutumer à être ferrés; on leur met ſur le dos, pendant une heure ou deux chaque jour, une ſelle légère, un harnois. On les habitue à recevoir un bridon dans la bouche, enfin on emploie la patience, les careſſes, la douceur, pour les rendre dociles & obéiſſans; un moment de brutalité eſt toujours funeſte, & ſouvent capable de les rendre indociles & ennemis de l'homme. Il n'y a point d'animal qui ſe reſſouvienne mieux que le cheval des coups & autres châtimens qu'on lui a donnés mal-à-propos. On les promène deux fois le jour avec ménagement, en les faiſant conduire, avec le caveſſon, par un homme doux & prudent, monté ſur un cheval ſage & tranquille, ou à pied.

DOUZIEME SECTION.

Au printemps qui ſuit, l'élève atteint ſa quatrième année. Les Arabes, les Turcs, &c. ont coutume de donner alors le feu aux jambes de leurs chevaux : J'approuve beaucoup cette méthode, encore qu'ils n'en aient pas beſoin, d'autant que ſon effet eſt de reſtreindre, reſſerrer, atténuer & amaigrir les parties engorgées, & que l'on ne voit preſque jamais arriver de maux aux parties qui ont eu le feu ; mais ce feu ne doit pas être donné groſſièrement, comme le donnent la plupart des maréchaux, qui enfoncent le cautère lourdement, juſqu'à ce qu'ils percent le cuir, & dont les marques, formant de groſſes raies, témoignent par écrit leur maladreſſe. Après avoir raſé la partie, il faut appliquer légèrement le couteau de feu, rouge médiocrement, juſqu'à ce que la chair prenne une couleur de ceriſe, faire une raie droite, depuis le milieu du canon juſqu'au pâturon, & trois ou quatre obliques de chaque côté, ayant ſoin de ménager les angles où les lignes ſe réuniſſent, de peur d'occaſionner de trop grandes eſcarres. Les uns veulent que le couteau de feu ſoit de cuivre, d'autres le demandent d'argent, il y en a qui le deſirent d'or, comme d'un métal plus pur.

Le métal n'y fait rien, tout dépend du degré de chaleur & de la légéreté de la main : je l'ai donné maintes fois aux jambes & aux jarrets, tant extérieurement qu'intérieurement, toujours avec un couteau de cuivre, & l'œil ne pouvoit en diſcerner la marque, à peine ſe retraçoit-elle au toucher.

Dans le cas où, trop ſoumis aux préjugés, l'on auroit de la répugnance à faire donner le feu, voici un remède convenable pour conſerver les jambes des chevaux. Ce remède eſt indiqué par Jean *Tacquet* & par *Soleïſel*, qui le tient ſans doute du premier; mais ces deux autorités ne ſuffiroient pas pour m'engager à le recommander, ſi je n'en avois fait pluſieurs épreuves, & ſi je n'en avois toujours reconnu l'efficacité & l'excellence.

Prenez une livre d'*huile d'olive*, un quarteron de *ſel de verre*, demi-once de *ſang de dragon*, un quarteron de *caſtoreum* bien ſec, le tout pilé & mêlé enſemble dans une pinte d'eſprit-de-vin, & à défaut, de bonne eau-de-vie, & au bout de vingt-quatre heures, mêlez-y un demi-pot de fort vinaigre & autant d'urine; faites bien bouillir & écumer pendant une heure; & de cette mixtion auſſi chaude que la main peut le ſupporter, frottez-en les quatre jambes du cheval, depuis le haut juſqu'en bas, pen-

dant huit à dix jours de ſuite, le matin, à midi & le ſoir ; il n'y a d'autre précaution à prendre que de laiſſer repoſer le cheval dans l'écurie, & veiller qu'il n'ait pas les jambes humides : on peut le répéter deux fois en un an, au printemps & à l'automne.

Enfin, dans le cas où ni le feu ni ce remède ne ſeroient pas accueillis, il faut au moins faire ſur les jambes des poulains, des lotions ſpiritueuſes, ce qui joint à l'exercice, préviendra ou diſſipera l'enflure qui leur ſurvient quelquefois, ſurtout à ceux qui ſont mis au ſec, & retirés dans les écuries.

Le poulain ayant atteint l'âge de quatre ans, a acquis le droit d'être exercé légèrement & non travaillé; car le travail l'énerveroit de bonne heure, & ſes membres en contracteroient des défectuoſités. On commence donc par le faire trotter à la longe, avec un caveſſon ſur le nez, ſur un terrein uni ſans le monter, & ſeulement avec la ſelle ou le harnois ſur le corps; & au bout de quelques mois de leçons, on commence à monter celui qui eſt deſtiné pour la ſelle, & à atteler à une voiture légère celui qui doit être employé au trait. Enfin on dreſſe les uns & les autres avec la patience & la douceur que ces animaux exigent, & ſuivant les

principes établis & reçus dans les bonnes écoles, principes dont je ſuppoſe abondamment pourvus les inſpecteurs-écuyers, ou autres qui ſeront à la tête des haras. J'avois d'abord eu l'intention d'indiquer ici ma méthode pour inſtruire les chevaux, & obtenir d'eux, par les moyens les plus ſimples & les moins fatigans, l'obéiſſance la plus exacte & la plus parfaite, en tout ce que la conformation & les forces de ces animaux peuvent leur permettre; mais la crainte d'augmenter cet ouvrage déjà trop long, m'a fait changer de deſſein; je réſerve mon travail ſur cet objet, pour ſervir de ſeconde partie à un autre ouvrage, qui paroîtra bientôt, ſi celui-ci eſt bien accueilli.

C'eſt auſſi dans ce temps qu'on coupe la queue à *l'angloiſe* aux chevaux deſtinés pour la chaſſe. Cette opération, qui a été d'abord en France un ſecret, mais qui eſt actuellement très-connue, n'eſt d'aucun danger. Elle donne de la grace au cheval, & ſemble lui procurer une certaine légéreté, qui manque aux chevaux qui ne portent pas naturellement leur queue en trompe. Elle doit être coupée d'une certaine longueur, & être garnie de ſes crins.

L'uſage de couper les oreilles très-courtes dans leur forme naturelle, qui commence à s'introduire

parmi nous, n'eſt point auſſi agréable que l'amputation de la queue ; on peut dire même qu'elle dépare le cheval, l'enlaidit, le défigure ; & je ne conçois pas qu'elle ait pu prendre faveur parmi une nation telle que l'angloiſe, qui aime, chérit les chevaux, & cherche à les embellir. Cette coutume eſt cependant fort ancienne en Angleterre ; car l'an 747, le Pape Grégoire II, dans une lettre qu'il écrivit à ſaint Auguſtin, lui ordonna de faire un canon dans une aſſemblée eccléſiaſtique, tenue à Yorck, pour abolir, entr'autres cruelles coutumes, celle de couper la queue & les oreilles aux chevaux (1) : opération que les Anglois nomment *crapſer*, appelant *craps* le cheval ainſi mutilé.

Lorſque les poulains vont prendre cinq ans, il eſt à propos, ſi on le peut, de les mettre au *verd*, parce que cela leur fait un ſang nouveau & bon, en le dépurant, le rendant plus fluide, & en diſſolvant les viſcoſités, en leur relâchant le ventre, & les purgeant principalement par les urines ; mais il eſt pernicieux aux chevaux qui ſont pouſſifs, farcineux, morfond ceux qui ont paſſé ſept ans, & eſt inutile

(1) Vid. Spelman's Councils of england, Where are the decrees of the Council of Calchut, vol. 1, pag. 293, ſee alſo Collier's, Eccleſiaſtical hiſtory, vol. 1, pag. 137.

à ceux qui ſont dans leur ſixième année, & qui ne ſont pas malades.

Pour mettre le cheval au verd, ce qui ſe fait toujours au printemps, tous les auteurs ont demandé de le laiſſer bridé dès le matin, ſans boire, ſans manger, de lui faire tirer environ trois livres de ſang, & de lui ouvrir encore la jugulaire lorſqu'il aura fini de manger le verd, c'eſt-à-dire, au bout d'un mois, & de le purger. Mais cela eſt fort inutile : la ſaignée & les purgatifs n'ont point la propriété de préparer l'animal à éprouver de meilleurs effets des herbes vertes, ou à revenir au fourrage ordinaire. On met le cheval au verd, c'eſt-à-dire, qu'on lui donne de l'orge ou de l'herbe fauchée chaque jour, & lorſque la roſée eſt encore deſſus, poignée par poignée, tant qu'il veut en manger. On le tient chaudement & couvert, parce que le froid peut le rendre fourbu. Auſſi eſt-ce une des principales raiſons qui doivent engager de faire manger le verd dans l'écurie de préférence dans les pâtures.

Au bout de trois ſemaines ou d'un mois que le cheval aura mangé le verd, on lui donnera peu-à-peu du foin, de la paille, de l'avoine, & on le promènera, afin de le remettre petit-à-petit à la nourriture sèche & en haleine ; & dans l'intervalle des

huit premiers jours, on lui fera prendre, chaque jour, dans du miel, du ſon ou de l'avoine, vingt-quatre grains d'œtiops minéral, ou deux onces de racine de gentiane, comme vermifuge, & ſtomachique.

Fin de la troiſième Partie.

QUATRIÈME PARTIE.

NOTICE de tous les ouvrages écrits ou traduits en françois, relatifs aux Haras.

AUTEURS GRECS.

HISTOIRE des animaux d'Ariſtote, avec la traduction françoiſe, par M. CAMUS, avocat au parlement, cenſeur royal, Paris. 1783, 2 vol. in-4°.

PARMI les Grecs, *Ariſtote* eſt le ſeul auteur dont l'ouvrage ſur l'hiſtoire naturelle, ſoit parvenu entier juſqu'à nous. Il vivoit du temps d'Alexandre, dont il fut l'inſtituteur, environ quatre cents ans avant J. C. Cet ouvrage a eu pluſieurs verſions & traductions grecques, latines & françoiſes. Quoique celle de M. Camus ſoit encore très-inexacte, elle eſt cependant la meilleure.

Ariſtote a diviſé ſon ouvrage en neuf livres, c'eſt dans le ſixième, chap. XXII, qu'il s'occupe de la génération des chevaux.

Entre les femelles des animaux, la plus ardente eſt la cavale; elle eſt folle du mâle, & ſouffre ſes careſſes même étant pleine. Le mâle & la femelle commencent quelquefois à s'accoupler à deux ans, & le poulain qu'ils ont à cet âge, eſt petit & foible. Le plus ordinairement, ils commencent à s'accoupler à trois ans, juſques à ce qu'ils aient atteint leur vingtième année. La beauté de leurs poulains va toujours en croiſſant; mais c'eſt lorſque les premières dents ſont tombées, (c'eſt-à-dire à quatre ans & demi), qu'ils donnent des poulains de bonne qualité. Les chevaux & les jumens âgés ſont plus propres à la propagation que les autres. Le cheval eſt en état de ſaillir en toute ſaiſon & tant qu'il vit. A *Opunte*, on a vu l'étalon d'un haras encore ſaillir à quarante ans; mais il falloit l'aider à lever les jambes de devant. La jument peut auſſi concevoir en toute ſaiſon, & produire tant qu'elle vit. (Il vient cependant un âge où le germe de la fécondité eſt détruit.) Dans le temps de leurs amours, les cavales ſe penchent réciproquement les unes ſur les autres, plus que de coutume; elles agitent fréquemment leurs queues; leur henniſſement n'eſt plus le même: alors leurs parties naturelles ſe gonflent,

& il en distile une liqueur semblable à la semence du mâle, qu'on appelle *hypomanès :* elles urinent fréquemment. Celles qui ont les crins coupés ont moins de vivacité, & sont plus tristes. (Quelle coquetterie *Aristote* suppose aux jumens, de les croire sensibles à la perte de leurs crins.) Le nombre des accouplemens, pour que la femelle conçoive, n'est pas fixé : elle conçoit quelquefois dès le premier, quelquefois au deuxième ou troisième, ou plus tard ; on prétend que dans les momens de chaleur, une cavale peut être fécondée par le vent : c'est pourquoi en Crète, on a l'attention alors de ne pas séparer d'elles les étalons. Quand elles sont dans cet état, elles courent loin des autres chevaux, sans jamais diriger leur route vers le levant ou le couchant, mais uniquement vers le nord ou le midi. Elles ne souffrent pas que personne les approche, & elles vont jusqu'à ce que la fatigue les excède, ou qu'elles soient arrivées au bord de la mer. (C'est un conte que la fécondité des jumens, par le seul effet du vent. On en trouve les premiers germes dans l'Iliade. *Aristote*, en répétant ce fait, s'est bien gardé de l'annoncer comme certain. *On prétend*, dit-il ; mais cela ne suffit pas, il auroit dû combattre cette fable, qui a été répétée avec constance, & donnée pour un récit véritable par tous ceux qui ont écrit, depuis lui, sur cet objet.) Les étalons distinguent à

l'odorat les jumens avec leſquelles ils ont accoutumé de paître, quand on ne les auroit laiſſés que peu de jours enſemble, avant le temps de l'accouplement. Si on les confond avec d'autres, ils chaſſent celles-ci à coups de dents, & vont paître à part avec leurs femelles. On donne à un étalon trente jumens, ou à peu près. Un autre cheval approche-t-il; le premier, en tournant autour d'un même point, l'enferme dans un cercle, & vient l'attaquer. Si quelque jument remue, le cheval la mord & l'oblige de ſe tenir en repos. (Cette jalouſie eſt naturelle aux chevaux, & la même choſe arrive encore à ceux qui vivent errans dans l'Ukraine, la Tartarie, &c.)

La jument porte onze mois, & met bas au douzième. De toutes les femelles des quadrupèdes; c'eſt celle qui accouche avec le plus de facilité qui vuide le plus parfaitement les lochies, & qui perd le moins de ſang eu égard à ſon volume. Lorſqu'elles ont pouliné, elles ne deviennent pas en chaleur ſur le champ. Le plus sûr eſt de ne les faire porter que la quatrième ou cinquième année de leur âge, & leur en laiſſer une pour ſe refaire. Lorſqu'elles ont mis bas, elles dévorent le chorion; elles arrachent, & mangent auſſi une excroiſſance qui eſt ſur le front du poulain, & qu'on nomme *hypomanès*. C'eſt un corps un peu moins gros qu'une figue, d'une forme

plate, arrondie & noir ; ſi l'on prévient la jument, & qu'on enlève l'*hypomanès*, mais qu'elle ſente où on l'a mis, cette odeur la met hors d'elle, & la rend furieuſe. (*Ariſtote* a la ſage précaution d'avertir que les contes que l'on débite à ce ſujet, ont été forgés par des femmes ou par des enchanteurs. Il eût été à deſirer qu'il eût eu la précaution de vérifier la nature & la ſituation de l'excroiſſance de chair dont il s'agit, pour ne pas répéter une erreur que tous les écrivains qui ſont venus après lui, ont copiée. L'exiſtence de cet *hypomanès*, eſt une chimère, ainſi que je l'ai fait obſerver dans ma première note du quatrième chapitre de la troiſième partie, ce que j'aurai encore pluſieurs fois occaſion de faire dans le cours de cette analyſe.) Parmi les cavales qui paiſſent enſemble, s'il en meurt une, les autres ſe chargent de ſon poulain. En général, ces animaux ont beaucoup d'attachement pour les petits de leur eſpèce. Une preuve, c'eſt que ſouvent des cavales ſtériles enlèvent à leurs mères des poulains, pour les élever. (Ce fait eſt ſans doute avancé ſans preuves. Il y a impoſſibilité phyſique, le défaut de lait les feroit périr.) Un étalon couvre ſa mère, il couvre également celle qui eſt née de lui ; & on regarde un haras comme complet, lorſque les jeunes jumens peuvent être couvertes par leurs pères. (C'eſt au contraire un moyen aſſuré de dégrader

l'eſpèce. Dans la ſucceſſion des chevaux, comme dans celle de tous les autres individus, il eſt eſſentiel d'éviter les conſanguinités, & ſur-tout les inceſtes au premier degré.) Cependant *Ariſtote* laiſſe entrevoir que les chevaux ont une averſion décidée, une horreur pour l'inceſte; car il dit qu'on rapporte qu'un roi de Scythie, ayant une jument de bonne race, qui n'avoit donné que des productions excellentes, deſira avoir un poulain de cette jument, ſaillie par le meilleur des chevaux dont elle étoit mère. On la mena pour être couverte; mais il refuſa. Alors on voila la jument; & on la lui préſenta ſans qu'il la reconnût; mais lorſqu'après être deſcendu, on découvrit la tête de la jument, & qu'il l'eût reconnue, il prit la fuite, & alla ſe jeter dans un précipice. Si une jument, après avoir été couverte par un cheval, l'eſt par un âne, cet accouplement fait périr le fœtus déjà exiſtant. Une jument ne recevroit point un âne qui n'auroit pas été nourri par une cavale, de même l'aneſſe, par rapport au cheval. (L'âne refuſe naturellement de ſaillir la jument, & pour l'y déterminer, on a ſoin de lui préſenter une âneſſe en chaleur, à laquelle on ſubſtitue enſuite la jument. Dans le temps d'*Ariſtote*, où l'on ne faiſoit pas couvrir en main, il étoit néceſſaire, pour vaincre cette averſion, de faire élever des ânes par des jumens, afin qu'ils ne les dédaignaſſent pas,

pas, à cauſe de l'habitude contractée de vivre avec elles. On les appeloit *nourriſſons de jumens;* & ils les couvroient dans le parc, comme le faiſoient les chevaux).

Les chevaux vivent, ſelon Ariſtote, vingt-cinq à trente ans; & ſi l'on en a ſoin, ils vont juſques à cinquante. On a l'exemple d'un qui a vécu ſoixante-quinze ans; mais le terme commun eſt trente pour le mâle, & vingt-cinq pour la femelle : les étalons vivent moins, parce qu'ils s'uſent au ſervice des jumens. La jument à cinq ou ſix ans, ne croît plus en longueur ni en hauteur; pendant les années ſuivantes elle prend du corps, & elle achève de ſe former.

Les XX livres de Conſtantin Céſar, auxquels ſont traités les bons enſeignements d'agriculture; traduits en françois par M. Anthoine Pierre, licentié en droit; reveu de nouveau par leditt traducteur. Paris, chez Gilles Corrozet, in-8°, *1550.*

Cet Ouvrage eſt la traduction du recueil grec & latin, intitulé *Geoponicorum ſive de re ruſtica, libri XX*, &c. dont M. *Seguier*, (Bibliot. Botan.) indique dix-huit éditions, parmi leſquelles il y en a

ſix françoiſes. Ce qui regarde les haras eſt extrait *d'Apſyrte*, auteur que quelques Biographes font vivre ſous Conſtantin le Grand, & d'autres, avec plus de fondement, ſous L. Septime Sévère : (lettre de M. *Bacher*, à M. *Carrere.*)

C'eſt dans le premier chapitre du ſeizième livre que ſont contenus les préceptes que voici :

Les jumens deſtinées à procréer, ſeront grandes, bienfaites, auront beau regard, les flancs & la croupe larges, ſeront âgées au moins de trois ans, & pas plus de dix. Elles ſeront couvertes dans l'intervale du 22 mars au 22 juin; ſi on les faiſoit couvrir dans le ſolſtice d'été, le poulain dégénéreroit, & ſeroit un animal inutile. La cavale porte onze mois & dix jours. Lorſqu'elle eſt en chaleur & qu'elle refuſe le mâle, il faut ne le lui préſenter qu'au bout de dix jours, & ſi elle ne l'admet pas encore, l'en ſéparer totalement. Il faut éviter auſſi qu'elle n'endure le froid, car il eſt contraire aux jumens pleines. L'étalon ſera grand de corps & bienfait de tous les membres. Dans le temps qu'on le met avec les jumens, il faut éviter de le faire travailler, & ne le laiſſer faillir que deux fois le jour, le matin & le ſoir; s'il refuſe le ſervice, on torchera la nature des jumens, & on lui en frottera les nazeaux. C'eſt à l'âge de dix-huit mois accomplis qu'on commencera à apprivoiſer les poulains, à leur mettre un licou, & à

ſuſpendre une bride à leur mangeoire, afin qu'ils s'accoutument à la connoître & au bruit qu'elle fera. On les domptera à trois ans, avant qu'ils ſoient ventrus. Les qualités qui feront reconnoître qu'un poulain ſera un bon cheval, ſont quand il a la tête petite, les yeux noirs, les oreilles courtes, les crins longs & crépus, le devant large & plein, les épaules larges, les cuiſſes droites & muſculeuſes, le ventre de bonne grandeur, les teſticules longs, le dos double, les reins petits, la queue longue & touffue, les jambes droites, l'ongle rond & dur; s'il n'eſt point timide & s'il ne s'épouvante pas de ce qui peut lui apparoître ſoudain, s'il marche à la tête du troupeau, & s'il eſt le premier à paſſer les rivières & les étangs.

La vraie cognoiſſance du cheval, ſes maladies & remèdes, par J. J. D. E. M. (*Jean Jourdain, docteur en Médecine*), *avec l'anatomie de Ruini..... On y trouvera la façon de le pouvoir élever, nourrir, &c., le tout tiré des anciens auteurs grecs, &c. A Paris, chez Thomas de Ninville, 1647*, in-fol., *avec fig.*

Le recueil dont nous venons de donner la notice, n'eſt pas le ſeul que nous ayons des Grecs; il en exiſte encore un, contenant une collection de dif-

férens auteurs, ſur l'art vétérinaire, qui a été publié en grec & en latin, qui a eu deux traductions françoiſes. La première que nous n'avons pas vu, fut publiée en 1563, *in*-4°. par J. Maſſé. La deuxième eſt celle dont nous venons de tranſcrire le titre; elle reparut, en 1655 & 1667, ſous d'autres titres, mais ſans aucun changement.

Le ſentiment d'*Anatolius* eſt que le cheval & la jument ne ſont propres à la génération qu'à l'âge de cinq ans; & que c'eſt alors ſeulement qu'il faut les y deſtiner. *Aphrodiſeus* exige qu'on ne faſſe faillir les jumens que tous les deux ans, & ſur-tout celles qui auront porté un mâle. Pour faire concevoir les cavales ſtériles, il faut, ſelon le conſeil d'*Hypocrate*, prendre ſalpètre, fiente de moineau & thérébentine, mêlés enſemble, & mettre dedans la nature. Si deux jours après qu'elle aura été faillie, on met dans le vagin, avec un cornet, un verre de vin, où ait trempé une poignée de porreaux, elle ne ſera plus ſtérile; & ſi une jument déſiſtoit à porter, il faudroit prendre une livre d'anis, ſix onces de mirrhe, un demi drakme de ſafran, le tout pilé & réduit en en forme de ſuppoſitoire, les mettre l'un après l'autre dedans le fond de la matrice (du vagin) l'ayant auparavant lavé avec l'huile & eau marine, faiſant frotter tous les jours les lombes, & deſſous les cuiſſes, juſques à ce qu'elle oit pleine.

Hieroclès dit, que pour connoître si la cavale est pleine d'un mâle ou femelle, il faut avoir égard à la plus grosse & plus ferme mamelle; si c'est la droite, ce sera un mâle, si c'est la gauche, une femelle.

Apsyrte prétend que, quand le cheval se lève aussi-tôt qu'il est châtré, & hennit, il ne guérit pas facilement, & que si cette opération se fait lorsqu'il a jeté ses secondes dents, il ne changera pas ensuite les autres, qu'elles ne croîtront pas d'avantage.

Theomneste assure qu'il arrive aux jumens qui se voient dans l'eau, de devenir amoureuses d'elles-mêmes, au point d'en perdre le boire & le manger, de dessécher d'ardeur, de courir ça & là, &c. & qu'on les guérit de cette rage en les ramenant à l'eau; car, dit-il, lorsqu'elles voient comme elles sont laides, elles oublient leur première image. (Sans nous arrêter à réfuter ici ce que dit *Theomneste*, tâchons d'y voir deux vérités: 1°. que les jumens dépérissent dans le temps qu'elles sont en chaleur, & qu'elles deviennent maigres, &c. 2°. Que le bain, en calmant cette ardeur, en assoupissant & humectant la fibre, rétablit la santé, l'embonpoint, &c.)

Jourdain, dans cet ouvrage, se contente de rapporter le sentiment des auteurs qu'il cite, sans presque jamais donner le sien. Sa compilation, assez rare aujourd'hui, est curieuse & très-utile, parce qu'elle

renferme des obſervations qu'il ſeroit très-difficile, & quelquefois impoſſible au lecteur de recueillir.

AUTEURS LATINS.

Les agriculteurs Latins, ont été, à l'exemple des Grecs, raſſemblés pluſieurs fois ſous le titre de *Autores rei ruſticæ. — Rei Agrariæ autores. — Scriptores rei ruſticæ veteres*, &c.; & ils ont été réimprimés un très-grand nombre de fois, tant enſemble que ſéparément. On peut en compter aujourd'hui au moins ſoixante-huit éditions ou traductions en différentes langues, parmi leſquelles il y en a ſept en françois; la plus complette, mais la plus inexacte & la plus mal faite, peut-être, en cette langue, eſt intitulée: *Traduction d'anciens ouvrages latins, relatifs à l'agriculture & à la médecine vétérinaire, avec des notes, par M. Saboureux de la Bonneterie, Avocat au parlement*, &c. *A Paris, chez Didot jeune, 1771, & années ſuivantes, 6 vol.* in-8°.

Varron, Collumele & Palladius ayant parlé des haras, nous allons en dire quelque choſe d'après la traduction de M. Saboureux; mais pour Varron ſeulement, les autres ayant été traduits ſéparément en françois: nous indiquerons ces dif-

férentes traductions, dont nous ſervirons de préférence.

VARRON.

Il occupe le ſecond volume de la traduction de M. *Saboureux*. Il dit que les cavales doivent avoir la croupe & le ventre larges; les étalons, être d'une grande taille, d'une belle forme, & bien proportionnés. On peut entrevoir ce que deviendra un cheval dans la ſuite, en examinant, lorſqu'il eſt jeune, s'il a la tête petite & bien developpée, les yeux noirs, les nazeaux ouverts, les oreilles bien plantées, la crinière longue, touffue, friſée, la poitrine large & étoffée, les épaules fortes, peu de ventre, les reins ſerrés par le bas, le dos large, enfoncé, ou tout au moins non-ſaillant; les jambes droites, les genoux ronds & courts, & qui ne ſoient pas tournés en dedans, la corne dûre, & le corps parſemé de vaiſſeaux faciles à appercevoir. Pour ce qui eſt de la propagation, un ſeul étalon ſuffit pour dix jumens, âgées au moins de trois années, & pas plus de dix. Il commencera à ſaillir depuis l'équinoxe du printems, & continuera juſques au ſolſtice, afin qu'elles poulinent dans un temps favorable. On donnera l'étalon à la jument deux fois par jour, le matin & le ſoir. On tient à l'attache

les cavales pendant l'opération, afin qu'elles ſoient ſaillies plus promptement, & que l'étalon ne perde point ſa ſemence en vain, par trop d'ardeur. Les cavales avertiſſent elles-mêmes du moment où elles ſont ſuffiſamment ſaillies, en ſe défendant contre le mâle qui veut les approcher. (Ce qui contredit *Ariſtote*, qui dit que les jumens ſouffrent les careſſes du mâle même étant pleines.) Si l'étalon manque d'ardeur, on pile de la moelle de ſcille dans de l'eau, juſques à ce qu'elle ſoit réduite à l'épaiſſeur du miel, & l'on s'en ſert pour frotter les parties de la cavale lorſqu'elle eſt en chaleur, & d'un autre côté, on frotte les narrines de l'étalon aux parties même de la cavale. Lorſque les jumens ſont pleines, il faut éviter de les faire trop travailler; comme auſſi de les tenir dans des lieux froids, parce que le grand froid leur eſt contraire. Le poulain vient au monde le dixième jour du douzième mois qui ſuit l'accouplement: ceux qui naiſſent plus tard, ſont preſque tous défectueux & inutiles. (L'obſervation ne confirme pas toujours ce fait): lorſque les cavales ont pouliné, on leur donne de l'orge & à boire deux fois le jour. Le moyen de les conſerver plus long-temps, & qu'elles faſſent de meilleurs poulains, c'eſt de ne les faire ſaillir que de deux années l'une. Dix jours après que les poulains ſont venus au monde, on les mène paître avec leurs mères;

lorſqu'ils ont cinq mois, il faut, quand ils ſont rentrés à l'étable, leur donner de la farine d'orge détrempée avec du ſon. Dès qu'ils auront un an, on leur donnera de l'orge en nature, & du ſon juſques à ce qu'ils ne tetent plus; car il ne faut pas les ſevrer juſques à ce qu'ils aient deux ans accomplis. (Ce terme eſt trop long. Il ſuffit que le poulain tete ſix mois. La nourriture qu'il prend enſuite lui forme un tempérament plus robuſte, plus ſtable; le rend plus nerveux, de meilleure haleine, plus vif; cela eſt démontré par l'expérience. Il eſt démontré encore, qu'en leur donnant du grain à l'âge d'un an, l'effort qu'ils font alors pour le broyer, leur fatigue les mâchoires, & y attire le ſang & les humeurs, ce qui leur rend la tête épaiſſe & lourde.) Il faut les toucher de temps en temps, & ſuſpendre des mords dans l'endroit où ils ſeront avec leurs mères, afin de les accoutumer à l'homme; à la vue des mords, & à leurs cliquetis lorſqu'on les remuera : à trois ans, leur mettre, de temps à autre, ſur le dos un jeune enfant; & à dater de cet âge, on leur donnera le verd au printems, ſans leur laiſſer prendre d'autre nourriture, parce que ce fourrage eſt un purgatif qui leur eſt très-néceſſaire. On leur donnera enſuite de l'orge, après quoi il faudra leur faire prendre un exercice modéré, & les frotter d'huile lorſqu'ils ſe-

ront en ſueur. S'il fait froid, on fera du feu dans l'écurie.

J'ai dit qu'*Ariſtote* parloit de certains cantons où les jumens étoient fécondées par le vent : *Varron* raconte le fait comme véritable ; tout incroyable qu'il eſt, dit-il, & ſelon lui, c'eſt dans l'Eſpagne Luſitanique (le Portugal), dans la contrée où eſt ſitué la ville d'*Oliſyppo*, ſur la montagne Tager, que ſe trouvent des jumens que le vent fait concevoir dans certain temps ; mais les poulains qui en viennent ne vivent pas plus de trois ans. (Cette fable doit peut-être ſon origine à la fécondité & à l'extrême viteſſe des jumens de ce pays ; ce qui aura ſans doute donné lieu à l'habitude de dire, métaphoriquement, qu'elles étoient fécondées par le vent, & cette expreſſion, figurée, aura été priſe dans le ſens propre.) Il eſt bon, dit encore *Varron*, d'éterniſer la mémoire d'un fait très-certain, également incroyable. Un étalon refuſoit opiniâtrement de faillir ſa mère, *l'origa*, (le palfrenier) l'ayant conduit auprès d'elle, après lui avoir enveloppé la tête, & l'ayant forcé de la faillir, lorſqu'il eut fini l'opération, & qu'il eût les yeux découverts, il ſe jetta ſur l'*origa*, & le déchira à belles dents. (Ariſtote raconte ce fait d'une autre manière, & chacun de ceux qui l'ont cité, l'ont brodé à leur

mode. Mais comment ajouter foi à ces récits, lorſque nous voyons journellement ces animaux, rechercher ſans diſtinction, & avec ardeur, leur mère, leurs ſœurs & leurs filles.)

Les douze livres de Lucius Junius Moderatus Columella, des choſes ruſtiques, traduits de latin en françois, par feu maiſtre Claude Cotereau, chanoine de Paris; la traduction duquel ha eſté ſoigneuſement revue par maiſtre Jean Thiery de Beauvoiſis; chez Jacques Kerver, libraire; Paris, 1555, in-4°.

C'eſt dans le ſixième livre, chapitres 37, 38 & 39, que *Columelle* donne des préceptes relatifs à la propagation des chevaux. Il demande que le haras ſoit en un lieu ſpacieux & marécageux, ou en des montagnes continuellement arroſées & jamais sèches, ayant plutôt des herbes molles & douces que grandes & fortes. (L'expérience de nos jours contredit cette opinion.) On aura ſoin de faire ſaillir les cavales vers la mi-mars, afin qu'elles mettent bas dans le mois de mars d'enſuite, parce qu'elles portent douze mois, obſervant de les mettre alors avec des étalons de la première qualité. Les étalons doivent être forcés de nourriture pendant le temps de

la monte. On ne leur donnera pas plus de vingt jumens, ni moins de quinze à chacun. Ils peuvent servir depuis trois ans jusqu'à vingt, & la jument, depuis deux jusqu'à dix. (L'âge pour les uns & pour les autres est trop précoce.) Si l'étalon est froid, & manque d'ardeur, on lui en donnera, en lui torchant les nazeaux avec une éponge qui a été frottée contre la nature de la jument; si celle-ci ne ne veut pas souffrir le mâle, on l'échauffe en lui frottant ses parties naturelles avec le jus d'un oignon marin. (Tout ceci, ainsi que la fécondation par le vent, qu'il rapporte aussi, est copié du grec d'*Aristote*, & de *Varron*) : ou bien on fait approcher un cheval commun, qu'on laisse monter dessus, pour animer & exciter ses desirs, & quand elle est assez en chaleur pour souffrir ses caresses, on le retire, & on le remplace par un beau cheval destiné à la saillir. (Cet usage s'est conservé parmi nous, & je crois que Columelle est le premier qui l'ait indiqué. Nous nommons les chevaux destinés à cette opération, *boute-en-train ;* une de leurs principales qualités, doit être d'hennir fréquemment). Il ne faut ni faire travailler, ni mettre en lieu étroit, ni laisser souffrir le froid aux jumens pleines, ne point toucher avec la main le poulain, le tenir chaudement les premiers jours, l'accoutumer petit-à-petit au grand air, & dès qu'il sera un

peu fort, le laiſſer aller à la pâture avec ſa mère; car ſi on les en ſéparoit, elles deviendroient malades d'amour de leurs petits. *Columelle* exige qu'on ne faſſe porter que tous les deux ans, les grandes & belles jumens, afin que le poulain ſe fortifie mieux du lait de ſa mère. (Conſeil ſage, & malheureuſement point aſſez ſuivi). Les ſignes auxquels on peut reconnoître & juger de la bonté du poulain, ſont les mêmes que ceux indiqués par *Varron*. *Columelle* demande encore que l'étalon ait les teſticules égaux & petits; la queue longue groſſe & crépue; que ſa dimenſion ſoit égale, en hauteur & en longueur, & qu'il ſoit docile, plein de feu & de gaieté.

Il preſcrit, pour tempérer la grande fureur des étalons, de leur faire tourner une meule, & lorſque ce travail les a modéré, on les lâche de nouveau.

Les treize livres des choſes ruſtiques de Palladius Rutilius Taurus Annilianus; traduicts nouvellement de latin en françois, par M. Jean d'Arces. Paris, Vaſcoſan, 1554, in-8°.

C'eſt dans le livre quatrième, titre treizième, que *Palladius* donne quelques préceptes ſur les étalons, les cavales & les poulains. Ils diffèrent peu de

ceux de *Varron* & de *Columelle*. Il exige qu'on examine dans l'étalon quatre choſes ; la taille ou corpulence, la couleur, la beauté & la bonté. Quant à la taille, qu'il ſoit puiſſant, muſculeux & charnu, le pied ſec, ferme & haut de corne ; quant à la beauté, il faut qu'il ait la tête petite & sèche, les oreilles courtes & pointues, les yeux grands, les narrines ouvertes, la crinière & la queue flottantes. Pour la couleur des robes, on choiſira de préférence celles qui ſont claires & ſans mélange, rejetant toutes les autres, à moins qu'un mérite diſtingué ne couvre les vices du poil.

Les cavales auront, outre ce qu'on vient de preſcrire, le ventre & le corps allongés & grands. On les fera couvrir au mois de mars, & on n'en donnera jamais plus de douze ou quinze à chaque étalon, quelque jeune & vigoureux qu'il ſoit. On ne fera point travailler, on n'expoſera point au froid ni à la faim les cavales pleines. On les mettra dans des gras pâturages, expoſés au ſoleil pendant l'hiver, & au frais pendant l'été. On évitera les terreins mols & aquatiques. On ne fera faillir, que de deux années l'une, les cavales précieuſes, à qui on laiſſe nourrir les poulains, afin qu'elles puiſſent leur tranſmettre la vigueur qu'un lait pur & abondant doit néceſſairement leur procurer. Paſſé dix ans, leurs

productions ſeront tardives & de peu de valeur. Il décrit aſſez bien la chûte & le renouvellement des dents dans le poulain; il veut qu'on les châtre au printems, & qu'on commence à les dompter lorſqu'ils ont deux ans paſſés. (Les anciens étoient bien preſſés de dompter leurs chevaux. C'eſt les énerver, c'eſt étrangler leur accroiſſement, c'eſt ſe priver des ſervices qu'on auroit lieu d'en attendre. C'eſt leur cauſer une caducité prématurée, que de les faire travailler dans un âge auſſi tendre, où ils n'ont pas encore acquis aſſez d'intelligence pour comprendre ce qu'on leur demande, ni aſſez de moyens pour l'exécuter.)

Les Georgiques de Virgile, traduction nouvelle en vers françois, enrichies de notes & de figures; par M. de Lille, &c., quatrième édition, Paris, 1780, in-8°.

Cet ouvrage, remis à la preſſe un très-grand nombre de fois, tant dans ſa langue naturelle, que dans preſque toutes celles connues, eſt diviſé en quatre livres. C'eſt dans le troiſième que Virgile s'occupe du haras. Il n'a fait que mettre en très-beaux vers les préceptes des Grecs & des Latins qui l'avoient précédé. On en verra ſans doute ici avec

plaisir quelques-uns de ceux de la traduction de M. l'Abbé de Lille; voici ce qu'il dit des étalons:

Des gris & des bais-bruns on estime le cœur :
Le blanc, l'alzan clair languissent sans vigueur ;
L'étalon généreux a le port plein d'audace,
Sur ses jarrets plians se balance avec grace;
Aucun bruit ne l'émeut, le premier du troupeau
Il fend l'onde écumante, affronte un pont nouveau.
Il a le ventre court, l'encolure hardie,
Une tête effilée, une croupe arrondie :
On voit sur son poitrail ses muscles se gonfler,
Et ses nerfs tressaillir, & ses veines se gonfler.

. . . . . .

. . . . . .

Quand le chef du troupeau pour son hymen s'aprête,
D'une prodigue main verse lui sa boisson,
Qu'il s'engraisse du lait de la jeune moisson,
Autrement il succombe ; aux plaisirs inhabile
Et d'un père affoibli nait un enfant débile.
Au contraire, sitôt que les tendres desirs
Sollicitent la mère aux amoureux plaisirs,
Eloigne-là des eaux, retranche sa pâture.

. . . . . .

Des routes de l'amour, l'ambonpoint inutile,
Aux germes créateurs ouvre un champ moins fertile.
Dès que son sein grossit tous nos soins lui sont dûs,
Et le soc & le char lui seront défendus.

. . . . . .

Qu'elle

Qu'elle paiſſe en des prés où les plus clairs ruiſſeaux
Parmi des bords fleuris, roulent à pleins canaux.

(Le repos eſt ſi utile aux jumens, & ſi propice pour leurs fruits, qu'on ne ſauroit trop engager les fermiers a ſuivre le précepte de *Virgile* ; il recommande enſuite de bien ſoigner les poulains, & de marquer au front de chacun, à quel emploi il ſera deſtiné.)

Ceux qu'on deſtine au ſoc, il faut dès leur jeune âge
Diſcipliner au joug leur docile courage :
Sur ſon cou libre encor, ton jeune nourriſſon
Porte un collier flottant pour première leçon ;

. . . . . .

Veux-tu, dans les horreurs d'un choc tumultueux
Régler d'un fier courſier les bonds impétueux ?
Accoutume ſon œil au ſpectacle des armes,
Et ſon oreille au bruit, & ſon cœur aux alarmes ;
Qu'il entende déjà le cliquetis du frein,
Le roulement des chars, les accens de l'airain ;
Qu'au ſeul ſon de ta voix ſon allégreſſe éclate ;
Qu'il frémiſſe au doux bruit de la main qui le flatte.

. . . . . .

Mais compte-t-il trois ans ? bientôt mordant le frein
Il tourne, il caracole, il bondit ſous ta main ;
Sur ſes jarrets nerveux il retombe en meſure :
Pour la rendre plus libre on gêne ſon allure.

. . . . . .

Ne l'engraiſſe ſur-tout qu'après l'avoir dompté,
Autrement ſon orgueil jamais n'eſt ſurmonté;
Il ſe dreſſe en fureur ſous le fouet qui le touche,
Et s'indigne du frein qui gourmande ſa bouche.

(Le conſeil que donne ici *Virgile* de n'engraiſſer les chevaux que lorſqu'ils ſont domptés, eſt ſage; parce qu'une fois qu'ils ſont au grain & à la paille, ils en ſont plus vigoureux, moins dociles & plus difficiles à dreſſer. Il demande encore, & avec juſte raiſon, qu'on les ſépare des jumens, afin qu'ils ne s'énervent pas avec elles).

L'hiſtoire naturelle de Pline, traduite en françois avec des notes, par M. Poinſinet de Sivri. Paris, De Saint, 1771, & années ſuivantes, 22 vol. in-4°.

Cet ouvrage eſt encore du nombre de ceux dont les différentes éditions & traductions ſont immenſes, & faites pour occuper toute la ſagacité d'un bibliographe très-inſtruit; il en exiſte une traduction françoiſe bien antérieure à celle de M. de *Sivri*, faite par *Antoine Dupinet*, ſeigneur de Noroy, imprimée pluſieurs fois, qui n'eſt point ſans mérite. Nous en connoiſſons une très-belle édition en deux volumes *in-folio*, imprimée à Lyon,

chez C. Senneton, en 1562. L. *Meygret* avoit déjà traduit en françois, en 1543, *in*-12, les ſeptième & huitième livres de *Pline*, qui traitent de l'homme & des animaux terreſtres. Ces deux livres ont été mis auſſi en eſpagnol, avec des annotations, en 1602, *in*-4°. par G. de *Huerta;* c'eſt dans le huitième qu'on trouve ce qui concerne le cheval.

La plus grande partie de l'hiſtoire naturelle de *Pline*, n'eſt qu'une compilation ou un extrait des livres des écrivains, ſoit de ſon ſiècle, ſoit d'un temps antérieur. On ne doit point être ſurpris de trouver beaucoup de fables ramaſſées dans cette hiſtoire. Tout ce qui y eſt dit de relatif aux chevaux, eſt en partie copié des auteurs que je viens d'analyſer. Je me contenterai de quelques obſervations ſur les morceaux qui ſont de *Pline*, ou du moins qui ne ſe trouvent dans aucuns de ceux qui ont écrit avant lui; car il pourroit ſe faire que *Pline* les eût empruntés dans les écrivains, dont les ouvrages ne ſont point parvenus juſqu'à nous.

Il y a des chevaux qui vivent cinquante ans; les jumens ne vivent pas ſi long temps; elles prennent leur crue à cinq ans, les chevaux à ſix. Les jumens portent onze mois, & peuvent retenir à un an. (Je n'ai jamais vu d'exemple d'une fécondité auſſi précoce; elle n'exiſte pas dans nos climats, & je doute

qu'elle puiſſe avoir lieu ailleurs, même en Arabie). Les chevaux peuvent engendrer juſqu'à trente-trois ans, & ceux d'Opunte juſques à quarante, pourvu qu'on leur lève le devant. (En copiant un fait particulier rapporté par *Ariſtote*, *Pline* n'auroit pas dû le généraliſer, & attribuer à tous les chevaux de cette contrée, ce qui ne s'eſt vu que d'un ſeul. Trente-trois ans n'eſt point le terme univoque de la fécondité du cheval; elle eſt toujours relative au climat, à l'eſpèce, à la conſtitution particulière de l'animal, à l'abus qu'on peut avoir fait de ſes forces; la nature n'a point mis de ligne de démarcation, qui fixe juſte l'époque où elle doit ceſſer). Il n'y a pas d'animal qui ſe haraſſe & ſe laſſe plutôt de la femelle que le cheval, auſſi en un an ne faut-il lui donner que quinze jumens. Les jumens portent tous les ans juſques à quarante ans: (autre erreur). Elles recherchent le mâle le ſoir; mais elles en ſont recherchées le matin; & celles qui ſont nourries au foin & à l'avoine deviennent en chaleur ſoixante jours avant celles qui vivent dans les herbages. Pour les faire retenir, on leur fait boire de l'eau dans laquelle on fait infuſer de la graine de chanvre. (De nos jours encore on ſuit ce précepte; mais on donne la graine mêlée avec l'avoine, ſoit à l'étalon, ſoit à la jument pour les échauffer.)

Pour faire perdre la chaleur aux jumens, il faut

leur couper les crins. (Il eſt inutile d'avoir recours à des raiſons phyſiques, pour démontrer l'inefficacité de ce moyen, que *Pline* n'auroit dû rapporter qu'après l'avoir expérimenté.) Pour faire qu'une jument endure d'être couverte d'un âne, qui eſt un animal fort vil, il faut lui couper auſſi les crins ; car ſe ſentant ſes crins, elle ſe tiendroit fière, & ne ſouffriroit pas les approches du baudet. (Quel taliſman que ces crins! tantôt en les coupant, on éteint la chaleur, & par conſéquent les deſirs des cavales ; tantôt on leur en donne aſſez pour ſouffrir les careſſes d'un animal pour lequel elles ont de la répugnance ; car il ne ſuffit pas aux jumens, pour qu'elles ſe laiſſent ſaillir, de n'avoir aucun dégoût pour le mâle, il faut encore qu'elles y ſoient excitées par les deſirs, & la nature ſeule les donne.) Après qu'elles ont été fécondées, elles courent droit contre le vent, ſelon qu'elles ont retenu mâle ou femelle ; & elles changent ſubitement de poil : il devient plus rouge, ou pour le moins plus foncé, n'importe de quelle couleur il ſoit. (Autre erreur, copiée & recopiée faute de l'avoir obſervé.) Une jument avorte ſi une femme qui a ſes règles la touche ; elle avorte par le ſimple regard de celle qui a ſes règles pour la première fois depuis qu'elle a perdu ſa virginité. (Les corpuſcules émanés d'une femme dans cet état, peuvent être mal ſaines, nuiſibles ; mais elles ne le

ſeront jamais au point de faire avorter les jumens. *Pline* eſt plus judicieux ſur la remarque qu'il fait, que les mouvemens des oreilles des chevaux dénotent leurs intentions.)

Le propriétaire des choſes ; traduit du latin par ordre de Charles V, roi de France, par Jean Corbichon, auguſtin, en 1372, & revu par Pierre Fergel, docteur en théologie ; in-fol. *avec figures, Paris, ſans date.*

Cet ouvrage, écrit originairement en latin, par *Barthelemi de Glanville*, Anglois, a été imprimé en cette langue, en 1482, *in-fol.*; & en eſpagnol, en 1529, *in-fol.* : outre l'édition françoiſe que je viens de citer, j'en connois encore une de Lyon, 1472, *in-fol.*, & une autre de 1525, *in*-4°. J'ai auſſi ſous les yeux des fragmens d'une édition *in*-4°. gothique en cette langue.

Le livre dix-huitième de cet ouvrage traite des animaux, & il y a trois chapitres qui concernent les chevaux ; le trente-ſeptième eſt intitulé du cheval, le trente-huitième de la jument, & le trente-neuvième du poulain.

Ce que *Iſidore*, *Ariſtote*, *Pline* ont rapporté touchant ces animaux, la fable qu'ils ont débité au

ſujet de l'hypomanès, celle de l'amour que les jumens ont pour leurs crins ; & de l'amour qu'elles portent aux petits de leur eſpèce; l'hiſtoire de ce cheval, qui fut ſe précipiter pour avoir été trompé en couvrant ſa mère, & d'autres abſurdités pareilles, ſont tout ce que contiennent ces trois chapitres. L'auteur prétend que l'écume de la bouche du cheval, mêlée avec du lait d'âneſſe, eſt un excellent vermifuge.

On trouve encore, dans un traité qui fait partie du livre des propriétés des choſes, intitulé, *la médecine des chevaux, faict & compoſé par le bon maiſtre maréchal de Lozenne*, trois chapitres ſur le choix & les qualités des chevaux, & un quatrième qui contient des préceptes pour dompter les poulains. Ils doivent avoir des maîtres ſages qui ne leur laiſſent contracter aucune habitude, car le proverbe dit : *ce que apprend poulain en jeuneſſe, tout ce veut-il maintenir en vieilleſſe :* il devient au ſurplus rebèle quand celui qui le gouverne eſt rude, felon & mal apris. (Ces préceptes du bon maître maréchal de Lozenne ont été malheureuſement bien peu mis en pratique; & de nos jours, la plupart de ceux qui ſe deſtinent à dreſſer les chevaux, n'y emploient que force & rudeſſe, & lorſqu'ils ont bien eſtrapaſſé ces pauvres animaux, ils ſe félicitent d'avoir réuſſi à les

dompter, s'imaginant être les premiers écuyers du monde. *Science*, *patience & douceur*, voilà les qualités néceſſaires pour l'éducation des chevaux, & quiconque ne poſſède pas ces trois qualités, doit renoncer à un état qui n'eſt point fait pour lui, & ceſſer d'abuſer du titre d'*écuyer*, ſi difficile à acquérir).

Le bon meſnager, par Pierre de Creſcens. Paris, 1486, in-fol.

Creſcentius, citoyen de Bologne, compoſa, par ordre de Charles, roi de Jéruſalem & de Sicile, ce traité en latin, l'an 1383, du moins telle eſt la date du manuſcrit de cet ouvrage, qui eſt à la bibliothèque du roi, intitulé, *Petri de Creſcentiis ruralium commodorum.* Nous connoiſſons encore les éditions latines de 1474, *in-fol.*; de 1538, *in-4°*; celles en italien de 1478, *in-fol.*; 1519, *in-4°*; 1542, *in-8°*, & 1605, *in-4°*; & enfin, une autre édition françoiſe de 1536, *in-folio.* Celle d'après laquelle nous faiſons l'extrait de cet auteur, eſt imprimé en caractères gothiques, & diviſées en douze livres. Le neuvième a pour objet les animaux domeſtiques.

Creſcens dit très-judicieuſement que quiconque veut acheter & accoupler les chevaux & jumens, doit conſidérer l'âge, le lignage, la forme, la ſanté & la mauvaiſeté. Il exige que l'étalon ſoit de belle couleur, au moins âgé de cinq ans, pas trop gras, bien & largement nourri quand on veut le faire ſaillir, & exercé modérément; douze à quinze jumens lui ſuffiſent, elles ſeront âgées de deux ans, & réformées à dix. C'eſt en mars & avril, dans les pays chauds, & en mai, dans les pays froids, qu'on les fera ſaillir, en frottant d'oignon marin la nature de celles qui refuſeront le mâle. Lorſqu'elles ſeront pleines, on aura ſoin qu'elles ne deviennent ni trop graſſes ni trop maigres, qu'elles ne ſoient miſes en lieu étroit, qu'elles n'éprouvent le froid; on ne les fera point travailler & on laiſſera repoſer un an celles qui nourriſſent les mâles. (Diſtinction ridicule; la cavale qui nourrit eſt également affoiblie, ſoit qu'elle allaite un mâle ou une femelle). Les poulains doivent être conduits en lieux montueux, ſecs & pierreux, & être continuellement exercés pour acquérir de la ſoupleſſe dans les membres & de la dureté dans la corne; reſter deux ans de ſuite avec leur mère. (Cette époque eſt trop longue, ils ſentent alors leur ſexe & cherchent à jouir, ce qui les échauffe & les énerve). Au bout duquel tems

on les liera avec une corde de laine, comme plus douce que lin ou chanvre, enſuite on les domptera. (*Varron* eſt le premier auteur qui recommande le licou de laine, & ce n'eſt pas en ce ſeul article qu'il a été copié par *Creſcens*, car c'eſt principalement dans ſon ouvrage & dans celui de *Palladius*, que notre auteur a puiſé pour compoſer l'article dont je viens de donner une courte notice, il y a ſeulement ajouté quelques préjugés reçus de ſon temps, tels que de ſaigner une fois, dans chaque ſaiſon de l'année, le cheval de la veine du cou, ſi on veut le garder en ſanté, &c.).

La Mareſchallerie de Laurens Ruſé, tranſlatée de latin en françois, en laquelle outre pluſieurs ſalutaires remèdes de diverſes maladies, onſt été imprimées maintes figures de mors par leſquels on peut ſecourir, ayder & guérir tout vice de bouche que pourroit avoir ung cheval; imprimée à Paris par Chrétien Wechel, l'an 1533, in-fol. *gothique.*

Cet ouvrage, dont l'édition que nous annonçons eſt fort belle & fort rare aujourd'hui, ainſi que l'original latin, imprimé l'an d'auparavant chez le même, fut réimprimée en françois en 1560, 1563, 1583,

1541

1610, &c. *in-4°.*; en italien, en 1543, 1548, &c. *in-8°.*; en eſpagnol, en....

Le titre ſemble ne rien promettre qui ait rapport à l'éducation & à la multiplication des chevaux; cependant les vingt premiers chapitres ſont tout entiers relatifs à cet objet. Il eſt vrai que *Laurent Ruſé*, maréchal de profeſſion, ſe méfiant de ſes connoiſſances ſur cet objet, a pris le ſage parti de s'en rapporter à celles de *Pierre de Creſcens;* il l'a copié mot à mot ſans en changer l'ordre & le ſtyle, il s'eſt ſeulement contenté d'y ajouter qu'il faut éviter que les jumens pâturent dans des lieux où il y a abondance de hêtre, parce que le gland de hêtre les fait avorter. (*Ruſé* ne cite aucun garant de l'aſſertion qu'il avance, mais il eſt certain que ce fruit, mangé avec excès, a occaſionné dans l'homme une foule de maladies, des vertiges, des pleuréſies, des dévoiemens, & enfin l'hydrophobie. Voyez la thèſe ſoutenue par M. *Siélig* le fils à Erlangen, le 8 janvier 1762, intitulée, *de Hydrophobiâ, ex eſu fructuum fagi.* Ses effets dans les animaux méritent toute l'attention des obſervateurs).

AUTEURS ITALIENS, FRANÇOIS, &c.

Secrets de la vraie agriculture & honeſtes plaiſirs qu'on reçoit en la meſnagerie des champs, pratiqués & expérimentés tant par les autheurs qu'autres experts en ladite ſcience, diviſés en vingt journées d'agriculture, par dialogues; traduits en françois de l'italien de Meſſer Auguſtin Gallo, gentilhome Breſcian, par François de Belleforeſt, Comingeois. Paris, 1572 in-4°.

IL ne nous eſt pas poſſible de fixer ici l'époque de l'impreſſion de cet ouvrage, qui, quoique réimprimé un grand nombre de fois, tant en italien qu'en françois, eſt aſſez rare aujourd'hui : nous ne connoiſſons, avec l'édition que nous venons de citer, que celle de 1572, auſſi en françois, *in-4°*, & une italienne, faite à Veniſe en 1584, *in-4°*; il a été oublié par MM. *Vitet* & *Amoreux*, avec un grand nombre d'autres, dans leur bibliographie vétérinaire.

Ce ſont des habitans de la campagne que *Gallo* introduit pour interlocuteurs dans ſon ouvrage. Ils ſe donnent, pendant vingt jours de ſuite, ren-

dez-vous pour discourir sur tout ce qui peut être relatif à l'utilité, au profit & à l'agrément de la vie champêtre. C'est en Italie, dans un bourg de la Bresse, patrie de l'auteur, que les rendez-vous ont lieu, & c'est dans la treizième journée qu'est traité *des chevaux & jumens qui sont de bonne race.*

Les jumens choisies pour propager seront de belle grandeur, auront le flanc & la croupe larges, le regard aimable, seront plutôt maigres que grasses; pas plus jeune de trois ans, ni plus vieilles de dix ou douze. Il faut les faire couvrir depuis l'équinoxe de mars jusques au solstice d'été, deux fois le jour, le soir & le matin, avant de les faire boire, & si le lendemain qu'elles auront été saillies elles refusent le mâle, on ne leur représentera qu'au bout de dix jours, les déclarant pleines si elles persistent à ne pas le vouloir. Les poulains teterons un an, mais on ne doit les séparer de leur mère qu'à deux, mettant alors les mâles à part, sans quoi ils monteroient & failliroient les femelles. Celles-ci ne porteront que tous les deux ans, elles en auront meilleur lait & santé plus ferme; les étalons en seront aussi plus vigoureux, & engendreront des poulains plus grands, plus hardis, plus robustes. (Cette observation est juste, & il seroit à desirer qu'on pût toujours la mettre en pratique). Les ca-

vales ne ſont, ſelon *Gallo*, ni ſi gaillardes ni ſi courageuſes que les chevaux, cependant il obſerve qu'elles ſont plus légères à la courſe & qu'elles y réſiſtent plus long-temps. Il demande qu'on les tienne, en été, dans des lieux frais & ombragés, pourvus de bonne herbe & d'eau claire; en hiver, en lieux point trop froids, point battus de vent, point marécageux ou privés d'eau ſaine. Il n'eſt point d'avis de laiſſer les jumens pleines ſur les montagnes, parce qu'elles courent trop de riſques en les montant ou deſcendant; il préfère les côteaux & les monts point trop rudes ou raboteux, qui abondent en herbe fraîche, en lacs ou fontaines.

Il veut que l'étalon ſoit âgé plutôt de ſept ans que de moins, & qu'il n'en ait pas plus de douze; qu'il ſoit grand & de bonne diſpoſition; qu'il ait la corne grande, ronde, creuſe, bien ouverte; le talon haut; la jambe sèche, nerveuſe, ni trop groſſe, ni trop menue; la poitrine large & charnue; les épaules larges & muſculeuſes; les flancs ronds; les cuiſſes grandes, rondes & graſſes; la tête petite & sèche; l'oreille étroite; les yeux grands, noirs, & à fleur de tête; les nazeaux ouverts; la mâchoire étroite; la bouche fendue également des deux côtés; le col un peu long & cintré, maigre près de la tête; les crins longs, épais, pendans du côté droit, la queue longue, bien fournie &

crépue ; les teſticules petits & égaux. Choiſir de préférence ceux qui ont été à la guerre, quand même ils y auroient été bleſſés, ou auroient perdu un œil, parce qu'ils engendreront des poulains généreux, hardis, pleins d'haleine. Rejeter pour étalon tout cheval vieux, lunatique, rétif, peureux, vicieux, de mauvais apétit, ou qui ſe vuide trop, &c. Un étalon peut fournir vingt jumens : il doit être tenu à l'écurie, monté tous les jours avant d'aller à l'abreuvoir ; reſter en repos pendant la monte, & être nourri amplement.

Gallo donne, comme un excellent moyen, pour animer ceux qui ſont lents à ſaillir, de leur frotter les nazeaux & les feſſes d'une éponge imbibée de la liqueur qui coule de la nature de la jument en chaleur. Il regarde ce remède comme ayant plus d'efficacité qu'aucun qui ait été publié. (Ce moyen peut être efficace pour le nez, mais inutile aux feſſes.)

Pendant l'hiver, on gardera les cavales à l'écurie, & dès qu'elles auront pouliné, on leur donnera pendant trois jours, matin & ſoir, à boire de l'eau tiède, mêlée avec du ſel & de la farine, étant d'ailleurs bien nourries, & ayant bonne litière. Quant aux poulains, on les careſſe ; on les flatte de la main & de la voix ; on leur donne un peu de ſel de temps à autre ; on leur fait monter deſſus

un enfant ; on lève les pieds, frappant légèrement deſſus, & faiſant d'ailleurs tout ce qui eſt convenable pour les apprivoiſer & accoutumer à l'homme. On leur donne chaque matin de l'orge ou d'autre grain. Il recommande, avec raiſon, de leur donner alors le feu aux jambes, & de les mener enſuite à la prairie, pendant la roſée, pour conſolider les cicatrices, & faire qu'elles paroiſſent moins. Il exige auſſi qu'on leur fende les nazeaux à la façon des Valaches : il blâme avec juſtice la caſtration ; mais c'eſt à tort qu'il enſeigne qu'on tenaille ou qu'on torde les teſticules. Il indique enſuite quelques remèdes pour différentes maladies. (*Gallo* fait connoître par-tout ce qu'on vient de voir qu'il avoit lu les auteurs qui l'avoient précédés, & qu'il avoit mis à profit ſes lectures).

L'agriculture & maiſon ruſtique de MM. Charles-Eſtienne & Jean Liebault, docteurs en médecine, en laquelle eſt contenu tout ce qui peut eſtre requis pour baſtir maiſon champeſtre, nourrir & médeciner beſtail & volaille, &c. Paris, J. Dupuis, 1574, in-4°.

Cet ouvrage fut d'abord compoſé & imprimé en latin par *Charles Eſtienne*, célèbre médecin & imprimeur,

primeur, à Paris, ſous le titre de *Prædium Ruſticum*, &c. 1554, *in*-8°. Il n'y inſera pas ce qui concerne les animaux domeſtiques, on ne le trouve que dans les traductions françoiſes, & dans les éditions poſtérieures, qui ſe multiplièrent beaucoup, & dont le plus grand nombre fut donné par J. *Liebault*, gendre de *Charles Eſtienne*. Elles diffèrent plus ou moins les unes des autres, à raiſon des augmentations qu'il y fit, & les chapitres ne correſpondent point entr'eux dans ces diverſes éditions. C'eſt dans le chapitre 28, de l'édition que j'ai citée, intitulé *le Chartier*, que l'on trouve ce qui concerne le haras.

Le chartier mettra pâturer ſes jumens lorſque le temps y ſera propre, en lieu ſpacieux & marécageux; mais comme le marécage leur attendrit la corne & la vue, & leur engendre des eaux aux pieds, on préferera les montagnes arroſées, & non jamais sèches, plutôt ſans, qu'avec des bois, & ne fera ſaillir les jumens que de deux en deux ans, & toujours à la mi-mars; leur donnera l'étalon deux fois le jour, ſoir & matin, avant de les faire boire, & ne les lui repréſentera que dix jours après. L'étalon peut ſaillir depuis trois ans juſques à vingt, & la jument depuis deux juſques à dix, après quoi elle ne vaut plus rien. L'étalon peut fournir à vingt cavales. Pour exciter ſes deſirs, on frottera la na-

ture de la jument avec une éponge, & enſuite on en frottera les nazeaux de l'étalon; & pour inciter la jument, on lui frottera ſa nature d'un oignon marin broyé; & pour avoir cheval de telle couleur qu'on deſire, on la couvrira d'une couverture de la couleur qu'on ſouhaite, lorſque l'étalon la ſaillira. (Quelle puérile crédulité!) La jument ſera bien faite de corps; grande à l'avenant; ayant beau & aimable regard; les flancs & la croupe larges; bien nourrie; quelque peu maigre, & n'aura travaillée de long temps. Si elle travaille à poulainer, ou qu'elle avorte, faudra lui faire avaler du *polipodium* broyé, mélé dans l'eau tiède; & dès qu'elle ſera accouchée, on la ſecourera avec breuvage d'eau tiède, y mêlant du ſel & de la farine, ſoir & matin pendant trois jours. On laiſſera le poulain avec ſa mère juſques à dix-huit mois; après quoi on le mettra à l'écurie; on le careſſera & on lui parlera ſouvent de temps à autre; on lui mettra un enfant deſſus; & ſi on le deſtine aux voyages, on lui donnera aux jambes quelques boutons de feu au printems ou en automne, la lune étant en décours.

On lui fendra les nazeaux, ſi on le deſtine à la courſe. Un bon & beau cheval doit avoir les yeux & les jointures du bœuf, la force & les pieds du mulet, les ongles & les cuiſſes de l'âne, gorge & col de loup, oreilles & queue de renard, poitrine

& crins de la femme, hardieſſe du lion, vue & contournemens agiles du ſerpent, pas de chat, légèreté & agileté d'un lièvre, le pas haut, le trot à délivre, le galop gaillard, la courſe légère, le ſaut bondiſſant ſoudain, léger à la main.

A la ſuite de cet article, on trouve une infinité de remèdes tirés de *Végece*, dont *C. Eſtienne* a donné une traduction. Il y rapporte auſſi, d'après *Columelle*, que les jumens deviennent amoureuſes en voyant leur image dans l'eau : mais *Végece* & *Columelle* n'ont pas ſeuls été copiés par *Charles Eſtienne* & *Jean Liebault*; *Varron*, *Palladius*, *Pline*, ont auſſi été mis à contribution par nos docteurs françois; mais ſur-tout *Gallo* : je puis même ajouter, qu'ils ſe ſont ſouvent contentés de copier aſſez littéralement, *les vingt journées d'agriculture.*

Le Théâtre d'agriculture & meſnage des champs, d'Olivier de Serres, ſeigneur du Pradel; Paris, 1600, in-fol.

Quoique cet ouvrage ait été réimprimé pluſieurs fois, les éditions en ſont aſſez rares aujourd'hui; il eſt généralement eſtimé des agriculteurs. M. l'abbé *Roſier* en prépare une nouvelle édition avec des notes, qui ne peut qu'être bien accueillie.

De Serres a diviſé ſon *Théâtre d'Agriculture* en huit lieux; & c'eſt dans le lieu quatrième, qui traite du gros & menu bétail, qu'on trouve, chapitre X, ce qui concerne les chevaux & jumens.

Après s'être élevé contre la nonchalance de ſes compatriotes, qui vont chercher dans des terres lointaines, des chevaux qu'on pourroit élever en France, & dont on tireroit un auſſi grand parti; *Olivier de Serres* recommande, à ceux qui deſireront avoir des haras, de s'attacher aux bonnes races, tant dans l'étalon que dans les jumens; car, dit-il très-judicieuſement, & contre l'opinion de ſon ſiècle, il eſt néceſſaire que la cavalle ſoit bien choiſie pour recevoir & animer, dans ſon ventre, la ſemence du mâle, ce qu'elle ne pourroit commodément faire étant de maligne nature. Il demande que l'étalon ſoit bien ramaſſé dans ſes membres, & ſur-tout bien proportionné; qu'il ſoit gai, agile, vigoureux, noir; qu'on commence à le faire ſaillir dès l'âge de quatre ans, & qu'on le réforme à dix; vingt ou vingt-cinq jumens lui ſuffiſent. Il ſera nourri à l'écurie, & exercé modérément. Les jumens, au contraire, reſteront dans les pâturages pendant toute la belle ſaiſon; on ne les fera point travailler, ſur-tout les premiers mois de la conception, & les ſix dernières ſemaines de leur groſſeſſe. Ce ſera le matin qu'on préſentera la ju-

ment à l'étalon. On la lui repréſentera auſſi le ſoir, en continuant le lendemain, & enſuite juſques à ce qu'elle le refuſe, & encore au bout de dix ou douze jours, pour reconnoître ſi elle a conçu. Le poulain tetera ſeize ou dix-huit mois, pour les chevaux de grande taille, & un an pour ceux de la moyenne. Ainſi les jumens ne porteront que de deux années l'une; ce ſera à la ſeconde année qu'on éloignera le poulain de la mère. On lui mettra le feu aux jambes, & on lui fendra les nazeaux.

(Par l'extrait qu'on vient de lire, on a pu reconnoître qu'*Olivier de Serres* a compilé avantageuſement, *Varron*, *Palladius*, *Pierre de Creſcens*, &c. Les remèdes qu'il indique pour les maladies des chevaux, ſont pris de *Ruini*).

Hippiatrique du ſieur Horace de Francini, eſcuyer ordinaire du Roy, & capitaine des garennes de Bourgongne, &c. Paris, chez Marc Orri, 1607. --- 2me édition, 1646, in-4°.

Quoiqu'en diſe l'auteur, dans l'épître dédicatoire à M. de Bellegarde, grand écuyer de France, cet ouvrage n'eſt que la traduction littérale de la ſeconde partie de celui de *Ruini*, intitulé, *Infermita del cavallo & ſuoi rimedii*, &c.

C'eſt dans le cinquième livre qu'on trouve ſept chapitres, qui ont pour titres, de la ſtérilité.... des ſignes des jumens pleines.... du gouvernement des jumens pleines.... de la difficulté du part.... des ſecondines.... de l'avortement des jumens.... de faire déſempleiner les jumens pleines.

Trop de graiſſe & d'embonpoint, des eaux crues & froides, la matrice mal qualifiée ou intempérée, l'âge avant trois ans, ou après quinze, telles ſont les cauſes que *Francini* donne de la ſtérilité des cavales. L'étalon ſera ſtérile & infécond, s'il eſt trop jeune ou trop vieux. Les chevaux ſont bons à procréer depuis cinq ans juſques à quinze; hors de cet âge, ils n'engendreront que des poulains petits, pareſſeux, débiles, & principalement infirmes des pieds. Pour avoir des poulains parfaits, il faut que l'étalon ſoit beau, robuſte, & de moyen âge. Au printemps, on fera ſaillir les jumens qui ſeront en chaleur, & ſi elles refuſent l'étalon, on leur frottera la nature avec des feuilles d'orties fraîches, ou bien avec du ſuc d'oignon *canin*, ou encore avec ſel de nître, fiente de poulet, & térébentine mêlés enſemble. (Il y a beaucoup de fautes dans l'ouvrage de *Francini*, ſur-tout dans les noms propres des drogues, dont un grand nombre ont même été laiſſés en blanc, il a ſans doute voulu parler ici de l'oignon *marin*, ou *ſcille*, que nous avons déjà vu

recommander par plusieurs auteurs). Pour exciter l'étalon, on lui frottera les narines avec une éponge mise à la nature des jumens; on lui mettra dans la bouche quelques feuilles d'orties vertes, ou bien on lui oindra l'anus, la verge, les testicules, & l'espace qui est entr'eux, d'huile, de moutarde & d'huile de noix d'Inde; & on lui fera avaler, le matin dans du vin, des testicules de cheval, ou de renard, ou de vérat, ou bien de la semence de mercuriale, ou de racine de satyrion. (Toutes ces recettes sont pernicieuses & insuffisantes; elles peuvent bien, pour un moment, donner à l'étalon les apparences de la vigueur, en mettant ses sens dans une effervescence factice; mais elles ne lui procureront jamais les moyens de féconder les cavales; les testicules n'ont plus les vertus qu'on vouloit bien leur croire dans ce temps).

Lorsque l'étalon, qui vient de saillir, tire hors de la nature le membre essuyé, & que la cavale ne jete rien dehors, c'est signe qu'elle est pleine; & elle le sera d'un mâle, si l'étalon descend du côté droit. (Voilà un moyen de juger habilement du sexe du poulain.) Les jumens pleines seront séparées de tous chevaux mâles & ânes; on ne les fera nullement travailler; on les garantira du froid, des eaux crûes & trop froides; on les nourrira de bon foin lorsqu'on les tiendra dans l'écurie; &

quand on les mettra dans les pâturages, on préférera les collines & les prairies fraîches & ombragées, pour l'été, & les forêts à l'abri des vents froids, pour l'hiver; mais les uns & les autres, d'un terrein, ni trop âpre & pierreux, ni trop mol & tendre, pour que leur corne ne ſe ramolliſſe point trop. *Francini* indique pluſieurs remèdes, parmi leſquels il y en a d'aſſez bons, pour aider la jument qui auroit de la peine à pouliner. Celui qu'il donne pour faire déſempleiner les jumens, conſiſte dans un breuvage fait avec du vin & de la ciguë en poudre, ou de la racine de centaurée mineure, ou de la fougère femelle, donné pendant trois matins de ſuite, faiſant après bien courir la jument. (*Francini* eſt le premier auteur françois qui donne des recettes pour faire vuider les jumens; & les écrivains qui ſont venus enſuite, les ont indiquées d'après lui. Tout en convenant qu'il eſt déſagréable de voir une jument d'élite & de prix, être pleine contre le gré de celui à qui elle appartient, & l'être quelquefois d'un méchant & vil animal; je ne regarde pas moins la méthode de les faire avorter comme pernicieuſe & indigne d'être employée par toute perſonne qui chérit ſa jument, & ne veut pas courir le riſque de l'eſtropier, ou même de la faire périr).

Philipica ou Haras de chevaux de Jean Tacquet, eſcuyer, ſeigneur de Lechene, de Helſt, &c. A Anvers, chez R. Bruneau, 1614, in-4°, *fig. de 284 pages, tout compris.*

L'ouvrage de *Tacquet*, aſſez rare aujourd'hui, eſt le premier traité, *ex profeſſo*, ſur les haras, qui ait été imprimé en françois. Il contient d'excellentes indications, qui font connoître que ce ſeigneur flamand étoit bon écuyer & judicieux obſervateur. Son livre eſt un préſent fait au public de ſon temps, & dans lequel celui du nôtre pourra puiſer de bons préceptes. Peu d'auteurs l'ont cité, quelques-uns l'ont amèrement critiqué; beaucoup l'ont pris pour texte & pour modèle. Il eſt diviſé en vingt-trois chapitres. Les quinze premiers ſont employés à dénommer ceux qui ont commencé les premiers à dompter & à aſſujettir les chevaux; de la conſtitution & naturel; de l'intérêt & jugement de ces animaux; de leur mémoire; de leur amour pour leurs maîtres; des ſommes exceſſives que certains ont été achetés; de l'utilité que leur ſervice procure; de la différence de leur naturel, qui varie ſuivant les climats; des chevaux ſauvages; des grands frais ſupportés par les anciens à dreſſer des haras & des

chevaux; de leur poil, couleur & marques. Chapitres qui rapportent ce qu'*Ariſtote*, *Columelle*, *Palladius*, *Pline*, &c. ont écrit ſur les chevaux, & dans leſquels *Tacquet* cherche à faire naître l'hippomanie parmi ſes concitoyens, en leur décrivant toutes les qualités morales & phyſiques, qui doivent faire chérir & ſoigner ce noble & précieux animal. Les huit chapitres ſuivans ſont deſtinés à l'établiſſement & gouvernement des haras. Après avoir regardé un sîte montueux & un climat tempéré comme les plus avantageux pour l'éducation des chevaux, il déſigne la forme que doivent avoir les écuries des jumens, celles des poulains & celles des chevaux d'âge; il montre avec diſcernement le choix d'un étalon & des jumens poulinières; la façon de les gouverner; le temps de la monte; préférant, avec raiſon, celle qui ſe fait à la main, & la ſaiſon du printemps; la manière de panſer les chevaux, & de les maintenir ſains & diſpos; il indique leurs défectuoſités, & les obſervations à faire dans leur achat; il termine par réfuter victorieuſement l'erreur de ceux qui croient que le poulain naît avec la rate ſur la langue, & qu'il l'avale auſſi-tôt; & celle à laquelle l'hippomanès à donné lieu.

(*Tacquet* croyoit, avec beaucoup d'autres, que les aſtres influoient ſur la nature des chevaux, & que leur conſtitution participoit des quatre élé-

mens. Il conſeille, en conſéquence, de les ſaigner deux fois l'an; il preſcrit auſſi le remède de *Ruini*, rapporté par *Francini*, pour faire déſempleiner les jumens; & indique, pour fortifier les jambes des chevaux, celui que j'ai rapporté pag. 165).

1639.

Mémoires pour l'établiſſement des haraz en France, afin d'empeſcher le tranſport d'or & d'argent qu'on ſort du royaume pour les chevaux venans en France d'Allemagne, Dannemarck, Eſpagne, Barbarie & autres pays éſtrangers, lequel argent excède plus de cinq millions par chacun an.

Tel eſt le titre d'un volume, petit *in*-12 de 19 pages, ſans nom d'auteur, de lieu d'impreſſion ni d'imprimeur, dont je ne connois encore qu'un ſeul exemplaire: il eſt diviſé en 25 §, dans leſquels on propoſe d'établir des haras dans les forêts du Roi, des engagiſtes & des abbayes; de les garnir de jumens, chevaux & grands ânes, venus de Turquie, Barbarie, Eſpagne, Suiſſe; & enſuite de défendre, ſous peine de confiſcation & 3000 l. d'amende, l'entrée des jumens, chevaux, mulets, ânes étrangers: remettre l'admi-

niſtration des haras entre les mains d'une perſonne de qualité, créée à cet effet, grand maître & ſurintendant général, conſervateur & réformateur des haras de France; lequel officier ſera à l'inſtar de celui de colonel général de l'infanterie, ou de grand maître de l'artillerie, &c.; en outre, il y aura un intendant des haras, chargé de l'achat des chevaux, & approviſionnement; un intendant en chaque gouvernement; un premier écuyer des haras de France, un premier écuyer, un écuyer ordinaire, & un cavalcadour en chaque gouvernement & en chaque bailliage, pour monter & dreſſer les chevaux de leurs départemens; un contrôleur, un viſiteur, un tréſorier, un garde également par gouvernement & par chaque ſiége royal; des maréchaux, ſelliers, bouſſetiers, drapiers, tailleurs, & autres officiers & valets requis; tous créés commenſaux de la maiſon du roi, & tous à la nomination & diſpoſition du grand maître. Permis à tous particuliers d'avoir des haras, à la charge de remettre chaque année, au contrôleur du bailliage de ſon canton, la liſte du nombre des chevaux & jumens qu'ils nourriſſent, ſous peine de confiſcation & de 2000 l. d'amende envers le roi.

A la ſuite de ces 25 §, on trouve le dénombrement des principaux bois & forêts du roi, & le nom de ceux qui en ont la charge.

(On voit que dans un très-petit eſpace, l'auteur a offert un projet très-étendu, auquel on ne devoit point s'attendre dans un temps où nos haras n'exiſtoient pas encore. Quel qu'il ſoit, il mérite certainement notre reconnoiſſance & nos éloges ; c'eſt peut-être ſon ouvrage qu'on ne trouve cité par perſonne, qui a donné à *Colbert*, vingt-cinq ans après, l'idée de former des haras en France).

La cavalerie françoiſe & italienne. Deuxième tableau repréſentant les haras ou races de chevaux au plus parfait eſtat qu'il ſe puiſſent mettre, avec le traité des portraits & caveſſons qui ſe donnent aux chevaux ; en faveur de la nobleſſe curieuſe de retirer, nourrir & eſlever de beaux & bons poulains de ſes cavales ; par Pierre De la Noue, gentilhomme françois. Lyon, 1643, petit in-fol. *fig.*

Ce tableau, qui forme le deuxième volume de la *Cavalerie françoiſe & italienne de De la Noue*, eſt diviſé en deux parties ; la première, qui a 83 pages, renferme de bons préceptes & de bonnes obſervations ſur les haras, la plupart extraites des ouvrages de ſes prédéceſſeurs. On voit cependant avec

peine, l'auteur ajouter une foi trop crédule à l'influence des aſtres, & à l'imagination des cavales, pour leur faire produire des poulains du poil dont on deſire les avoir, en leur mettant devant les yeux la repréſentation des chevaux du même poil; & qu'il croie avec ſimplicité, qu'il eſt en notre pouvoir de faire procréer un mâle ou une femelle, en liant à l'étalon le teſticule droit ou le gauche. Erreur publiée par *Columelle*, qui la tenoit de *Démocrite*, & qui a été copiée par preſque tous les auteurs qui ont écrit ſur les haras.

La deuxième partie traite de l'embouchure des chevaux. Elle eſt étrangère à notre objet.

Méthode & invention novvelle de dreſſer les chevaux, par le très-noble, havt & très-pviſſant prince Gvillavme, marqvis & comte de Newcaſtle, vicomte de Mansfield, &c. &c. &c. œuure auquel on apprend a trauailler les cheuaux ſelon la nature, & parfaire la nature par la ſubtilité de l'art; traduit de l'anglois de l'auteur, par ſon commandement enrichy de pluſieures belles figures en taille douce. A Anvers, chez J. Van Meurs, l'an 1658, in-fol.

Cet ouvrage eſt un monument conſacré par la munificence d'un riche ſeigneur, à la gloire de l'é-

quitation & de l'hippiatrique, dont elle fait partie. Cette édition, qui eſt la première françoiſe, eſt rare & recherchée, parce que l'auteur n'en fit tirer qu'un petit nombre d'exemplaires, dont il fit préſent à quelques ſeigneurs, amateurs de cette belle ſcience.

Il reparut en françois en 1671, *à Londres*, in-fol. ſans figures. ---- *Id. 1674, petit* in-8°. Cette édition contient quelques chapitres qu'on ne trouve pas dans les autres. ---- *Paris, 1677*, in-4°. fig. *traduit par de Soleyſel.* ---- *Bruxelles, 1694*, in-8°. ſans fig. ---- *Nuremberg, 1700*, in-fol. fig. ſur deux colonnes, allemande & françoiſe; c'eſt la verſion de *Soleyſel*, traduite par le Baron de *Pernay*. ---- *Londres, 1737*, in-fol. fig. ---- *Paris, 1737, deux vol.* in-fol. fig. Cette dernière édition, que nous n'avons point vue, eſt citée par M. *Amoreux*, dans ſa *bibliographie vétérinaire*, page 28.

Il y en a auſſi pluſieurs éditions en anglois, en allemand, & peut-être en d'autres langues.

C'eſt dans le livre premier de la première partie de cet ouvrage, chapitres V, VI, VII & VIII des éditions de 1658 & 1737; à la page 98 & ſuivantes, de celle de 1671, qui n'a point de diviſion particulière; dans les chapitres XIV, XV, XVI, de celles de 1674

& 1694; dans le chapitre X, §. 16, 17, 18, de celles de 1677 & 1700, que l'auteur traite des haras.

Après avoir indiqué le choix qu'on doit faire d'un étalon & des jumens poulinières, donnant la préférence au cheval barbe ou d'Eſpagne, beau, bien fait, plein de courage, & aux jumens eſpagnoles, napolitaines ou anglaiſes, de belle ſtructure, le *duc de Newcaſtle* conſeille de mettre l'étalon en liberté, avec les cavales dans un lieu clos & fermé, où il y ait à manger pour ſix ſemaines au moins. « On peut, dit-il, mettre toutes les cavales » avec lui, tant celles qui ont poulainé, que celles » qui ſont pleines, comme auſſi les brehaignes, ſans » danger. Cette voie eſt ſi naturelle, qu'elles ſe- » ront toutes couvertes à meſure qu'elles entreront » en chaleur; car le cheval ne les couvrira » jamais qu'elles ne le recherchent. Après les avoir » toutes couvertes, il fait une revue générale, il » cherche s'il y en a encore qui ſont en amour, » il les couvre ſi elles veulent le ſouffrir, & il » laiſſe les autres; lorſqu'il voit ſon ouvrage fini, » & qu'il n'a plus rien à faire, il commence à battre » la retraite en battant à la paliſſade, pour s'en » aller; alors il le faut prendre & ôter : vous le » trouverez aſſurément fort maigre & décharné, » n'ayant que la peau & les os, & muant de crin & » queue ».

» de queue ». (Comment cela pourroit-il être autrement? Abandonné à ſes deſirs, fortement excité par les cavales, recherché, tant par celles qu'il aura fécondées, que par les pleines & les vuides, il ne peut que s'énerver & s'exténuer. Comment M. le duc, qui avoit un magnifique haras, qui mettoit une étude & un ſoin particulier à tout ce qui y étoit relatif, ne s'eſt-il pas apperçu que les jumens déjà couvertes & fécondées, qu'on laiſſe avec des étalons, peuvent rentrer en chaleur, ſe vuider, & ſe faire faillir de nouveau? Comment lui eſt-il échappé de voir que des jumens déjà pleines, & même fort avancées dans leur groſſeſſe, recherchent le mâle, qu'elles ſouffrent ſes careſſes, & que celui-ci les lui prodigue ſans qu'il en réſulte de ſuperfétation? (1) Comment n'a-t-il pas obſervé, qu'excitées par l'odorat, la vue & les deſirs de l'étalon les jumens entroient en chaleur preſque toutes à la même époque; étoient continuellement occupées

(1) *Ariſtote* & *Pline* avoient fait cette obſervation, & M. *de Newcaſtle*, qui les avoit ſans doute lu, auroit dû ſe rappeler que le premier a écrit que la jument pleine ſouffre encore les approches du mâle; & que le ſecond dit que toute bête a quatre pieds, hors la jument & la truie, rejettent le mâle ſe ſentant pleines. *Voyez ci-après la notice de l'ouvrage de Saunier.*

à l'inciter à l'acte de génération ; & qu'à peine avoit-il fini avec une, que les desirs d'une autre venoient l'assaillir, le tourmenter, réveiller les siens, forcer la nature ; & qu'au lieu de sauter une ou deux cavales par jour, il en montoit quatre ou cinq, suivant ses forces & son tempérament ; qu'en conséquence il faisoit une dissipation énorme d'esprit, & se réduisoit dans peu aux abois, & à un point dont il ne se relevoit jamais dans la suite, & que, s'il venoit solliciter sa retraite en battant à la palissade, c'étoit la retraite de la nature épuisée & défaillante, & non la fin des desirs des jumens.)

Après avoir reconnu le besoin du croisement des races dans l'étalon, & ordonné de ne point se servir de ceux qu'on élève, parce qu'étant trop éloignés de la pureté du chef de la souche, ils ne tardoient pas à dégénérer, il veut, par une contrariété, & une opposition inconcevable, qu'on se serve de préférence des cavales qu'on a élevées, les laissant couvrir à leur père. « Car il ne se fait point d'incestes parmi » les chevaux, & par cette manière, elles sont plus » proches du degré de pureté, vu qu'elles sortent » d'un beau cheval, & que ce même cheval les cou- » vre encore ». (C'est précisément là ce qu'il faut éviter ! car il est démontré que, pour éloigner la dépravation des races, il faut rejeter les parentés. Et qu'un cheval couvrant sa production, fût-elle la

meilleure poſſible, il n'en réſultera jamais un poulain auſſi beau, que ſi les ſouches euſſent été étrangères l'une à l'autre; & ſi l'on continuoit cette race, elle ſeroit totalement défectueuſe avant la troiſième génération, & n'auroit plus que les vices du tronc dont elle ſeroit ſortie, ſans en poſſéder une ſeule qualité, enfin qu'elle deviendroit en tout ſemblable à l'eſpèce la plus vile du pays.) « Si quel-» qu'un contrevient à cette vérité, s'il n'eſt obſtiné » dans ſes erreurs, qu'il me liſe, il trouvera dans » mon livre des raiſons qui le pourront convaincre, » s'il a de la conſidération pour ma longue expé-» rience & pour la peine que je veux bien prendre » pour l'inſtruire ». (Senſibles comme on le doit, pour la peine qu'un auteur tel que le duc de *Newcaſtle* a bien voulu ſe donner pour l'inſtruction du public, ſachons-lui gré des bons principes qu'on trouve répandus dans ſon ouvrage; & loin d'avoir, pour une expérience, qui n'eſt que longue & nullement fidèle, la conſidération qu'il commande, nous croyons qu'en faiſant connoître les erreurs & les préjugés qu'il débite d'un ton dogmatique & impoſant, nous aurons travaillé pour l'utilité de ceux qui voudront en faire uſage).

Le parfait Mareſchal, qui enſeigne à connoître la beauté, la bonté, & les défauts des chevaux, &c.; enſemble un traité du haras, pour élever de beaux Poulains, &c. par le ſieur de Solleyſel, eſcuyer ordinaire de la grande eſcurie du Roy. A Paris, chez Gervais Clouſier, 1664, in-4°. *fig.*

Il y a eu une multitude d'éditions de cet ouvrage, celle dont nous venons de tranſcrire le titre eſt la première; la dernière eſt de 1775. Peu d'ouvrages ont eu un ſuccès auſſi brillant, auſſi conſtant & auſſi peu mérité: rempli d'erreurs, d'abſurdités, & ſur-tout d'inutilités, *le parfait maréchal* n'eſt qu'une compilation d'ouvrages antérieurs. Il n'eſt pas un reméde, pas une maxime de *Solleyſel* que je n'aie trouvé dans les auteurs qui l'ont devancé; & je pourrois, au beſoin, indiquer chaque ſource qui lui a fourni. Quant à ce qui regarde les haras, il n'a jamais été à portée de voir & d'obſerver par lui-même. Il convient d'ailleurs, qu'il ne ſait que ce que la curioſité de s'informer lui a enſeigné; reconnoît le duc de *Newcaſtle* pour l'homme le plus inſtruit, & donne, par cette raiſon, au public ce que ce ſeigneur a écrit à ce ſujet, avec quelques obſervations qu'il acru devoir y ajouter.

Le duc de *Newcaſtle* regarde comme abſurdes les conjectures qu'on peut tirer ſur la couleur du poil de l'étalon ; *Solleyſel*, au contraire, prétend que cette indication n'eſt point fautive, & donne la préférence au bai, alzan, rouan, cap de more, iſabelle, concluant que c'eſt par une envie particulière de paroître plus ſingulier & plus entendu que les autres, que le duc déclame ſi fort contre les conjectures des poils & des marques.

« La cavale étant bien en chaleur, & couverte au » matin toute la première, le quatrième jour de la » lune, juſques au plein d'icelle, & jamais au dé- » clin, elle ne manquera pas, dit *Solleyſel*, de con- » cevoir un mâle, l'expérience le faiſant connoî- » tre ». (L'expérience fera plutôt connoître la ſotiſe d'y croire).

Solleyſel veut qu'on ne ſevre les poulains qu'à un an ou onze mois, ſous prétexte qu'ils ſeront plus précoces, & que dès l'âge de quatre ans, ils ſeront d'auſſi bon ſervice qu'à ſept ou huit ans, terme de la bonté de ceux qui ne tetent que cinq à ſix mois. (C'eſt ici où l'on reconnoît que l'auteur *n'a jamais été à portée d'obſerver.* Imbu des maximes des auteurs qui ont écrit avant lui, il a copié & cru de bonne foi une erreur reçue, & il a cherché à la perpétuer, ce qu'il n'eût pas fait, s'il avoit eu pour guides l'obſervation & l'expérience, ſans leſquelles la ſcience

des haras eſt infructueuſe. Ses obſervations ſur le choix des étalons, la préférence accordée aux naturels des climats chauds, ſont très-judicieuſes. Son remède pour fortifier les jambes des poulains, eſt tiré de *Tacquet*, ainſi que je l'ai déjà fait remarquer).

Advis, on peut en France, eſlever des chevaux, auſſi beaux, auſſi grands, & auſſi bons, qu'en Allemagne, & royaumes voiſins. Il y a un ſecret pour faire aux belles cavales entrer en chaleur, & retenir. Il y a un autre ſecret, pour faire que les cavales que l'on voudra, porteront des maſles quaſi touſiours, cela eſt expérimenté, &c. Préſenté au Roy. Par le ſieur Querbrat Calloet, conſeiller de Sa Majeſté, cy-devant advocat général en ſa chambre des comptes de Bretagne. A Paris, 1666, in-4°. de 21 pages, & 13 pour le titre, l'épître, &c. ſans nom de libraire, avec figures.

Ce même ouvrage eſt indiqué, ſous la même date, chez Denis l'Anglois le jeune, au mont ſaint Hilaire, dans la cour d'Albret, & c'eſt peut-être une réimpreſſion. Il y en a une autre édition, auſſi ſous la même date, mais différente de celle-

ci : elle eſt *in*-4°. de cinquante-quatre pages, avec figures. Le titre de l'exemplaire que j'ai ſous les yeux étant mutilé, je ne puis le faire connoître plus particulièrement.

Après un titre auſſi impoſant & auſſi pompeux, on s'attend à trouver des moyens sûrs & certains pour propager les beaux chevaux. On eſpère qu'un avocat général de cour ſouveraine, qui eſt retiré par goût & par choix à la campagne, pour ne s'occuper que de choſes ruſtiques, qui ſe compare à Caton, qui a été conſulté & excité par le grand Colbert à publier le fruit de ſes obſervations, a trouvé & indiqué tout ce qu'il promet dans ſon titre : mettons le lecteur à portée d'en juger.

Les moyens de *Calloet*, pour élever de beaux chevaux, ſe réduiſent à quatre. Le premier conſiſte à faire entrer la cavale en chaleur, & à la faire retenir, en lui donnant, huit jours avant de la préſenter à l'étalon, deux meſures de graine de chanvre ſoir & matin, & en donner autant à l'étalon. (Ce prétendu ſecret ſe trouve dans tous les auteurs qui ont écrit ſur les haras.) Le ſecond, pour faire porter des mâles aux jumens qu'on voudra, c'eſt de les faire faillir le matin les premières, & au croiſſant de la lune, après qu'elle ſera primée, (c'eſt-à-dire trois ou quatre jours après le croiſſant), & que le vent ſoit d'amont, (c'eſt-à-dire au nord ou à

l'eſt). Le troiſième, pour que les chevaux ſoient beaux, grands & vigoureux comme dans les autres royaumes, conſiſte à faire teter les poulains pendant un an au moins, & ſi l'on deſire les avoir parfaits, leur faire teter en même temps une vache & leur mère. Le quatrième, les ſevrer dans l'été, & leur donner, l'hiver ſuivant, du jonc marin concaſſé.

Les raiſons qui ſervent à juſtifier ces quatre moyens, ſont : 1°. que les alimens chauds font engendrer des mâles, & les alimens froids des femelles, parce que la ſemence tient de la qualité des alimens ; que la ſemence froide produit la femelle, & que de la chaude provient le mâle ; & pour appuyer cette aſſertion, *Calloet* cite *Hipocrate*, la loi des Carthaginois, de n'approcher de leurs femmes que tous les huit jours, & la recette d'échauffer la terre, & de faire tremper la graine de melon dans des liqueurs chaudes, pour en avoir de beaux ; 2°. la lune a plus de force à ſon croiſſant qu'à ſon decours, ce qui ſe remarque au flux & au reflux, aux marées & dans les maladies de langueur où l'on meurt d'ordinaire au déclin. Tout ce que l'on ſeme ou que l'on plante au croiſſant, pouſſe avec plus de vigueur : voilà ce qui fait recommander à *Calloet* de faire ſaillir au croiſſant, parce que les corps des animaux ſont autant

ſujets aux influences des aſtres que les plantes, & qu'il n'y a pas de bonne-femme de village qui ne mette dans ce temps couver des œufs pondus auſſi dans le premier quartier, pour avoir des coqs. Il ordonne le vent du nord, parce que le vent ſoufflant d'amont, les œufs ſont plus gros & plus pointus que ceux pondus le vent étant d'aval.

3°. Comme les moyens que les fermiers emploient pour avoir de grands bœufs, conſiſtent à laiſſer teter long-temps les veaux, de même pour avoir de grands chevaux, il faut laiſſer teter long-temps les poulains, même pendant deux ans, ou bien juſques à ce qu'ils ſe sèvrent d'eux-même, ainſi qu'il ſe pratique en Tartarie & en Perſe. (Je n'ai jamais lu dans aucune relation ou voyage, ni ouï dire choſe pareille, & je doute de ce fait, qui eſt d'ailleurs contraire à la bonne manutention des haras); & parce que le lait de la jument eſt maigre, on lui donne à teter, outre ſa mère une vache, dont le lait eſt plus gras, mieux cuit & plus nourriſſant que celui de la jument.

4°. On leur donne l'hiver, après le ſevrage, du jonc marin pilé, qui vaut mieux que le foin & l'herbe, a plus de corps & de ſubſtance, ce qui les tient frais, leur fait un bon poumon, & les empêche de devenir pouſſifs. Une vache & une brebis qui en mangent l'hiver, ont plus de

lait que ſi elles mangeoient du foin tout leur ſaoul. (*Calloet* écrivoit en Bretagne, où cette plante eſt très-commune dans les landes, & fait la principale nourriture du bétail; mais il a eu tort de chercher à en généraliſer l'uſage, ſous prétexte d'économie ; elle ne peut en être un objet que dans les endroits où elle vient ſans culture : d'ailleurs je la crois une nourriture trop forte pour les poulains qui ceſſent de teter, & peut-être eſt-ce une des raiſons pourquoi *Calloet* indique de les laiſſer teter auſſi long-temps). Notre auteur donne la figure & la deſcription d'une machine de ſon invention, propre à concaſſer cette plante. Cette machine eſt formée d'un fleau de balance, à chaque extrémité duquel eſt attaché un long pilon. Un homme monté ſur le fleau, le fait baiſſer & hauſſer avec les pieds, alternativement de côté & d'autre.

Une partie de ce que *Calloet* a preſcrit juſques ici, paroît fondé ſur des erreurs long-temps accréditées ou être particulier à ſa province ; en revanche, les conſeils qu'il donne aux nourriciers de chevaux, ſont juſtes, pleins d'avantages, & de tous les pays. Il leur reproche de nourrir leurs chevaux de légumes, panets, naveaux, au lieu d'avoine & de bon foin ; & de faire ſaillir leurs jumens à l'âge de deux ans par des étalons qui

n'en ont que trois, au lieu d'attendre qu'elles ſoient parvenues à l'âge de trois ans, & de ne les faire étalonner que par un cheval qui en ait cinq. M. *le Boucher du Croſco*, dans un mémoire ſur les haras, publié en 1770, & dont nous parlerons en ſon lieu, fait le même reproche aux payſans Bretons, ce qui prouve combien les préjugés, l'habitude & la routine ſont fortement enracinés, & ont d'empire ſur les habitans de la campagne. *Calloet* prétend que les barbes & autres chevaux des pays chauds & ſecs, ne réuſſiſſent pas auſſi bien en Bretagne que ceux d'Allemagne & d'Angleterre, dont le climat froid & humide, lui eſt ſemblable. (C'eſt au contraire cette analogie de climats qu'il faut éviter dans les alliances, ſi l'on ne veut pas perpétuer les mêmes défauts, ainſi que je l'ai démontré dans le cours de mon ouvrage). Du reſte, les exemplaires de cet ouvrage ſont rares aujourd'hui. Un a été vendu à une vente publique, en Avril 1786, plus de douze livres, & il mérite bien, par ſa ſingularité, d'occuper une place dans les cabinets des curieux, ainſi que celui du même auteur ſur les bœufs, vaches, brebis, &c.

Le nouveau & ſçavant mareſchal, dans lequel eſt traité de la compoſition de la nature, des qualités, perfections & défauts des chevaux. Plus, les ſignes de toutes les maladies, &c. &c. Un nouveau traité du haras qui enſeigne le moyen d'élever de très-beaux & bons chevaux, &c.; traduit du célèbre Markam, gentilhomme Anglois, par le ſieur de Foubert, eſcuyer du Roi. Paris, Loyſon, 1666, in-4°. *avec fig.*

Solleyſel dit dans l'avis au lecteur, placé en tête de la troiſième édition de ſon *Parfait Maréchal*, que cette traduction eſt due à un médecin, qui a bien voulu prendre le nom de l'Eſcuyer. Nous avons ſous les yeux une édition originale, imprimée à Londres en 1675, qui n'eſt pas la première en anglois, puiſqu'elle eſt poſtérieure à la traduction françoiſe.

L'ouvrage eſt diviſé en ſix parties; le traité du haras occupe la troiſième & partie de la quatrième. Il renferme en tout quarante chapitres. *Ariſtote*, *Columelle*, *Palladius*, *Pline*, *Tacquet* & *De la Noue*, ſont les auteurs que *Markam* a le plus étudié. On retrouve dans ſon ouvrage la crédulité à l'influence des aſtres, la ligature d'un teſticule à l'étalon pour faire concevoir un mâle ou une femelle, la façon de juger du ſexe du

poulain, par le côté que l'étalon a choisi pour descendre de dessus la cavale; l'expédient pour découvrir si les cavales sont pleines, est bien digne de figurer à côté de ceux que je viens de rapporter: il consiste à verser quelques goutes d'eau dans les oreilles de la bête; si elle secoue seulement la tête elle est pleine; mais elle ne l'est pas, si en secouant la tête, tout le corps frissonne. On peut lui reprocher encore trop d'emploi de la saignée, un trop grand nombre de médicamens, & d'attribuer à l'hippomanès la vertu de guérir de la toux. Il dit que l'hippomanès est une carnosité noire, en forme de figue, adhérente au front du poulain, que la cavale mange aussi tôt qu'elle l'a mis au monde; & que si on la prive de ce morceau, elle ne peut ni voir, ni allaiter son poulain. (La mère n'en chérit & n'en allaite pas moins son poulain quand on a enlevé l'hippomanès, qui n'existe que dans les enveloppes du fœtus, & sans jamais pouvoir être adhérent à sa tête).

On ne peut pardonner à *Markam* d'affirmer, qu'en faisant donner, dans le déclin de la lune, un coup de corne dans la bouche du cheval, on guérira les vers qui s'engendrent dans son corps, pourvu qu'il avale le sang qui en sortira. *Markam*, qui paroît avoir consacré ses veilles au bien public, auroit dû lire avec plus d'attention dans les ouvrages des au-

teurs vétérinaires qui l'ont précédé, & ne donner pour remèdes que ceux approuvés par l'expérience & la saine raison. Cet auteur a beaucoup écrit sur les chevaux, & souvent sous des noms supposés. M. de *Newcastle* assure que l'ouvrage de *Blundeville*, & celui de *le Gray* lui appartiennent, bien qu'il ne les ait pas avoués.

Traité de George Simon Winter, pour faire race de chevaux, divisé en trois parties, tout observé par expérience, enrichi de très-belles figures & traduit de la langue allemande en la latine, italienne & françoise. Nuremberg, chez Endter, 1672, in-fol.

Cet ouvrage, imprimé sur quatre colonnes, reparut en 1703, augmenté, & le *catalogue de la bibliothèque de Rivin* en marque une édition de 1687.

Dans la première & seconde partie, après avoir montré l'avantage que procure un haras, *Winter* indique les hauteurs de préférence aux plaines, comme le lieu le plus favorable à l'asseoir; il donne le plan d'une écurie, (un peu trop étendu & dispendieux), & veut qu'on attache à tous les poteaux des drogues qu'il indique, dans un sachet, ce qui sera bon contre les sorcelleries; il veut encore qu'on

attache une pièce d'écarlate neuve sur les crins du cheval. Il dit : « qu'il faut avoir égard, dans les » accouplemens, aux signes célestes, dont les in- » fluences & constellations opèrent efficacieusement » dans les corps inférieurs, & contribuent beaucoup » à une heureuse & malheureuse génération : faire » couvrir les cavales noires, les pies, dans les signes » saturnins, martiaux, mercuriaux, c'est-à-dire, » un samedi, à l'heure de Mars ou de Mercure » dans le capricorne & verseau, ou bien un mardi » à l'heure de Saturne ou de Mercure dans le » lion, bélier, sagittaire, &c.; les cavales rou- » ges, brunes, fauves-pies, le mardi à l'heure de » Mercure dans le lion, jumeaux, taureau, sagit- » taire, &c. Les raisons en sont, parce que la tein- » ture de Saturne est le noir ou l'obscur, celle de » Mercure, le blanc ». *Winter* préfère le 20 de mars jusques au 12 de mai pour faire étalonner; mais jamais au croissant, ni à la pleine lune, ni au dernier quartier. (Quand donc! ce sont lettres closes : devines si tu peux, & choisis si tu l'oses).

Un mois avant la monte, on doit nettoyer la bouche & la langue de l'étalon, & le faire bien saigner au palais. Huit jours après le saut, il faut le purger au déclin de la lune, au signe du cancer ou du verseau. Un quart d'heure avant le saut, on lui donnera, & à la jument, sur un morceau de pain,

ou avec de l'avoine, une demi drachme de ſemence de petite ortie, cueillie dans l'équinoxe de l'automne, au point du croiſſant ou de la pleine lune; de la ſorte, on eſt aſſuré que la jument ne refuſera plus ſon étalon. (L'on eſt aſſuré auſſi de l'affoiblir, de le gâter par tant de ſaignées & de médicamens; & la nature n'attendra pas, pour donner à la jument le deſir d'être ſaillie, que l'on ait pris la puérile précaution de voir ſi les aſtres ſont bénins, & les planettes dans de favorables conjonctions).

En parlant des moyens d'avoir de beaux mulets, l'auteur rapporte comme une recette infaillible, pour obliger à faire leurs devoirs les ânes qui ne ſont pas d'humeur à couvrir les jumens, « de leur donner de bons coups de bâtons, & de » continuer cet exercice juſques à ce que l'envie » les prenne d'étalonner; & quand le baudet aura » fait ſon ſaut, & qu'une heure après on lui re» préſentera la jument, qu'il refuſera de faire ce » qu'on ſouhaite, alors il faudra recourir au ſuſdit » remède, & n'épargner point le bâton. » (Tous coups de bâtons ont des ſuites; celles de ceux qu'on donne aux ânes ſont, ſelon *Winter*, de les rendre amoureux; ils me paroiſſent propres à produire un effet contraire; à moins peut-être qu'on ne ſe ſerve du remède indiqué par *Pline*. Il conſiſte à cracher

cracher dans la paume de la main avec laquelle on tenoit le bâton, les douleurs disparoissent tout de suite; c'est ce qu'on éprouve souvent, dit *Pline*, après avoir bien bâtonné cheval, âne, ou bœuf, à qui ce petit lénitif fait reprendre aussi-tôt leur allure. Il est mal à *Winter* de n'avoir pas indiqué ce palliatif de *Pline*, que j'ai cru devoir rapporter pour l'usage de ceux qui seroient tentés de se servir du bâton).

La troisième partie contient des instructions pour le devoir d'un directeur & autres employés au haras. (Ces instructions sont bonnes); la liste nombreuse des drogues qui doivent former la pharmacie du haras; un almanach des ouvrages à faire chaque mois de l'année; enfin l'ouvrage est terminé par un modèle de la liste des étalonnemens, & par un grand nombre de figures assez bien gravées, représentant les chevaux de différens pays, d'après *Strada*; tous les monstres véritables & fabuleux de *Jonston*, & les différentes espèces de montes en usage. *Winter* est encore auteur de plusieurs autres ouvrages sur l'art de l'écuyer & sur la médecine des chevaux, écrits, soit en allemand, soit en latin, & qui renferment, ainsi que celui dont nous venons de donner la notice, d'excellents préceptes, mais noyés dans une infinité d'absurdités & d'erreurs.

L'Eſcuyer françois, qui enſeigne à monter à cheval, &c.; le moyen de faire & gouverner un bon haras avec profit. Paris, 1682, — 1684, — 1685, in-8°. *avec figures.*

Malgré l'approbation de MM. *Coulon*, *Duquerinai*, *du Gard*, *de Rochefort*, tous écuyers du roi, qui ont trouvé cet ouvrage très-utile, & même néceſſaire à la nobleſſe pour bien apprendre l'art de monter à cheval, & qui aſſurent que ceux qui voudront faire un haras y trouveront les moyens d'en établir un bon avec facilité & profit. Je puis aſſurer que *l'Eſcuyer François* eſt très-imparfait & nullement propre à remplir ſon objet. Il eſt diviſé en trois parties; c'eſt la troiſième qui contient le traité ſur les haras, & ce traité n'eſt qu'un petit extrait des préceptes & du ſtyle du *duc de Newcaſtle*.

Économie générale de la campagne, ou nouvelle Maiſon ruſtique, par le ſieur L. Liger. Paris, chez de Sercy, 1700, 2 vol. in-4°., *avec figures.*

Depuis que *Liger* s'eſt emparé de la *Maiſon*

ruſtique, on a pour ainſi dire oublié toutes celles qui avoient précédées la ſienne, & qui y ont ſervi de fondement : c'eſt un auteur très-fécond du commencement de ce ſiècle ; mais de ſes nombreux ouvrages, celui-ci eſt le ſeul qui ſe ſoit ſoutenu juſques à préſent. Il a été réimprimé & édité un grand nombre de fois ; la dixième & dernière édition eſt de 1775. C'eſt dans le tome premier, livre III, chapitre 2, qu'il eſt queſtion du *haras des chevaux*. Ce chapitre eſt diviſé en ſix articles ; 1°. les lieux propres aux haras ; 2°. le choix des étalons ; 3°. l'aſſortiment des jumens ; 4°. la monte ; 5°. la manière d'élever les poulains ; 6°. la manière de les dreſſer. En voici le réſumé :

Les pays qui ont pour expoſition le levant ou le midi, & qui ſont coupés par des collines, des vallons & des plaines, comme ſont l'Andalouſie, & la plupart des contrées que parcourent les Arabes, ſont les lieux les plus propres aux haras. (Cette indication des lieux propres aux haras, figureroit mieux dans une maiſon ruſtique à l'uſage des Eſpagnols & des Arabes, que dans un ouvrage deſtiné à des cultivateurs françois). L'étalon ſera âgé depuis quatre ans juſqu'à quatorze ; il aura du courage, de la vigueur, une belle diſpoſition à faire le manége, la juſte diſpoſition de ſes membres, de beaux crins, une belle queue ; il ſera de

bonne nature, de bonne race, & exempt de maux d'yeux & de jarrets. On ne doit pas plus eſtimer les étalons barbes, turcs, arabes, eſpagnols, anglois, que ceux élevés dans les haras de France, s'il ne ſont meilleurs ; c'eſt pourtant une opinion aſſez bien établie, que les étalons étrangers ſont plus propres à commencer des races, & que les étalons françois, qui en viennent, valent mieux pour les continuer. (Suivant ce faux principe, on pourroit établir en France d'excellentes races en n'employant d'autre moyen que celui d'avoir une ſeule fois, pour chaque eſpèce, une tige étrangère : mais que devient alors la dégradation cauſée par l'influence du climat, par celle du ſol, des alimens, &c.). Deux étalons ſuffiſent pour ſoixante jumens. —— L'aſſortiment des cavales doit ſe faire de bon poil & de différentes grandeurs. Elles ſeront âgées de quatre ans, bien ouvertes devant & derriere, larges & bien faites, point trop graſſes, auront le flanc grand, & ſur-tout qu'elles ſoient bonnes nourrices. —— La monte ſe fera depuis le premier avril juſques à la fin de juin. Auſſitôt que l'étalon aura couvert & démonté la cavale, on lui jettera, ſans perdre de temps, le plus fort qu'on pourra, un ſeau d'eau très-fraîche au derrière & ſur les reins : il eſt bon auſſi de la promener quelque temps au trot, & encore mieux de

la faire entrer dans l'eau jusques pardessus les reins; tout cela contribue à la faire retenir. (Cette pratique est inutile, infructueuse & souvent dangereuse. *Winter* lui-même, que nous avons vu si crédule & si superstitieux, en a démontré évidemment l'absurdité.). Les autres articles n'ont rien d'essentiel, & méritent peu d'être connus.

La connoissance parfaite des chevaux, contenant la manière de les gouverner, &c.; joint à une nouvelle instruction sur les haras, bien plus étendue que celles qui ont paru jusqu'à présent, afin d'élever de beaux & bons poulains pour toutes sortes d'usages. Paris, chez Ribou, 1712, in-8°. *avec figures.*

Cet ouvrage fut réimprimé en 1730 & en 1741, on augmenta cette troisième édition d'un dictionnaire de manége, & d'une table raisonnée des matières. C'est une compilation dont *Liger* a été le rédacteur, & dans laquelle *Jourdain*, *Delcampe* & *Solleysel* jouent les plus grands rôles. Elle est divisée en trois livres; les chapitres XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, du livre premier traitent du haras & de tout ce qui y a rapport. C'est principalement dans *Solleysel* que le rédacteur a

puiſé la matière de ces chapitres, qui ne préſentent rien de neuf, & dans leſquels il répète toutes les erreurs de celui qu'il copioit.

Le nouveau théâtre d'agriculture & ménage des champs ; par le ſieur Liger. Paris, chez Beugnié, 1713, in-4°. *figures.*

Le théâtre d'agriculture de *Liger* n'eſt qu'un plagiat des ouvrages qui traitent de l'économie ruſtique, il eſt diviſé en cinq livres ſubdiviſés en chapitres ; le vingt-unième du deuxième livre eſt intitulé *du haras, où l'on traite à fond de la manière de gouverner les cavales & les étalons, de les choiſir, & comment élever de beaux poulains & les dreſſer au harnois.*

Les préceptes du duc de *Newcaſtle* & de *Solleyſel*, ſont ceux que *Liger* a copiés. Il veut, ſelon le ſentiment du dernier, laiſſer teter les poulains pendant un an, parce qu'alors ils peuvent rendre ſervice dès l'âge de trois ou quatre ans. Il exige que l'étalon ait trois mois de repos avant de couvrir les jumens, qu'il ſoit amplement nourri, âgé de cinq ans, & réformé à quinze. Il peut, dit-il, ſuffire à douze ou quinze cavales par jour ; ſi on lui en donne davantage, ſon crin & ſa queue lui tombent de fatigue, & on a mille peines à le re-

mettre. (Le *Duc de Neuwcaſtle* a dit cela plus au long, & je l'ai rapporté page 224. Le nombre de douze ou quinze cavales par jour, eſt capable d'énerver promptement les étalons les mieux conſtitués. *Liger* a peut-être voulu fixer ce nombre pour le temps de la monte; & il n'y auroit alors rien de trop, puiſque quelques auteurs l'ont porté pendant ce temps de vingt-cinq à trente, & que lui-même, dans ſa *Maiſon ruſtique* (ci-devant page 244), l'a fixé à ce dernier).

Il parle enſuite du haras pour les mulets, du choix de l'âne étalon, & de la jument qu'on lui deſtine; il a auſſi beaucoup copié *de Serres*, dont il a pris juſqu'au titre de l'ouvrage.

Dictionnaire pratique du bon ménager de campagne & de ville, qui apprend généralement la manière de nourrir, élever & gouverner, tant en ſanté que malades, toutes ſortes de beſtiaux, chevaux & volailles, &c.; par le ſieur Liger. Paris, chez P. Ribou, 1715, 2 *vol.* in-4°.

Compilateur infatigable, *Liger* s'eſt reproduit ſous toutes ſortes de formes, & s'eſt approprié tout ce qui avoit été écrit avant lui ſur les objets qu'il traitoit; il s'eſt ſouvent copié lui-même, & l'ouvrage que nous annonçons en eſt une preuve convain-

cante : ſa *Maiſon ruſtique*, ſon *Théâtre d'agriculture*, ſa *Connoiſſance des chevaux*, ſes *Amuſemens de la chaſſe & de la pêche*, &c. &c., forment, en abrégé, la matière de ce dictionnaire, qui a eu pluſieurs éditions, tant françoiſes qu'étrangères, ainſi que le *Théâtre d'agriculture*. C'eſt aux mots *cavale* & *eſtalon*, dans le premier volume, & à ceux *haras* & *poulain*, dans le ſecond, qu'il donne un abrégé des préceptes contenus dans ſes précédens ouvrages.

Chaque mot de ce dictionnaire eſt terminé par le nom ou par la phraſe latine qui l'exprime, & ſouvent par ſon étymologie.

Réglement du Roi & inſtruction touchant l'adminiſtration des haras du royaume. Paris, de l'Imprimerie royale, 1717, in-4°. *de* 158 *pag. en tout.*

Ce réglement eſt précédé de lettres-patentes du roi, du 22 février 1717, qui en ordonnent l'exécution, & diviſée en neuf titres. Les premier, ſecond, troiſième, quatrième & huitième, concernent particulièrement les officiers des haras; les cinquième, ſixième, regardent les propriétaires ; & les ſeptième & neuvième ſont relatifs à la police de l'adminiſtration. Il eſt ſuivi d'une déclaration du roi, tou-

chant les privilèges accordés aux gardes-étalons, & publiée dès le 22 septembre 1709 ; d'un mémoire du conseil du dedans du royaume, pour servir d'instruction à MM. les intendans, touchant le rétablissement des haras ; d'un autre mémoire du conseil, pour servir d'instructions aux commissaires inspecteurs des haras, touchant l'administration, & d'une instruction aux gardes-étalons, toutes du 28 février 1717.

Suivant ce réglement, un particulier a, par privilège exclusif à tout autre, le droit de tenir un étalon pour tout un canton ; & outre les privilèges, & une diminution réglée sur ses impositions, que sa majesté accorde à chaque garde-étalon, elle lui donne encore le droit d'annexer trente à trente-cinq jumens à son étalon, soit du choix de l'inspecteur qui doit faire la revue de toutes les jumens du canton, soit de son propre choix, au défaut de l'inspecteur. Les jumens annexées bon gré, malgré, bonnes ou mauvaises, soit qu'on les mène à la saillie ou non, paient le droit de monte ; & il est défendu, sous peine d'amende & de confiscation, à tout propriétaire, de faire saillir sa cavale par un cheval entier à lui appartenant, ou par tout autre que celui du garde-étalon, quelque peu de rapport & d'assortiment qu'il y ait entre celui-

ci & la jument, & quand même il ſeroit accablé de tares naturelles ou acquiſes, &c. L'adminiſtration des haras eſt attribuée à MM. les intendans des provinces. (Une longue expérience prouve que ce réglement a plutôt concouru à la deſtruction des bonnes eſpèces de chevaux qu'à leur multiplicité; que même il a ſervi d'entraves, & en ſervira tant qu'il ſera en vigueur, puiſque quiconque veut former un haras de bonne race, ne le peut ſans permiſſion, & eſt aſſujetti à des viſites capables de le dégoûter : d'ailleurs la plupart des intendans, ſont peu connoiſſeurs en chevaux, ſouvent tous ont trop d'autres affaires, pour n'être pas obligés de s'en rapporter, ſur beaucoup de détails, aux inſpecteurs, ſouvent occupant ces places par protection, qui par conſéquent, dans ce cas, ſe connoiſſent médiocrement auſſi en chevaux, abuſent de leur ignorance ou de leur pouvoir, ſe contentent de faire chaque année une tournée, s'en rapportent aux gardes-haras, ou gardes-étalons, & par-là ne peuvent connoître tous les abus qui s'introduiſent ſous des prétextes ſpécieux; d'ailleurs encore, un ſeul étalon peut-il ſuffire dans un ſeul canton ? J'ai fait voir l'impoſſibilité & le vice de ce moyen. Ces étalons, mal choiſis, mal gouvernés, ne peuvent être bien appariés, il en

réſulte des poulains découſus, tarés, &c.; de-là la diminution claire & notable de la quantité & de la qualité de l'eſpèce, &c.

Nous avions jadis d'excellentes races & en grand nombre dans toutes nos provinces. La gendarmerie françoiſe, qui compoſoit preſque en entier nos armées, étoit célèbre par la vigueur & la beauté de ſes chevaux, comme par la bravoure & l'adreſſe des chevaliers. Notre nobleſſe, infiniment plus nombreuſe qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, paſſoit les trois quarts de ſa vie à cheval, & menoit à ſa ſuite une prodigieuſe quantité de gentilshommes, ſes vaſſaux ou ſes amis, de palfreniers & de valets montés ſur des *rouſſins*, & conduiſant les relais, les *dextriers* de leurs maîtres. Tous ces chevaux étoient entiers; un gentilhomme eût été deshonoré, ſi on l'eût reconnu monté ſur une jument. Quelle immenſe quantité cela ne ſuppoſe-t-il pas dans l'eſpèce? & cette quantité étoit produite parce qu'on apparioit naturellement les belles races, qu'on ne demandoit permiſſion à perſonne, & que la nobleſſe s'attachoit à les faire perpétuer dans ſes terres, n'ayant à eſſuyer ni réglement, ni inſpection, ni formalité, ni gêne. (*Voyez*, *Journal d'Agriculture*, *juillet 1766.*)

Le gouvernement s'étant apperçu que les remontes des guerres de 1688 & de 1700 avoient

coûté plus de cent millions à la nation, & que cette ſomme portée à l'étranger eût ſervi à la reproduction des belles eſpèces, & aidé le peuple à payer les impoſitions, ſi la France eût été peuplée de chevaux : voyant enfin de quelle importance il étoit pour le bien de l'état de s'appliquer au rétabliſſement des haras, la poſſibilité de l'exécution & les avantages qui en devoient réſulter, adreſſa à MM. les intendans & commiſſaires départis dans le royaume, un mémoire pour leur ſervir d'inſtruction touchant le rétabliſſement des haras.

Ce mémoire eſt rempli de bonnes vues, d'excellentes inſtructions, & s'il n'a pas produit le bien qu'il devoit produire, le réglement auquel il eſt ſubordonné en eſt ſeul la cauſe. Celui, pour ſervir d'inſtruction à MM. les inſpecteurs, & l'inſtruction aux gardes-étalons, pouvoient être plus prévoyans; ils renferment cependant de bons préceptes.

On a réimprimé ce réglement en 1724, & on y a ajouté toutes les pièces qui avoient été publiées poſtérieurement à la première édition; elles ſont au nombre de quatre. 1°. Réglement pour les haras de Navarre, Béarn, & autres pays de la généralité d'Auch, du 15 avril 1718; 2°. Ordonnance touchant les haras des particuliers, du

26 juin 1718; 3°. Réglement pour les haras de l'intendance de Rouſſillon, Conflent, Cerdaigne & pays de Foix, du 31 août 1718; 4°. Ordonnance concernant les particuliers qui ont paſſé des traités avec MM. les intendans pour entretenir des haras, du 20 avril 1719. Cette édition a 179 pages, tout compris.

Feu M. *Bourgelat* a écrit *des réflexions ſur le réglement général des haras, & ſur les innovations utiles à faire en cette partie.* Nous avons lu ces réflexions, qui ne ſont encore que manuſcrites; elles contiennent d'excellentes vues pour l'amélioration & le rétabliſſement de nos eſpèces de chevaux; elles indiquent ou elles interprètent auſſi l'eſprit du réglement quand il en eſt beſoin. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir les faire connoître plus particulièrement à nos lecteurs; mais nous eſpérons que quelque jour l'impreſſion les rendra générales, & qu'elles ne reſteront pas bornées aux ſeuls inſpecteurs des haras, pour l'inſtruction deſquels M. *Bourgelat* paroît les avoir particulièrement rédigées.

Détail inſtructif des haras, où l'on voit tout ce qu'il y a à obſerver pour la réuſſite de ſon établiſſement & de ſa continuation; par le ſieur Alfonſo Guérini, écuyer de ſon Excellence Monſeigneur le Baron de Pentenrieder. Cambray, chez Nicolas-Joſeph Douilliez, 1724, in-12 *de* 168 *pages, tout compris.*

Ce petit ouvrage eſt diviſé en cinquante articles, preſque tous intéreſſans, & pleins d'obſervations qui prouvent que *Guérini* a dirigé des haras, & y a apporté l'envie de s'inſtruire & de s'éclairer. On eſt étonné de lire dans le dix-ſeptième, que les jumens couvertes dans le croiſſant de la lune, produiront non-ſeulement le plus ſouvent un mâle, mais auſſi un poulain plus fort, mieux taillé, & de meilleur ſervice que ſi elles étoient devenues pleines pendant le déclin; & que ſi le poulain engendré pendant le croiſſant d'une lune naît pendant une ſemblable nouvelle lune, il participe alors doublement de l'avantage de cette influence, laquelle n'a pas moins de force ſur la naiſſance que ſur la génération; & pour montrer que cette combinaiſon de conception & de naiſſance eſt poſſible, il ſe livre à un calcul auſſi ab-

ſurde qu'inutile ; il en fait enſuite un autre inverſe, pour faire voir que la jument peut devenir pleine & accoucher dans le déclin de la lune. Mais autant le croiſſant de cet aſtre eſt favorable pour la conception & la naiſſance des poulains, autant elle leur eſt déſavantageuſe pour le ſevrage ſelon *Guérini*, qui recommande en conſéquence de les ſevrer dans le déclin, & de leur attacher un morceau de corne de cerf au col. (Ce taliſman étoit en grande vénération chez les anciens, *Apſirte* & quelques autres le recommandent ; *Tacquet*, *Winter*, &c. l'ordonnent d'après eux ; c'eſt comme nous avons vu les ſachets d'Arnoud, qu'il ſuffiſoit de porter ſur l'eſtomac pour être préſervé de mort ſubite). *Guérini* a pris dans *Tacquet* & dans *Markam* les remèdes qu'il indique pour la toux des poulains qui tetent, le chapitre qui traite des cauſes qui font avorter les cavales, &c. &c.

École de cavalerie, contenant la connoiſſance, l'inſtruction & la conſervation du cheval ; par M. de la Guérinière, écuyer du Roi. Paris, Guérin, 1736, 2 vol. in-8°. *avec figures.*

Cette édition de l'école de cavalerie eſt la première *in*-8°. L'ouvrage avoit déjà été publié, ſous

forme de leçons, dès 1729, *in*-12; & une seconde édition augmentée avoit suivi en 1731. Il avoit paru aussi *in-fol.* en 1733; mais l'auteur ne parle pas des haras dans ces leçons; & dans cette édition *in-fol.*, qui est très-belle, il dit seulement un mot en passant des chevaux de différens pays, qu'on emploie comme étalons. (Seconde leçon, chapitre III, & première partie, chapitre V. de l'*in-fol.*). Elle reparut sous ce dernier format en 1736 & 1751; en 1754 & 1769, *in*-8°.; en 1742 aussi *in*-8°., sous le titre de *Manuel de Cavalerie*, & enfin *in*-12, sous celui d'*Elémens de Cavalerie*, en 1741, 1754 & 1768. Dans toutes ces éditions on trouve un *traité du haras*, il est placé à la fin de l'ouvrage dans les éditions *in*-8°. & *in-fol.*, & à la fin de la première partie dans les éditions *in*-12 & dans le *Manuel de Cavalerie.*

Ce traité est divisé en quatre articles; ils comprennent, 1°. l'exposition du terrein & la qualité des pâturages; 2°. le choix des étalons & des cavales; 3°. les règles qu'on doit observer dans la conduite d'un haras, la distribution du terrein, l'âge que doivent avoir les étalons & les jumens, la quantité de jumens qu'un étalon peut servir, le temps de la monte, la manière de faire couvrir, le temps où la jument met bas; 4°. la manière d'élever

d'élever les poulains jusques à ce qu'ils soient en état de rendre service, dans quel temps il faut les sevrer, &c.

M. *De la Guériniere* est généralement & justement reconnu comme l'un des meilleurs hommes de cheval que la France ait produits dans ce siècle. Ses préceptes, pour dresser les chevaux à toutes sortes d'usages, sont aussi lumineux que certains, & écrits dans un style aussi pur qu'élégant & concis. Son traité du haras lui fait également honneur. Non content d'avoir recueilli avec soin tout ce que *Tacquet*, *de la Noue*, *Newcastle*, *Solleysel*, & autres avoient observé sur cette matière, il y a joint des réflexions particulières, qui ne peuvent qu'être très-avantageuses pour tous ceux qui gouvernent ou veulent établir un haras. Son ouvrage forme une ligne de démarcation bien sensible entre le siècle précédent & celui-ci; & il est le premier qui ait envisagé l'hippiatrique comme elle mérite de l'être.

Le nouveau parfait mareſchal, ou la connoiſſance générale & univerſelle du cheval, diviſé en ſix traités, avec un dictionnaire des termes de cavalerie, le tout enrichi de 49 figures en taille-douce; par M. F. A. de Garſault, ci-devant capitaine en ſurvivance du haras du Roi. Paris, 1741, in-4°. — Deuxième édition, diviſée en ſept traités, dédiée à M. de Maurepas, & enrichie du portrait de l'auteur. Paris, 1746. — Troiſième édition, Paris, 1755. — Quatrième édition, Paris, 1770. — *Idem*, 1771.

Le traité du haras eſt le deuxième; il eſt diviſé en onze chapitres. Le premier contient l'extrait de pluſieurs lettres, de Louis XIV & de Colbert, à pluſieurs grands propriétaires & ſeigneurs, relatives au rétabliſſement des haras en France. On y voit combien ce miniſtre, connoiſſant tout l'avantage & l'utilité que le royaume tireroit de la propagation & de la perfection des races de chevaux, avoit à cœur d'y réuſſir. Il en auroit eu ſans doute la ſatisfaction & la gloire toute entière, & nous n'aurions pas autant à gémir du dépériſſement de l'eſpèce, s'il eût vécu plus long-temps,

ou si ses successeurs eussent eu le même zèle pour cette branche de commerce, si nécessaire & si profitable.

M. *De Garsault* demande, dans les chapitres suivans, pour établir un haras, un enclos parqueté. Il donne le choix aux terreins secs & élevés, & il regarde trois quarts d'arpens de prairies comme suffisans pour nourrir toute l'année un cheval entre deux tailles. Il recommande vivement le croisement des races, l'attention la plus scrupuleuse sur l'assortiment des figures & des qualités dans les accouplemens. Il passe ensuite à la monte ; convient que les jumens retiendront mieux dans celle qui se fait en liberté ; mais il ne la conseille que dans le cas où l'on a un étalon dont on veut tirer encore quelques *couvertures* avant de le réformer ; parce qu'il se fatigue & se ruine plus de cette manière, qu'il ne le feroit en quatre ans dans la monte à la main. Il ridiculise & rejette, comme de raison, tous les abus & les superstitions de ceux qui s'imaginent posséder des secrets ou recettes, & les emploient pour avoir des poulains mâles, ou du poil qu'ils souhaitent, comme si la nature, avertie de leur intention, devoit se laisser diriger & suivre leurs desirs.

(Les observations intéressantes répandues dans ce traité, rappellent en partie celles de *Tacquet*,

De la Noue, *De Newcaſtle*, &c., & dénotent que l'intention de l'auteur a plutôt été d'effleurer la matière, que de la traiter dans toute ſon étendue, qui mieux que lui auroit pu inſtruire à fond ſes lecteurs. Je ſuis fâché cependant de trouver dans le chapitre quatrième qu'on peut choiſir la cavale de quelque pays qu'elle ſoit, parce qu'elle n'eſt que la dépoſitaire de la race de l'étalon, ou que ſi elle donne à ſon poulain quelque choſe d'elle, c'eſt ſon avant-main qu'elle lui communique; tandis qu'il eſt de fait que la mère tranſmet à ſon fruit ſes vices & ſes imperfections; que le poulain reſſemble au père par les extrémités, & à la mère, par le corps & le tempérament; ce qu'il eſt facile de vérifier par les productions de deux eſpèces différentes; telles, par exemple, que de l'âne & de la jument, ou du cheval & de l'ânesſe. Dans la première union, le mulet a la tête plus courte & plus groſſe que le cheval, les oreilles plus longues, la queue preſque nue, les jambes sèches, & le pied comme celui de l'âne; il ſe rapproche de ſa mère par la grandeur & la groſſeur du corps, par l'encolure, l'arrondiſſement des côtes, la croupe & les hanches. Le mulet, iſſu du cheval & de l'ânesſe, a la tête plus longue & plus mince que celle de l'âne, les oreilles plus courtes, les jambes plus fournies, la queue garnie de crins, à-peu-près comme celle du

cheval, le dos de carpe, la croupe pointue comme l'âneſſe, &c. &c.)

Dictionnaire univerſel d'agriculture, & de jardinage, de fauconnerie, chaſſe, pêche, cuiſine & manège, en deux parties, 2 vol. avec fig. Paris, chez David, 1751, in-4°.

On lit dans la préface de cet ouvrage, dont M. *de la Chenaie des Bois* a été le rédacteur, que ce n'eſt autre choſe que le *dictionnaire du bon ménager de Liger*, conſidérablement augmenté. Je n'ai pas pris la peine d'examiner ſi l'auteur dit vrai pour tous les articles de ce dictionnaire; mais je puis aſſurer que ceux qui concernent les haras, & qui ſont dans la première partie les mots *cavale* & *poulain*, & dans la deuxième, ceux *étalon* & *haras*, bien loin d'être augmentés, ſont au contraire, abrégés ou extraits ſeulement de *Liger*. Ainſi voyez ce que j'ai dit de ce dernier dans la notice de ſes ouvrages, pages 243, 244, & ſuivantes.

Hiſtoire naturelle, générale & particulière, avec la deſcription du cabinet du Roi, par MM. de Buffon & Daubenton. Paris, de l'Imprimerie royale, 1752. — 1768, 31 vol. in-12, *avec figures.* — La même, nouvelle édition, 1769. — 1770, 13 vol. *in-12*, fig. — *Ibid*, ſupplément, 1774. — 1782, 12 vol. *in-12*, figures.

Les premiers volumes de cet excellent ouvrage ont paru dès 1749, & ont été imprimés pluſieurs fois : il a auſſi été imprimé *in-4°.*, & non-ſeulement contrefait chez l'étranger, mais encore traduit dans preſque toutes les langues vivantes. C'eſt dans la ſeconde partie du tome ſeptième, de l'édition en trente-un volumes, dans le tome ſixième de celle en treize volumes, & dans le tome cinquième du ſupplément, qu'on trouve tout ce qui a rapport au cheval, à la jument, & aux différens produits de leur génération.

Génie auſſi vaſte que ſublime, M. *De Buffon* a ſu réunir, à l'étendue des recherches les plus profondes, l'énergie & l'aménité d'un ſtyle toujours pur, éloquent, & harmonieux. L'hiſtoire naturelle du cheval eſt agréable & intéreſſante. Il a expoſé

la ſtructure, le caractère & le méchaniſme des fonctions de cet animal, avec autant de vérité que de préciſion. Preſque tous ceux qui ont écrit ſur les haras, depuis la publication de l'ouvrage du *Pline François*, l'ont cité ou copié, pour s'épargner la peine d'aller puiſer dans les mêmes ſources qui ont fourni à M. *De Buffon* ſes matériaux; & M. *De Buffon*, en citant quelquefois ces ſources, en marque ſa reconnoiſſance aux auteurs. Il auroit été à deſirer pour la gloire de *Dubreuil-Pompée*, pour celle de *Creſcens*, de *Gallo*, de *Tacquet*, de *De la Noue*, qu'il eût daigné leur faire la même faveur, puiſqu'il paroît avoir puiſé dans l'ouvrage du premier pour ſon éloge & ſa deſcription du cheval (1), & dans ceux des autres, pour ce qui en concerne la génération.

(1) Voyez page 28 de l'ouvrage intitulé : *Abrégé des ſciences en général, inſtruction de la grace & belle poſture que le cavalier doit avoir à cheval, &c.; la deſcription des qualités d'un beau & bon cheval en françois & en latin; par le ſieur Dubreuil Pompée, gentilhomme Poitevin. A Arnhem, chez Jean Frédéric Haagen*, 1669, in-12 de 38 pages.

Inſtructions ſur les haras, par M. J. C. Chentner. vol. in-8°., *Berlin*, 1754.

Tel eſt le titre françois d'un ouvrage indiqué par M. *Vitet*, dans ſes *analyſes des Auteurs*, (*Médecine Vétérinaire*, tome III, deuxième partie, pag. 129). On trouve après ce titre une notice de deux pages, & comme il s'agit d'un ouvrage imprimé à Berlin, on a tout lieu de croire que, dans cette notice, il va être queſtion des haras d'Allemagne, point du tout, elle eſt toute employée à faire la critique de nos *réglemens des haras*, dont M. *Vitet* ne parle nulle part, & à propoſer des moyens de réforme & d'encouragemens dans cette partie. On y parle des haras du Bugey & de la Franche-Comté, qui ſont très-loin de Berlin, & on ne dit pas un mot de l'ouvrage dont on a donné le titre. M. *Vitet* ſe contente de dire en deux lignes, à la fin de ſa notice, « que » *Chentner* n'a rien ajouté, ſur les haras, aux idées » des écuyers qui l'ont devancé ». Il faut, & on doit s'en rapporter aveuglément à ſa déciſion; cependant, tant qu'il n'aura pas inſtruit plus particulièrement le public de l'exiſtence de l'ouvrage françois qu'il indique; il me permettra de penſer qu'il

ne l'a jamais vu, & que le jugement qu'il en porte eſt au moins haſardé. Je me contenterai, en attendant qu'il donne ſes renſeignemens, de dire deux mots de ce prétendu ouvrage françois, qui, n'ayant jamais été écrit en cette langue, n'auroit pas trouvé place dans ma notice, ſans l'indication qu'en donne M. *Vitet*, & d'après lui, les autres bibliographes. Ce que je vais en dire, eſt extrait d'une lettre que M. *Huzard* a bien voulu me communiquer, & qui lui a été écrite au ſujet du *Chentner* de M. *Vitet*, par un médecin de Paris très-verſé dans toutes les parties de la littérature médicale.

« Il eſt preſque démontré que M. *Vitet* a demandé ou pris des renſeignemens ſur la vétérinaire, par-tout où il en aura trouvé; les ſources n'étant pas toujours pures, il aura néceſſairement fait des fautes, & eſtropié des auteurs & des ouvrages, comme quand il a écrit *Lugard* pour *Layard*, & ici *Chentner* pour *Zehentner*. Il y a trop d'identité entre ce titre original & la traduction étranglée qu'en donne M. *Vitet*, ſans ſavoir ou ſans dire qu'il copie une traduction, pour que cela puiſſe être autrement. Voici le véritable titre de l'ouvrage » : *Kurtzer und grundlicher unterichт von der pferde zucht, in welchen die urſachen des verfalls derſelben, nebſt dem daraus enſtehenden groſſen ſchaden croff net werden*,

wie auch die art und waiſe wie die geſtule in beſſere verfaſſung zu Bringen das der landesherr, ſo wolh, als die ein wohner groſſen nutzen davon haben Komen, aus eigener erfahrung angeweiſen wird, entworffen, von Joſeph-Chriſtoph Zehentner Kœnigl ſtall meiſter und director der Koenigl ritter Academie zu Berlin und Frankfurth an der Oder. Berlin (*bey C. F. Voſſ.*) 1754. 8°. (176 *ſeit.*). —— *Neve aufl.* Berlin, 1770. 8°.

C'eſt-à-dire : *Précis d'une inſtruction fondamentale ſur les maladies des chevaux, dans laquelle on développe les cauſes de leur dépériſſement, & des préjudices conſidérables qui en réſultent : on y a joint les moyens de monter les haras ſur le plus haut pied, afin que les princes, les ſeigneurs & les fermiers puiſſent en retirer le plus grand bénéfice ; le tout d'après l'expérience ; publié par Joſeph-Chriſtophe Zehentner, écuyer du roi, & directeur des académies royales d'équitation de Berlin & de Francfort-ſur-l'Oder.* Berlin, (*chez C. F. Voſſ.*) 1754. in-8°. (176 *pag.*) —— *Nouvelle édition*, Berlin, 1770. *in*-8°.

« Par la comparaiſon de ces titres avec celui qu'a donné M. *Vitet*, on voit qu'il n'a admis que le titre ſecondaire *ſur les haras*, ſans le faire précéder du titre principal & premier *ſur les maladies des chevaux ;* d'ailleurs vous avez très-bien

vu que M. *Vitet* eſt un charlatan littéraire, qui fait un diſcours à volonté ſur les haras, ſans ſavoir un mot du contenu de l'ouvrage de *Zehentner*. C'eſt l'amplification d'un écolier ſur le mot *haras* : ce pourroit être le préambule ou l'accompagnement d'un bon extrait de *Zehentner*, ou de tout autre ouvrage ſur cette partie. Il eſt clair, au ſurplus, par l'identité des deux pronoms *Joſeph-Chriſtophe*, du lieu de l'impreſſion, de la date, du format, & même de la matière, qu'il n'a pu vouloir parler que de l'ouvrage de *Zehentner*, de 1754. S'il n'en préſente que la moitié du titre, ce n'eſt pas ſa faute, on ne lui en avoit vraiſemblablement pas fourni davantage ; il ne faut pas être ſi exigeant de M. *Vitet*, on ne peut pas toujours lui reprocher d'avoir négligé les auteurs qu'il a pu mettre à contribution ».

Encyclopédie, ou dictionnaire raiſonné des ſciences, des arts & des métiers, par une ſociété de gens de lettres, de ſavans & d'artiſtes, tome VIII, *Paris*, 1755, in-fol.

L'auteur de l'article *haras*, M. *Genſon*, n'entre dans aucun des détails néceſſaires & inſtructifs. Loin de décrire la forme & la manutention des

haras, il se borne à quelques réflexions; 1°. sur les espèces de chevaux qu'il faut nécessairement dans un état tel que la France; 2°. sur l'obligation de recourir à l'étranger pour suppléer à nos besoins; 3°. sur la facilité qu'on auroit à se passer d'eux, si l'on vouloit cultiver cette branche de commerce; enfin, sur les fautes que l'on commet, au préjudice de la propagation de la bonne espèce, soit par le mauvais choix des étalons & des jumens employés à cet usage, soit par leur accouplement disparate, soit par la manière dont on gouverne ces animaux.

Il divise en trois classes les chevaux dont la France a besoin : *les chevaux de monture*, ceux *de tirage*, & les *chevaux de somme*. Les moyens qu'il propose pour se les procurer, sans recourir à l'étranger, sont de réformer tous les étalons & jumens poulinières défectueux, de tirer des étalons d'Arabie, de Turquie, de Barbarie, & d'Andalousie, de les placer dans nos provinces méridionales & dans le Morvan, ce qui fourniroit des chevaux de selle fins; de mettre des étalons d'Allemagne, de Dannemarck, de Brandebourg, d'Hanovre, de Frize, & quelques-uns d'Angleterre dans le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, la Normandie, ce qui procureroit des chevaux de selle communs pour la cavalerie, &c.; & de mettre dans les

Ardennes, l'Alſace, une partie de la Lorraine & de la Champagne, des étalons tartares, hongrois, tranſilvains avec des jumens du même pays, ce qui donneroit aſſez de chevaux pour monter nos dragons & nos troupes légères. La Beauce, le Perche, le Maine & ſes environs, produiroient ſuffiſamment de chevaux pour monter les poſtes, ſans y mettre ni jumens ni étalons étrangers. La Flandre, le pays d'Artois, la Picardie, la Franche-Comté & la Brie, nous fourniroient les chevaux de Labour & de charriot, en choiſiſſant dans ces provinces & dans la Suiſſe, des étalons & des jumens bien aſſortis, après avoir bien examiné ſi les uns & les autres ſont propres à l'uſage auquel ils ſeroient deſtinés. Cet examen ſe feroit ſur les vices de caractères, de conſtitution, de tempérament ou de force. Pour cela on monteroit l'étalon deſtiné pour la ſelle, & l'on mettroit au charriot celui deſtiné pour le trait, deux bonnes heures au pas, au trot, au galop, de deux jours l'un; & lorſqu'on jugeroit le cheval en haleine on augmenteroit la promenade par degrés, juſques à la concurrence de dix à douze lieues; le lendemain de cet exercice, on le feroit trotter, pour voir s'il n'eſt point boiteux, dégoûté, &c. L'épreuve ſeroit continuée l'eſpace de ſix mois ſur toutes ſortes de terreins; par-là on verroit s'il a de la force, de l'ha-

leine, des jambes, des jarrets, une bouche, & des yeux convenables à un bon étalon; & si on lui trouvoit toutes ces qualités, on lui destineroit des jumens qui auroient subi les mêmes épreuves.

(Mais ces épreuves peuvent-elles avoir lieu! Quel est le propriétaire qui donnera son cheval à éprouver pendant six mois, dans l'intervalle desquels on peut le gâter, & lui enlever pour jamais les qualités dont il étoit pourvu. Quel nombre prodigieux de gens occupés à essayer! quelle dépense, ce plan de M. *Genson*, n'entraîneroit-il pas; & pût-il être exécuté, les résultats compenseroient-ils les débourses. D'ailleurs il y a impossibilité d'avoir de bonnes productions de cette manière, puisque le croisement des races, si nécessaire, n'auroit plus lieu; & en assignant à chaque espèce la province qu'elle doit occuper, M. *Genson* a-t-il assez consulté les climats? & ses observations sont-elles assez certaines & réitérées, pour tirer ainsi une ligne de démarcation? Combien d'auteurs croient avoir tout dit, tout prévu, tout arrangé, lorsqu'ils ont indiqué de bons mâles & de bonnes femelles, pour faire souche, sans égard à la dégénération indispensable dans la succession des mêmes individus, à l'influence des climats, des eaux, des végétaux, des soins de l'homme sur ces mêmes individus, &c. &c.)

Cet ouvrage contient encore quelques articles relatifs à notre objet, aux mots *étalon*, *jument*, *poulain*; mais ils ne préſentent rien de particulier. Il eût été à deſirer, que M. *Bourgelat*, dont les connoiſſances dans cette partie étoient très-étendues, ſe fût occupé alors de cet article important, comme il l'a fait depuis.

L'Art de la Cavalerie, ou la manière de devenir bon écuyer, &c.; accompagné de principes certains, pour le choix des chevaux, &c.; avec des remarques curieuſes ſur les haras, &c.; par M. Gaſpard De Saunier, de ſon vivant, écuyer de l'académie de l'illuſtre univerſité de Leyde, avec fig. Amſterdam & Berlin, 1756, in-fol. —— La même édition a paru, ſous la même date, *à Paris, chez Jombert.*

Les remarques curieuſes de *Saunier*, ſont d'abord, le choix d'un étalon ſain & intact, les ſoins que les jumens exigent; les moyens de pourvoir aux beſoins d'un poulain de belle race, dont la mère vient à mourir: moyens qui conſiſtent à lui donner une autre nourrice, dont on égorge le fils, afin de frotter de ſon ſang, tout chaud, le nouveau nourriſſon qu'on veut donner à la cavale,

pour que celle-ci, en le léchant, l'adopte comme si c'étoit le sien propre. La remarque sur les cavales qui ne retiennent pas aisément, est de les enfermer deux fois vingt-quatre heures dans une grange ou étable, avec un étalon, & de leur faire donner à boire & à manger ensemble; & si cet expédient ne réussit pas, dit *Saunier*, elles ne retiendront jamais. Il dit avoir eu le temps de reconnoître la fausseté des observations recommandées par ses prédécesseurs, concernant les lunaisons, &c. Il rapporte avoir vu, au haras de Saint-Léger, une jument pleine, rechercher l'étalon, & Louis XIV, qui en étoit témoin, ajoutant plus de foi aux desirs de la jument, qu'à l'assurance que lui donnoit l'expérience consommée de M. de *Garsault*, (que *Saunier* appelle *Garceau*), capitaine général du haras, qu'elle étoit pleine, ordonna qu'on la fît saillir en sa présence, ce qui fut exécuté. Mais elle avorta neuf jours après. (*De Saunier* avoit une connoissance profonde des chevaux; il les avoit étudiés avec cet esprit observateur & exact, qu'apporte l'homme éclairé qui desire s'instruire d'avantage. C'est dommage que, ne comptant pas assez sur ses forces, il ait eu quelquefois recours à celles d'autrui : & quiconque connoît les traités du haras de *Newcastle* & de *Garsault*, peut se dispenser de recourir au chapitre XI de l'*in-fol.* de *Saunier*,

nier, chapitre qui eſt le ſeul concernant les haras. L'auteur avoit déjà précédemment dit, deux mots en paſſant ſur cet objet, dans ſon ouvrage intitulé, *les vrais principes de la cavalerie*, *Amſterdam*, 1749, *in*-12. page 56 & ſuivantes.

Le Gentilhomme maréchal, tiré de l'anglois, de M. Jean Bartlet, chirurgien, &c., par M. Dupuy d'Emportes, Paris, Jombert, 1756, in-12. fig. — *Suite du Gentilhomme maréchal, tiré de l'anglois, de M. Jean Bartlet, contenant les moyens de conſerver la ſanté des chevaux, les précautions qu'il faut prendre dans leur éducation, d'après les meilleurs auteurs, &c., par M. Dupuy d'Emportes; Paris, Jombert*, 1757, in-12.

L'original a eu beaucoup d'éditions en Angleterre. La traduction n'a eu que celle-ci en France, bien que M. *Vitet*, & d'autres après lui, la datent de 1766; & ce ſera vraiſemblablement la dernière.

C'eſt dans le chapitre premier du ſecond volume, qu'on trouve la *manière d'élever & de former des poulains*. *Bartlet* conſeille de nourrir la jument avec de la paille, de l'orge, peu de foin & d'a-

voine, & de l'envoyer ſur-tout en terrein ſec, afin que ſon lait ſoit nourriſſant ſans être peſant & butireux, défauts qui rendroient le poulain peſant & maſſif; de ſéparer, au bout de trois ou quatre mois, la jument d'avec les chevaux entiers, parce que leur préſence la met en chaleur, échauffe & aigrit le lait; (ce conſeil eſt inutile, la jument ne doit, dans aucun cas, reſter avec les étalons); d'éviter avec ſoin les terreins humides, & même la roſée, parce que la corne des pieds des poulains s'abreuve d'humidité, devient molle, conſerve conſtamment ce vice, & ne tient que difficilement la ferrure. Il veut que l'on frotte le bout du pis de la jument avant de l'envoyer au pâturage, avec de l'eau, où l'on aura mis infuſer de la coloquinte ou de l'abſinthe; par ce moyen, on empêchera le poulain de teter, & on le forcera à manger les extrémités de l'herbe, ce qui le fera mieux porter, & lorſque la jument rentrera, on lui lavera le pis avec du lait, afin que ſon petit puiſſe alors teter, méthode qui lui a toujours bien réuſſi. (Je ne vois pas quel peut en être le ſuccès: à l'âge de trois mois les poulains n'ont pas encore l'eſtomac aſſez fort pour digérer l'herbe; & le lait qu'ils boivent enſuite avec avidité, & en abondance, peut leur cauſer des indigeſtions funeſtes, &c.)

Bartlet veut, contre le ſentiment de tous les

auteurs de cavalerie, qu'on étrille avec une forte broſſe, les poulains, depuis l'âge de ſix-mois. Il dit, qu'au moyen de cette attention, il a toujours eu des chevaux dont le poil étoit plus court & plus luiſant que celui des chevaux de ſes amis. Ce chapitre eſt terminé par l'indication d'une méthode employée par l'auteur pour bien faire porter les oreilles aux poulains qui les laiſſent tomber ſur le côté. Méthode qui conſiſte à les rapprocher au moyen d'étuis de cuir, en forme d'oreillons, maintenus par des agraffes, & par une couroie que l'on fait paſſer ſous la ganache, obſervant de percer de diſtance en diſtance les oreillons, pour ne point altérer l'ouie du poulain.

L'Agronome, Dictionnaire portatif du cultivateur, &c., Paris, 1760, 2 vol. petit in-8°.

La plupart de ces compilations, faites dans le ſilence du cabinet, & par des hommes auxquels les objets qu'ils traitent ſont abſolument étrangers, n'ont ſouvent d'autre but que l'intérêt du libraire qui les commande. Tant mieux pour les lecteurs, ſi le manufacturier prend ſes matériaux dans de bonnes ſources, qu'il n'eſt quelquefois pas à même de connoître & de diſcerner. On ne fera pas ce

reproche à M. *Alletz*, auteur de l'*Agronome*, eu égard aux articles de vétérinaire qu'il y a inséré; il paroît en général avoir consulté les meilleurs auteurs, & sur-tout de la *Guerinière* & *de Garsault*. Son article *haras*, quoique court, est à quelques exceptions près, composé de préceptes qu'on ne sauroit trop répéter pour l'avantage de l'espèce.

L'étalon ne doit saillir qu'à six ans, & être réformé à quinze. Il peut couvrir quinze ou dix-huit cavales; on le nourrira avec soin, on ne le fera point courir ni travailler pendant la monte, on se contentera de le promener. Les cavales peuvent être saillies à trois ans; (le temps est trop précoce). Il ne faut pas les faire travailler immédiatement après avoir été couvertes, mais les laisser reposer quelques jours.... Dès qu'elles auront pouliné, on leur donnera pour breuvage, de l'eau blanche, dans laquelle on aura fait dissoudre un peu de sel marin; on continuera ce régime soir & matin pendant quelques jours. (Cette méthode est de beaucoup préférable à celle des breuvages faits avec le vin, les aromates, & autres échauffans, qu'on prodigue toujours en pareil cas). On les mettra ensuite dans de bons pâturages, & on ne les fera point travailler avant un mois.

Lorsqu'on sevrera les poulains, on les laissera dans une écurie garnie d'une bonne litière sans les at-

tacher ; lorſqu'on commencera à leur donner l'avoine, on aura ſoin de la faire concaſſer..... Lorſqu'ils ſeront en âge d'être dreſſés, on s'y prendra peu-à-peu avec douceur ; on ne les exercera que de deux jours l'un ; on ne les pouſſera point dans ces commencemens, & le travail ſera toujours proportionné à leur âge & à leur force.

Le Gentilhomme cultivateur, ou corps complet d'Agriculture, traduit de l'anglois de M. Hal, &c., par M. Dupuy d'Emportes, Paris & Bordeaux, 1761 à 1764, 8 vol. in-4°., ou 16 vol. in-12. avec fig.

L'extrait de ce qu'on trouve dans *Newcaſtle* & dans *Garſault*, mis ſous un point de vue extrêmement raſſemblé, compoſe le fond des chapitres 53 & 54 de la première partie du cinquième livre du *Gentilhomme cultivateur*, chapitres dont l'un a pour titre, *de la génération des chevaux*, & l'autre, *de la façon de ſevrer les poulains*.

Le cheval turc & le genet d'Eſpagne ſont, ſelon notre auteur, les meilleurs étalons pour la guerre ; le cheval barbe pour le carroſſe ; le barbe bâtard, qui vient d'une jument anglaiſe, pour la chaſſe, le cheval flamand, pour le carroſſe, & l'anglois & le

normand, pour tirer & porter. Il conſeille de laiſſer teter le poulain toute l'année, parce qu'il ſera plus fort, & d'une ſanté plus aſſurée qu'un poulain ſevré aux approches de l'hiver, quelque ſoin qu'on puiſſe lui donner. (L'expérience prouve bien le contraire).

L'auteur, dans le chapitre deuxième de la ſeconde partie de ce cinquième livre, intitulé *de la manière de dompter les chevaux*, détaille fort au long les préceptes à ſuivre, pour accoutumer peu-à-peu les poulains au travail : comme ils n'ont acquis leur force qu'à ſix ou ſept ans, il faut les ménager juſques à cette époque, l'attente n'eſt pas perdue, ils ſervent beaucoup plus long-temps. On ne commencera à les dreſſer qu'à trois ans, une heure d'exercice par jour ſuffira alors, on l'augmentera ſucceſſivement les années ſuivantes ; on les promènera d'abord à la main & au pas, on les trottera & on les montera enſuite, ou on les fera porter ou tirer, ſuivant l'emploi auquel on les deſtine ; on aura toujours l'attention de les mettre en la compagnie de chevaux déjà dreſſés, on emploiera beaucoup de douceur, &c.

Dictionnaire domeſtique portatif, contenant toutes les connoiſſances relatives à l'économie domeſtique & rurale, &c., par une ſociété de gens de lettres ; *Paris*, *Vincent*, 1762 à 1764, 3 volumes in-8°.

Les articles répandus dans ce dictionnaire, qui ſont relatifs à l'éducation des chevaux, à leur multiplication, à la nourriture qui leur convient le mieux, aux maladies auxquels ils ſont ſujets, au traitement qu'elles exigent, ſont extraits de *l'école de cavalerie de la Guerinière*, du *nouveau parfait maréchal de Garſault*, de *l'hippiatrique de Bourgelat*, quelques-uns du *parfait maréchal de Solleyſel*, & de *l'Encyclopédie.*

Cette compilation eſt auſſi-bien faite que peut l'être un ouvrage de cette nature ; mais l'ordre alphabétique ne pouvant offrir que des obſervations tronquées, iſolées, & des préceptes épars, tout ce qui a rapport à la génération & à la multiplication des chevaux, ne ſauroit ſuffire aux amateurs.

J'ai remarqué dans ce dictionnaire, comme dans beaucoup d'autres, que l'on indique quelquefois des mots qui ne s'y trouvent pas. *La monte ;* par

exemple, à laquelle on renvoie, page 351 du premier volume, a été oubliée. Tel eſt le ſort indiſpenſable des ouvrages qui exigent le concours de pluſieurs ouvriers, ils ne ſont jamais achevés.

Médecine des chevaux, à l'uſage des laboureurs, tirée des écrits des meilleurs auteurs, &c., Paris, Hériſſant 1763, in-12. fig.

S'il n'eſt point d'animal plus aſſujetti que le cheval aux inconvéniens qu'entraîne la domeſticité, il n'en eſt point non plus ſur la conſervation duquel on ait plus écrit. Il ne paroît donc pas difficile, à quiconque n'a ni théorie ni pratique, mais qui a de la patience & du temps, de publier *une médecine des chevaux*. MM. *Bourgelat*, *la Foſſe*, *Ronden*, *de la Guerinière*, *Bartlet*, *&c.*, ont fourni à l'auteur de cet ouvrage, qu'on aſſure être M. de *Chalette*, tous ſes matériaux; mais ce collecteur a eu, contre l'uſage de ſes confrères, l'art de dépouiller la matière qu'il traitoit, de ce qu'il y avoit de trop ſavant pour ceux en faveur deſquels il a écrit. On trouve dans ſon ouvrage, outre la connoiſſance des maladies des chevaux, & leurs remèdes, la manière dont on doit gouverner ces animaux en état de ſanté, celle de diſ-

tinguer leurs défectuosités, & leurs constructions, relativement à leurs usages; on y trouve aussi, page 29, un petit traité intitulé *de la génération & de l'éducation des chevaux, ou du haras.* Les moyens de l'auteur sont ceux indiqués par *De Garsault*, & par l'éloquent auteur de l'*histoire naturelle.* Il est cependant un précepte qui paroît appartenir à M. *De Chalette.* « Un étalon, dit-il, » doit être plus grand & plus fort que les jumens, » cependant assez léger pour qu'elles puissent le » porter ». (Mais si la jument n'est pas proportionnée à l'étalon, le poulain ne pourra ni croître ni s'étoffer suffisamment pendant la gestation, ou bien par la grosseur de son volume, il donnera lieu à un part difficile, pourra occasionner la mort de la mère, ou souffrira dans le passage, de manière à devenir un animal foible, chétif & absolument manqué.)

Dictionnaire portatif des arts & métiers, contenant, en abrégé, l'histoire, la description & la police des arts & métiers, Paris, Lacombe, 1766, 2 vol. in-8°.

A quelque prix que ce soit, les collecteurs veulent s'occuper des détails relatifs au cheval, ils

croient rendre leur ouvrage recommandable, en répétant ſervilement tout ce qui a été écrit ſur cet objet. MM. *De Buffon*, *de la Gueriniere* & *Bourgelat*, ſont toujours les principales ſources où ils puiſent. L'auteur du *Dictionnaire portatif des arts & métiers*, n'a pas manqué de les copier; il reconnoît même dans ſa préface, que les deux derniers ont été ſes guides. C'eſt à l'article *marchand de chevaux*, qu'il parle de l'établiſſement & de l'entretien du haras, de la connoiſſance de l'âge, de la qualité des chevaux, & à celui du manége; de l'art de dreſſer ces ſuperbes animaux, ſi utiles, ſoit pour ſoulager l'homme dans ſes travaux, ſoit pour ſervir à ſes plaiſirs. L'extrait eſt aſſez bien digéré, & quoiqu'il ne renferme pas tous les preceptes néceſſaires à quiconque veut établir un haras, il ne contient rien d'inutile.

Ce dictionnaire a été réimprimé en 1773, chez Didot jeune, *in*-8°., 5 vol. avec fig. M. l'abbé *Jaubert* eſt le rédacteur de cette nouvelle édition, qui, comme la première, n'eſt toujours qu'un extrait imparfait de chacun des objets traités.

Mémoire ſur les cauſes du dépériſſement des chevaux normands, & ſur les moyens d'y remédier, par MM. de la ſociété d'agriculture d'Alençon. —— Journal d'agriculture, Juillet 1756.

Les cauſes du dépériſſement des races, doivent être attribuées, ſelon les auteurs de ce mémoire, aux abus qui ſe ſont introduits dans les *haras*, à l'avarice des gardes étalons, au peu de ſoins que prennent les différentes perſonnes employées dans les haras, de faire faire le ſervice, & de faire obſerver les ordonnances; au droit de monte que le cultivateur eſt obligé de payer. Celle à laquelle ils attribuent la diminution de l'eſpèce, eſt l'établiſſement du haras du roi, où le payſan va faire couvrir ſa jument, dans l'eſpoir d'avoir des chevaux de prix, & où ſon eſpérance eſt toujours trompée, ſoit par l'excès de jeuneſſe, ou d'âge des étalons. On demande dans ce mémoire, de conſtater, par de nouvelles expériences, s'il eſt auſſi avantageux qu'on l'a cru juſques ici, de croiſer les races, & ſi l'on n'a point été induit en erreur, par la beauté & la bonté des chevaux étrangers, venus d'un climat

qui n'a aucune affinité avec celui de Normandie ; de faire les obſervations les plus préciſés, pour s'aſſurer laquelle de ces eſpèces de chevaux eſt la plus propre à produire une belle race avec les cavales normandes, ſous le climat de Normandie. On y fait voir l'importance de faire choix d'inſpecteurs, qui joignent la probité la plus intègre aux talens néceſſaires pour cette partie ; l'importance d'abolir le droit du ſaut, & de le faire faire *gratis* ; celle de donner une gratification proportionnelle à ceux qui auroient les plus beaux étalons ; de ne pas ſouffrir qu'ils fiſſent le ſervice avant quatre ans ; & de forcer les nourriciers à faire couper tous les chevaux qui ne donnent aucune eſpérance.

(Les réflexions que je me permettrai de faire ſur ce mémoire, ſont 1°. que le croiſement des races eſt reconnu pour le point fondamental de la proſpérité des haras ; parce qu'on ne parvient à les améliorer & à affoiblir les vices, qu'en les mêlant avec les qualités qui leur ſont oppoſées. Tout ce qui eſt entre les mains de l'homme, tend malheureuſement à s'abâtardir, la ſeule nature conſerve ſes ouvrages dans la perfection primitive. Quelques parfaits que ſoient les chevaux par leſquels une race a commencé, on la verra, après quelques générations, devenir ſemblable à celle du pays où elle ſe trouve, ſi c'eſt

d'elle-même qu'on a toujours tiré les individus qui ont ſervi à la perpétuer. Pour avoir de bon grain & de belles fleurs, il faut en changer les graines & ne jamais les ſemer dans le même terrein qui les a produites ; de même pour avoir de beaux chevaux, de beaux chiens, &c. il faut croiſer les femelles nationales avec des mâles étrangers ; & ſi les réſultats des étalons étrangers & des jumens normandes n'ont pas été bons, c'eſt que les chevaux tirés des climats éloignés ſe ſont rarement rencontrés de tempérament & de configuration conformes à ceux des femelles auxquelles on les a joints, parce qu'on a pas mis aſſez de lumières & de connoiſſances dans les appariemens ; de-là, ou défaut de conception dans les cavales, ou les poulains qui en ſortent, ſont découſus, foibles & mal conſtitués.

2°. Je penſe encore que les auteurs du mémoire ſe trompent en regardant l'inexécution du réglement comme motif d'une partie des abus qui ſe ſont gliſſés dans les haras, & qu'ils n'ont pas aſſez réfléchi ſur les entraves & la gêne que ce réglement apporte dans la propagation & l'amélioration des chevaux. On a vu, page 250, ce que j'en penſe ; mon ſentiment à cet égard eſt d'accord avec l'expérience, & conforme à celui de tous ceux qui ont mûrement ré-

fléchi ſur ce réglement, & en ont obſervé & ſuivi les effets ; preſque tous les auteurs l'ont regardé comme une des plus grandes cauſes du dépériſſement de nos haras. Quant aux précautions à prendre pour s'aſſurer de la probité & de la capacité des inſpecteurs, & empêcher que ces places ne ſoient données à la recommandation & à la faveur, je n'entrevois pas de meilleur moyen que celui du concours, ainſi que je l'ai propoſé, pag. 29. 3°. MM. de la ſociété me permettront de ne pas me prêter à l'ordonnance de couper tous les chevaux médiocres ; en ce que, 1°. cela attaque la liberté & le droit de propriété des citoyens ; 2°. en ce que, plus un cheval eſt médiocre, plus il a beſoin de conſerver le peu de forces & de vigueur que la nature lui a départi, & que c'eſt l'anéantir, que de le mutiler par la plus cruelle & la plus vicieuſe des opérations ; 3°. parce que, pour avoir de beaux chevaux, il eſt fort inutile d'empêcher la production des chevaux médiocres, eſpèce dans ce moment néceſſaire, mais qui diſparoîtra entièrement dès que la propagation des belles eſpèces ſera encouragée & établie).

Mémoire sur les haras de Normandie, inséré, Tome II, page 250, des *délibérations & mémoires de la société royale d'Agriculture de la généralité de Rouen. Rouen, chez R. l'Allemant*, 1767, in-8°. avec fig.

Ce mémoire, sans nom d'auteur, est divisé en 23 articles, sur deux colonnes, par demandes & par réponses. On y observe que les meilleurs étalons, pour les chevaux de carrosse, qu'on tire de Normandie, sont ceux du Cottentin, parce qu'ils sont plus forts, plus nerveux que tous les chevaux des pays étrangers, & qu'ils ont, sur tous les autres chevaux de l'Europe, l'avantage de ne jamais se déformer quand ils sont de vraie race. A l'égard des étalons pour les chevaux de selle, ceux d'Espagne, qu'on appelle race *de padre*, dont les Espagnols tirent eux-mêmes leurs étalons, ceux de Pologne, les transilvains, les normands & les limousins sont ceux qui fournissent les plus beaux chevaux d'officiers; & les étalons arabes, ceux qui en font de plus beaux pour la chasse. A l'égard des jumens destinées pour produire des chevaux de carrosse & de troupe, celles du Cottentin & du pays d'Auge sont les meilleurs;

celles que l'on tire de l'étranger ne ſont pas auſſi bonnes, excepté les danoiſes. Quant aux autres obſervations, qui ſont dans le mémoire, elles ſe trouvent dans *Newcaſtle*, *de Garſault*, *de la Gueriniere*, & autres qui ont écrit ſur les haras.

Dictionnaire économique, &c., ouvrage compoſé originairement par Noel Chomel, curé de ſaint Vincent, à Lyon, nouvelle édition, entièrement corrigée & trés-conſidérablement augmentée, par M. de la Marre, Paris, 1767, 3 vol. in-fol. avec fig.

Cet ouvrage a joui d'une très-grande réputation depuis ſa naiſſance, en 1709, il en a paru ſucceſſivement un grand nombre d'éditions françoiſes, & il a été traduit en anglois, en hollandois & en allemand; l'édition donnée par M. *de la Marre* eſt la plus eſtimée, quoiqu'elle contienne encore une foule d'articles, dont la ſuppreſſion ne pourroit qu'enrichir l'ouvrage.

Article *haras*. —— L'étalon doit être de bon poil, vigoureux & docile, ne faillir qu'à ſix ans & ceſſer à quinze; être purgé quinze jours avant la monte, & quinze jours après, parce qu'il en

ſera

ſera plus vigoureux, durera davantage, & les poulains en ſeront auſſi plus beaux (L'autorité des anciens auteurs, qui recommandent ce moyen, devoit-elle paroître ſuffiſante à *Chomel* & à M. *de la Marre*, ſon éditeur pour les déterminer à l'admettre. Faute d'obſerver, de réfléchir & de conſulter l'expérience, on répète & on perpétue des erreurs. Jamais les purgatifs n'ont été ſi mal indiqués que dans cette circonſtance ; avant la monte, l'étalon a beſoin de toutes ſes forces, après il faut les réparer ; & le foie d'antimoine ſeulement, que *Chomel* recommande, ne fît-il qu'exciter une tranſpiration plus abondante, affoibliroit d'autant plus l'animal). Les cavales ſeront à-peu-près de la taille & de l'encolure de l'étalon : elles auront l'œil éveillé, ſeront âgées de quatre ans, & porteront juſques à dix ou quinze ; mais elles ne doivent porter que de deux en deux ans ; reſter huit jours en repos dans de bons pâturages avant d'être conduites à l'étalon, après quoi on les fera faillir une ou deux fois le même jour ; on les reconduira enſuite dans la pâture, où on les laiſſera pendant quatre jours. (Cette pratique eſt ſage, ainſi que les autres ménagemens que l'auteur recommande, tant pour les cavales pleines que pour les poulains ; il eſt à deſirer que les nourriciers les obſervent ; ils en ſeront bien récompenſés par la durée des mères, & la beauté & la bonté des élèves).

Eſſai ſur les haras, ou examen méthodique des moyens propres pour rétablir, diriger & faire proſpérer les haras, &c. à Turin, chez les frères Reycends, 1769, in-4°. de 165 pages, tout compris, avec fig.

Cet eſſai eſt diviſé en onze articles; dans le premier, l'auteur examine ſi l'établiſſement des haras eſt avantageux à l'état, & il conclut pour l'affirmative; dans le deuxième, ſi l'on peut élever des chevaux dans toutes ſortes de pays; il s'occupe de l'établiſſement des haras dans un état qui en eſt entièrement dépourvu; de l'achat des jumens & de leur diſtribution; le troiſième roule ſur les moyens de faciliter & d'encourager les haras; le quatrième, ſur le choix des jumens & leur entretien; le cinquième traite des ſignes de la plénitude, il regarde avec M. *De Garſault*, le mouvement du poulain comme le plus certain; mais il ajoute qu'avant le ſixième mois il eſt facile de s'y tromper, & qu'on peut le confondre avec l'agitation du flanc, ou le battement du cœur; (ce qui ne prouve pas de grandes lumières en anatomie de la part de l'auteur; quelques-uns des ſignes qu'il rapporte ſont très-équivo-

ques, & il en eſt un puérile, qui conſiſte à faire ſemblant de donner un coup de bâton le long des côtes de la jument; ſi elle eſt pleine, elle couchera les oreilles, & montrera les dents comme pour mordre; ſi elle ne l'eſt pas, elle ne bougera pas, ou elle bougera. Il eſt bien des étalons & des chevaux hongres, qui en pareille circonſtance, paroîtroient prêts à mettre bas). Le ſixième traite du part, de l'avortement & du ſoin à avoir des cavales dans tous ces cas. Le ſeptième, des poulains, du temps de les ſevrer, de les hongrer, de les ferrer, leur nourriture & leur entretien juſques à trois ans; le huitième, de la manière de ſe pourvoir d'étalons, & leur diſtribution; le neuvième, du choix & de l'achat des étalons; le dixième, des pays qui fourniſſent les meilleurs. (Ces trois chapitres ne devroient en faire qu'un; le choix & l'achat doivent d'ailleurs précéder la diſtribution). Le onzième enfin, traite de la monte & de l'aſſortiment des étalons & des jumens. On trouve, après ces onze articles, trois traités, l'un *de la connoiſſance extérieure du cheval, avec un examen analytique de toutes les fourberies des maquignons*; le deuxième, *de la méchanique du mors, ou l'art d'emboucher les chevaux*; & le troiſième, *obſervations néceſſaires ſur les préjugés, les abus & l'ignorance de la maréchallerie*; vient

après un traité *des haras particuliers*, formant l'article douzième ; enfin l'ouvrage eſt terminé par les détails *du gouvernement économique d'une écurie.*

L'auteur, M. le comte *De Brezé*, a raſſemblé dans cet ouvrage, ce que MM. *de Newcaſtle*, *de Solleyſel*, *de Garſault*, & *de Buffon*, ont écrit ſur les haras ; il partage l'opinion de ces quatre auteurs ſur la monte en liberté, & cherche à la réunir par un moyen très-diſpendieux, & ſouvent impraticable ; il veut que l'on mette toutes les jumens en chaleur dans un parc, qu'on y lâche un étalon, & lorſqu'il aura couvert une de ces jumens, on les retirera l'un & l'autre, pour ſubſtituer un nouvel étalon, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que toutes les jumens ſoient couvertes, ou plutôt juſqu'à ce que l'on n'ait plus d'étalons, ce qui ſuppoſe un nombre conſidérable de ceux-ci raſſemblés dans un même lieu. Il rejette, contre l'opinion générale, & contre une expérience fondée ſur des obſervations conſtantes, les chevaux turcs & barbes pour étalons, & il leur préfère ceux de Dannemarck, d'Angleterre, d'Allemagne & de Frize. M. le comte *De Brezé* blâme auſſi la méthode de couper les crins aux poulains, dans la vue de les rendre plus forts & plus touffus, ſous prétexte que cette ſurabondance de crins ſe fait au dépens de

la croiſſance ou de la force du ſujet ; & que les chevaux qui ont la queue la plus touffue & la crinière la plus épaiſſe, ſont toujours les plus flaſques & les plus mous. (Ce préjugé étoit anciennement reçu en Auvergne, mais il ne s'y accrédita, & n'y fut ſans doute accueilli, que parce qu'il diſpenſoit des ſoins, & favoriſoit la pareſſe. Quoiqu'en diſe l'auteur, l'obſervation journalière démontre que les hommes qui raſent leurs barbes, n'en ſont pas moins vigoureux que ceux qui la portent, & que l'opération de couper les cheveux aux enfans, n'influe aucunement ſur leur tempérament, & n'affoiblit en aucune façon leurs forces). Il ne veut point, avec raiſon, que l'on excite les étalons au ſaut avec des alimens échauffans, qui ne peuvent qu'épaiſſir le ſang ; mais il conſeille après la monte, de les rafraîchir, & de leur donner enſuite l'antimoine, pour rendre à leur ſang ſa fluidité. (Ce qui prouve le peu de connoiſſances de l'auteur en matière médicale : jamais l'antimoine & ſes préparations, n'ont été enviſagés comme rafraîchiſſans que par ceux qui ignorent les principes conſtitutifs de ce minéral). Enfin il répète, d'après *Solleyſel*, ce qui a été répété mille fois depuis *Ariſtote*, que les eaux ſtagnantes ſont les meilleures pour la boiſſon des chevaux.

L'ordre & le ſtyle ne brillent pas dans cet ou-

vrage, à en juger par l'exposé des chapitres & des matières; & semblable à beaucoup de ceux que j'ai déjà analysés, il contient peu de bonnes choses, confondues dans un fatras d'inutilités, d'erreurs & de répétitions; il jouit cependant d'une certaine considération en Italie. Il fut imprimé la même année *in*-8°., chez les mêmes libraires; & l'année suivante *in*-12., sous ce titre: *Saggio sopra le razze con alcuni altri utili trattati in materia di cavalli; tradotti dal francese, e pubblicati a profitto de poveri carcerati. Torino, per Gaspard Bayno*, 336 pages. Quelque soit le mérite de l'ouvrage, cette traduction fait honneur aux sentimens des éditeurs, puisqu'elle est consacrée au soulagement des prisonniers.

Mémoire sur le service des haras, dans le baillage de Dôle, en Franche-Comté, inséré dans les *Ephémérides du Citoyen*, T. 5, *année* 1770.

Ce mémoire excellent & riche de faits curieux, apprend qu'il y avoit dans le baillage deux espèces de services, l'ancien & le nouveau; celui-ci se faisoit par entreprise, l'autre par des étalons distribués en divers cantons. Dans le nouveau régime, l'entrepreneur recevoit cent livres de pen-

ſion de chaque canton, & trois livres dix ſols de chaque particulier, pour chaque jument ſaillie, ce qui cauſoit des abus, que l'auteur du mémoire développe avec la plus grande ſagacité, & contre leſquels il s'élève avec force & avec raiſon. Après avoir fait le détail de ces abus, après avoir prouvé qu'ils ſont inhérents au ſervice, & après avoir démontré que depuis l'établiſſement de ce nouveau régime, le nombre & la qualité des chevaux ont conſidérablement diminué; il compare le produit des lieux aſſujettis à l'ancien ſervice avec celui des lieux qui jouiſſent de la liberté, & cette comparaiſon montre que le nombre de jumens & de poulains n'a pas diminué, & que la race n'a point dégénéré dans les cantons exempts de réglemens, de gardes-étalons, & de tous les inconvéniens qui marchent à leur ſuite. L'auteur conclut par demander le retour de la liberté, & la ſuppreſſion de l'ancien ſervice, comme moyens d'avoir de belles jumens & de beaux étalons de toutes eſpèces en Franche-Comté.

Nota. Je crois ce mémoire de M. le marquis de *Montrichard.*

Mémoire ſur les haras, par M. L. B. D. C. (le Boucher du Croſco, *de l'académie royale d'agriculture de Bretagne*) *première partie*, *Utrecht*, 1770, in-8° de 144 pag. en tout.

Lacombe, libraire, rue Chriſtine, à Paris, ſupprima le titre de 1770, & en fit imprimer un nouveau ſous la date de 1771, dans lequel le nom & les qualités de l'auteur ſont énoncés tels que je les ai rapportés ; il ſupprima auſſi l'annonce d'une première partie. Cet ouvrage eſt dédié à M. le duc de Duras, commandant de la Bretagne.

Regardant avec raiſon la perfection des races, comme un objet de la plus grande importance, & digne d'occuper l'attention des états de la province de Bretagne, ſa patrie, & animé du deſir de contribuer à tout ce qui peut être relatif au bien être de cette province, M. *du Croſco* a écrit ſur les haras, pour inſpirer aux états le deſir d'en établir de fixes, comme étant le ſeul moyen certain, ſtable, de durée, & abſolument néceſſaire dans tous les pays, pour former des races d'un ordre ſupérieur. Son mémoire porte non-ſeulement l'empreinte du zèle, mais encore le ſceau d'une connoiſſance profonde dans cette partie.

Après avoir jetté un coup-d'œil sur l'administration des haras de la Bretagne, en avoir montré les vices, & développé les abus, l'auteur propose un plan propre à assurer à sa province un commerce qui n'y est qu'apperçu & précaire. Les moyens qu'il desire qu'on substitue à ceux qui existent, sont bien faits pour instruire le paysan, détruire ses préjugés, encourager l'éducation des beaux chevaux, & produire la perfection des races. Parmi ces moyens, il en est un que je regarde, avec M. *du Croſco*, comme produisant le plus grand effet. C'est de donner une gratification pécuniaire au propriétaire du poulain qui sera reconnu & jugé être le plus beau & le meilleur. Mais comment être impartial dans le jugement? comment n'être pas sujet à l'erreur? l'inspection est souvent fautive. M. *du Croſco* demande donc qu'on établisse dans sa province des *courſes*, à l'instar de celles d'Angleterre, & que ce soit le cheval vainqueur qui obtienne la gratification. Il est bien certain, malgré tout ce que promet la belle configuration d'un cheval, qu'on ne peut véritablement décider de ses qualités qu'à l'essai, & il n'y en a pas de meilleur, ni de plus infaillible que les courses publiques. L'auteur le démontre d'une manière si invincible, que j'exhorte les amateurs & les curieux à lire son ouvrage. Il eût été bien à desirer

que la deuxième partie de ce mémoire eût été également publiée La perte malheureuſe & prématurée de M. *le Boucher du Croſco*, en a privé le public, & doit laiſſer de vifs regrets à tous ceux qui s'intéreſſent au rétabliſſement & aux progrès des haras en France.

Dictionnaire vétérinaire & des animaux domeſtiques, contenant leurs mœurs, leurs caractères, leurs deſcriptions anatomiques, la manière de les nourrir, de les élever & de les gouverner, &c., &c., par M. Buc'hoz, médecin, &c., &c., Paris, 1770 —— 1775, 6 vol. in-8°. avec fig.

Voilà encore une immenſe compilation, décorée d'un titre fait pour être placé à la tête d'un bon ouvrage, & qui, devant celui-ci, n'eſt qu'une affiche faite pour éblouir le public, & non pour l'inſtruire.

M. *Buc'hoz* eſt un de ces auteurs féconds, dont ſon ſiècle & les ſiècles futurs auroient droit de s'étonner, ſi cette prétendue fécondité n'étoit juſtement appréciée par tous les littérateurs inſtruits, & ſi quelques-uns en particulier ne prenoient la peine de faire connoître de temps en temps,

l'une ou l'autre de ſes productions, comme elles méritent de l'être. M. *Huzard* eſt un de ceux qui a bien voulu s'occuper d'analyſer quelques écrits de M. *Buc'hoz*, ſur l'art vétérinaire; il l'a juſtement comparé à *Liger*, dont j'ai dit deux mots, pag. 247; je ne répéterai pas ici ce qu'en dit M. Huzard (1) : il le fait parfaitement connoître. Je me contenterai d'indiquer brièvement ce qui eſt relatif à mon objet dans le *dictionnaire vétérinaire*, dont les premiers volumes ont été réimprimés en 1775, & dont on a tiré, dit l'auteur, trois mille exemplaires.

Dans le premier volume, au mot *cheval*, après avoir donné la deſcription anatomique de cet animal, d'après M. *Bourgelat*, M. *Buc'hoz* parle de la manière & des moyens de le multiplier. Ce que MM. *de Garſault* & *de Buffon* ont dit ſur les haras, étoit trop long à raſſembler & à copier, il a trouvé dans *l'eſſai ſur les haras*, dont l'auteur lui a paru avoir traité cette matière *ex profeſſo*, ſa tâche toute remplie; & il a cru ne pouvoir mieux faire, que de donner l'extrait de cet ouvrage; extrait fait ſans goût & ſans méthode,

(1) Voyez dans le *Journal de Médecine* de Sept. 1785, tom. 65, pag. 137; la notice du prem. vol. de *la Médecine des Animaux Domeſtiques de M. Buc'hoz*, &c.

comme la plupart de ſes productions. Selon M. *Buc'hoz*, on peut faire ſaillir indiſtinctement dans tous les mois de l'année les jumens éparſes chez les différens particuliers. (Ainſi, ſans égard pour les qualités de l'eſpèce, & en ſuivant les conſeils du compilateur, on auroit des poulains, qui venant au monde dans le mois de ſeptembre, ſeroient dévorés par les mouches, & n'acquereroient point aſſez de force pour ſupporter les rigueurs de l'hiver. D'ailleurs l'expérience ne montre-t-elle pas que les productions qui ſont retardées après la belle ſaiſon, ſont toujours chétives & miſérables?) Quant aux obſervations ſur la monte des haras en règle, M. *Buc'hoz* dit qu'il en parlera plus particulièrement au mot *haras*; mais loin de tenir ſa promeſſe, cet article ne renferme que l'analyſe du *mémoire ſur les haras de M. le Boucher du Croſco*, que M. *Buc'hoz* a copié dans le *Journal des ſçavans*. Saigner les jeunes chevaux lorſque leurs dents tombent, ou pendant qu'ils ſont au verd; purger ceux qui ont les jambes enflées, & ceux qui ſont fatigués, parce qu'ils ne gueriſſent que par les purgations, tel eſt le régime preſcrit par ce docteur. En parlant des différentes ſortes de poils, il diſtingue le rouhan, en rouhan vineux, & en *canellé de mer*. (*Le canellé de mer* eſt une couleur juſques ici inconnue aux écuyers, & dont nous

ſommes redevables au génie de M. *Buc'hoz*, ou plutôt à ſon exactitude ſcrupuleuſe à copier, il faut lire *caveſſe de more*. Il en eſt de même du poil qu'il appelle *aube* ou *fleur de perle*, au lieu d'*auber* ou *fleur de pêcher*. Ce ne peut être ici une faute typographique, puiſqu'elle ſe trouve à la nouvelle édition comme à l'ancienne, & qu'il l'a reporté dans ſon *traité économique & phyſique du gros & menu bétail*, imprimé en 1778, tome premier, pages 267 & 268, où il répète mot à mot ce qu'il dit des haras dans ſon *dictionnaire vétérinaire*. Tout ce qui concerne le cheval, dans ce dictionnaire, eſt plein de contradictions & de bévues, telles qu'elles ſe trouvoient ſucceſſivement, dans les auteurs que M. *Buc'hoz* copioit ſans diſcernement & ſans choix).

Projet pour rétablir les différentes eſpèces de chevaux, & en augmenter le nombre dans le royaume, 1771, in-12 *de* 69 *pages & deux feuillets pour le titre & l'avertiſſement.*

Cet ouvrage, ſans nom d'auteur, d'imprimeur, ni de lieu de l'impreſſion, eſt cependant bien digne d'être avoué & connu. L'auteur, quel qu'il ſoit, y expoſe les cauſes de la décadence de nos haras,

l'insuffisance des essais que l'on a tentés pour les remonter ; & indique les moyens qu'il juge les meilleurs pour les rétablir d'une manière avantageuse, qui se soutienne d'elle-même, & par sa propre forme.

Il accuse cinq causes du dépérissement de la quantité & de la qualité des chevaux. La première & la seconde, sont les achats multipliés de chevaux étrangers, & le dégoût que tous les citoyens de toutes les classes ont eu pour les chevaux nationaux. La troisième, est la grande quantité de jumens qu'on enlève à la propagation, par le travail continuel nécessité par les voitures, que le commerce exige qu'on entretienne. La quatrième, vient du peu de soin qu'on apporte à l'éducation des poulains, des abus introduits par la cupidité des gardes-étalons, & par la négligence & la tolérance des inspecteurs. La cinquième enfin, a encore son origine dans la négligence des inspecteurs & des gardes-étalons, ceux-ci en fournissant des chevaux dépourvus des qualités & de l'âge nécessaires, & les premiers, en fermant les yeux sur ces abus.

Après avoir montré les défauts des essais que l'on a faits pour remédier aux suites malheureuses de tous ces abus, l'auteur indique les ressources qu'on peut mettre en usage, pour assurer le réta-

bliſſement de l'eſpèce. Il eſt queſtion dans ſon plan de choiſir les terreins les plus avantageux aux chevaux, d'avoir toujours des étalons diſtingués, de trouver de belles jumens, pour commencer & perpetuer de belles races; de placer ces chevaux chez les particuliers les plus en état de les bien nourrir, préférant les plus riches, ceux qui paient le plus d'impoſitions pour nourrir les jumens. Le roi fera l'avance de l'achat des jumens, & les particuliers ne les paieront que lorſqu'elles leur ſeront remiſes; de les marquer toutes, & de remettre avec elles, à chaque particulier, un brevet de garde, qui accompagnera la jument en quelque main qu'elle paſſe, juſques à ce qu'elle ſoit réformée. Ce brevet contiendra ſon ſignalement, & l'eſſentiel de ce que le particulier aura à faire; d'indiquer une foire dans la ville principale de chaque bailliage, où tous les particuliers enregiſtrés, qui auront des chevaux ou des jumens de trois ans faits, ſeront obligés de les amener; d'obliger encore les propriétaires, de les préſenter dans l'arrondiſſement de leur naiſſance, quoique nourris dans un autre; de repréſenter le brevet de garde, & d'acheter des poulains de l'année, ou dans le courant de la ſuivante, & ainſi de ſuite. (C'eſt trop d'entraves & d'aſſujettiſſement pour les particuliers; quels ſoins & qu'elle éducation donneront-ils au poulain qu'ils acheteront

d'autorité, & ſouvent contre leur gré ?) Quant à l'achat ſucceſſif des étalons, & au paiement annuel de leur penſion, l'auteur deſire que le roi s'en charge, après néanmoins que les fonds lui en auront été remis, moyennant une impoſition répartie ſur tous ceux qui auront des chevaux, des jumens ou des poulains, à raiſon de 4 liv. 10 ſols par jument marquée ; 2 liv. 10 ſols par poulain ou pouliche n'ayant pas quatre ans, provenant d'une jument marquée ; 4 liv. par jument commune ; 3 liv. par cheval, & 1 liv. 10 ſols par poulain ordinaire, juſques à trois ans. Il demande que les étalons ſoient de vrais danois, & âgés de quatre ans complets en commençant le ſervice. (La race danoiſe, ou de tel autre canton du nord, n'eſt pas ce qui convient à notre climat. L'âge de quatre ans n'eſt point celui où les chevaux danois ont acquis tout leur être ; & un étalon en qui la nature n'a pas encore ſuffiſamment travaillé les premières formes, ne peut jamais les communiquer régulièrement dans la ſuite, quand on l'a expoſé à ſe prodiguer inutilement trop tôt).

L'auteur ne veut confier l'exécution du régime qu'il préſente, qu'à des inſpecteurs choiſis parmi les officiers de cavalerie, & aſſujettis à une direction générale des haras, compoſée de MM. les maréchaux de France, ou lieutenans-

nans-généraux, & autres officiers majors, ayant ſervi s'il ſe peut dans la cavalerie, préſidés par un ſecrétaire d'état, par un maréchal de France, ou par le plus ancien des directeurs-généraux. Les directions particulières ſeront données à des brigadiers ou meſtres-de-camp; les contrôles, les inſpections, à des capitaines ou des lieutenans; les frais de cette adminiſtration ſeroient payés par une taxe ſur les chevaux de ville, & ſur ceux qui viennent du dehors.

(Quoi qu'il ſoit plus facile de remarquer les défauts du plan dont je viens de donner une notice, que d'en rédiger un qui n'en ait abſolument point, cela n'empêchera pas que, relativement à la fin générale, il n'y ait proportions des moyens avec leurs objets particuliers; que tout ce qui peut faire renaître les haras & les ſoutenir, n'y ſoit établi, ſinon en diminuant, du moins ſans augmentation ſenſible de charges, & qu'à ſuppoſer de l'inconvénient dans cette ſeule circonſtance, les avantages qui en réſulteroient ſont infiniment plus conſidérables. Nos haras ſont dans un dépériſſement ſi prodigieux, & cette partie eſt cependant ſi eſſentielle au commerce, qu'on ne ſauroit trop encourager les particuliers qui ont des terres, d'élever des chevaux, & trop prêcher au cultivateur, que ſa négligence dans l'éducation des poulains, & la

préférence qu'il donne aux autres beſtiaux, ne lui eſt ni ſi utile, ni ſi profitable, & que rien n'égale le bénéfice des belles jumens poulinières.

Médecine vétérinaire, par M. Vitet, docteur & profeſſeur en médecine, Lyon, 1771, 3 vol. in-8°. — Nouvelle édition, id. 1783.

La ſeptième partie du premier volume de cet ouvrage, traite de la génération ; l'auteur y décrit ſucceſſivement les parties de la génération du cheval, du taureau, de la jument & de la vache ; il expoſe enſuite les différens ſyſtêmes ſur la génération, parle du fœtus du cheval & du taureau, des fonctions du fœtus dans la matrice ; de l'accouchement, des mamelles de la jument & de la vache ; du lait & de ſes différens produits, dont il fait une analyſe chymique, très-étendue ; il paſſe de là aux *précautions qu'il faut prendre pour avoir de belles productions* ; c'eſt proprement le traité du *haras*, qui eſt terminé par l'expoſé des différentes méthodes de hongrer les poulains.

Si l'état de docteur & de profeſſeur en médecine n'a pas permis à M. *Vitet* de ſe livrer aux obſervations que les haras comportent ; s'il n'a jamais

étudié l'eſpèce chevaline, que dans les livres de ſes contemporains, ou des auteurs qui l'ont précédé, & qu'il n'en ait pas moins été dévoré du deſir de tranſmettre, à la race préſente & future, un traité ſur la génération, on lui doit au moins des remerciemens d'avoir ſu fondre dextrement, & mêler enſemble ce que MM. *de Garſault*, *de Buffon* & *Bourgelat* ont publié ſur les haras, & ſur-tout d'avoir fait un choix auſſi judicieux; les erreurs ont été, & ſont journellement aſſez répandues pour qu'on doive ſavoir quelque gré au compilateur qui ne répète que des vérités connues, mais utiles. M. *Vitet* a été plus heureux dans l'extrait de ces auteurs, que dans celui de *Chentner*, page 264.

La prétendue nouvelle édition de 1783, ne diffère point de l'ancienne; je laiſſe à d'autres le ſoin de la faire connoître plus en detail.

L'agriculture, Poëme, à Paris, de l'imprimerie royale, 1774, in-4°. *avec fig.*

Il n'y avoit point de poëme françois en vers ſur l'agriculture, & l'on croyoit que la langue offroit trop de difficultés pour pouvoir y réuſſir, lorſque M. de *Roſſet*, auteur de cet ouvrage, trop peu connu,

prouva par des vers quelquefois dignes du chantre de Mantoue, l'erreur où l'on étoit ſur cet objet. *Virgile* compoſa ſes géorgiques, tandis qu'Auguſte ſoumettoit l'Egypte & les Parthes; M. *de Roſſet* a écrit ſon poëme dans le temps où Louis XV conquéroit la Flandre, l'Italie, & donnoit la paix à l'Europe. Il eſt diviſé en ſix chants, remplis des plus beaux détails & des plus excellens préceptes; c'eſt dans le cinquième où il traite des *haras*. Il conſeille de les placer ſur des côteaux rians & dans un climat tempéré, évitant les pâturages marécageux, humides ou fangeux, parce que les chevaux qu'on y élève ſont peſans, lâches, & ſans vigueur.

Le choix de l'étalon fait le ſort du haras.
Le barbe, l'eſpagnol ont plu dans nos climats.
Le poulain né du barbe, en hauteur le ſurpaſſe;
Le courſier d'Ibérie eſt plus grand que ſa race.

Le détail des qualités néceſſaires à l'étalon, eſt une imitation du pareil endroit de *Virgile*.

Que d'un poil diſtingué la plus noble couleur
Embelliſſe ſa robe & marque ſa valeur;
Et qu'à votre haras cette utile parure
Donne de race en race une heureuſe teinture.
Recherchez l'alezan, préférez le tigré,
Le bai, le noir de jais, l'iſabelle doré.

Une robe lavée, ou mal teinte, ou cendrée,
D'un cheval pareſſeux eſt la marque aſſurée.

. . . . . .

Un ardent étalon plein de force à ſept ans,
Conſerve ſa vigueur au vingtième printemps.
Il s'affoiblit enſuite, & ſon ardeur ſtérile
N'eſt que l'effort trompeur d'un deſir inutile.
La jument ſert plus jeune & le quinzième été
Termine les beaux jours de ſa fécondité.

. . . . . .

Aux travaux de l'amour, ſon époux deſtiné,
A ſon avide faim doit être abandonné.
Mais modérez ſes feux, & qu'à douze maîtreſſes
Son ardeur ſoit contrainte à borner ſes careſſes.

M. *de Roſſet* préfère la monte à la main, & il veut qu'on commence à dreſſer les poulains à l'âge de trois ans; mais avec douceur & patience. (Cet âge eſt trop précoce). Il fait le tableau des différens travaux auxquels on les deſtine, & il paſſe enſuite aux mulets, ce qui amène l'éloge de l'âne. Il y a, à la fin de chaque chant, des notes, qui éclairciſſent ou qui commentent le texte, ce qui facilite la lecture de cet ouvrage, à ceux à qui la poëſie n'eſt pas familière.

Il y a eu une ſeconde édition de ce poëme, *in*-12, à Paris, chez Moutard, en 1777, à laquelle on a ajouté le titre de *Géorgiques françoiſes;* & une contrefaçon *in*-8°, en 1774, auſſi ſous le titre

de ſeconde édition, avec le titre ſimple de la première.

Dictionnaire raiſonné, univerſel, d'hiſtoire naturelle, contenant l'hiſtoire des animaux, des végétaux & des minéraux, &c., par M. Valmont de Bomare, Paris 1775, ſix volumes in-4°.

Cette compilation ſur l'hiſtoire naturelle, faite avec choix parmi les meilleurs auteurs, jouit d'une certaine conſidération, plutôt due cependant à ſa forme de dictionnaire, qui, comme on ſait, favoriſe la pareſſe d'un grand nombre de lecteurs, qu'à ſon originalité; elle a eu un aſſez grand nombre d'éditions & de contrefaçons. Elle parut, pour la première fois, en 1764. L'article *haras*, inſéré dans celui *cheval*, n'eſt, à l'exemple de beaucoup d'autres, qu'une copie ſervile de ce que l'on trouve dans *l'hiſtoire naturelle de M. De Buffon*, ſur cet objet.

Introduction à l'art équeſtre, par Jean-Jacques Puech, citoyen de Genève; Genève, 1775, in-8°.

Une épître dédicatoire aux amateurs de l'art équeſtre, un avant-propos, quatre articles, ſous les titres d'*examen général des chevaux*, *de la ſarcologie*, *des haras*, *du manége*, la récapitulation, une table des matières, & un errata; tel eſt le corps & la diviſion de cette brochure de 113 pages d'impreſſion.

Quelqu'un a dit, je crois, qu'il n'appartenoit pas à tout le monde d'aller à Corinthe; mais il n'appartient pas non plus à tous les Jean-Jacques, citoyens de Genève, d'être des *Rouſſeau*, & M. *Puech* en eſt un exemple.

« C'eſt, dit-il, dans ſon avant-propos, à l'imitation des grands hommes de nos jours, qui ont mis la philoſophie entre les mains de tout le monde, & en tâchant d'imiter de bien loin leur ſtyle, d'autant plus ſublime, qu'il paroît plus ſimple, que nous eſſaierons de démontrer la connoiſſance de l'art équeſtre ».

(Il a en effet imité & ſuivi, de *très-loin*, le ſtyle & les connoiſſances de MM. *de Garſault*, *de la*

Guerinière, *de Bourgelat* & *la Foſſe*, qu'il ſe propoſoit pour modèles, & dans les ouvrages deſquels il a puiſé, pour former ſa rapſodie du *haras*, page 93).

La première attention qu'on doit faire, c'eſt le choix des jumens. Il faut que celle deſtinée à pouliner, ſoit exempte de toutes les infirmités venant de naiſſance; celles qui ne ſont qu'accidentelles, comme un œil crevé, une cicatrice conſidérable, une jambe caſſée & racommodée, &c., &c., n'empêcheront pas, qu'avec les ſoins ordinaires & le choix de l'étalon, elle ne faſſe un beau poulain. (Le veſſigon, le capelet, la courbe, le jardon, &c. ſont des maux accidentels, & ſe communiquent cependant par la génération. M. *Puech* a donc tort de ne pas exclure du haras les jumens qui en ſeront attaquées. Il parle des jambes caſſées & racommodées comme d'une choſe commune & facile; tous les vétérinaires connoiſſent cependant les difficultés, quelquefois inſurmontables, qui s'oppoſent à la guériſon des fractures, ſur-tout celles des grands os). Il veut, à l'exemple du *comte de Brezé* & d'autres, qu'après la monte, on faſſe prendre à l'étalon du foie d'antimoine dans du ſon, & qu'on le ſaigne. (J'ai démontré l'abſurdité de ce conſeil, en rendant compte de l'*Eſſai ſur les Haras*, page 293).

L'auteur fait enſuite un examen des cauſes de la conception, ainſi que des parties de la génération, tant du mâle que de la femelle; examen qui eſt déplacé & hors d'œuvre. Il veut qu'on sèvre les poulains au plus tard à ſix mois, qu'à l'âge d'un an on les envoie aux herbages, juſqu'à celui de quatre, temps où on les tiendra à l'écurie, nourris au ſec, ayant ſoin de les ſaigner alors, à cauſe de leur changement de nourriture. (La ſaignée eſt encore ici inutile); enſuite on les fera trotter à la longe avec le caveſſon, commençant par leur enſeigner à reculer, après quoi on les mettra au manége. (Je laiſſe à penſer à tout lecteur, homme de cheval, ſi le reculer eſt la première leçon à donner à un poulain, & je lui laiſſe faire la réflexion dure, mais juſte & véritable que l'auteur *de l'introduction à l'art équeſtre*, n'eſt pas meilleur écuyer que bon hippiatre.

Dictionnaire raiſonné d'hippiatrique, cavalerie, manége & maréchallerie, par M. la Foſſe, Paris, Boudet, 1775, 4 *vol.* in-8°. —— *Le même, Paris, Durand & Jombert*, 1776. —— *Le même, nouvelle édition, revue & corrigée, Bruxelles*, 1776, 2 *vol.* in-8°.

Dans cette contrefaçon, qui eſt bien ſoignée,

d'un caractère plus fin, & beaucoup moins chère que celle en quatre volumes. On a fondu, dans le corps de l'ouvrage, le supplément qui se trouve à la fin du quatrième, que personne n'y soupçonne, & qu'on ne consulte pas; ce qui rend cette édition plus utile que la première.

M. *la Fosse* a désuni, dans cet ouvrage, tout ce qu'il avoit publié jusqu'alors sur l'hippiatrique, pour en faire des articles séparés, auxquels il a donné la forme de dictionnaire; mais il est des objets que, dans ses précédens ouvrages, il n'avoit pas eu occasion de traiter, tels sont les haras & la cavalerie, il s'en est occupé fort au long ici; l'article des *haras* contient 42 pages, c'est un mémoire étendu & intéressant.

L'auteur s'occupe d'abord du terrein propre au haras; il recommande de n'y faire que des chevaux, dont la nature & les qualités approcheront de celles du sol sur lequel ils doivent se nourrir. Il passe ensuite à la monte, dont il expose les différentes espèces; à la gestation, au part, aux soins qu'il faut avoir du poulain. On ne doit jamais permettre qu'une jument soit sautée pendant qu'elle nourrit, si l'on est jaloux de conserver les mères & d'élever des poulains bien constitués. A un an ou dix-huit mois, on leur tondra la queue, quoiqu'en dise l'auteur de *l'essai sur les haras*; à deux ans on

ſéparera les mâles des femelles; à trente mois & même plus tard, on hongrera ceux deſtinés à ſubir cette opération; on les ferrera à trois ans. M. *la Foſſe* s'occupe du choix des étalons & des jumens: les barbes ſont regardés comme les meilleurs étalons, cependant on prétend que depuis qu'ils ont été introduits en Normandie & dans le Limoſin, ils ont entièrement ruiné les haras des ces provinces.

Il s'élève contre les abus qui ſuivent la régie actuelle de nos haras & il indique les moyens d'y remédier. (Moyens qui ſeront toujours éludés tant que les réglemens ſubſiſteront). Il propoſe un plan d'adminiſtration, dans lequel tous les étalons appartiendroient à la province; il prend pour exemple celle de Champagne, à laquelle il adopte ſon plan, & il termine cet article par un état de l'entretien des haras, ſuivant le plan projetté, état duquel il réſulte, qu'en quatre ans, toute la dépenſe ſera acquittée, & qu'il y aura 80,000 livres de reſte. (Cette ſpéculation eſt très-avantageuſe dans l'ouvrage de M. *la Foſſe;* mais le ſeroit-elle également dans l'exécution; j'invite à lire ce projet dans l'auteur même, qui auroit dû lui donner encore plus de développement).

Dictionnaire d'hippiatrique pratique, ou traité complet de la médecine des chevaux, &c., le tout traité d'après les préceptes des plus grands maîtres, & les ouvrages modernes les plus estimés. Par M. Robinet, Hippiatre. Versailles & Paris, 1777; in-4°. avec figures.

Le titre de cet ouvrage annonce que c'eſt encore une compilation, & non le réſultat & le fruit des obſervations de l'auteur, comme il voudroit le faire accroire dans ſa préface, après s'être auſſi formellement expliqué, ſon but en le publiant, a été, dit-il, de me mettre à la portée des maréchaux de campagne & des laboureurs, l'art vétérinaire; mais quiconque a le *guide du maréchal de M. la Foſſe*, ou ſon dictionnaire, dont je viens de parler, peut ſe diſpenſer de lire celui de M. *Robinet*, qui ne contient rien de neuf, pas même le titre. Les articles *étalon*, *jument*, *poulain*, ne forment, comme tous les autres, qu'un extrait, qu'une répétition ſervile du précédent, auſſi *M. la Foſſe*, dont l'approbation eſt placée en tête de celles qui décorent l'ouvrage, en fait-il le plus grand éloge, & le regarde-t-il comme un des meilleurs qui ait paru en ce genre; les deux hippiatres ſe donnent alternativement, l'un dans la préface & l'autre dans

l'approbation, de l'encenſoir par le nez. Le rapprochement de ces deux pièces eſt piquant, & fait pour mettre les lecteurs ſenſés à même d'apprécier, au juſte, la valeur des louanges réciproques du maître & du diſciple.

Traité économique & phyſique du gros & menu bétail, contenant la deſcription du cheval, de l'âne, du mulet, du bœuf, de la chevre, de la brebis & du cochon ; la manière d'élever ces animaux, de les multiplier, de les nourrir, &c. Paris, Lacombe, 1778, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage, dont M. *Buc'hoz* eſt l'auteur, n'eſt qu'un extrait de ſon *dictionnaire vétérinaire*, ſous un autre titre & ſous une autre forme. Le chapitre premier traite du cheval; l'article deuxième de ce chapitre, intitulé *des haras & de la manière de propager la race des chevaux*, eſt copié ſi ſervilement, qu'on y retrouve les mêmes bévues que j'ai déjà indiquées, page 301, en parlant de la couleur des poils du cheval. Je ne m'amuſerai point à faire la notice de cet article; je ne pourrois que répéter ce que j'ai dit en parlant *du dictionnaire vétérinaire*. M. *Buc'hoz* eſt accoutumé à ce genre

d'écrire ; je laiſſe à M. *Huzard* le ſoin d'apprécier plus particulièrement ſes productions. J'obſerverai ſeulement, qu'il y a plus que de l'indécence à ſe compiler ainſi ſoi-même.

Mémoire inutile ſur un ſujet important, *Londres*, 1778, in-8°. *de* 58 *pages*.

Le but de l'auteur de ce mémoire (M. le *comte de Roſnai Lagny*), eſt d'examiner s'il eſt utile ou non d'établir des courſes de chevaux en France, & de prouver que ce moyen eſt un des plus propres à régénérer les haras. Il fait voir, par l'expoſé des réglemens, & ſur-tout par celui du *mémoire du conſeil du dedans du royaume*, *touchant le rétabliſſement des haras*, qu'il en a coûté au royaume plus de cent millions pendant les deux dernières guerres (de Louis XIV) pour les remontes ſeulement.

« Cette perte immenſe, quoiqu'on ne s'en doute pas, eſt inconteſtable ; elle eſt annoncée, elle eſt prononcée, elle eſt évaluée par l'adminiſtration. Je n'entrerai point, dit l'auteur, dans l'examen des réglemens. Il ſuffit de conſidérer quelques faits, & de s'y arrêter ; le premier, l'objet de néceſſité eſt celui de ne pas payer, à toutes les nations étran-

gères le tribut le plus onéreux & le plus considérable, pour nous priver non-seulement d'avoir des chevaux en tout temps, mais pour leur donner le moyen d'avoir la meilleure cavalerie pendant la guerre; le second est qu'on achète d'Angleterre tous les chevaux de chasse & beaucoup de chevaux de carrosses, parce qu'à beauté égale, ils sont encore à meilleur marché à Paris que les chevaux normands (1). Le troisième fait, est que l'on tire presque tous nos chevaux de carrosse & de cavalerie de Flandres, de Frize, de Danemarck, du Holstein, & d'autres parties de l'Allemagne; une chose constante, dans tous les temps, a été une dépense énorme pour avoir des chevaux, sans que cette dépense en ait jamais produit ».

» Si l'on réfléchit sur l'effet que doivent avoir les réglemens sur les haras, si l'on s'informe des priviléges immenses de nos gardes-étalons, &c. &c. il sera difficile de ne pas conclure, qu'il résulte du système des haras, des dépenses considérables pour le roi, & cependant un impôt énorme & public, pour empêcher les particuliers d'avoir des chevaux ».

» On a des haras en France, & de mauvais che-

(1) L'Angleterre nous exporte actuellement (1786) pour sept à huit millions de chevaux par année.

vaux; en Angleterre, c'eſt abſolument le contraire. La quantité de chevaux de toute eſpèce y eſt preſque incroyable, & il n'y a pas d'adminiſtration publique dans les haras ».

» Si cette prodigieuſe quantité dechevaux de toute eſpèce en Angleterre, tient à l'abondance & aux richeſſes immenſes que le comble de l'induſtrie fait produire dans la zône tempérée de l'Europe, au pays qui a peut-être le moins d'avantages naturels; ne ſeroit-il pas poſſible que le principe de l'intérêt, qui a créé un ſi beau ſuperflu en Angleterre, dans tous les genres, produisît au moins le néceſſaire dans un climat plus fécond & plus beau ».

» Ne ſeroit-il pas heureux pour l'adminiſtration, d'abandonner des ſoins auſſi infructueux que ceux qu'elle a pris pour les haras? Ne ſeroit-il pas important aux finances de retrancher des dépenſes, dont le ſyſtême commence par appauvrir le peuple, & finit par ruiner le royaume ».

» Or, ſans parler de tous les moyens ſecondaires, pour aſſurer la plus grande production des chevaux en France; le premier moyen eſt de donner de grands encouragemens à la production des chevaux, & le ſecond eſt d'établir les courſes ».

(Ce que je viens de rapporter de ce mémoire, ſuffit pour prouver que l'auteur connoît bien la matière qu'il traite, il recommande vivement auſſi le croiſement

croiſement des races, & il paroît être également au fait des haras d'Angleterre, ſur leſquels il s'étend beaucoup. Si ſon ouvrage eſt réellement inutile, comme le titre ſemble le faire preſſentir, il n'en aura pas moins fait connoître, avec force, des vérités importantes, & dont le développement ne pourroit que produire le plus grand bien.

Obſervations ſur les haras de France, à Neuchatel, 1779, in-8°. *de trente-ſix pages.*

Ce petit ouvrage renferme des moyens ſimples & avantageux pour tirer nos haras, non-ſeulement de l'état d'abâtardiſſement dans lequel ils ſont, mais pour leur donner une conſiſtance relevée & permanente. Après avoir montré combien la nature a fait en notre faveur, tant en donnant à nos prairies la fertilité & l'abondance, qu'en nous accordant le climat le plus favorable à la production des belles eſpèces, & combien il dépend de nous d'imiter les Anglois, & de parvenir à réunir à la taille & à l'étoffe de nos chevaux, la ſoupleſſe & la légèreté des leurs, l'auteur propoſe de donner les domaines du roi, à bail ou à cens emphytéotique, ſous des cautionnemens valables, & au prix qu'ils ſont actuellement affermés, à ceux qui

ſe préſenteroient pour former des établiſſemens de chevaux, & de ſtipuler, dans les actes de ceſſion, toutes les conditions auxquelles ſeroient tenus les preneurs, comme le nombre & la race des jumens & des étalons qu'ils entretiendroient & ſe procureroient à leurs frais. Dans les provinces où il n'y auroit point de ces domaines, le gouvernement y ſuppléeroit par d'autres graces. On exigeroit de ceux qui ſeroient pourvus de charges & de commiſſions de finance, qui viendroient à vaquer, une rétribution annuelle, proportionnée aux revenus. Ce qui ſeroit ſuffiſant pour l'entretien de deux mille quatre à cinq cents jumens, & de quatre à cinq cents étalons, leſquels joints aux deux mille cinq cents jumens & aux étalons entretenus ſur les domaines fieffés, donneroient deux mille cinq cents à trois mille productions, année commune, dans chaque province; & comme les entrepreneurs n'auroient pas le pouvoir de vendre leurs jumens, & que les poulains ne peuvent ſervir avant cinq ans, l'on trouveroit dans ces établiſſemens le nombre de chevaux plus que ſuffiſans pour les beſoins du royaume.

L'auteur de cet ouvrage paroît être très-inſtruit ſur la manutention des haras, avoir beaucoup étudié celle des Anglois, & l'avoir miſe en pratique dans un haras qu'il a établi dans le Perche, & qu'il a,

dit-il, commencé avec un étalon & neuf jumens de demi-races, âges de quatre ou cinq ans, de deux mâles & de deux femelles issus de première race, lesquels il fut obligé de passer en France à l'âge de six ou sept mois, vu la difficulté de les avoir d'une belle conformation à l'âge de trois ou quatre ans; & cet établissement, selon son témoignage, a produit quatre-vingt-dix têtes, sans en compter cent-cinquante sorties de ses étalons avec les jumens de ses voisins, parmi lesquels il y en a eu de vendus quarante, cinquante à soixante louis.

(Par ce qu'a fait un simple particulier, sans autres secours que ceux qu'il a puisés dans une médiocre fortune & dans une grande activité & un grand amour pour les chevaux, par l'émulation qu'il a inspirée à ses voisins, d'accroître l'étendue de leurs herbages & le nombre de leurs jumens, que le gouvernement juge de ce que l'on peut faire, en procurant les moyens d'encouragemens que j'ai proposés).

Cet ouvrage parut pour la première fois en 1774; & M. *Brugnone* l'indique, sous cette date, *in*-12, mais c'est une erreur; il est petit *in*-8° de 48 pages.

Traité des haras de Jean Brugnone, professeur en chirurgie, directeur de l'école royale vétérinaire, & de l'académie des anastamici de Belluno, avec le plan du haras royal de Chivasso, & de ses pâturages, à Turin, 1782, chez les frères Reycends, vol. *in*-8°. de 566 pages, & 12 pour le titre, la table des chapitres & l'introduction.

M. *Brugnone* est avantageusement connu par plusieurs ouvrages sur l'art vétérinaire; il est du petit nombre des élèves de feu M. *Bourgelat*, dont les écoles vétérinaires françoises ont droit de s'enorgueillir. Son *traité du haras* est écrit en italien, mais je n'ai pu me refuser au plaisir de le faire connoître, en insérant ici la notice françoise, que M. *Huzard*, cet autre élève de M. *Bourgelat*, digne émule de M. *Brugnone*, en a donnée dans le journal de médecine, de septembre 1786, tome 68, page 524.

« Ce traité des haras est le plus étendu de tous ceux qui ont paru sur cet objet; on y trouve de bons préceptes, d'excellentes vues pour les progrès de l'art vétérinaire en général, & pour ceux des

haras en particulier. Il eſt diviſé en trois parties, & chacune de ces parties eſt ſubdiviſée en chapitres. La première en contient ſix : dans le premier, l'auteur diſcute cette queſtion : Si le climat de la Savoie convient à l'établiſſement des haras? & il eſt pour l'affirmative. Il diſtingue les haras, en haras particuliers ou parqués (*mandrie di cavalli*), & en haras provinciaux (*razze provinciali*). Dans le deuxième, il fixe le choix du lieu le plus propre pour un haras, la formation, la diviſion & la diſtribution des pâturages; il fait l'énumération, d'après *Linné*, des plantes qui forment les prairies, & qui conviennent ou qui nuiſent aux chevaux; il preſcrit les moyens de conſerver les pâturages, & il indique les qualités de la boiſſon. Dans le neuvième, il s'occupe de la conſtruction & de la diſtribution des écuries, &c., néceſſaires à un haras particulier, des fonctions & du nombre des perſonnes qui doivent y être employées; dans le cinquième, du gouvernement des étalons; dans le ſixième, il fait voir la néceſſité de croiſer & de renouveller les races, & il paſſe en revue toutes celles connues & décrites par les naturaliſtes, les voyageurs, &c. En faiſant, (page 92), l'énumération des vices, la plupart héréditaires, qui doivent faire proſcrire les étalons; il obſerve qu'un étalon du haras royal, affecté d'hémoroïdes, communi-

qua cette maladie à tous ſes échappés, mâles & femelles, que la plupart perdirent toute la queue, & qu'ils furent encore ſujets à de violentes coliques».

» La ſeconde partie eſt diviſée en cinq chapitres. M. *Brugnone* diſcute, dans le premier, s'il faut étriller & faire travailler les jumens deſtinées au haras; ſi on doit les faire couvrir à la main ou en liberté, & quelle eſt la quantité d'alimens qui leur convient. Dans le ſecond, quel eſt le meilleur temps de la monte; la manière d'y procéder; les ſignes qui annoncent que la jument eſt en chaleur; la quantité qu'un étalon doit en ſervir, & l'aſſortiment de la figure & de la taille. Il paſſe dans le troiſième aux ſignes de la conception & de la plénitude, à la ſuperfétation, au gouvernement des cavales pleines; il diſcute ſi on doit les faire couvrir tous les ans, ou ſeulement tous les deux ans, il parle de la durée de la geſtation, de l'arrière faix, des enveloppes du fœtus, & de ſa ſituation dans l'utérus, des ſignes prochains du part, & du part lui-même. Il termine ce chapitre par la diſcuſſion de la queſtion: s'il naît plus de femelles que de mâles, & il réſulte d'une expérience de trente ans, faite dans le haras royal, & d'après le relevé des regiſtres, qu'il eſt né plus des premières que des autres dans ce haras; mais ces naiſſances ſont preſque toutes le fruit d'accouplemens inceſtueux,

la plupart des étalons & des jumens étant nés dans ce haras ; & ces obſervations, loin d'infirmer le ſentiment de M. *De Buffon*, ſemblent au contraire venir à l'appui des conjectures de ce célèbre naturaliſte. Le quatrième chapitre indique les moyens de gouverner les jumens qui ont mis bas, & leurs poulains, depuis leur naiſſance, juſques à ce qu'ils ſoient en état d'être dreſſés ; les bons effets que le verd produit aux poulains pendant les premières années qu'ils ſont à l'écurie ; le cinquième chapitre traite des ânes, des mulets, des bardeaux, & des jumars ».

» La troiſième & dernière partie, a ſix chapitres, dans les trois premiers, M. *Brugnone* diſcute ſi la ferrure eſt un art antique, indique quand & comment on doit commencer à ferrer les poulains ; traite de la caſtration des poulains & pouliches ; de l'avortement, du part difficile & contre nature, &c. Dans le quatrième, il traite de quelques maladies les plus fréquentes aux poulains, telles que les vers, les poux, la diarrhée, &c. Dans le cinquième, des dents du fœtus & du poulain, de la dentition, de la gourme & de la morfondure. M. *Brugnone* penſe avec *Solleyſel* & *Garſault*, contre le ſentiment de M. *Bourgelat*, que la gourme eſt une maladie particulière aux poulains des pays froids, puiſque ceux d'Eſpagne & d'Italie en ſont rarement affectés, tandis qu'au con-

traire ceux de France, d'Allemagne, d'Angleterre y ſont généralement expoſés. Il ne l'a pas obſervé dans les poulains du haras royal, & les auteurs italiens, eſpagnols, n'ont point de nom propre pour la déſigner; celui de *cimurro* exprimant également la *morve* comme la *gourme*; il ne la trouve pas non plus décrite dans les hippiatres grecs & dans *Végece*. Le ſixième chapitre enfin eſt une diſſertation ſur le *gloſſantrax*, ou *chancre volant*, & ſur le traitement de cette maladie épizootique & contagieuſe, qui fait quelquefois de très-grands ravages dans les haras ».

» Les auteurs cités par M. *Brugnone*, ſont principalement, *Ariſtote*, *Pline*, *Varron*, *Palladius*, *Columelle*, *Végece*, la collection des vétérinaires de *Ruel*, *Winter*, *Ruini*, le marquis de *Spolverini*, l'abbé *Spallanzani*, les *mémoires de l'académie des ſciences de Paris*, *Haller*, *Cetti*, *Solleyſel*, *Garſault*, & ſur-tout MM. *de Buffon* & *Bourgelat*; de pareils guides ſont bien faits pour aſſurer à l'ouvrage de M. *Brugnone* une place diſtinguée dans la foule de ceux qui ont paru depuis quelques années ſur la *zooiatrique*, & qui, le plus ſouvent, n'ont de bon que le titre ».

(La traduction de cet ouvrage dans notre langue, ne pourroit qu'ajouter avantageuſement à nos connoiſſances ſur cette branche, ſi importante & ſi

négligée de l'art vétérinaire : perſonne n'eſt plus en état que M. *Brugnone* lui-même de s'occuper de cette traduction, & nous l'invitons à en enrichir notre littérature médicale).

Encyclopédie méthodique, hiſtoire naturelle des animaux, tome premier, à Paris, chez Panckoucke ; à Liége, chez Plomteux, 1782, in-4°.

C'eſt aux mots *cheval*, *jument*, *poulain* qu'on trouve tout ce qui a du rapport aux haras, c'eſt-à-dire, aux qualités d'un bon étalon, aux ſoins qu'on doit en avoir, aux choix des jumens, à la manière de les nourrir & gouverner, tant avant, que pendant, & après l'accouplement, aux ſoins à donner aux poulains, &c.

Tous ces articles ſont copiés littéralement de *l'hiſtoire naturelle de M. De Buffon*, & le rédacteur ne pouvoit faire un meilleur choix ; mais s'il eût été écuyer & praticien, il n'auroit pas conſeillé de commencer à dreſſer les poulains dès l'âge de trois ans ou trois ans & demi, parce qu'à cet âge ils n'ont point encore acquis tout le développement qui leur eſt deſtiné par la nature, & que les faire tra-

vailler alors, c'eſt étrangler leur accroiſſement, ſuſpendre & arrêter l'extenſion des formes, & leur en faire prendre d'oppoſées à celles qui ſont la baſe de la force & de la légèreté. Il n'auroit pas dû exiger non plus qu'il y eût dans le haras des *mares*, pour abreuver les chevaux, parce que les eaux ſtagnantes ſont toujours remplies d'impuretés, de plantes qui s'y pourriſſent, de vermiſſeaux & d'inſectes qui y dépoſent leurs œufs, que les animaux avalent en buvant, qui écloſent dans leurs entrailles, & peuvent cauſer de grands ravages. Ces vers ſont quelquefois ſi multipliés, qu'ils occaſionnent des eſpèces d'épizooties, & ſont un véritable fléau dans les haras; on en trouve une ſi grande quantité dans l'eſtomac des poulains & pouliches qui périſſent ſans cauſe apparente, à un ou deux ans, qu'on ne ſauroit douter qu'ils ne ſoient la cauſe de la mort de ces jeunes ſujets (1). D'ailleurs, quoiqu'en diſe *Ariſtote* & ſes copiſtes, les eaux croupiſſantes, ſont lourdes & viſqueuſes; loin de faciliter la digeſtion, elles ont beſoin elles-mêmes d'être digérées; elles doivent donc être proſcrites pour la boiſſon des haras.

---

(1) Voyez *Traité des maladies vermineuſes dans les animaux*, par M. Chabert, 1787, *in*-8°., art. XXI, pag. 41 & 42.

C'eſt dans l'*Encyclopédie*, où le traité des haras auroit dû avoir toute l'étendue dont il eſt ſuſceptible ; j'eſpère qu'il ſera traité avec beaucoup plus de détail, & ſous un point de vue plus rapproché dans la partie de ce vaſte ouvrage, qui embraſſera l'art vétérinaire.

Cours complet d'agriculture théorique, pratique, économique & de médecine rurale & vétérinaire, ou dictionnaire univerſel d'agriculture, rédigé par M. l'Abbé Rozier, &c. troiſième volume, Paris, 1783, in-4°. *avec fig.*

Les chapitres IV & V de l'article *cheval*, page 236, traitent des *haras* & de la génération. Le premier chapitre eſt diviſé en trois ſections, 1°. Qu'entend-on par haras ? 2°. quel eſt le but de tout haras ? 3°. des connoiſſances néceſſaires dans l'établiſſement d'un haras.

« Nous entendons par *haras*, dit M. *Thorel*, rédacteur de cet article, les chevaux de l'un ou de l'autre ſexe deſtinés à la propagation, ou les lieux où les chevaux ſont établis, & uniquement employés à ſe reproduire, tel eſt, par exemple, le haras de Pompadour, dans le Limouſin ». (Cette définition vague, peut-elle être entendue par toute

perſonne qui ne connoît pas le haras de Pompadour ? M. *Thorel* qui a copié, ſans les citer, MM. *la Foſſe* & *Bourgelat*, dans ce qui concerne les haras, auroit dû ne pas changer la définition ſimple qu'en donne le dernier, alors il auroit appris au lecteur que l'on entend par haras, des étalons répandus dans divers cantons des provinces, pour y propager, avec les jumens des agriculteurs, ou que ce mot exprime l'aſſemblage d'un certain nombre de chevaux entiers & de jumens d'élite, dans un lieu choiſi pour en tirer race, y perpétuer les eſpèces, & y élever des productions juſques au moment où elles auront acquis la force néceſſaire au ſervice auquel on les deſtine). « Le but de tout haras, eſt l'augmentation de l'eſpèce, ou la correction des défauts de l'eſpèce dominante. » (Le but de tout haras doit être non-ſeulement la multiplication de l'eſpèce, mais ſur-tout l'anéantiſſement des défauts de la race dominante, & non pas ſa correction ; car, en corrigeant, on ne perfectionne pas, & c'eſt la perfection qui eſt le point recherché.)

Veut-on ſavoir quelles ſont les connoiſſances néceſſaires dans l'établiſſement d'un haras ? objet de la troiſième ſection ; qu'on liſe le mot *haras* du *dictionnaire d'hippiatrique de M. la Foſſe*, & on ſera auſſi inſtruit, & dans les mêmes termes,

que ſi on avoit étudié le *dictionnaire d'agriculture*.

Le chapitre V, qui traite de la génération, eſt diviſé en onze ſections. La première, traite des qualités de l'étalon deſtiné à la propagation; la ſeconde, des qualités de la jument; la troiſième, de la monte & de ſes eſpèces. « La monte eſt l'opération de l'étalon, par laquelle il ſaute la jument. » (M. *Thorel* n'eſt pas heureux en définitions; car un cheval hongre ſaute ſur les jumens, & ne les féconde pas). La quatrième ſection traite des ſignes qui font connoître que la jument a été fécondée. Le moins équivoque, ſelon M. *Thorel*, eſt la ceſſation de la chaleur, & le refus de l'étalon. (Rien de plus incertain que ce ſigne; tous les praticiens ſavent que des jumens vuides refuſent l'étalon, & s'en défendent même vigoureuſement; & que des jumens dont la chaleur eſt ceſſée, n'ont pas retenu). La cinquième, traite des ſoins que l'on doit avoir de la jument lorſqu'elle eſt pleine; M. *Thorel* renvoie au mot *avortement*, tome II, page 108, pour ce qui concerne cet accident; (mais ce renvoi devient inutile, parce que M. *Thorel* n'y parle point des ſignes qui précédent, accompagnent ou ſuivent l'avortement, & que ce qu'il en dit ſe réduit preſqu'à rien). La ſixième, de l'accouchement & des moyens de le

faire réuſſir ; la ſeptième, des ſoins que le poulain exige depuis ſa naiſſance juſqu'au ſevrage ; la huitième, du temps du ſevrage, & des moyens de l'opérer ; la neuvième, à quel âge on doit ſéparer les poulains d'avec les femelles, du temps de châtrer les premiers, & de les ferrer. M. *Thorel* fixe à deux ans le temps de ſéparer les poulains des femelles, parce qu'ils commencent à ſentir leur ſexe, ſur-tout s'ils ſont bien nourris. (Les poulains ſentent leur ſexe à dix-huit mois, & dès-lors commencent à s'échauffer auprès des jumens ; à deux ans ils ſeroient en état d'engendrer). S'ils ſont vigoureux, ils s'énervent & fatiguent inutilement les *jumens pouliches*. (N'appelle-t-on pas *poulain* & *pouliche* l'animal qui n'a pas encore changé toutes ſes dents de lait, & dès qu'elles ſont remplacées, ne prend-il pas le nom de cheval ou de jument, ſuivant ſon ſexe. Dès lors que ſignifie le terme de *jumens pouliches ?* Je ſais que, dans un manuſcrit de M. *Bourgelat*, dont je vais rendre compte, on lit les *jumens pouliches ;* mais cet ouvrage, copié & recopié, eſt très-ſouvent rempli de fautes, celle-ci en eſt ſans doute une, & M. *Thorel*, en tranſportant, dans le *dictionnaire d'agriculture*, les principes, les obſervations & le ſtyle de M. *Bourgelat*, auroit dû éviter d'y faire paſſer juſques aux fautes de

ſes copiſtes). La ſection dixième traite de la manière de dreſſer les poulains; & la onzième, du temps de les faire travailler.

(Tout ce que M. *Thorel* dit des haras & de la génération, dans cet ouvrage, eſt donc copié littéralement de MM. *la Foſſe* & *Bourgelat;* il les a fondus enſemble, pour en former le traité dont on vient de voir la diviſion, qui renferme beaucoup de bonnes choſes, mais qui auroit pu être plus intéreſſant encore, & plus utile pour les agriculteurs, ſi M. *Thorel* avoit pu porter, dans la rédaction de cet article & dans le choix de ſes matériaux, le diſcernement de l'expérience & de l'obſervation).

Elémens de l'art vétérinaire. Traité de la phyſique des haras, par M. Bourgelat, directeur & inſpecteur général des écoles royales vétérinaires de France, commiſſaire général des Haras du royaume, &c. &c. Manuſcrit (1).

M. *Bourgelat* publia, en 1768 & 1769, chez Vallat-la-Chapelle, libraire au palais, les

---

(1) Ce manuſcrit m'a été communiqué, ainſi que celui du même auteur dont j'ai parlé relativement au

deux premières parties d'un ouvrage, intitulé : *Elémens de l'art vétérinaire. De la conformation extérieure des animaux, des considérations auxquelles on doit s'arrêter dans le choix qu'on doit en faire, des soins qu'ils exigent, de leur multiplication, &c. &c.* La première partie traite de la connoissance extérieure du cheval ; la seconde, du choix de cet animal, & des soins qu'il exige ; la troisième, qui traite des bêtes à cornes & à laine, & la quatrième, dont je viens de donner le titre, sont restées manuscrites ; mais, dans un avis, placé à la fin de la troisième édition des deux premières, faite en 1785, l'éditeur annonce qu'on va bientôt les livrer à l'impression.

L'auteur de cet ouvrage est le plus célèbre hippiatre de ce siècle. Il a fait, toute sa vie, sa plus grande occupation de l'étude du cheval ; il a ajouté de nouvelles connoissances à celles de ses prédécesseurs sur l'art vétérinaire : il est le premier, qui, à l'aide de la géométrie, ait trouvé & fixé

---

réglement des Haras, pag. 253, par M. *Huzard*, que j'ai déjà eu occasion de citer plusieurs fois dans cet ouvrage ; & c'est dans sa bibliothèque, la plus nombreuse que je connoisse sur toutes les parties de la science vétérinaire, que j'ai trouvé le plus grand nombre des ouvrages dont j'ai donné la notice.

les

les dimenſions proportionnelles d'un animal, non moins utile que brillant ; & il eſt le ſeul qui ait indiqué, d'une manière certaine & infaillible, les moyens de ſe mettre à couvert des fraudes qui ſe pratiquent journellement par les maquignons. J'ai dit, & je le répéterai chaque fois que j'en aurai l'occaſion, que c'eſt aux ouvrages de cet homme illuſtre que je dois preſque toutes mes connoiſſances en hippiatrique ; on me pardonnera de payer ici ce léger tribut à ſes talens & à ſon mérite ; ſa réputation eſt au-deſſus de mes éloges, & l'établiſſement des écoles vétérinaires en France, ſuffira ſeul pour faire paſſer ſon nom à la poſtérité la plus reculée.

Le traité de la phyſique des haras eſt diviſé en pluſieurs ſections, dans leſquelles M. *Bourgelat* examine ſucceſſivement, ce qu'on entend ſous la dénomination de haras ; le choix & la diviſion du terrein qu'exige cet établiſſement ; la néceſſité du croiſement des races ; celles qu'on doit préférer en France, pour en tirer des étalons ; l'aſſortiment ; la configuration ; la taille, l'âge & le poil qu'on doit rechercher dans les étalons ; le choix des jumens, l'âge où on doit les admettre au haras ; le temps de la monte, & la manière de la faire ; les ſoins que les cavales exigent lorſqu'elles ſont pleines ; les ſignes qui annoncent la plénitude, la

ſortie du fœtus, les précautions & les remèdes qu'il convient d'employer dans ces circonſtances, ainſi que dans celle de l'avortement ; le temps que le poulain doit teter ; enfin les ſoins & les attentions qu'il faut apporter dans ſon éducation, juſques au temps où il eſt en état de travailler. M. *Bourgelat* examine enſuite, ſous le titre modeſte de *doutes* & de *queſtions*, qu'elle eſt l'influence du climat, du ſol, des pâturages, des eaux ; ſi toutes ſont également propres & favorables aux chevaux ; les races, leur dégénération, &c. Cette partie du *traité de la phyſique des haras* a été publiée dans le *journal d'agriculture* des mois de ſeptembre & d'octobre 1778, ſous le titre de *queſtions intéreſſantes*, & de *lettre à mylord P.....* (Pembrock) *ſur les chevaux.*

Je me ſuis contenté d'indiquer rapidement ici l'objet de cet ouvrage ; les détails intéreſſans & nombreux qu'il contient, ſont intimement liés les uns aux autres, & ils ne pourroient que perdre infiniment à être morcelés dans une notice. La place que M. *Bourgelat* occupoit dans les haras, ſa longue habitude de voir & de bien voir, rendent ſes obſervations bien propres à accroître nos connoiſſances ſur la partie économique, & ſur la partie phyſique des haras ; & la publication de cette partie de ſon travail ne pourra qu'ajouter à ſa réputation juſtement acquiſe.

J'ignore dans quel temps il a compoſé cet ouvrage, mais il eſt certain que dès 1769, il étoit entre les mains de ſes élèves ; que depuis cette époque, il a été copié un grand nombre de fois, & qu'on en retrouve des traces dans pluſieurs traités ſur les haras ; tels entr'autres que ceux de MM. *Brugnone* (pag. 324) & *Thorel* (pag. 331), élèves des écoles vétérinaires. Le premier l'a ſouvent traduit, & le ſecond l'a plus ſouvent encore copié, même avec des fautes, ainſi que je l'ai fait obſerver (page 334). J'avouerai, avec plaiſir & reconnoiſſance, que moi-même, j'ai cru quelquefois ne pouvoir puiſer dans une meilleure ſource ; & ce que je dois à M. *Bourgelat*, ne peut qu'ajouter à l'intérêt de mon ouvrage.

Il eſt au ſurplus encore un grand nombre d'ouvrages françois, dans leſquels on trouvera des notes, des renſeignemens ou des mémoires ſur la propagation & la multiplication des chevaux, tels que le *mercure de France*, *le journal encyclopédique*, *le journal économique*, *celui d'agriculture*, *les recueils des ſociétés d'agriculture*, *l'encyclopédie rurale*, *le dictionnaire des gens du monde*, *le dictionnaire de médecine*, *de chirurgie & de l'art vétérinaire*, & une foule d'autres dictionnaires,

l'agriculture complette, traduite de l'anglois de Mortimer, le cours d'hiſtoire naturelle de *Beaurieu, le bon fermier,* dont l'auteur, (M. *Roſe*), remarque que les jumens à *nez de renard* ſont les meilleures nourrices ; le *manuel des champs de Chanvallon, la France agricole & marchande*, qui indique un plan pour former des haras dans les bois, qui rapporteront au moins cinq cents mille livres ; *l'agriculture ſimpliſiée du marquis de Caraccioli ;* beaucoup d'autres ouvrages ſur l'agriculture, quelques-uns de ceux des économiſtes; *le proſpectus d'un cours complet d'hippotomie, par M. Dedelay d'Agier ; l'eſſai philoſophique ſur les mœurs de divers animaux étrangers*, qui ne s'occupe que des chevaux arabes, & pluſieurs autres parmi les voyageurs; mais le temps à employer à cette lecture ſeroit immenſe, & je veux l'épargner à mes lecteurs, qui ne verroient ſouvent que des projets chimériques ou impraticables, des détails étrangers à la France, & plus ſouvent encore, une répétition de ce que contiennent les principales notices que j'ai données; ce ſeroit d'ailleurs groſſir inutilement cette partie de mon ouvrage, & je me ſuis peut-être déjà trop étendu dans quelques-unes.

CONCLUSION.

Si l'on compare ce qui a été écrit sur les haras depuis les Grecs & les Latins, jusques à M. *Bourgelat*, on verra que la plupart des écrivains intermédiaires ne parlent plus eux-mêmes; ils se contentent, le plus souvent, de répéter ce qui a été dit avant eux, & s'en rapportent entièrement à l'autorité de leurs prédécesseurs. On retrouve dans la plupart des écrits modernes, beaucoup plus nombreux, tout ce que *Tacquet*, *De la Noue*, *De Newcastle*, & *Solleysel*, ont dit sur cet objet de neuf ou d'après les premiers; mais dans un autre ordre & avec un autre style; s'ils y ont ajouté, ce sont souvent des erreurs ou des préceptes vagues, qui pour la plupart ne sont point fondés sur l'observation, ou ne peuvent convenir à notre climat. Et jusqu'ici l'on n'a fait aucun pas qui puisse conduire à la connoissance des points qu'il seroit indispensable de bien constater, pour saisir les procédés généraux & particuliers de la nature, dans la production & dans la conservation de l'espèce des chevaux. Ce n'est cependant qu'au moyen d'un ensemble de faits acquis à force de recherches & d'observations répétées & réfléchies, qu'il sera possible de déchirer le voile qui nous cache sa marche; & cet ensemble

ne peut être formé que de la réunion des remarques isolées, éparses dans les auteurs, ou faites par ceux qui sont à la tête des haras.

Si mon ouvrage peut faire partie de ce point de vue, si le fruit de mes observations particulières & de mes lectures, peut être utile à la multiplication des chevaux en France, je croirai mon plan rempli, & mes veilles suffisamment récompensées.

FIN.

1378-855

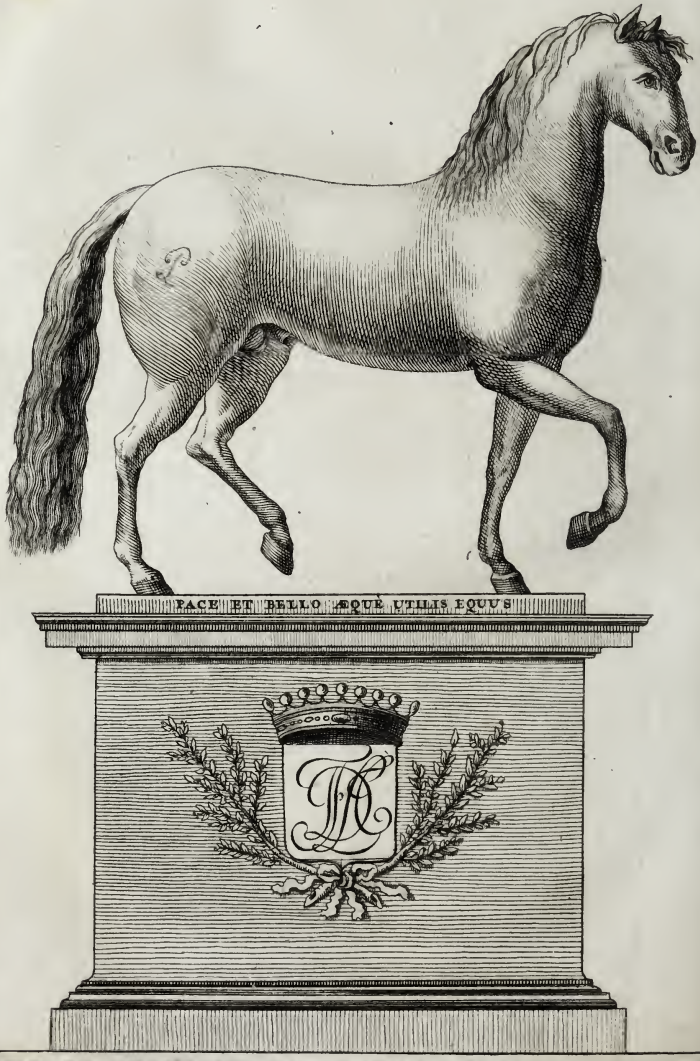
FACE ET BELLO QUÆ UTILIS EQUUS

MÉMOIRE
SUR LES COURSES
DE CHEVAUX ET DE CHARS
EN FRANCE,

Enviſagées ſous un point de vue d'utilité publique.

PRÉSENTÉ à l'Aſſemblée nationale, au Département & à la Municipalité de Paris,

Par ESPRIT-PAUL DE LAFONT-POULOTI.

A PARIS,

De l'Imprimerie de la JUSSIENNE, rue Montmartre.

Et ſe trouve chez la veuve VALLAT-LA-CHAPELLE, Imprimeur-Libraire, au Palais de Juſtice, Salle Dauphine, N°. 2.

M. DCC. XCI.

« Il faut inventer des jeux, des fêtes, des ſolemnités qui ſoient ſi propres au pays, qu'on ne les retrouve dans aucun autre..... Beaucoup de ſpectacles en plein air, où le peuple prenne part, & où l'on faſſe preuves de force & d'adreſſe. Ces cirques où s'exerçoient jadis la jeuneſſe, devroient être ſoigneuſement rétablis. Le maniment des chevaux eſt un exercice très-convenable & très-ſuſceptible de l'éclat du ſpectacle. Ces tournois formoient des hommes non-ſeulement vaillans & courageux, mais avides d'honneur et de gloire, et propres à toutes les vertus ».

J. J. Rouſſeau, conſid. ſur la Pologne, chap. III.

MÉMOIRE

SUR L'UTILITÉ DES COURSES DE CHEVAUX ET DE CHARS EN FRANCE.

LORSQU'APRÈS un long deſpotiſme, une nation reprend ſa liberté pour établir un nouvel ordre de choſes, elle doit faire entrer dans ſa réconſtitution toutes les meſures qui peuvent attacher, identifier, pour ainſi dire, à elle, tous les membres de l'empire, & créer des inſtitutions qui leur montrent ſans ceſſe la patrie; car ce ſont les inſtitutions nationales qui forment le génie, le goût & les mœurs du peuple, qui lui donnent un caractere diſtinctif, & qui lui inſpirent pour

elle cet ardent amour, fondé sur des habitudes chéries, & sur des attachemens invincibles.

Dans le nombre des institutions capables de produire ces effets, il faut classer les spectacles, qui, favorisant l'essor des mouvemens de sensibilité, de grandeur & de courage, enflamment les cœurs, & les attachent fortement à la patrie. Les exercices qui augmentent avec la vigueur & la force des citoyens leur fierté & l'estime d'eux-mêmes, méritent également une distinction, surtout si les uns & les autres renferment un but d'utilité publique.

Tous les anciens législateurs cherchèrent des liens propres à unir les citoyens les uns aux autres; & ils les trouvèrent dans des cérémonies religieuses, qui étoient toujours exclusives & nationales, dans des fêtes, dans des jeux (1); & ces peuples de l'antiquité dont, nous admirons encore la gloire & l'héroïsme, n'étoient parvenus à

---

(1) J. J. *Rousseau*, invité de légiſler les Polonois, leur proposa ce moyen. Voici les expressions de cet homme célebre : « Par où donc émouver les cœurs, & faire aimer » la patrie & ses loix? L'oserai-je dire? par des jeux, par » des institutions oiseuses aux yeux des hommes superfi- » ciels; mais qui forment des habitudes impossibles à dé- » raciner ». (*Consid. sur la Pologne, chap. I & III.*)

élever les ames à une hauteur ſublime, qu'en offrant aux regards du peuple des fêtes qui puſſent produire les ſentimens créateurs des vertus humaines & des habitudes guerrieres ; tels furent les *jeux Olympiques*, compoſés de *courſes de chars & de chevaux.* ; ils illuſtrerent l'ancienne Grece & contribuerent à y fixer cette ſuperiorité de lumieres, qui l'a ſi long-tems diſtinguée du reſte du monde. Ce goût ſubjugua auſſi les Romains rehauſſa l'éclat de Rome, & ne ſe perdit qu'avec la ſplendeur de l'empire.

Ces courſes deviendroient avantageuſes en finance & en politique pour la nation qui les adopteroit, en lui donnant toujours une prépondérance réelle ſur ſes voiſins ; ſoit pour le commerce des chevaux, vraie richeſſe territoriale, ſoit en lui procurant une cavalerie ſupérieure ; ſoit en dérigeant vers un but militaire les idées & les eſperances de ceux deſtinés à conduire d'autres hommes au combat ; ſoit enfin en attirant un concours conſidérable d'étrangers dans le royaume (1).

---

(1) *Colbert* donna en 1662 à Louis XIV, dans la place du Louvre, un ſuperbe carrouſel, dont cette place a depuis retenu le nom. Il fut annoncé d'avance dans tous les papiers publics de l'Europe, & exécuté avec tout le faſte,

C'eſt ce genre de ſpectacle que je propoſe d'établir ou plutôt de renouveller, car il a déja exiſté à Paris en 557, ſous *Chilperic I*, qui fit rebâtir un cirque originairement conſtruit par les Romains, ſitué ſur le terrein où eſt la ci-devant abbaie de Saint-Victor, ſelon *Adrien-de-Valois*, & à l'endroit où ſont les peres de la doctrine chrétienne, ſelon *Felibien* & *Montfauçon*. Mais c'eſt le champ de la fédération, qui ſeroit le lieu le plus convenable.

Le décret que l'aſſemblée nationale à rendu ſur les haras, n'eſt en grande partie que l'expreſſion de mon ſentiment & de mes moyens ſur cet objet (1), mais il ne lui ſuffit pas d'avoir ſupprimé

---

la pompe & la magnificence digne de la nation françoiſe. Des cenſeurs blâmant les dépenſes exceſſives que cette fête occaſionnoit, le miniſtre leur répondit « que le gouverne-» ment en ſeroit bien dédommagé par celles que feroient » le grand nombre d'étrangers que ce carrouſel attireroit » en France ». Il ne fut point trompé dans ſon attente, & reçut alors beaucoup d'éloges ſur le moyen adroit avec leque il avoit ſu mettre à contribution les nations étrangeres.

(1) Voyez mon ouvrage intitulé : *Nouveau régime pou les haras*, &c. vol. *in*-8°. avec fig. que j'ai publié en 1787 & qui ſe trouve à Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle au palais dc Juſtice.

Voyez encore : *De la régénération des haras*, *in*-8°. qu j'ai préſenté en 1789 à l'aſſemblée nationale, & qui fait ſuit au précédent. Il ſe trouve à la même adreſſe.

les abus, il eſt de ſa ſageſſe d'encourager cette branche ſi importante du commerce & de l'agriculture, & il n'eſt point de meilleur moyen que l'établiſſement des *courſes*. On ſait que les haras d'Epire, de Mycenes, & d'Argos, ne durent qu'à ces ſortes de combats, la perfection ſinguliere à laquelle ils parvinrent; & c'eſt cette émulation qui a multiplié en Angleterre les chevaux au point où il le ſont. Depuis que les Américains les ont introduites dans leurs colonies, l'eſpece y eſt devenue meilleure, & s'y perfectionne tous les jours: la Virginie, le Maryland en fourniſſent qui ne le cédent en rien à ceux de la grande Bretagne. Le gouvernement anglois avoit ſi bien connu la certitude de ce moyen pour perpétuer, ennoblir & fertiliſer, de tous les animaux, l'eſpece la plus utile, que ſous Henri VIII, il y eut une loi qui ordonna la conſervation des chevaux de courſe, & par acte du parlement, les prix accordés par les villes, ou par les particuliers, ne peuvent être moindre de cinquante guinées.

Pluſieurs bons écrivains patriotes (1), qui con-

(1) Au moment où je livre cet ouvrage à l'impreſſion, j'apprends que M. *Flandrin*, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, a fait un mémoire ſur le même objet, qu'il a lu à la ſociété d'agriculture, & qu'il ſe propoſe auſſi de

noiſſent notre diſete de chevaux, & les ſommes immenſes qui ſortent du royaume pour l'achat de ceux néceſſaires a notre conſommation, ont deſiré l'inſtitution des courſes, & ſont convenus de ſon efficacité pour améliorer, ou plutôt pour nous créer des haras, & faire ceſſer le tribut le plus onéreux que nous payons depuis très-longtems à nos voiſins. L'Angleterre ſeule nous fournit, par année, pour dix à onze millions de chevaux; & d'après l'aveu même de notre ancien gouvernement, il en couta plus de cent millions pendant les guerres de la fin du regne de Louis XIV, pour l'achat des chevaux venus du dehors; & dans nos dernieres guerres de Flandre, on a vu des provinces où les cultivateurs étoient obligés, par la rareté de l'argent & des chevaux, de s'atteler à la charrue.

L'effet qu'on produit & que produiſent journellement & ſous nos yeux les courſes de chevaux en Angleterre & en Amérique, doit faire juger quel ſeroit leur réſultat en France, ſur-tout ſi on y joignoit, comme je le propoſe, celles de chars,

---

mettre ſous les yeux du département; c'eſt avec plaiſir que je vois mon projet appuyé par un auteur eſtimable, qui a déja donné des preuves de ſon goût pour l'art *hippique*, dans un *mémoire ſur l'amélioration des chevaux en France*.

& qu'elles soient annuelles les premiers jours des mois de mai & d'octobre.

Le champ de la fédération a toutes les convenances locales & analogues à ce genre de spectacle. Il y aura peu de dépenses à faire. Le concours sera libre à tout le monde, en se conformant aux loix prescrites & déterminées. Il faudra seulement que les chevaux soient nés ou élevés en France; ce point doit être de rigueur, parce qu'il est question de déterminer les particuliers à avoir & à élever des chevaux d'un ordre supérieur; mais comme sept ou huit ans, suffiront pour l'amélioration des races, & que vraisemblablement la France en produira qui ne le céderont en rien à celles si célebres aujourd'hui en Europe, on pourra alors admettre les chevaux étrangers; la qualité & la quantité des coursiers ne pouvant qu'accroître & fortifier l'émulation.

Ces fêtes auront lieu trois jours de suite; les courses seront divisées en différens genres; *celles de chevaux*; & *celles de chars*.

Il y aura des chars attelés de deux & de quatre chevaux de front; d'autres attelés de quatre chevaux en grand-guides.

Il y aura aussi des courses de cabriolets à un cheval, & à deux chevaux attelés à pompe; toutes

ces courſes, tant celles de chars que de chevaux, s'exécuteront au trot & au galop.

On donnera des prix pour chaque eſpece de courſes ; ce ſont les prix dont, aux acclamations de tout le peuple, on couronoit en Grece & à Rome, les vainqueurs dans les jeux, qui, les embrâſant continuellement d'émulation & de gloire, porterent leur courage & leurs vertus à ce degré d'énergie, dont rien aujourd'hui ne nous donne l'idée ; ce ſont eux qui, en Angleterre, ont fait ſur les eſprits une impreſſion aſſez vive pour porter les Anglois à refondre, améliorer & embellir leurs eſpeces.

Je ne donne ici qu'un apperçu de ce genre de fêtes, ſans entrer dans aucun détail qui y ſoit relatif. J'ai, ſur cet objet, des notions peu communes, fruit de recherches laborieuſes & de l'étude la plus approfondie ſur l'organiſation *des jeux Olympiques*, & de ceux de Rome. Si l'adminiſtration du département ſe décide à faire un pareil établiſſement, j'offre d'en donner la forme, le modé, & toute l'ordonnance ; & je ne doute point que les ſavans & les artiſtes, témoins de ce que les corps adminiſtratifs voudront faire à cet égard pour la nation, ne concourent à en former les plans. Mais ſi contre mon deſir & mon eſ-

poir, cette inſtitution, véritablement digne de la grandeur de la nation françaiſe, n'étoit pas adoptée par le département & par la municipalité de Paris, j'engage, j'invite, je ſollicite tous les citoyens aiſés qui aiment leur patrie, la gloire, & les chevaux, de faire une ſouſcription pour former un pareil ſpectacle.

Quoi de plus noble! Quoi de plus ſatisfaiſant! Que de tenir ſous ſon obéiſſance quatre brillans & vigoureux courſiers; de leur inſpirer le deſir de vaincre; & les trouvant auſſi ardens, que dociles à ſeconder la main qui les guide, les voir, par l'inquiétude de leurs mouvemens, témoigner leur impatience & leur ardeur; & au moindre ſignal déploier leurs reſſorts, précipiter leurs pas avec la rapidité de l'éclair, rédoubler de célérité & d'adreſſe pour devancer leurs rivaux! Quoi de plus flatteur pour l'athlete qui les conduit que de franchir, à l'aſpect du but, les difficultés ſans les appréhender! Il efface, par ſon air d'aſſurance, la crainte du cœur des ſpectateurs, qui s'animent, s'agitent, ſe paſſionnent comme s'ils conduiſoient eux-mêmes les chevaux; il y fait ſuccéder cette joie pure, ce plaiſir qu' inſpire la victoire. Eſt-il un inſtant plus délicieux que celui d'entendre les cris de joie & d'allégreſſe qui proclament le vainqueur, font voler ſon nom

de bouche en bouche, & le gravent dans la mémoire des hommes.

NOTA. *Je crois faire plaiſir aux amateurs de joindre ici une courte notice ſur les courſes de chars & de chevaux chez les anciens & chez les modernes. Cette notice a été lue à l'aſſemblée publique du* MUSÉE DE PARIS *le* 4 *Juin* 1788.